هكذا من الأصل

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE N° 11 533 — VENDREDI 26 FÉVRIER 1982

DANS LA FONCTION PUBLIQUE

M. Anicet Le Pors fait de nouvelles propositions en faveur des basses rémunérations

LIRE PAGE 28

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,50 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 23 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 kr; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 45 dr. ; Iran, 125 rls ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1000 L. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 23 f. ; Norvège, 4,75 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 45 esc. ; Sénégal, 275 F CFA ; Suède, 4,75 kr ; Suisse, 1,30 f. ; U.-U., 85 cents ; Yougoslavie, 35 d.

Tarif des abonnements page 10

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Telex Paris n° 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Pour « sauver » l'Amérique centrale M. Reagan compte sur la libre entreprise

Décevant

Le plan de développement à long terme pour l'Amérique centrale et les Caraïbes dévoilé jeudi à Washington par le président Reagan ne constitue pas vraiment une surprise. Voilà déjà plusieurs mois que le département d'Etat, le Pentagone et la Maison Blanche tentent d'accorder leurs violons pour définir une politique cohérente dans cette région. Le revers de la médaille du système nord-américain, qui met au premier plan la liberté absolue de l'information, est l'impression de déjà vu que donnent toutes les décisions.

Les mesures annoncées par M. Reagan ne sont pourtant pas négligeables. Les sommes consacrées au progrès économique de la région vont être majorées, si le Congrès suit le chef de l'exécutif, de 350 millions de dollars, soit un peu plus de 2 milliards de francs. Plus important encore au moins pour l'avenir, toutes les exportations des pays concernés vers les Etats-Unis (à l'exception des produits textiles) seront désormais exemptées de droits de douane. Enfin, les entreprises nord-américaines décidées à investir en Amérique centrale seront aidées de diverses manières. Visiblement, le président estime que ce qui est bon pour les Etats-Unis — à savoir le dynamisme de l'entreprise privée, la levée des contraintes étatiques et le retour au libéralisme économique débridé — est bon pour l'Amérique centrale...

C'est là que le bât blesse. M. Reagan se montre en effet singulièrement doctrinaire face à la tragédie que vivent nombre de pays de l'isthme en proie à des guerres civiles ouvertes ou larvées. Le libéralisme économique peut-il s'appliquer raisonnablement à une région encore massivement sous-développée, où persistent des inégalités sociales criantes ? De nombreuses expériences d'aide au développement ont démontré qu'une aide injectée dans de telles conditions aboutit souvent à un simple renforcement des oligarchies au pouvoir.

Le propos de M. Reagan n'est cependant pas seulement économique. Si Washington s'intéresse tant à l'Amérique centrale, c'est parce qu'il craint, selon l'expression du président américain, que « de nouveaux Cuba surgissent des ruines des conflits d'aujourd'hui ». Certes, M. Reagan exclut solennellement l'usage de la « force brutale », mais cette affirmation est aussitôt nuancée : les Etats-Unis feront ce qui est « nécessaire » pour assurer la sécurité de la région. Certains ne manqueront pas de voir dans cette petite phrase la restriction permettant un jour l'envoi de l'infanterie de marine au Salvador, par exemple, pour redresser une situation devenue catastrophique. L'impression demeure que M. Reagan a voulu « noyer » l'aide militaire, qui s'accroît, elle aussi, mais « seulement » de 60 millions de dollars, dans le flot de son plan de développement.

Ce plan est par bien des aspects décevant. Il ne rassurera pas les petits pays tentés par le modèle soviétique ou cubain, qui, comme le Nicaragua, ont quelques raisons de craindre un mauvais coup venu du nord. Il est peu probable aussi qu'il donne à l'Amérique centrale et aux Caraïbes, pauvres, cloisonnés et instables, un souffle de prospérité. M. Reagan n'a pas répondu à l'interrogation fondamentale des pays amis et alliés des Etats-Unis qui s'inquiètent du tour pris par les événements dans cette région.

Selon l'agence Tass, le plan du président vise à « renforcer la domination des États-Unis »

Le plan de développement économique et d'aide militaire de l'Amérique centrale et des Caraïbes, annoncé le mercredi 24 février par le président Reagan, — qui compte sur la libre entreprise pour « sauver » cette région, — avait déjà suscité, ce jeudi, un commentaire de l'agence Tass, qui le qualifie de « répétition de la doctrine Monroe ». L'agence soviétique estime que le projet vise à « renforcer la domination des Etats-Unis dans la région ».

Les premières réactions, aux Etats-Unis même, sont mitigées. Les milieux conservateurs sont, dans l'ensemble favorables, mais l'opposition démocrate est très critique. Il reste encore, de toute façon, à obtenir l'aval du Congrès pour la plupart des mesures proposées.

De notre correspondante

New-York. — Le discours que M. Reagan a prononcé, mercredi 24 février, devant l'Organisation des Etats américains, et qui avait fait l'objet de diverses « fuites » soigneusement orchestrées, a été surtout économique. C'est aussi un savant dosage de grandioses projets de développement pour l'Amérique centrale et les Caraïbes et de menaces contre les Etats qui s'obstineraient à chercher une aide idéologique et matérielle du côté de La Havane et de Moscou plutôt qu'à Washington, Mexico, Ottawa ou Caracas.

Il reste aussi fidèle à la « philosophie » essentielle du gouvernement américain : la libre entreprise est le remède suprême à tous les maux de l'époque, dans le tiers-monde comme dans les pays industrialisés.

Habilement, M. Reagan a souligné qu'il ne s'agissait nullement d'un nouveau « colonialisme », ni même de « paternalisme » : « *L'hémisphère occidental n'appartient à aucun de nous*, a-t-il déclaré. *C'est nous qui appartenons à l'hémisphère occidental... Les Etats-Unis ont suivi, dans le passé, une politique de bon voisinage qui a eu quelques résultats positifs. Je crois que mon pays est maintenant prêt à dépasser le stade du bon voisinage pour devenir un véritable ami et un frère au sein d'une communauté qui appartient autant aux autres qu'à nous. C'est cela, et non les fusils, qui est la clé ultime de la paix et de la sécurité pour nous tous.* »

« *Aujourd'hui*, a poursuivi le président, *la région vit en état de siège économique : en 1977, un baril de pétrole valait 5 livres de café ou 155 livres de sucre ; aujourd'hui, les mêmes pays doivent fournir cinq fois plus de café et près de deux fois plus de sucre pour obtenir ce pétrole. Ce désastre économique dévore les finances et le crédit de nos voisins, obligeant des milliers de personnes à partir pour les Etats-Unis, souvent illégalement, et menaçant l'avenir des démocraties les plus solides.* »

Le programme de M. Reagan comprend cinq mesures : 1° L'ouverture pendant douze ans des frontières des Etats-Unis aux produits de l'Amérique centrale et des Caraïbes, à l'exclusion des produits textiles. Cette disposition constitue une extension du système actuel qui permet déjà à 87 % des produits de la région de pénétrer librement aux Etats-Unis.

NICOLE BERNHEIM.

(Lire la suite page 5.)

MM. Mitterrand et Schmidt ont donné un éclat particulier au sommet franco-allemand

Le chef de l'État est attendu vendredi à Rome

Les trente-neuvièmes consultations régulières franco-allemandes se sont achevées ce jeudi 25 février en début d'après-midi par une conférence de presse commune de MM. Mitterrand et Schmidt, qui ont tenu à donner à ce sommet un éclat particulier. Ce dernier ne devait regagner Bonn que vendredi matin, prolongeant à titre privé son séjour dans la capitale française pour s'entretenir avec Mgr Lustiger, archevêque de Paris et MM. Pierre Mendès France, ancien président du conseil, et Nahum Goldmann, ancien président du Congrès juif mondial.

Une déclaration commune devait être publiée jeudi après-midi ; elle reprend les principaux thèmes abordés par le président français et le chancelier ouest-allemand au cours de leurs entretiens mercredi et jeudi.

M. Mitterrand gagne Rome vendredi matin pour une visite de travail de deux jours, au cours de laquelle il sera, samedi matin, reçu au Vatican par Jean-Paul II.

Deux constatations semblaient indiquer dès mercredi ce que devait permettre de vérifier jeudi la publication d'une déclaration commune : si l'on cherchait, du côté français, à donner un éclat particulier au trente-neuvième sommet franco-allemand, ce désir était largement partagé par Bonn.

Le chancelier Schmidt, en effet, a eu, au cours de la première journée, une série d'entretiens d'une longueur inhabituelle avec le président et le premier ministre français — quelque sept heures au total, — de sorte que l'aspect politique et international des consultations l'a largement emporté sur l'aspect strictement technique et bilatéral.

En second lieu, la tonalité des propos tenus par le chef du gouvernement fédéral à sa sortie de l'Elysée et de Matignon, de même d'ailleurs que par son ministre des affaires étrangères, M. Genscher, sur les ondes de la Deutschlandfunk, ont bien marqué l'intérêt que l'on éprouvait du côté allemand pour un renouveau — ou en tout cas une réaffirmation solennelle — de la coopération entre Paris et Bonn.

BERNARD BRIGOULEIX.

(Lire la suite page 4.)

POINT

Un bébé venu d'ailleurs

La réussite de l'opération Fivete (fécondation in vitro et transplantation embryonnaire) et la naissance, le mercredi 24 février à l'hôpital Antoine-Béclère de Clamart, du premier « bébé-éprouvette » français consacrent la maîtrise acquise grâce aux progrès conjugués de la science et de la clinique sur la reproduction humaine.

Entre cinquante et cent enfants seront nés avant la fin de l'année dans le monde grâce aux interventions de ce type, qui, bien au-delà de leur objectif immédiat, d'ordre médical et humanitaire, apportent à la connaissance de la fécondité, des premiers instants de la vie et du développement humain d'incomparables lumières.

Des lumières, certes, mais aussi des ombres, car des coups répétés portés par la biologie, depuis une vingtaine d'années, à certaines des lois tenues pour intangibles de la nature sont considérés, à tort ou à raison, comme les plus menaçants pour les libertés publiques et privées.

Bridée par la rigueur objective, l'imagination des savants a, jusqu'à présent, presque toujours été prise de court et dépassée par la rapidité et l'imprévisible évolution des faits.

Il est clair qu'il n'appartient pas aux hommes de science — et à eux seuls — de mesurer les incidences innombrables d'ordre scientifique, éthique, politique, économique et juridique que soulève la maîtrise nouvelle de la vie.

« Les choix de quelques-uns ne peuvent valoir comme légitimité sociale », dit M. Jacques Testart, l'un des « pères » techniques du « bébé-éprouvette » français. Et il souhaite que des commissions où seraient représentées, bien au-delà des spécialistes, toutes les sensibilités morales et toutes les compétences réfléchissent aux normes, aux règles éthiques, au cadre législatif qu'appelle à l'évidence une situation sans précédent en France.

(Lire page 8.)

Où va la télévision ?

La grève de la radiotélévision, mercredi 24 février, la première depuis le 10 mai, a été largement suivie, et, contrairement aux souhaits du ministre de la communication, c'est un « programme minimum » unique qui, après les journaux du soir, a été diffusé. Le manque de concertation dans la rédaction de la prochaine loi sur l'audiovisuel est à l'origine de cette grève, mais c'est un reproche que M. Fillioud rejette.

A un mois de la présentation du projet de loi au conseil des ministres, cette grève ouvre en fait le débat public sur une réforme jusqu'alors préparée fort discrètement.

Un débat que nous ouvrons, pour notre part, avec une série de trois articles de Jean-Louis Missika, économiste à l'université de Paris-Dauphine, et Dominique Wolton, sociologue au C.N.R.S.

I. — D'UNE LOI A L'AUTRE

par JEAN-LOUIS MISSIKA et DOMINIQUE WOLTON

Ambiguïté du mot changement ! Pour certains, la télévision n'a pas changé parce qu'elle ressemble encore trop à ce qu'elle était avant le 10 mai. Pour quelques mauvais esprits, elle n'a pas changé parce qu'elle commence à entretenir avec le nouveau pouvoir les mêmes relations qu'avec l'ancien. Pour des téléspectateurs mécontents, elle a changé en mal, car elle devient pédagogique, « culturelle » et ennuyeuse. Pour d'autres, au contraire, elle ne reflète pas encore assez les grands projets de changement de société.

Une chose n'a cependant pas changé : la télévision en France continue à déchaîner les passions ! Tous les acteurs sociaux et politiques ont quelque chose à lui reprocher et détiennent les remèdes nécessaires pour faire un bonne télévision (1).

D'ailleurs, les projets n'ont jamais manqué. A preuve, le très grand nombre de réformes qui se sont succédé depuis 1958 : 1959, 1964, 1969, 1974, 1982. Soit une réforme tous les quatre ans et demi. Sans compter les seize projets qui ont existé sous la IVe République, sans aboutir, faute de majorité. La télévision obéit donc chez nous à une constante ; tout événement politique important conduit au vote d'une loi qui doit à chaque fois l'organiser définitivement.

Passée la phase des pionniers, dans les années 50, où techniciens, réalisateurs, journalistes et dirigeants travaillèrent ensemble à inventer cette activité nouvelle, la télévision se transforma en une quasi-administration, quand le pouvoir politique en comprit l'importance. Et la télévision française, dans la tradition du service public, devint, à l'instar de l'école au dix-neuvième siècle, un grand instrument de promotion culturel. Cet objectif, qui rencontra d'ailleurs l'assentiment des différentes forces politiques, suscita une forte politisation, chaque parti voulant se l'approprier.

(Lire la suite page 20.)

(1) Nous n'avons trouvé de la « bonne télévision » que la définition suivante : « la bonne télévision » est celle qu'il faudrait faire, « la mauvaise télévision » est celle qui est faite.

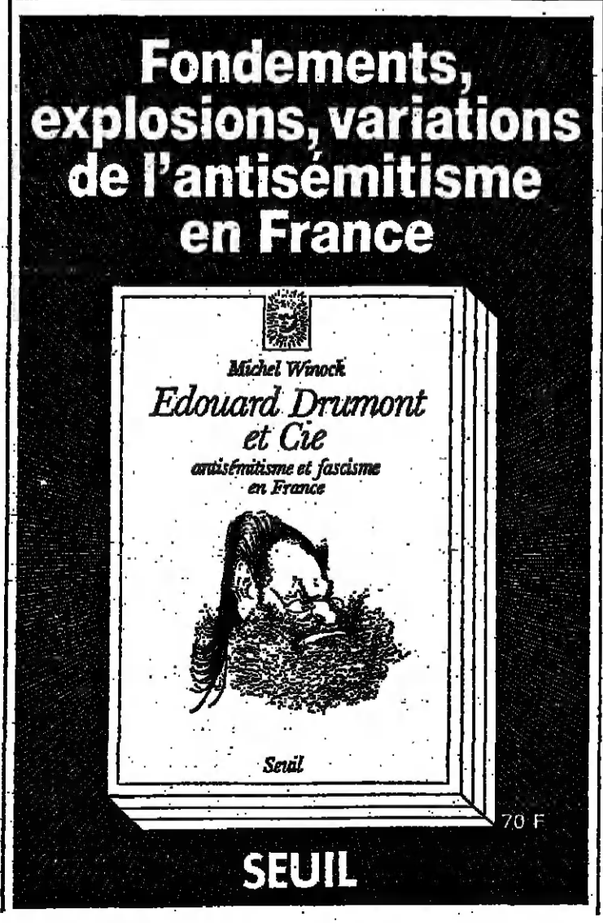

AU JOUR LE JOUR

PROGRÈS

Que d'imagination, que de recherches, d'intelligences et de talents mobilisés pour la naissance du premier « bébé-éprouvette » français ! Voici concentré dans un petit être un formidable capital de savoir et de techniques maîtrisées.

On sait donc construire la vie ! Réjouissons-nous. En surveillant d'un œil les techniques de destruction et de mort. Pour vérifier qu'elles n'ont pas, elles aussi, enregistré des progrès importants mais inavouables.

BRUNO FRAPPAT.

« LES BRIGANDS » ET « MACBETH » AU CHATELET

Le jeune Verdi

Il paraissait risqué de consacrer l'essentiel de la saison lyrique du Théâtre musical de Paris (Châtelet) à quatre opéras de jeunesse de Verdi, dont seul *Macbeth* a été représenté à Paris... en 1865. Pourtant, le coup d'audace de M. Jean-Albert Cartier, qui en est coutumier, semble bien avoir réussi, si l'on en juge par l'enthousiasme des publics, fort nombreux.

Macbeth, donné assez récemment à Strasbourg, Orange, Lyon et Marseille (1), beaucoup joué à l'étranger et excellemment enregistré, ne peut plus guère passer pour une révélation ; écrit en 1846 et remanié en 1865, justement pour Paris, il s'apparente d'ailleurs aux plus grands Verdi, d'autant que le sujet shakespearien avait tout particulièrement avivé le génie du musicien.

Mais *I Masnadieri (les Brigands*, d'après le drame de Schiller), composé pour Londres la même année 1846 et achevé après *Macbeth* en 1847, sera pour la plupart une découverte, dont Nancy a eu la primeur dans la même mise en scène de Pierre Constant et les décors de Roberto Plate (*le Monde* du 30 janvier 1980).

Cette réalisation, discutée, me semble, au contraire, parfaitement convenir à cette œuvre totalement invraisemblable, aux situations schématiques inventées pour les besoins de la musique et comme taillée à la serpe. La mise en scène épouse au plus près la succession des événements pour laisser libre cours à l'essentiel, cette musique toute droite, jaillissante, éclatante de vie assez fruste.

JACQUES LONCHAMPT.

(Lire la suite page 17.)

(1) *Voir les renseignements toujours si précieux sur « l'œuvre à l'affiche » dans le numéro de l'Avant-Scène qui vient de paraître, avec le texte du livret et l'analyse de la partition. Deux enregistrements dominent la discographie, ceux de Muti avec Fiorenza Cossotto (EMI) et surtout d'Abbado avec Shirley Verrett (DG). Il existe un bon enregistrement de I Masnadieri dirigé par Lamberto Gardelli (Philips).*

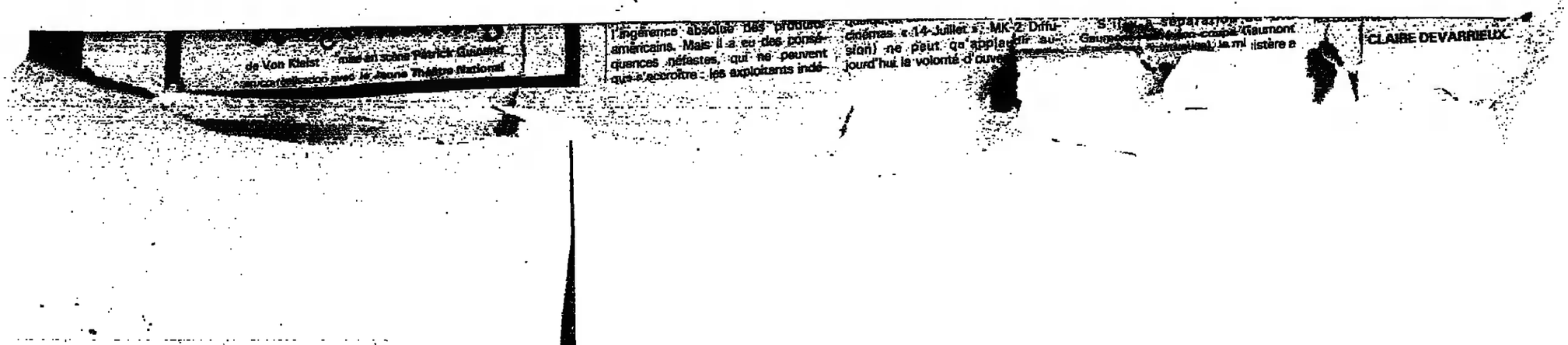

Le Monde

idées

EST-OUEST

Beaucoup de réflexions
nous parviennent
ces temps-ci
sur les nuages
dont l'horizon
est si lourd.
A Pierre Juillet,
qui avait lancé
dans le Monde
un appel au président
de la République,
le docteur Jean-Louis
Lévy répond
en lui demandant
s'il croit la paix
compatible avec
le maintien
des souverainetés
nationales.
René Foch demande
de son côté
que l'Occident cesse
de financer
le réarmement
soviétique, tandis
que Jean Charbonnel
précise un point
d'histoire
sur la position
gaulliste
au lendemain
de l'invasion
de la Tchécoslovaquie
et que Philippe Malaud
reproche à l'actuelle
politique étrangère
française
de chercher à plaire,
au fond,
à tout le monde.

L'engrenage

par RENÉ FOCH (*)

« Ne faudrait-il pas que les partis politiques cessent de se déchirer sur la politique étrangère de la France, qu'elle apparaisse comme celle de la nation unie », demandait récemment André Fontaine dans ces colonnes (1).

De fait, dans une démocratie digne de ce nom, la politique étrangère échappe aux querelles partisanes et il est légitime de souligner, par-delà les déclarations, à quel point dans les faits la politique de François Mitterrand à l'égard de l'Est s'inscrit dans la ligne de « détente et entente et coopération » définie par de Gaulle. Sans doute considère-t-il, à son tour, que l'état de guerre en Pologne n'est qu'un *« incident de parcours »*.

Mais, lorsqu'un parcours se révèle aussi accidenté, on peut se demander si l'on est sur la bonne route.

Les Occidentaux ont, au fil des ans, accordé à l'Europe de l'Est des crédits supérieurs à ceux du plan Marshall, qui ont à peu près autant de chance d'être remboursés que les emprunts russes du début du siècle. Encore s'agissait-il alors d'aider un allié. Cette fois nous avons subventionné l'empire d'un pays qui nous tient sous le feu de ses SS 20. Ces crédits devaient constituer, d'après Samuel Pisar, *« les armes de la Paix »* et faciliter une certaine libéralisation. Nous avons consolidé la *Pax Sovietica* et financé le général Jaruzelski. L'heure n'a-t-elle pas sonné de mettre à plat cette politique ?

Seuls, curieusement, sont mentionnés nos besoins en énergie et les commandes pour nos entreprises. Nous sommes réduits à imaginer les autres motivations au nombre desquelles l'actuelle supériorité des armes soviétiques figure sans doute en bonne place...

Et puis il y a le mythe des « faucons » et des « colombes » du Kremlin. A la veille de la succession de Brejnev, ne fournissons pas d'arguments aux premiers. Gagnons du temps. L'U.R.S.S. connaît des difficultés économiques, des problèmes de nationalité. Il est permis de rêver d'un empire éclaté. De toute façon, il serait dangereux de provoquer de nouvelles explosions dans les satellites. Personne ne tient à un nouveau Sarajevo et, sans imaginer le pire, ce sont les Européens de l'Est qui souffriraient en premier d'un durcissement occidental. *« J'ai dix-sept millions d'otages en R.D.A. »*, répondait Schmidt à Carter. Si l'on veut définir une attitude européenne, les Allemands sont les premiers concernés et pour eux le maintien des relations intra-allemandes justifie que l'on fasse l'impossible pour sauver ce qui reste de la détente. Quant au gaz soviétique, il serait de l'intérêt bien compris de l'Occident d'en financer l'exploitation si l'on ne veut pas que les Russes soient tentés d'aller chercher leur énergie dans le Golfe (2).

Les vaches à lait de l'empire soviétique

On peut ainsi reconstituer bien des raisons en faveur de l'actuelle politique. La discrétion de nos gouvernants sur ces arguments n'enlève rien à la force de certains d'entre eux. Sans exagérer l'impact des décisions occidentales sur l'évolution des pays communistes, il est vraisemblable que, s'ils constataient officiellement la banqueroute polonaise, les pays occidentaux porteraient un coup très dur au crédit des pays du Comecon et risqueraient de déstabiliser l'ensemble soviétique de façon imprévisible.

On comprend leurs hésitations. Mais, en même temps, on mesure les risques de l'engrenage où nous sommes engagés. Il est bien connu qu'à partir d'un certain volume de dettes, c'est le débiteur qui tient son créancier et l'oblige à accroître ses crédits surtout lorsqu'on a instauré une interdépendance entre partenaires de poids, et de nature différents. Face à des dirigeants occidentaux qui, tel notre premier ministre, distinguent soigneusement la politique et l'économie, les Soviétiques pratiquent, en bons marxistes, une diplomatie globale qui, intégrant les aspects idéologiques et militaires, politiques et économiques, aboutit à mettre en compétition les États désunis d'Europe et à en faire les vaches à lait de l'empire soviétique.

Déjà des sources américaines et japonaises signalent des entreprises soviétiques qui demandent des reports d'échéances. Avant que ces prêts involontaires deviennent un tribut imposé, il est temps de réagir et d'imiter plutôt la prudence japonaise que les largesses de l'Ostpolitik. Il ne s'agit ni de sanctions ni d'embargo. Il s'agit de mettre un terme à des prêts absurdes. Le public a le droit de savoir que les taux consentis au bloc oriental sont inférieurs de plus de moitié à ceux qu'un jeune ménage doit accepter pour se loger. Le public a le droit de savoir combien le gouvernement français — ou allemand — consacre à la construction européenne et combien aux pays du Comecon. Chaque fois qu'il s'agit de financer un contrat avec l'Est, il conviendrait d'examiner s'il ne serait pas préférable de subventionner la construction, le tunnel sous la Manche, ou la recherche de gaz naturel au Gabon. Cela permettrait au gouvernement de mettre sa politique économique en harmonie avec ses objectifs de relance intérieure, de construction européenne, d'aide au tiers-monde. Il serait mieux à même de réclamer au pays son soutien à une politique étrangère bipartisane.

La question n'est pas de savoir si la politique de François Mitterrand envers l'Est est différente de ce que fut la politique gaulliste ou giscardienne. Sous la paille des mots, le grain est le même.

La question est de savoir si, après la Pologne, il faut persévérer dans cette voie.

(1) L'horizon du clocher *(le Monde du 29 janvier)*.
(2) Richard Loewenthal dans *Rencontre* n° 15.

(*) Ancien fonctionnaire européen.

DES LETTRES DE M. CHARBONNEL...

Attendez que le sang ait séché

M. Jean Charbonnel, maire de Brive, ancien ministre, nous écrit :

L'article d'André Fontaine « L'horizon du clocher », dont j'approuve par ailleurs les conclusions sévères mais lucides, pose à nouveau le problème, si controversé, de l'attitude du gouvernement français lors des événements de Tchécoslovaquie en août 1968. Je crois inutile à ce propos, de rappeler que le 2 octobre 1968, parlant au nom du groupe U.D.R., je constatais devant l'Assemblée nationale « que, dans tout pays communiste, l'Union soviétique s'arroge désormais un droit permanent d'intervention et d'arbitrage pour des raisons idéologiques, économiques ou stratégiques » et que l'affaire tchèque n'était qu'une conséquence d'un mal plus profond : l'esprit de Yalta, la politique des blocs que le général de Gaulle avait, le premier, entrepris de « briser ». Je me réjouissais, à ce propos, que M. François Mitterrand se soit rallié, dans une déclaration du 23 août, à ce point de vue : serait-ce trop demander au gouvernement actuel de reconnaître que c'est de Gaulle qui, avant tout autre et plus que tout autre, a contesté Yalta, et pas seulement en paroles puisque sa politique de détente et de coopération avait alors commencé à faire bouger le bloc soviétique.

Je précisais aujourd'hui que la nécessaire confirmation de l'U.R.S.S. ne valait pas quitus pour toute action politique entreprise par ses adversaires. Je ne citais pas le Chili, qui vivait encore sous un régime démocratique, mais je rappelais à nos alliés américains que « la condamnation du coup de Prague aurait eu beaucoup plus de portée s'il n'y avait eu, et s'il n'y avait encore, le coup de Saint-Domingue et les bombardements de Hanoï ». Car, contrairement à une légende, là aussi tenace, l'indignation des gaullistes n'a jamais été sélective.

C'est après avoir rappelé ces principes et dans le cadre de cette vision d'ensemble que je préconisais enfin, le maintien de la coopération avec les pays de l'Est, non « pour reconnaître le fait accompli de l'agression », mais parce que cette coopération visait, « au-delà des régimes et des gouvernements, les peuples eux-mêmes qui ne sauraient être tenus pour responsables des actes de dirigeants qu'ils ne se sont pas donnés librement ». Je remarquais en effet que « en toute hypothèse, il serait de très mauvaise politique d'abandonner à eux-mêmes ceux qui, en Pologne, en Hongrie ou même... en Union soviétique ont commencé à contester les principes de la dictature bureaucratique ».

Telle était l'opinion des gaullistes d'alors. Quatorze ans plus tard, je n'ai rien à y ajouter ni à en retrancher. Mais comme le général de Gaulle avait bien voulu approuver les grandes lignes de mon intervention, je me permettrai seulement d'évoquer, en conclusion, une réflexion qu'il m'avait faite deux ans plus tôt, en 1966, alors que j'étais son secrétaire d'État à la coopération. Je venais d'être invité par le chef d'un État africain où avait eu lieu une répression particulièrement cruelle et je demandais au général si je devrais, ou non, répondre à cette invitation. Il me dit : « Il faudra bien que vous y alliez. Mais attendez que le sang ait séché. »

Peut-être aurait-on pu attendre, pour conclure le contrat de fourniture de gaz sibérien à la France, que le sang des militants polonais de Solidarité ait, lui aussi, séché.

... ET DE M. PHILIPPE MALAUD

Plaire à tout le monde

M. Philippe Malaud, président du Centre national des indépendants et des paysans, nous écrit une lettre dont voici les principaux passages :

L'engagement politique du « Monde » lui fait perdre une partie de sa finesse d'analyse généralement si incontestable. Critiquant les « leçons de M. Giscard d'Estaing », votre journal oppose l'ambiguïté de sa politique étrangère au « courage certain » de celle de M. Mitterrand.

Nous n'avons cessé de contester l'orientation prise par la diplomatie personnelle de M. Giscard d'Estaing dans les dernières années du septennat. Nous avons fustigé l'absence de réactions sérieuses au coup de force contre l'Afghanistan (...), l'hypocrite participation aux Jeux olympiques de Moscou, les palinodies de la conférence de Venise, l'équipée de Varsovie (...). Mais cette accumulation d'erreurs, (...), ne constituait pas une politique et ne mettait pas, en cause les options de la Ve République. Et à l'actif du dernier septennat, il faut au moins mettre Kolwezi et l'accroissement du budget de la Défense.

Par contre, la « courageuse » politique socialiste s'avère de plus en plus manifestement n'être qu'une façade en trompe l'œil, prétendument atlantique et européenne, derrière laquelle s'organise une politique systématique de finlandisation de l'Europe et d'aide à la subversion dans le tiers-monde.

En Europe, dans le sillage de l'Internationale Socialiste récemment reçue à Moscou, il s'agit essentiellement (...), de renforcer l'ostpolitik et le neutralisme (...). Le refus de sortir du verbalisme dans l'affaire polonaise (sur laquelle M. Mauroy a exactement la même « sensibilité » que M. Fiterman, a-t-il assuré), de soutenir les modestes propositions de sanctions économiques américaines, de dénoncer les accords d'Helsinki, la conclusion (...) de l'accord gazoduc dont la Pravda a précisé que le seul aspect qui intéressait l'U.R.S.S. était le mauvais coup porté à l'OTAN, l'accueil offert aux invités du parti communiste, MM. Czyrek et Tchernenko, tout montre de quel côté se trouve l'ambiguïté.

Dans le tiers-monde, c'est beaucoup plus grave. Pour faire excuser, auprès des militants soixante-huitards et des alliés communistes, la façade atlantique, on feint de considérer que la menace potentielle n'est pas l'impérialisme soviétique comme en Europe, mais l'impérialisme américain, les trusts, etc... on soutient ouvertement tous les mouvements de prétendue émancipation des peuples, de préférence marxistes, castristes, guévaristes et terroristes (...).

On poursuit le sabotage de toutes les positions occidentales dans le tiers-monde où la guerre de mouvement poursuivie par l'U.R.S.S. pendant la prétendue « détente », a fait basculer une dizaine de pays et comporte beaucoup plus de danger que la guerre de position autour du rideau de fer, au moins tant que subsiste la présence militaire américaine.

Alors, opposer le courage de l'un à l'ambiguïté de l'autre est au moins excessif. En réalité, il y a entre eux la même différence qu'entre le socialisme rampant de l'ancien régime et le socialisme délirant des marxistes au pouvoir.

La politique étrangère socialo-communiste se caractérise par le désir effréné de plaire à tous en présentant à chacun une version différente d'une doctrine inexistante ou inavouable : il s'agit de satisfaire à la fois l'opinion publique française et les militants gauchistes, les juifs et les Arabes, les Soviets et les Américains.

Mais gouverner, c'est quand même quelquefois choisir, comme disait Mendès. Et on ne peut pas tromper tout le monde tout le temps.

Il se fait tard, monsieur Juillet...

Par JEAN-LOUIS LÉVY (*)

« Que faudra-t-il pour que nos yeux s'ouvrent ?... »
PIERRE JUILLET.

« La guerre étant l'emploi des moyens de destruction de biens et de vies aux fins d'une politique, c'est peut-être à la politique qu'il faut faire la guerre et donc, il faut d'abord voir clairement ce qu'elle est. »
PAUL VALÉRY.

J'ai lu avec l'attention qu'il mérite l'article de M. Juillet (1). Sur l'essentiel — reconquérir l'esprit d'Indépendance, rester libre, — je me trouve en accord avec lui. Ce qui signifie clairement qu'en cas de conflit, je me trouverais, *automatiquement*, dans le même camp que l'auteur.

Je relève tout de même deux affirmations étranges... La Pologne se serait toujours trouvée aux avant-postes de la liberté ! Se peut-il que M. Juillet ait oublié le coup d'Etat militaire, en mai 1926, du maréchal Pilsudski, sa dictature de neuf ans, celle de ses épigones, le général Skladwoski, le colonel Beck et le rôle, à la tête de l'armée, du maréchal Rydz-smigly ? Je ne sache pas que ces « démocrates » fussent en leur temps particulièrement épris de liberté... Oublions ce lointain passé. Soit. Mais, avec l'Amérique centrale et l'Amérique latine, c'est du présent et de l'avenir qu'il s'agit. On insulte l'un et l'autre en glissant avec une telle désinvolture sur le martyre de ces peuples, qui n'a rien à envier à celui du peuple polonais. Puisse-t-il y avoir en notre pays des milliers de frondeurs pour s'en indigner activement, fût-ce au prix de quelque cuisson sur « les écorchures » des Etats-Unis !

La nation idole

Non. La fourche où se séparent nos chemins se cache plus profonde dans la forêt. M. Juillet fait preuve de la même « imagination du déjà vu » qu'il prête aux militaires. Il ne se pose pas la question de savoir si les conditions de notre liberté peuvent se réduire à n'être que stratégiques, morales et politiques au sens traditionnel. Aucune solution de rechange n'existe, — face à l'expansionnisme des Etats totalitaires de l'Est ou d'ailleurs —, autre qu'une dissuasion crédible. Nul ne contestera cet axiome. Mais comment *ne pas voir* qu'une telle dissuasion n'a de sens et d'avenir *que si* elle s'articule, si elle s'arc-boute sur un projet et une volonté collectifs de délier le concept vital d'indépendance nationale du concept mortel de souveraineté nationale, de séparer *chirurgicalement* le mort du vif.

M. Juillet a, je n'en doute pas, de bonnes lectures. Il a médité les *Cahiers* de Valéry et les essais de politique contemporaine de Hannah Arendt, qui fut professeur à la New School for Social Research de New-York.

Qu'on me permette, pour des esprits plus jeunes et moins exercés, de rappeler ces textes.

Valéry n'a cessé, de 1897 à l'année de sa mort, de dénoncer l'absurdité et l'anachronisme de la notion *accidentelle* de souveraineté nationale, le caractère non organique de son *lien* avec le territoire-nation.

1897-1900 : *« Le monde sera bientôt fait des nations extrêmement étrangères les unes aux autres et toutes très semblables (elles seront donc hostiles) si on n'y trouve pas des liens nouveaux, analogues à l'ancienne chrétienté, ou à ce qu'on a nommé plus tard la civilisation européenne... »*

1927 : *« Des considérations purement nationales conduisant les nations à leur perte. J'aimerais qu'une nation fût muette sur sa gloire et sur ses avantages, et ne parlât jamais de soi. J'aimerais qu'une nation eût la politique de son avenir probable et non celle de son passé. »*

1939 : *« Les pauvres hommes de 1919 n'avaient en tête que des modèles historiques — des figures de cire, les « nations » idoles. Bien embarrassés, s'il leur eût fallu raisonner sans ces mythes... Incapables de construire ou inventer quoi que ce soit hors de ces cadres de souveraineté. Supposez une autre conception. Les puissances seraient : 1) La Terre. 2) L'électricité. 3) Le mouvement (transport). 4) L'esprit. Le lien de la souveraineté avec le territoire-nation est accidentel. »*

1944-1945 : *« Rôle funeste des « nations » — avantages nuls de cette formation historico-politique et dangers démontrés. Personnifications absurdes. »*

Terrible Valéry dont l'œil semble dire, comme celui de Descartes : *Encore un qui va se tromper !*

Une discordance

Ne pensez-vous pas, monsieur Juillet, *qu'il y a, hic et nunc,* quelque *discordance* entre l'ère atomique et nos cadres de souveraineté ? Si vous ne le pensez pas encore, j'appellerais à l'aide l'intelligence d'un auteur qui a condamné — avec une rigueur et une passion non moindres que les vôtres — la servitude des sociétés totalitaires : Hannah Arendt.

1963 : *« Dans la lutte qui partage le monde aujourd'hui et dont dépendent tant de choses, ceux-là seront les vainqueurs qui comprendront la révolution, alors que ceux qui continuent de faire confiance à la politique de puissance au sens traditionnel du terme, c'est-à-dire à la guerre en tant qu'ultime recours de toute politique étrangère, sont menacés de découvrir dans un avenir assez proche qu'ils se trouvent à la tête d'une entreprise sans but et de nature absolument anachronique. »*

Pensez-vous *sérieusement* rallier les énergies, soulever l'enthousiasme, susciter la ferveur *si vous* n'entaz pas sur la défense des libertés l'espoir de changer le monde ? Nos enfants ne demandent pas seulement à *rester* libres ; ils demandent à *vivre* libres. Or, toujours selon Hannat Arendt, *« aussi longtemps que l'indépendance nationale, à savoir la libération de toute domination étrangère, et la souveraineté de l'Etat, autrement dit la revendication d'un pouvoir sans limites et sans contrôle dans la conduite de la politique étrangère, seront confondues — et aucune révolution jusqu'à ce jour n'a remis en cause cette conception de l'Etat — aucune solution, fût-elle théorique, au problème de la guerre dont dépend, non seulement l'avenir de l'humanité, mais la question même de savoir si l'humanité a un avenir n'est concevable. Vouloir, dans ces conditions, garantir la paix sur la terre paraît aussi utopique que la recherche de la quadrature du cercle. »*

Souveraineté de l'Etat ou règles du jeu ? *« Qui veut rester libre »*, demandez-vous ? *Quatre-vingt-dix pour cent des Français, j'imagine... A quel prix ? Jusqu'au sacrifice de leur vie, pour la plupart... Mais avant de* « consentir » à un sacrifice de 50 à 500 millions de vies humaines, est-ce trop demander aux politiques que de faire un effort d'imagination ? Pas même de grande imagination ! Avez-vous observé, monsieur, sur le trottoir de leurs écoles, des groupes de *gamins jouant aux billes, loin du regard des adultes ?* Nul besoin d'un arbitre, car les *règles du jeu* sont *intériorisées*. Sommes-nous plus bêtes que nos gamins ? Y a-t-il plus grand *Jeu* que l'évolution, et la survie de l'espèce ?

Oui, il se fait tard, monsieur Juillet... Oui, le temps est compté qui nous sépare de la guerre. Oui, il est pressant de *découpler* indépendance nationale et souveraineté des Etats ; de substituer à cette dernière la notion de *règles du jeu* ; de découvrir ces règles, de les faire imposer par les peuples aux chefs d'Etat.

Mettons, pour une fois, à profit un drame — celui du peuple polonais — non pour vider nos querelles nationales *mais pour bâtir la paix. Ne nous* trompons pas, *encore une fois*, de cible en visant le *« communisme international »* qui n'en finit pas de mourir au lieu de viser l'impérialisme des Etats qui n'en finit pas de survivre. Derrière cette cible, ne l'oublions pas, se cache un adversaire invisible autrement redoutable : le temps. « Le temps est un enfant qui pousse des pions : royauté d'un enfant. »

Une poignée d'hommes a compris en 1938 la leçon de Munich. Comprenons celle de Varsovie, avant que *« le siècle tueur de loups »* ne nous bondisse à nouveau sur l'épaule...

Car *« l'Europe est peuplée d'arcs de triomphe dont la somme est nulle. Mais la somme des monuments aux morts ne l'est pas »*. Nous le savons assez et trop.

(1) Il se fait tard, Monsieur le Président *(le Monde du 10 février)*.

(*) Médecin.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.

Imprimerie du « Monde », 5, r. des Italiens PARIS-IXe

OJD

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration.

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Le Monde

étranger

PROCHE-ORIENT

Liban

Une nouvelle tentative de détournement illustre l'insécurité de l'aéroport de Beyrouth

De notre correspondant

Beyrouth. — L'acte de piraterie aérienne du mercredi 24 février souligne l'état de délabrement total de l'autorité au Liban, même à l'aéroport de Beyrouth qui, par un « *consensus tacitique* » entre belligérants est maintenu en marge du conflit sauf dans les phases de grandes hostilités.

Au terme de neuf heures de séquestration, les cent cinq passagers et l'équipage d'un Boeing de Kuweit Airways, en provenance de Libye, ont en effet été relâchés jeudi à l'aube par les ravisseurs appartenant à l'organisation des « Fils de l'imam Moussa Sadr ». Ces derniers voulaient ramener l'appareil en Libye et l'y faire exploser en représailles contre la « disparition », en août 1978, du chef spirituel de la communauté chiite du Liban, l'imam Moussa Sadr, alors qu'il se trouvait en voyage officiel à Tripoli. La communauté chiite libanaise tient les autorités libyennes pour responsables de sa mort probable.

A bord de l'appareil se trouvaient le secrétaire général et cinq membres du comité central du P.C. libanais, ainsi que des personnes proches de la résistance palestinienne. L'opération a été condamnée publiquement et qualifiée d'inopportune par Amal, principale organisation chiite du Liban.

Mais c'est surtout la façon dont l'avion a été investi par le commando qui est importante, car elle risque de faire déserter l'aéroport de Beyrouth par les quelques compagnies étrangères qui le desservent encore, en plus des compagnies nationales M.E.A. et T.M.A.

Douze hommes armés de mitraillettes et de lance-roquettes sont arrivés sur la piste à bord de deux voitures et après avoir tiré sur l'avion, sont montés à bord et l'ont occupé. Au cours de la longue négociation qui a précédé le dénouement de l'affaire, ils devaient tirer à plusieurs reprises sur la tour de contrôle et sur les véhicules disposés pour barrer les pistes. De plus, des miliciens du P.C. et des éléments de la résistance palestinienne se sont déployés sur l'aire de l'aéroport en position de combat, eux-mêmes entourés par les troupes syriennes de la FAD, menaçant de donner l'assaut si l'appareil commençait les préparatifs de décollage. Enfin, les ravisseurs se sont, pour la forme, rendus à la FAD après être sortis de l'aéroport, mais ils sont pratiquement sûrs de l'impunité.

Dans ces conditions, et l'aéroport de Beyrouth ayant déjà été le théâtre il y a trois mois d'agissements à peu près similaires, toutes les précautions prises pour éviter les actes de piraterie aérienne risquent d'apparaître dérisoires et inutiles.

LUCIEN GEORGE.

Syrie

Le président Assad annonce la fin des combats à Hama

Le président syrien Hafez El Assad a déclaré, mercredi 24 février, que des combats entre Frères musulmans et forces gouvernementales à Hama avaient pris fin. Il a accusé « *certaines forces étrangères suspectes* » d'avoir fourni de « *grandes quantités d'armes et de munitions* » aux membres de la confrérie intégriste.

Le chef de l'Etat syrien, qui parlait à la télévision italienne, a estimé que la confrérie musulmane n'était qu'une « *bande dont l'importance est limitée* » et ne saurait constituer de danger pour le régime syrien.

La « *normalisation* » de la situation à Hama a été également annoncée par l'agence officielle SANA, qui a précisé que les « *perquisitions* » avaient cessé fin dans la ville et que la vie y avait repris son cours normal. Pourtant, des témoins dignes de foi, qui ont traversé les faubourgs d'Hama mercredi, ont pu constater que la ville proprement dite est toujours coupée du monde extérieur. Ils ont pu observer de nombreuses fumées et des survols d'hélicoptères, et ont entendu crépiter des mitrailleuses. Les faubourgs d'Hama présentent, d'après eux, un aspect lamentable : des traces de combats sont visibles, des édifices publics comme la faculté dentaire présentent des façades ravagées. Les rues sont encombrées de gravats et de débris de toutes sortes. Les quartiers résidentiels, à l'est de la ville, sont totalement déserts.

La vie économique est arrêtée ; ni les usines de cet important centre textile ni les ateliers ne fonctionnent.

L'agglomération dans son ensemble, vieille ville et faubourgs, est entourée d'une sorte d'immense bivouac militaire, constitué de tentes, de chars, de canons et de véhicules de toutes sortes. Entre dix mille et douze mille hommes de l'armée et des forces de sécurité campent là depuis trois semaines. Pour la facilité de leurs communications, ils ont même lancé des ponts militaires sur l'Oronte qui traverse Hama. Toutes les issues de la ville sont étroitement contrôlées par d'imposants barrages, qui fouillent les rares véhicules empruntant la grande route Alep-Damas passant par Hama. Toutes les identités sont soigneusement vérifiées. — (*A.F.P.*)

DANS UNE INTERVIEW A « L'ARCHE »

« Visiter Israël ne m'oblige pas à prendre en compte tous les aspects de sa politique »

déclare le président de la République

Dans une interview accordée à *l'Arche* et que publie le mensuel du judaïsme français dans son numéro de fin février, M. Mitterrand déclare notamment à propos de son prochain voyage en Israël : « *Mon pays entretient des relations avec Israël depuis l'origine. Faire semblant de ne pas se connaître a quelque chose de choquant (...). C'est aujourd'hui un Etat qui joue un rôle important dans le monde. Au demeurant, le visiter, dire à son peuple mon amitié, ne m'oblige pas à prendre en compte tous les aspects de sa politique (...). Je ne me pose ni en médiateur ni en arbitre. Mais fort de l'histoire de mon pays, en ami qui n'a pas besoin d'être complaisant pour que l'on compte sur lui, là où le droit des peuples est en cause.* »

Après avoir réaffirmé le droit d'Israël « *d'exister et d'en posséder les moyens et les garanties* », le président de la République ajoute : « *Mais d'autres que lui* (le peuple juif) *ont vécu, travaillé, souffert, espéré dans cet étroit canton du monde. Je pense aux Palestiniens. Impossible de leur nier leur droit de disposer d'une patrie. Problème que nul n'a pu ou su résoudre jusqu'à présent et qu'il serait tragique de laisser régler au hasard des rapports de force (...). La réalité d'aujourd'hui suppose qu'on marche pas à pas. C'est pourquoi j'ai approuvé Camp David. Ceux qui se battent ont bien le droit de se réconcilier.* »

M. Mitterrand, qui qualifie d'autre part l'annexion du Golan de mesure « *vexatoire et inutile* », affirme à propos de l'O.L.P. : « *Je ne connais pas d'autre interlocuteur palestinien que l'O.L.P. capable de conduire une négociation et de décider un accord. Mais si le premier article de son programme reste, même reconnue comme légitime interlocuteur, de travailler quoi qu'il advienne à la destruction d'Israël, comment voulez-vous que ce dernier puisse s'engager dans cette voie ? Il n'y aura pas, à l'évidence, de négociations sans assurances préalables.* »

A propos de Jérusalem, M. Mitterrand dit encore : « *La grandeur unique de Jérusalem est d'être au centre de souvenirs et d'espérances multiples dont le syncrétisme devrait l'emporter sur la contradiction. On ne peut, en tout cas, aborder ce problème sous l'aspect de gens qui arrivent en prétendant régler l'histoire au moyen d'un compas.* »

● *Le prince saoudien Talal Ibn Abdel Aziz*, président de l'AGFUND (programme des pays arabes du Golfe pour l'aide au tiers-monde par les organisations des Nations unies), a déclaré mercredi 24 février à Paris qu'il ne voyait pas d'inconvénient à la prochaine visite de M. Mitterrand en Israël.

Le frère du roi Khaled, qui était l'invité à déjeuner de la presse diplomatique, a estimé que la politique du gouvernement français était « *satisfaisante et bonne, non seulement à l'égard des pays arabes, mais aussi d'autres pays* ». Il a également exprimé l'espoir que cette visite aura des résultats « *positifs pour tous les pays* ».

DIPLOMATIE

LA VISITE DE M. MITTERRAND A ROME

Une approche des relations franco-italiennes en rupture avec la tradition

C'est une « visite officielle de travail » que M. Mitterrand va faire à Rome, les 26 et 27 février, accompagné de cinq ministres : MM. Claude Cheysson, Jacques Delors, Pierre Dreyfus, Jack Lang et Mme Edith Cresson.

Les entretiens techniques sont prévus dans la journée de vendredi. Arrivant à 10 h 45 au palais Chigi, le président de la République sera reçu par M. Giovanni Spadolini, président du Conseil. A la fin de leur tête-à-tête, ils seront rejoints par les ministres des affaires étrangères, MM. Emilio Colombo et Claude Cheysson. Simultanément, les ministres français de l'économie, de l'industrie, de la culture et de l'agriculture, rencontreront leurs homologues italiens.

M. Mitterrand se rendra ensuite au Quirinal, où M. Sandro Pertini, président de la République, le retiendra à déjeuner. Les deux délégations se retrouveront en séance plénière à 16 heures. Dans la soirée, un dîner sera offert à la villa Madama par M. Spadolini.

Le début de la matinée du 27 février sera consacré à la réception, par le président de la République française, des secrétaires généraux des partis italiens qui l'auront sollicité, notamment M. Enrico Berlinguer (P.C.I.). Une visite à Jean-Paul II, à 11 heures, précédera le déjeuner au palais Farnèse offert par M. Mitterrand au président du Conseil italien. Après avoir consacré une visite à l'Ecole française de Rome et à la villa Médicis, le chef de l'Etat regagnera Paris en fin d'après-midi.

Le voyage à Rome de M. Mitterrand bouscule discrètement le protocole, car la prochaine rencontre franco-italienne avait été prévue pour le printemps avec la visite d'Etat à Paris de M. Sandro Pertini, président de la République. En poursuivant le processus amorcé avec M. Giovanni Spadolli, qui vint à Paris le 19 novembre dernier, M. Mitterrand a manifesté son souci d'institutionnaliser les « relations de travail » avec l'Italie comme elles le sont déjà avec Londres et Bonn. Il tient ainsi l'engagement qu'il avait pris.

Qu'il s'agisse du contentieux viticole, du contrôle des capitaux ou des inquiétudes italiennes à propos du protectionnisme larvé impliqué par la « reconquête du marché intérieur », l'ordre du jour de cette rencontre aurait pu n'occuper que les ministres. Le voyage répond en fait à un souci de réorientation politique globale dont le président de *la République a défini la philosophie* en recevant, le 12 février, quelques journalistes italiens. Ceux-ci n'étaient pas autorisés à citer entre guillemets les propos du chef de l'Etat mais ils en ont rapporté la substance, laissant entendre qu'un certain espoir va succéder, pour les relations entre les deux pays, à bien des années désavantes.

En effet, ces relations exigent qu'on prenne en compte les sentiments qui tiennent au « mythe français » en Italie et à la conception simpliste qu'on les Français de leurs voisins. Rome a toujours — quoi qu'elle parût s'en défendre — beaucoup attendu de Paris. Toutefois, les serments de tout se dire et de tout faire ensemble ont été régulièrement trahis, à peine prononcés, par les responsables français.

Même si Rome a souvent exagéré le prix que lui eût coûté l'existence d'un « axe Paris-Bonn », ni la France ni la République fédérale n'ont assuré à l'Italie la place qu'elles semblaient lui garantir en Europe et dans les affaires mondiales. Trop de responsables français ou allemands ont sous-estimé l'amertume, masquée par la cordialité, de leurs partenaires italiens. Parmi ces derniers, ministres ou hauts fonctionnaires, les plus fins connaisseurs de la France en mesuraient la condescendance à leur égard. On compte sur les doigts d'une main les grands diplomates français qui, depuis quinze ans, ont réussi à Rome pour avoir admis que l'Italie avait beaucoup de choses à leur enseigner. Il faut donc, aujourd'hui, effacer ces attitudes hégémoniques ou, pour utiliser le terme italien, cette « prepotenza », qui peut prendre la forme de façons protectrices ou d'un badinage railleur à l'égard du pays voisin, et fonder ses relations avec lui, après en avoir pris la véritable mesure, sur autre chose qu'une caricature ou une image idéalisée.

Il semble bien que l'on discerne ce dessein dans les propos de M. Mitterrand. Il inscrit son voyage à Rome dans la politique qui consiste à tenter de « sortir de Yalta », indiquant, par exemple, que la réorganisation de l'Europe occidentale doit lui permettre de n'être plus « *ballottée* » entre les deux Grands et d'utiliser la faible marge de manœuvre dont elle dispose à l'égard de leurs pressions et face à la menace d'une reprise de la guerre froide. Les journalistes italiens qui se sont entretenus avec M. Mitterrand l'ont trouvé tout à fait sceptique sur le développement du neutralisme en République fédérale, et il aurait imputé devant eux les manifestations pacifistes à un « *refus national et non nationaliste* » de voir le sort du pays décidé par d'autres.

Cette vision du rôle de l'Europe implique le rééquilibrage de la Communauté européenne vers le Sud et le rejet de toute « *marginalisation* » de l'Italie. Telle était, au demeurant, la position du chef de l'Etat lorsqu'il était premier secrétaire du P.S., au sein de l'Internationale socialiste, *mais, selon nos confrères italiens*, il n'y a pas fait référence.

Le refus de « couples politiques »

Son approche de l'Italie diffère de celle de ses prédécesseurs et de toute une tradition de la diplomatie française. L'accent mis, discrètement, sur l'indépendance nationale s'accorde bien avec l'attitude de l'Italie elle-même, revenue d'un rêve européen qui revêtait parfois l'aspect d'une fuite devant sa triste situation. Refusant tout « couple politique » en Europe, M. Mitterrand tient compte, en outre, du souci des responsables italiens de ne pas enfermer leur pays dans un tête-à-tête et tient compte de l'aversion que le « couple franco-allemand » leur a inspirée *depuis la guerre. Au demeurant*, lorsque Paris eut la tentation, ou la velléité, de jouer exceptionnellement Bonn contre Rome, l'Italie répliqua presque instinctivement en jouant Londres contre Paris, la Grande-Bretagne se montrant d'ailleurs elle aussi, en pareil cas, prodigue de promesses non tenues.

Le président de la République a fait savoir à ses interlocuteurs italiens qu'il recevrait « *tous les secrétaires généraux de partis qui le souhaitent* ». C'est le cas de M. Berlinguer selon *l'Unità*. Lorsque M. Mitterrand l'avait rencontré à Strasbourg, le 24 mars 1980, M. Georges Marchais avait eu ce commentaire viruient : « *Il va marcher en s'abritant sous le parapluie du compromis historique.* » Un mois plus tard, le premier secrétaire du P.S. affirmait : « *Ce que les communistes me pardonnent mal, c'est d'avoir été, en quelque sorte, le Berlinguer français.* » Depuis lors, M. Mitterrand a rencontré à Rome, le 18 mars 1981, MM. Bettino Craxi et Pietro Longo, secrétaire généraux des partis socialiste et social-démocrate.

Depuis le 10 mai, l'évolution de la gauche française a constamment été invoquée par la gauche italienne à des fins très diverses. Pourtant, les situations sont très différentes dans les deux pays et même, sur un point, en totale opposition. M. Mitterrand a toujours pensé que le suffrage universel autorisait à gouverner la France avec 51 % des voix, tandis que M. Berlinguer, pour l'Italie, a défini le « *compromis historique* » et les formules qui l'ont suivi en posant, en principe, le contraire.

Si les socialistes italiens se sentent des « *amis privilégiés* » du président de la République française, peut-être s'abusent-ils en cherchant à lui faire parrainer leur dessein d'union de la gauche au prix d'une crise ministérielle.

La situation italienne comporte, en effet, deux facteurs originaux : l'existence de la démocratie chrétienne comme parti de masse, dont le P.C.I. tient le plus grand compte, et le rôle d'arbitres, au sein de la majorité, que jouent désormais les partis « laïques », en dépit de leur faiblesse *en effectifs. En M. Spadolini*, président du conseil, mais aussi premier secrétaire du parti républicain, M. Mitterrand trouve un interlocuteur « laïque » qui, s'appuyant sur un chef de l'Etat socialiste, M. Pertini, est parvenu à « *casser le jeu* » de la démocratie chrétienne tout en patronant une certaine amélioration de la situation économique et un début de réforme des mœurs politiques. *Les autres dirigeants de la* gauche italienne ne devraient pas se faire trop d'illusions sur les possibilités de transplantation du « *modèle français* ».

JACQUES NOBÉCOURT.

Un cas embarrassant pour le gouvernement français

Un député basque espagnol demande le statut de réfugié politique

Une affaire embarrassante pour le gouvernement français : un député basque espagnol, M. Francisco Letamendia, vient de demander au Quai d'Orsay et au ministère de l'intérieur la possibilité de bénéficier du statut de réfugié politique. Poursuivi dans son pays, il risque, en effet, d'aller en prison. Il a préféré passer la frontière avant qu'on ne l'arrête.

M. Letamendia est député pour Bilbao de la coalition indépendantiste Herri Batasuna, l'expression politique de l'ETA militaire. Elu en 1979, il n'a jamais siégé aux Cortès, la coalition ayant décidé de boycotter les travaux de ce qu'elle appelle « le Parlement de l'Etat espagnol ». En revanche, il avait été un membre assidu du Parlement sous la précédente législature, alors qu'il représentait une formation nationaliste plus modérée.

Son évolution caractérise assez bien la radicalisation progressive d'un secteur important des nationalistes basques. En 1979, la Cour suprême a engagé des poursuites contre lui pour une « *apologie du terrorisme* » qu'il aurait faite au cours d'un meeting à Vitoria. Les Cortès ont accepté de lever son immunité parlementaire. Le procureur de la Cour suprême a annoncé qu'il requerra trois ans de prison.

De nouvelles poursuites ont été engagées contre lui au mois de janvier : cette fois, la Cour suprême l'a accusé d' « *outrages au chef de l'Etat* ». Lorsque le roi était venu à Guernica, le 4 février 1981, des militants d'Herri Batasuna l'avaient chahuté. M. Letamendia affirme qu'il n'était pas présent ce jour-là. Les Cortès ont néanmoins accepté, le 17 février dernier, de lever pour la deuxième fois son immunité parlementaire. L'accusation portée contre lui l'expose à une peine de six ans à douze ans de prison. Et surtout, elle ne lui laisse pas le bénéfice de la liberté provisoire. C'est pourquoi M. Letamendia s'est réfugié en France.

Agé de trente-huit ans, M. Letamendia avait été l'un des défenseurs des accusés basques, au procès de Burgos de 1970. Deux ans après, il choisissait de vivre en exil en France, où il a écrit plusieurs ouvrages historiques sur Euskadi, son pays. De nouveau en France, il dit qu'il veut poursuivre ses recherches : s'il demande le statut de réfugié, c'est pour avoir une totale liberté de mouvement.

Il a déclaré avant son départ d'Espagne que le gouvernement madrilène l'avait choisi pour « tête de Turc », avant l'ouverture du procès des putschistes, afin de se montrer aussi ferme à gauche qu'à droite. Il ne reviendra pas au pays basque, a-t-il annoncé, « *tant que n'aura pas disparu la persécution politique pour délit d'opinion* ».

L'O.A.S. et les Pieds-Noirs
Achab le juif maudit
Les corsaires de la liberté
L'histoire des marginaux
Elisabeth 1re, reine de la propagande

L'histoire chaque mois un rendez-vous avec les grands historiens d'aujourd'hui

Offre spéciale : un an 160 F au lieu de 198 F*

Je souscris un abonnement d'un an (11 n°s) au prix de 160 F

Nom
Adresse

Je règle par : ☐ chèque bancaire ☐ chèque postal (3 volets) ☐ mandat à l'ordre de L'HISTOIRE — A retourner, accompagné de votre règlement, à L'histoire 57 rue de Saine 75006 Paris.
Etranger 180 FF - Belgique : Soumillion 28 Av. Massenet 1190 Bruxelles.

* Prix de vente au numéro.

M. 82/02

l'ingérence absolue des présidents américains. Mais il a eu des conséquences néfastes, qui ne pouvait que s'accroître : les exploitants indé-

cinémas « 14-Juillet », MK-2 Diffusion) ne peut qu'applaudir aujourd'hui la volonté d'ouv

S.I. n'a séparativo

istère à

CLAIRE DEVARRIEUX.

DIPLOMATIE

Le sommet franco-allemand

(Suite de la première page.)

Quant à la déclaration commune, son éventualité avait été envisagée dès avant la rencontre du côté français. Mais on attendait, pour l'annoncer, de pouvoir vérifier que le chancelier était pleinement d'accord avec son principe.

Sans être une procédure habituelle, ce genre de déclaration a déjà été *utilisé dans un passé récent*. MM. Giscard d'Estaing et Schmidt en avaient publié une en février 1980, pour mettre solennellement en garde les Soviétiques contre les conséquences de l'invasion de l'Afghanistan, et indiquer que « *la détente ne résisterait pas à un nouveau choc* ». Depuis, il y a eu Varsovie...

Il s'agit, cette fois encore, de lancer, comme l'a indiqué mercredi le chancelier ouest-allemand, « *un signal politique* ». En direction des Etats-Unis et de l'Union soviétique, *mais aussi des partenaires de la* France et de la R.F.A. au sein de la Communauté économique européenne. C'est pourquoi cette déclaration devait reprendre les trois principaux thèmes des entretiens politiques entre MM. Schmidt et Mitterrand, et sur lesquels s'est manifesté un accord franco-allemand probablement plus net qu'on n'osait l'espérer de part et d'autre.

Le premier de ces thèmes, le plus général, est celui des rapports Est-Ouest à nouveau dégradés depuis le coup de Varsovie du 13 décembre. Français et Allemands se sont montrés également préoccupés, au cours des entretiens, par l'issue pour le moins incertaine des négociations de Genève sur les euromissiles, négociations dans lesquelles *ils voient une* des dernières chances sinon de supprimer, du moins de ralentir la course aux armements. M. Schmidt tient d'autant plus à afficher sa préoccupation pour ces pourparlers que, en Allemagne fédérale même, un argument actuellement utilisé à l'égard des pacifistes consiste à leur demander *de suspendre leurs revendications* durant cette conférence, pour ne pas préjuger ses résultats et priver ainsi les négociateurs occidentaux de moyens de pression et d'échange vis-à-vis de leurs interlocuteurs soviétiques.

Mais la rencontre de Paris a aussi permis au chancelier et à M. Giscard *de vérifier que* la France, même si des réactions populaires différentes de celles de l'opinion ouest-allemande s'y étaient fait jour au lendemain de l'instauration de la loi martiale en Pologne, ne fait finalement pas d'analyses divergentes de celles de Bonn à ce sujet. La signature du contrat de gaz soviétique par Paris le 23 janvier dernier avait d'ailleurs commencé à rasséréner le gouvernement ouest-allemand, naguère fort agacé par les déclarations françaises sur la dépendance énergétique ouest-allemande à l'égard de l'U.R.S.S.

MM. Mitterrand et Schmidt ont d'autre part, examiné longuement les conséquences des désordres monétaires, mais aussi économiques, *auxquels les Européens doivent* chercher les moyens de mettre un terme. Les critiques de l'un et de l'autre contre la politique américaine des taux de change ont été renouvelées et précisées. Pour harmoniser leur attitude, Paris et Bonn veulent notamment définir des taux-plafonds et indiquer clairement à Washington que, au-delà ed ces limites, la France et la R.F.A. seraient conduites à réagir par des mesures de rétorsion économique et inciteraient leurs partenaires européens à faire de *même. Il semble toutefois que l'on* soit moins pressé du côté allemand que du côté français de définir concrètement de telles mesures. On compte surtout, à Bonn, sur l'effet dissuasif que pourrait avoir sur les responsables de l'économie américaine l'annonce d'une sorte de « front commun » européen. En matière industrielle également, les deux pays tenteront d'intervenir conjointement, en particulier au prochain sommet des pays les plus développés, en juin à Versailles.

Quant à la C.E.E., ses difficultés et ses incertitudes, qui constituaient le troisième grand thème politique de la rencontre, le rôle majeur de l'entente franco-allemande dans la défense des institutions et des mécanismes communautaires, a été réaffirmé. Mais une certaine préoccupation de la R.F.A. devant la *remontée des protectionnismes dans* l'Europe des Dix a également été exprimée. En termes généraux, certes, mais qui n'en visaient pas moins certains propos français sur la nécessité de « *reconquérir le marché intérieur* », il semble que des apaisements aient été donnés à cet égard au chancelier et à son entourage.

Ces *considérations ont évidemment* un peu éclipsé les nombreux entretiens techniques entre ministres sur différents dossiers et projets précis, même si chacun demeure convaincu de l'importance de cette forme concrète de la coopération franco-allemande. Mais de la construction de l'Airbus A-320 à la possibilité d'installer un T.G.V. Paris-Cologne (la ville de Bonn restant décidément la parente pauvre de la desserte ferroviaire, et d'ailleurs aérienne, par la France), ces projets paraissent, si l'on ose dire, aller bon train. Celui du char et de l'hélicoptère de combat ne devait pas, lui, recevoir de solution immédiate, notamment pour des *raisons de politique intérieure* ouest-allemande (*le Monde* du 25 février). Mais, dans l'ensemble, la rencontre de Paris aura été particulièrement studieuse.

Comme si, même dans ces détails qui sont le substrat de la coopération entre Paris et Bonn, on avait tenu à manifester avec éclat que, « *privilégiée* » ou pas, ces relations étaient bien, toute réflexion faite, un des points de passage obligés de la diplomatie française et de la construction européenne.

BERNARD BRIGOULEIX.

EUROPE

Pologne

DEVANT LE COMITÉ CENTRAL

Le général Jaruzelski réaffirme sa volonté de ne tolérer aucune contestation

Le septième plénium du parti ouvrier unifié polonais, qui doit examiner les « *tâches du POUP dans la lutte pour l'unité du parti, pour le renforcement du pouvoir populaire et pour la totale acceptation du socialisme* », a entendu mercredi 24 février, la lecture du rapport du bureau politique, présenté par le général Jaruzelski. Le plénum devrait adopter ce jeudi « *une déclaration de programme* » conçue comme « *une plate-forme visant à unir les travailleurs dans la recherche de solutions à la crise* ».

Selon le journal du gouvernement, *Rzeczpospolita*, tous les citoyens devraient trouver dans ce programme intitulé « Pour quoi nous battons, où allons-nous ? » une « tentative de solution *aux problèmes les plus importants que se pose aujourd'hui le peuple polonais* ». Quant aux débats du comité central, ils devraient, selon le journal, « *rechercher une réponse à la question de savoir comment le parti peut et doit regagner la confiance, le prestige et la crédibilité* ». Car, constate pour sa part *Trybuna Ludu*, « *nous avons malheureusement trop de preuves que l'opposition politique n'a pas désarmé* ». Le journal de l'armée, le *Zolnierz Wolnosci*, affirme, de son côté, que « *l'ennemi de classe, quoique paralysé, n'a pas cessé ses activités clandestines et continue d'exhaler son désir de vengeance* ».

Le premier secrétaire a tout d'abord indiqué qu'il ne pourrait pas lever les restrictions imposées par l'état de guerre d'une façon aussi large qu'il en avait l'intention, car « *les tensions, les excès et les diffusions de tracts ne le permettent pas. Ces actions nuisent aux intérêts de la société tout entière. Il faut les condamner et s'y opposer de manière énergique. Elles prolongent la durée de l'état de guerre* », a-t-il dit.

Le général Jaruzelski a cependant indiqué que le ministre de l'intérieur annoncerait dans les jours à venir certains allégements aux dispositions de la loi martiale et de nouvelles libérations de personnes internées.

Il s'est prononcé pour « *la reconstruction d'un mouvement syndical fort, indépendant et autogéré* », mais qui devra « *respecter strictement le caractère socialiste du régime et le rôle dirigeant du parti* ».

Evoquant longuement la crise du parti qui a « *perdu l'appui d'une partie de la classe ouvrière* » et s'est trouvé ensuite « *paralysé par les attaques de l'ennemi* », le général Jaruzelski a renvoyé dos à dos les « *durs* », qui auraient souhaité plus tôt le recours à l'état de guerre, et les « *libéraux* » qui « *s'en offusquent* ». « *Il faut en finir*, a-t-il dit, *avec la division du parti en tendances. Il est facile de donner des conseils, mais beaucoup plus difficile de faire preuve dans la pratique de réalisme politique.* » Et il a déploré que, malgré une vaste épuration, le retour à un fonctionnement normal du parti se fasse « *trop lentement* ».

Il s'est *efforcé aussi de présenter l'« état de guerre » en Pologne comme l'« état d'anti-guerre »*, allant jusqu'à affirmer que la proclamation de la loi martiale avait peut-être évité « *la troisième guerre mondiale* ». Elle a en tout cas, a-t-il déclaré, « *anéanti les visées* » de ceux qui ont tenté d'utiliser la Pologne comme un « *détonateur* » sous l'édifice de paix bâti à Yalta et à Potsdam, comme un « *instrument* » ou un « *levier* » pour faire pression sur l'U.R.S.S. et l'ensemble de la communauté socialiste, sans aucune considération pour « *les intérêts réels de la nation polonaise* ». Puis le général a dénoncé longuement les « *menaces de guerre* » que fait peser selon lui sur le monde l'administration américaine.

Toute opposition organisée...

Il a ensuite fustigé l'activité des centres de renseignement des pays de l'OTAN qui « *ont sous-estimé la sagesse des Polonais, l'unité et la conscience idéologique de nos forces armées, l'efficacité des autorités de l'Etat socialiste. La solution que nous avons choisie les a pris par surprise. Les plans concernant la Pologne avaient été élaborés pendant des années et ont coûté beaucoup d'argent. Ils se sont écroulés en une nuit. (...) L'histoire dira peut-être un jour que si la deuxième guerre mondiale a commencé avec la Pologne, c'est grâce à elle que la troisième n'a pas commencé* ».

Il a rejeté toute possibilité de tolérer une forme quelconque d'opposition. « *En Pologne*, a-t-il dit, *toute opposition organisée devient tôt ou tard un centre de ralliement de tous les éléments réactionnaires ou aventuristes, y compris les fascisants.* » Evoquant le slogan de Solidarité dans la clandestinité : « *L'hiver est à vous, le printemps sera à nous* », il s'est écrié avec force : « *Le printemps ne sera ni à nous, ni à vous, il sera polonais et socialiste. (...) Quiconque organise aujourd'hui l'opposition, conspire, ou va jusqu'à utiliser des moyens terroristes ou le sabotage, peut être sûr qu'il ne pourra pas compter sur notre indulgence.* »

Pour sa part, l'un des durs du bureau politique du parti, M. Albin Siwak, a préconisé « *une épuration du POUP par le haut* », car, dit-il, « *commencer l'épuration par la base équivaudrait à balayer un escalier en commençant par le bas : on ne réussirait jamais à débarrasser toutes les saletés* ».

L'agence PAP a annoncé, mercredi, que les services de douane avaient saisi dans un camion venant de Suède 16 500 feuilles de papier et 19,5 kilos d'encre d'imprimerie, destinés à des ateliers d'édition clandestins. Ils avaient été cachés parmi le chargement du camion : trois cent quarante cartons de vêtements et quatre cents colis de vivres, dont deux firmes suédoises avaient fait don à la Pologne.

Enfin, à la veille de la réunion de la Diète, l'acteur Gustaw Holoubek, très connu en Pologne, a démissionné de ses fonctions de député en signe de protestation contre l'état de guerre, apprend-on de bonne source.

● *Le pape Jean-Paul II* a évoqué la situation en Pologne au cours de son audience du mercredi 24 février, au Vatican. « *La solidarité* a-t-il dit, *est aussi le nom de la sollicitude envers ceux qui sont internés et arrêtés, envers ce qui se passe dans ma patrie, envers le respect qu'on doit aux droits de l'homme et à la souveraineté de la nation.* »

La conférence de New-Delhi a mis en relief les écueils de la coopération Sud-Sud et le dialogue avec les pays industrialisés

De notre correspondant

New-Delhi. — Réunies à l'initiative du premier ministre indien, Mme Gandhi, les « consultations de New-Delhi » avaient officiellement deux objectifs. D'une part, développer la coopération entre pays en voie de développement et, d'autre part, sortir le dialogue Nord-Sud de l'impasse. Les observateurs devaient rapidement leur en trouver un troisième : promouvoir fort habilement, le pays hôte lui-même, grâce à une manifestation à la faveur de laquelle l'Inde rappelait qu'elle est, après tout, un pays industriel non négligeable, disposant d'un potentiel technique important, et capable d'offrir des services à la communauté des pays du tiers-monde.

Ainsi vit-on l'Inde, suggérer la création d'un groupe restreint d'expertise technique, au service des pays en voie de développement et destiné à favoriser les projets entrant dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Une suggestion qualifiée par les participants d'« *intéressante, constructive et importante* » (un projet sera soumis aux « 77 », le groupe de pression des pays en développement aux Nations unies), encore qu'aucun pays ne se soit précipité, semble-t-il, pour inscrire, aux côtés de l'Inde, son nom sur la liste des généreux donateurs qui accepteraient de constituer le capital initial de 15 à 20 millions de dollars nécessaire, selon Delhi, au fonctionnement de ce groupe de consultants.

Cette initiative, avec celles de Sri-Lanka et de Koweït relatives au financement d'opérations conjointes en pays tiers, illustrait *timidement* la volonté des participants de sortir la coopération Sud-Sud du verbiage dans lequel elle risque de s'embourber. Un risque que devait concrétiser parfaitement, pour certains, la proposition du président tanzanien, M. Nyerere, de constituer une « *commission Sud-Sud* », sur le modèle de la commission Brandt. « *Quand on veut enterrer un problème, on crée une commission* », rappelait cruellement un observateur étranger.

A l'heure de la séparation, force était de constater qu'il était décidément bien difficile de « *transformer les mots en actions* », comme le prouvait éloquemment une déclaration finale, catalogue de bonnes intentions, de vibrants appels à l'aide et de déceptions à peine masquées. Cruel exercice en effet au moment où chacun s'accordait à souligner la nette détérioration de la situation économique internationale et l'urgence de prendre des décisions dans un certain nombre de secteurs « critiques », notamment en matière alimentaire et énergétique.

On se quitta après avoir insisté sur la nécessité d'augmenter la production alimentaire (là encore, des experts y réfléchiront) et d'œuvrer en faveur de l'autonomie collective des nations du tiers-monde en ce domaine, et réaffirmé l'importance de développer les ressources énergétiques des pays en voie de développement, non sans se heurter, une fois de plus, au « mur d'argent » et à l'insuffisance des ressources financières nécessaires d'où peut-être l'absence remarquée de l'Arabie Saoudite), l'une des solutions préconisées étant la création d'une filiale énergie de la Banque mondiale.

Une fois relevées la forte diminution de l'aide étrangère et la multiplication des barrières protectionnistes dressées par les pays développés, on estima impérieux, dans un cas comme dans l'autre, de lutter contre ces tendances afin de « renverser la vapeur ». Tout en reconnaissant cependant que, en ces domaines, les initiatives requises ne pouvaient, *désormais*, être prises qu'à « *un niveau politique* ». Une façon comme une autre de reconnaître les limites de la coopération Sud-Sud, célébrée au cours de cette *réunion mais* dont on devait affirmer qu'elle ne pouvait, en aucune façon, constituer un « *substitut* » à la coopération Nord-Sud.

Des stratégies divergentes face au Nord

En ce qui concerne le dialogue Nord-Sud, les consultations de New-Delhi auront confirmé l'existence, au sein du groupe des « 77 », de positions divergentes quant à la stratégie à adopter à l'égard du lancement de négociations économiques globales, dont chacun a toutefois souhaité qu'il intervienne le plus rapidement possible. Se sont ainsi opposés ceux qui, comme l'Inde ou le Pakistan, *semblent prêts à faire preuve* de modération et de souplesse et ceux qui, sous la conduite de l'Algérie, restent partisans d'une attitude ferme et intransigeante et refusent tout ce qui serait de nature à « *déglobaliser* » les futures négociations.

Une opposition que la déclaration finale devait surmonter grâce à une formulation aussi vague qu'ambiguë, où il est fait état d'un sentiment favorable à une approche ferme au niveau des principes, mais flexible quant à la stratégie à adopter. Reste, cependant, l'impression qu'à New-Delhi les « inflexibles » ont sinon marqué des points, du moins conservé l'offensive.

« *La pièce va maintenant passer de New-Delhi à New-York* », constatait un diplomate indien. En souhaitant, comme le président du groupe des « 77 », M. *Bedjaoui*, qu'on cesse d'y jouer « *En attendant Godot* ».

PATRICK FRANCÈS.

(1) *Les quarante-quatre pays participants étaient* : Algérie, Argentine, Bangladesh, Brésil, Burundi, Colombie, Cuba, Egypte, Corée du Nord, Corée du Sud, Equateur, Ghana, Guyana, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Côte d'Ivoire, Kenya, Koweït, Madagascar, Malaisie, Mexique, Maroc, Népal, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, Roumanie, Sénégal, Sri-Lanka, Trinidad-et-Tobago, Tunisie, Emirats arabes unis, Tanzanie, Uruguay, Venezuela, Vietnam, Yougoslavie, Zaïre, Zambie et Chine (invité spécial). L'Arabie Saoudite a décliné l'invitation.

Fermeté et souplesse à l'égard du Nord

Dans la mesure où elle ne pouvait être autre chose qu'une réunion consultative limitée à un nombre restreint mais suffisamment représentatif de pays, la conférence de New-Delhi ne pouvait aboutir qu'à des résultats très modestes. Comme l'appréhendaient certains Etats du tiers-monde, elle aura fait inévitablement resurgir *les divergences qui les opposent.*

Les participants ont donc recouvert celles-ci en encourageant les « 77 » (groupe de pression plus vaste et moins politisé que celui des non-alignés) à poursuivre, dans le cadre des Nations unies, à New-York, les conversations avec les pays industrialisés en vue du lancement de négociations globales, *en se montrant « fermes dans leur fidélité aux objectifs »* de celles-ci et « *souples dans leur approche et leur stratégie* ».

Face à l'arrogance américaine — les Etats-Unis refusent, par exemple, de reconnaître la prééminence d'une conférence mondiale sur des négociations globales sur les institutions *spécialisées telles que la Banque* mondiale et le F.M.I., — il n'est guère étonnant que les partisans d'une intransigeance modulée parmi les pays en développement (P.V.D.) aient eu le dessus à New-Delhi.

Pour mieux faire porter, le cas échéant, la responsabilité d'un échec, après l'impasse, par le Nord ? Les critiques les plus vives à l'égard de Washington ont été celles de... la Chine (invitée spéciale de l'Inde, bien qu'elle ne soit pas membre des « 77 ») et de l'Iran, qu'ils ont accusé d'entraver le dialogue Nord-Sud, auquel l'un et l'autre pays ne prennent guère une grande part.

La conférence de New-Delhi a également confirmé que le rapport des forces au sein des « 77 » et vis-à-vis des pays industrialisés n'autorisait pas à pratiquer la politique du coup de poing. Pour certains P.V.D., il est urgent d'engager le processus de négociations avec le Nord, même si la position de départ n'est pas très favorable ; pour d'autres, qui jouent dans le domaine des hydrocarbures une carte, pour eux, plus vitale, il n'y a pas lieu de précipiter les choses.

Les pays pétroliers disposant d'excédents financiers (le double atout du Sud, s'il est solidaire, dans les discussions avec les pays industrialisés) *ne sont pas non plus en bonne* posture (du fait du tassement de la production et des prix du pétrole) pour venir en aide aux pays moins bien nantis, comme les y a invités Mme Gandhi.

« L'autonomie collective » du Sud est certes un réflexe normal devant l'impasse Nord-Sud, le protectionnisme *des pays industrialisés et la* rétention de l'aide que certains accordent, mais cette forme de coopération fait encore ses premiers pas. Et la conférence de New-Delhi, convoquée à l'initiative de l'Inde, pouvait donner l'impression de rompre la solidarité des « 77 » ou de répondre à une préoccupation plus *proprement indienne : trouver des* sources de financement pour l'économie et des débouchés pour l'industrie de l'Inde, qui est déjà engagée dans de nombreuses opérations conjointes en Asie, en Afrique et au Proche-Orient.

A cet égard, la conférence aura sans doute été une opération de *relations publiques réussie. A son* issue, les délégués ont été invités à visiter des établissements industriels de la région de Delhi.

Tous les P.V.D. sont d'accord pour renforcer leur unité (afin de faire pièce au Nord) et d'exprimer celle-ci de façon concrète dans diverses formes de coopération. Reste les *moyens de financement. Qu'il s'agisse* d'opérations ponctuelles, comme la mise sur pied de bureaux d'experts, ou, ce qui va beaucoup plus loin, d'un Fonds de développement du tiers-monde, ou d'une agence pour la mise en valeur des ressources énergétiques, sans parler d'un Fonds monétaire, les principaux bailleurs de *fonds possibles sont actuellement* réservés. Il est symbolique, à ce propos, que, invoquant une « raison de calendrier », l'Arabie Saoudite ait décliné l'invitation indienne. A court terme, force est, pour les P.V.D., de compter d'abord sur leurs propres efforts.

GÉRARD VIRATELLE.

LES ADIEUX DE L'AMBASSADEUR DE L'INDE

L'ambassadeur de l'Inde et *Mme Maharadjakrishna Rasgotra* ont donné une réception, mercredi, à l'occasion de leur départ de Paris. Le nombre et la qualité des invités présents, parmi lesquels de nombreux membres des gouvernements d'aujourd'hui et d'hier, leur ont permis de constater le succès de leur mission. Avec eux la France voit s'éloigner un couple d'amis véritables au charme et à la vivacité d'esprit remarquables. M. Rasgotra vient d'être nommé au poste le plus important de la diplomatie de son pays : secrétaire général aux relations étrangères.

LA GUERRE NUCLÉAIRE SERA CONJURÉE estime M. Brejnev

(De notre correspondant.)

Moscou. — Tous les quotidiens publient à la une, ce jeudi 25 février, une déclaration de M. Léonid Brejnev qui a fait également mercredi soir l'ouverture du journal télévisé, en réponse à une lettre ouverte adressée conjointement au chef de l'Etat soviétique et à M. Reagan par une organisation australienne militant « *en faveur de la coopération internationale et du désarmement* ».

Dans sa réponse, M. Brejnev déclare notamment qu'il souhaite aboutir à « *un résultat rapide et constructif* » aux pourparlers de Genève, accélérer la reprise des négociations tant sur les armements stratégiques que sur les armes chimiques, poursuivre les conversations sur l'océan Indien et les étendre même à l'océan Pacifique.

M. Brejnev affirme que l'U.R.S.S. « *étudie soigneusement les positions et propositions de l'autre partie sans jamais les repousser d'emblée* ». « *Un équilibre militaire à des niveaux d'armements le plus bas possible, telle est notre approche constructive du désarmement nucléaire dans l'intérêt de tous les peuples* », conclut M. Brejnev qui dit sa certitude que « *la raison l'emportera* » et que « *la guerre nucléaire sera conjurée* », ce qui implique des « *actions efficaces de tous les pays et peuples du monde* ». — Th. F.

LYCEE FRANÇAIS de FLORIDE

INTERNAT

SECONDE A TERMINALES A, B, C, D

Renseign. c/o CEPES : 57, r. CH.-LAFFITTE, 92200 NEUILLY - Tél. 722.94.94

et classe prépa. entrée SC. PO. PARIS

et classe prépa. entrée UNIVERSITES U.S.A. TOEFL, SAT, GRE, GMAT, etc.

Guerre nucléaire?
Finlandisation?
Détente?

LA MENACE SOVIETIQUE

sous la direction de Christoph Bertram

Préface d'Hélène Carrère d'Encausse

COLLECTION "STRATEGIES" Berger-Levrault

هكذا من الأصل

AFRIQUE

L'ADMISSION DE LA RÉPUBLIQUE SAHRAOUIE A L'O.U.A.

Le président de l'organisation panafricaine aurait désapprouvé la décision du secrétaire général

Entretien Hassan II - Juan Carlos à Palma-de-Majorque

De notre correspondant

Rabat. — C'est dans la plus grande discrétion et accompagné seulement de quelques proches, dont le général Dlimi, que le roi Hassan II a quitté Marrakech mercredi 24 février pour Palma-de-Majorque, afin d'y rencontrer le roi Juan Carlos d'Espagne. Aucune précision n'ayant été donnée, on suppose que les entretiens porteront sur les derniers développements diplomatiques du conflit saharien, qui inquiètent les Marocains.

Avant son départ, le souverain avait reçu l'amiral Thomas Hayward, chef des opérations navales des Etats-Unis, et le vice-amiral William Rowden, commandant de la VI[e] Flotte, dont le navire-amiral, le porte-avions Eisenhower, est toujours en rade de Tanger.

Les Marocains, qui sont en train de prendre la mesure du succès, au moins tactique, remporté par le Polisario à Addis-Abeba, se demandent de quelle manière l'admission de la République sahraouie à l'O.U.A. pourrait être déclarée nulle et non avenue.

La publication par l'agence officielle MAP, mercredi 24, d'une déclaration de M. Arap Moi, président en exercice de l'O.U.A., a paru apporter un premier élément de réponse. Le ministère marocain des affaires étrangères a révélé, en effet, que, en réponse au message de Hassan II, le chef de l'Etat kényan avait déclaré qu'il « *désapprouvait totalement l'action irresponsable du secrétaire général, M. Edem Kodjo* », estimant qu'elle était en contradiction avec les décisions antérieures des chefs d'Etat africains sur la question du Sahara. Il a ajouté que l'admission d'un Etat souverain relevait exclusivement des chefs d'Etat et devait être débattue à leur niveau. Et il concluait, toujours selon la version transmise par l'ambassadeur du Maroc à Nairobi, qu'il ne se considérait nullement lié par la décision du secrétaire général qu'il jugeait « *nulle et non avenue* ».

Les Marocains se félicitent que onze pays — la Guinée Bissau s'est ajoutée à la liste (*le Monde* du 25 février) mais la Turquie a repris sa place — aient refusé de continuer à siéger au conseil des ministres. En revanche, on observe à Rabat que le Gabon et la Somalie se sont contentés de « *désapprouver* » l'action de M. Kodjo.

Va-t-on vers un éclatement de l'O.U.A. ? Pour le moment, le roi s'est bien gardé de tomber dans ce piège et *le Matin du Sahara*, journal proche du Palais, répétait en première page mercredi « *notre engagement total de respecter les résolutions prises par les chefs d'Etat de l'O.U.A.* ».

Le journal, rappelant aussi les différentes étapes en vue de parvenir à une solution du conflit du Sahara occidental, écrivait : « *Freetown : rejet de la demande d'admission de la prétendue R.A.S.D. ; Nairobi I : pleins pouvoirs au comité de mise en œuvre pour l'instauration du cessez-le-feu et l'organisation du référendum ; Nairobi II : définition des modalités du référendum et demande de cessez-le-feu ; Nairobi III : précisions sur l'organisation du référendum et dispositions pour permettre l'observation du cessez-le-feu. Comment, dès lors, concilier toutes ces décisions avec l'admission à la sauvette » de la R.A.S.D. comme Etat souverain ?* »

Le Maroc a-t-il un recours contre la décision du secrétariat général de l'organisation ? M. Arap Moi n'a pas défini d'issue pratique pour sortir de l'impasse. L'actuelle session budgétaire de l'O.U.A. une fois terminée, le Maroc se trouvera renvoyé au sommet de Tripoli, l'été prochain. L'environnement risquant fort d'être très défavorable, on admet déjà que le souverain ne s'y rendra probablement pas. En fait, il faudrait réunir un sommet extraordinaire, dans l'intervalle, si l'on veut obliger le secrétariat de l'O.U.A. à annuler sa décision, mais cela suppose l'accord des deux tiers des chefs d'Etat.

ROLAND DELCOUR.

Le contentieux tuniso-libyen

La Cour internationale de justice a fixé la ligne de partage du plateau continental

Le colonel Kadhafi s'est entretenu en tête à tête pendant une demi-heure avec le président Bourguiba, mercredi 24 février, au palais de Carthage. Les deux hommes ne s'étaient pas rencontrés depuis cinq ans. Les images transmises par la télévision ont donné l'impression que ces retrouvailles étaient chaleureuses. Le même jour, la Cour internationale de La Haye a rendu son arrêt dans le litige opposant la Libye à la Tunisie au sujet du plateau continental en Méditerranée : la ligne de partage retenue rejoint à peu près celle sur laquelle la France et l'Italie s'étaient entendues à l'époque de la colonisation.

De notre correspondant

La Haye. — La Cour internationale de justice a rendu un arrêt, mercredi, en vue de mettre un terme au litige opposant la Libye et la Tunisie au sujet de la délimitation du plateau continental depuis l'avortement du projet de fusion signé en 1974.

En décembre 1978, les deux pays étaient convenus de soumettre leur contentieux à la Cour et de se conformer à son arrêt. Selon les positions exposées, la Libye faisait valoir ses droits sur les eaux méditerranéennes suivant une projection vers le nord de la masse terrestre nord-africaine. La Tunisie considérait comme son *territoire le prolongement naturel* de sa côte est.

La Cour — principal organe judiciaire des Nations unies — a préconisé la distinction dans le plateau continental de deux secteurs. Dans le premier, la délimitation part de la limite extérieure de la mer territoriale des deux pays, à l'intersection de cette limite avec une ligne droite tirée du point-frontière de Ras-Adjir selon un angle de 26 degrés environ à l'est du méridien. De là elle se dirige en ligne droite vers le nord-est selon le même angle de 26 degrés jusqu'à ce qu'elle rencontre le parallèle du point le plus occidental de la côte du golfe de Gabès. Au-delà de cette latitude commence le deuxième secteur. Sa délimitation s'infléchit vers l'est en suivant une ligne droit qui forme un angle de 52 degrés avec le méridien.

La décision de la Cour a été adoptée par 10 voix contre 4 (France, Sénégal, Japon, Tunisie). Il incombe désormais aux experts libyens et tunisiens de délimiter officiellement les zones de chaque pays en vue de la conclusion d'un traité. La Cour fait état, dans son arrêt, d'un seul plateau continental commun aux deux pays. La région prise en considération a trait à la côte tunisienne de Ras-Adjir à Ras-Kaboudia, la côte libyenne de Ras-Adjir à Ras-Tadjoura, le parallèle de Ras-Kaboudia et le *méridien de Ras-Tadjoura*. L'année dernière la Cour avait débouté Malte de sa requête de prendre part aux délibérations.

Les concessions pétrolières accordées à la compagnie française Elf-Aquitaine par Tripoli dans les années 60 demeurent du côté libyen, selon la Cour.

La Tunisie avait fait référence, en plaidant sa cause, à sa pauvreté relative en pétrole et en gaz naturel. La Cour a estimé, cependant, que les aspects économiques du litige territorial ne pouvaient être pris en considération. Au sein de la délégation tunisienne un certain désenchantement était perceptible, l'arrêt confirmant dans ses grandes lignes le *statu quo* que la Tunisie trouvait peu satisfaisant.

RENÉ TER STEEGE.

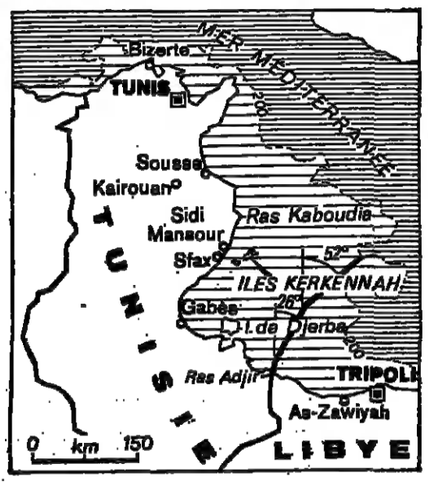

AMÉRIQUES

États-Unis

Le discours de M. Reagan

(Suite de la première page.)

Selon M. Reagan, elle devrait convaincre les investisseurs privés de s'intéresser à un marché dont la stabilité est ainsi assurée pour plusieurs années. Au surplus, précise le président, les pays concernés sont pauvres, et leurs économies, lentes à se développer, ne menaceront en rien la production américaine, tandis que celle-ci trouvera, du même coup, un marché nouveau ;

2) Le président a l'intention de demander au Congrès de voter des facilités fiscales pour les entreprises prêtes à investir dans la région, et son administration sera prête à négocier des accords de commerce bilatéraux avec tous les pays qui en feront la demande ;

3) Le président demandera au Congrès un supplément de 350 millions de dollars, sur le budget de 1982, pour aider les pays particulièrement touchés par la crise économique. « *Une bonne partie de cette somme sera affectée au secteur privé.* »

4) Une aide technique, en matière d'investissements, de marketing et de transfert de technologie, sera offerte au secteur privé agricole et industriel de la région, qui bénéficiera aussi de la contribution des entreprises privées américaines et « *peace corps* » ;

5) Washington travaillera en étroite collaboration avec le Mexique, le Canada et le Venezuela, mais « encouragera » aussi les Européens, les Japonais « *et les autres alliés asiatiques* », ainsi que les « *institutions multilatérales de développement* » à participer à cette tâche. Enfin, Porto-Rico et les Iles Vierges américaine « *avec leurs fortes traditions de démocratie et de libre entreprise* » seront conviés à servir de « *conseillers* » techniques à leurs voisins moins favorisés.

M. Reagan est confiant que ce vaste marché de « *plus de six cent millions de personnes* » constituera un pôle d'attraction suffisant pour calmer la plupart des mauvais esprits. La preuve la plus éclatante en est, selon lui, le tournant pris par la Jamaïque qui « *après une décennie de régression économique et de chômage exceptionnellement élevé... a réduit sa bureaucratie, démantelé un système tatillon de contrôle, attiré de nouveaux investissements* », en un mot « *fait fonctionner la liberté* ».

Après avoir peint l'avenir en rose, M. Reagan a lancé ses attaques habituelles contre Cuba, le Nicaragua, la guérilla salvadorienne et les « *influences soviétiques* » dans la région. Mais, pour sévères, et surtout arbitraires que ses diatribes aient été, elles n'ont jamais au-delà des menaces imprécises.

Le colonialisme brutal de Moscou

Accusant Moscou de pratiquer une « *sorte de colonialisme brutal et totalitaire* », le président oppose « *l'avenir positif des deux tiers des pays de la région qui ont des gouvernements démocratiques* » au « *sombre avenir de pauvreté et de répression de Cuba, au poids de plus en plus écrasant de la gauche totalitaire à Grenade et au Nicaragua, et à l'extension des violences révolutionnaires soutenues par Moscou et organisées par Cuba en Amérique centrale* ».

« *Jamais, au cours de sa sordide histoire, le communisme n'a été capable de tenir ses promesses,* » souligné M. Reagan. *Partout, il a exploité et aggravé des difficultés économiques temporaires pour s'emparer du pouvoir, pour institutionnaliser ensuite les restrictions et supprimer les droits de l'homme.* » Oubliant, apparemment, un autre cas notoire de la région, celui de Haïti, le président a poursuivi : « *Six millions de personnes sont aujourd'hui, dans le monde, des réfugiés du communisme, dont plus d'un million de Cubains.* »

Le président a encore accusé la guérilla salvadorienne d'aggraver systématiquement la situation économique dans l'espoir de « radicaliser » la population. Il a assuré que les Soviétiques avaient envoyé 66 000 tonnes d'armes et de munitions, l'année dernière, à Cuba et que, le mois dernier, de nouveaux Mig-23 s'étaient ajoutés à un « *arsenal de 200 avions de combat soviétiques* ». Le Nicaragua est accusé de « massacrer » les Indiens Miskitos et, au mépris de ses promesses de 1979, d'aggraver la répression contre les syndicats, les partis politiques et la presse, tout en « *continuant à exporter des armes et la subversion dans les pays voisins* ».

Le président a consacré un important passage au Salvador « *dont le gouvernement est engagé dans une réforme agraire sans précédent* ». M. Reagan a déploré « campagne de propagande sur « *la véritable nature du conflit salvadorien* » qui « *égare de nombreux Européens et Américains* ».

« *Si nous n'agissons pas rapidement et avec décision pour défendre la liberté,* a dit M. Reagan, *de nouveaux Cuba vont surgir des ruines des conflits d'aujourd'hui... Nous verrons de plus en plus de régimes totalitaires, militairement liés à l'Union soviétique, de régimes si incompétents, et cependant si totalitaires, que le seul espoir de leurs citoyens sera d'émigrer un jour vers d'autres Etats américains.* » Et le président d'ajouter : « *Nous ferons ce qu'il est prudent et nécessaire pour assurer la paix et la sécurité de la région des Caraïbes, mais nous ne suivrons pas l'exemple de Cuba en essayant de résoudre des problèmes humains par la force brutale. Notre aide économique est plus de cinq fois supérieure à notre assistance militaire... Le but de cette aide est d'aider nos voisins à parvenir à la liberté, à la justice et au progrès économique.* »

Pas d'envoi de troupes

Rencontrant les journalistes peu avant le discours du président, le secrétaire d'Etat adjoint aux affaires interaméricaines, M. Thomas Enders, a précisé que l'aide militaire supplémentaire que M. Reagan demandera au Congrès — pour la région — se montera à 60 millions de dollars, et qu'elle portera surtout sur la fourniture d'armes légères, d'hélicoptères, de vedettes rapides, de matériel de transport et de transmission. Le total de l'aide militaire sera ainsi de 182 millions de dollars. M. Enders a répété une nouvelle fois qu'il n'était « *pas question d'envoyer des troupes américaines au combat* ».

A propos de l'aide économique, M. William Brock, conseiller du président pour le commerce, a indiqué que le Costa-Rica en serait l'un des principaux bénéficiaires, car il est menacé : or, il fait partie, « *avec le Honduras et le Salvador, des Etats démocratiques d'Amérique centrale* ».

Interrogé sur les intentions gouvernementales concernant le Nicaragua, M. Enders s'est montré prudent. Il a assuré que le plan économique du président ne comportait « *aucune exclusion* » a priori, *sauf des pays communistes* », et que tout dépendrait de « *la sincérité de l'intérêt manifesté pour ce plan* ».

Les premières réactions au discours du président sont pour le moins mitigées. Dans certains milieux conservateurs, on parle d'un « *nouveau plan Marshall* », et on se félicite de la « *détermination* » de M. Reagan à l'égard de la « *subversion* ». Mais dans les mêmes milieux, particulièrement chez les négociants en sucre, on s'inquiète des effets que pourrait avoir la libéralisation des *exportations vers les Etats-Unis.*

L'opposition démocrate est sévère. A ses yeux, le « plan pour le bassin des Caraïbes » n'est, appliqué à une zone plus vaste, que la copie des programmes proposés par M. Reagan pour résoudre les problèmes économiques et sociaux des Etats-Unis : laisser l'initiative aux entreprises privées qu'on espère allécher par des facilités fiscales, compter sur les « *bonnes volontés* » pour « *aider* » les plus démunis et faire confiance à la « *loi du marché* » pour remettre l'économie sur les rails.

Des membres démocrates du Congrès, qui reviennent du Salvador, accusent aussi M. Reagan de refuser d'admettre que la « *subversion* » a des causes socio-économiques plus profondes que la seule « *propagande* » de Cuba et de Moscou. Le président paraît ignorer, disent ses détracteurs, que l'aide économique profitera, comme d'habitude, à une petite oligarchie, ce qui ne fera qu'accroître la colère des déshérités et leur détermination à les renverser. Les démocrates s'inquiètent enfin d'un accroissement de l'aide militaire, dont le Salvador sera le principal bénéficiaire.

NICOLE BERNHEIM.

A TRAVERS LE MONDE

Vietnam

● UNE DÉLÉGATION AMÉRICAINE, conduite par M. Richard Armitage, sous-secrétaire adjoint à la défense, a quitté Hanoï mercredi 24 février après vingt-quatre heures d'entretiens avec les responsables vietnamiens au sujet des Américains disparus pendant la guerre du Vietnam. Les conversations ne semblent pas avoir abouti à des résultats tangibles, la partie vietnamienne ayant seulement accepté le principe de nouvelles rencontres entre experts sur le même sujet. — (*A.F.P., U.P.I.*)

Zimbabwe

● PLUSIEURS DÉPUTÉS du Front républicain de M. Smith, qui dispose de vingt sièges sur les cent du Parlement de Salisbury, envisageraient de se retirer de cette formation. L'un d'entre eux, M. Andersen, a déclaré, mercredi 24 février, que le Front « *ne représente plus les positions des Blancs dans un Zimbabwe en pleine évolution* ». D'autre part, lord Carrington, secrétaire au Foreign Office, effectue jeudi et vendredi une visite officielle à Salisbury. — (*A.F.P., Reuter.*)

Sotheby's

prépare actuellement sa prochaine vente de

HAUTE JOAILLERIE

GENEVE MAI 1982

Broche Art Déco en perles, diamants de CARTIER
Vente de Genève 12 novembre 1981 : 16 000 Francs Suisses (50 000 FF)

Les personnes désireuses de soumettre des bijoux en vue de cette vente pourront rencontrer notre spécialiste, M. Nicholas Raynes, qui recevra sur rendez-vous à :

Monte-Carlo les 2 et 3 mars
Paris du 8 au 12 mars

Veuillez contacter Sotheby Parke Bernet à :

MONTE-CARLO Sporting d'Hiver tél. (93) 30 88 80
PARIS 3 rue de Miromesnil tél. (1) 266 40 60
GENEVE 24 rue de la Cité tél. (22) 21 33 77

République Sud-Africaine

Menaçant d'une scission le parti au pouvoir vingt-deux députés nationalistes s'opposent aux réformes de M. Botha

De notre correspondant

Johannesburg. — Vingt-deux parlementaires nationalistes, dont un ministre, M. Andries Treurnicht, et un secrétaire d'Etat, M. Ferdie Hartzenberg, ont refusé mercredi 24 février, au Cap, de voter une motion de confiance au premier ministre, M. P.-W. Botha. Sans précédent dans l'histoire du parti au pouvoir depuis 1948, ce geste révèle, pour la première fois au grand jour, l'ampleur de la crise politique qui couvait depuis au moins trois ans entre les nationalistes « verligte » (éclairés), qui soutiennent M. P.-W. Botha, et les « verkrampte » (crispés) conduits par M. Andries Treurnicht, ancien pasteur de l'Eglise réformée hollandaise et farouche opposant à toute évolution de l'apartheid.

Apparemment, ce sont les idées du premier ministre concernant l'intégration ou, plutôt, la réintégration (1), partielle et progressive, des métis et des Indiens dans le système politique sud-africain, dont ils sont exclus avec les vingt millions de Noirs, qui ont servi de prétexte à l'éclatement de la crise.

Réuni au Cap, le groupe parlementaire nationaliste, qui domine l'Assemblée depuis trente-quatre ans, débattait à huis clos de l'interprétation, jugée trop libre, donnée par le premier ministre au sacro-saint principe du parti en matière de partage du pouvoir. Des objections à la ligne proposée par M. P. W. Botha furent émises par M. Treurnicht et ses amis. Le climat s'échauffait quand, pour couper court et forcer la main des « verkrampte », F. Fannie Botha, ministre du travail, proposa de voter à bulletin secret une motion de confiance au chef du parti. La suite est désormais connue. Furieux, M. Treurnicht quitta brusquement la salle lorsqu'une seconde motion, demandant que les noms des opposants soient révélés, fut acceptée par l'assemblée.

La rupture entre le ministre dissident et le chef du cabinet apparaît désormais inévitable. Elle pourrait être consommée samedi à Pretoria avec la réunion extraordinaire du comité directeur du congrès nationaliste de la province du Transvaal (2), dont M. Treurnicht est le chef de file. Celui-ci a annoncé que ce congrès provincial pourrait être convoqué dans son ensemble prochainement.

S'exprimant au nom des vingt-deux, il a déclaré qu'il n'avait aucune envie de revenir sur sa position. « *Le parti, a-t-il dit, a toujours été opposé au concept du partage du pouvoir. L'accepter aussi brutalement, pour moi, c'est trop...* » Il n'a cependant pas écarté l'éventualité d'une renonciation mais, « *à la condition que M. P.W. Botha accepte des concessions* ». Ce dernier, pour sa part, a donné huit jours aux éventuels dissidents pour rentrer dans le rang et, selon ses propres termes, « *regagner le parti, faute de quoi des mesures disciplinaires seront prises* ».

Il est évidemment trop tôt pour juger de l'ampleur et des conséquences de la scission qui est sur le point de se produire (3). Interrogé sur la question de savoir si la crise pouvait retarder le processus d'accession à l'indépendance de la Namibie, le premier ministre, en tournée à Windhoek pour consultation avec les partis internes, s'est exclamé : « *Mais pourquoi ? J'étais premier ministre ce matin, je le suis encore ce soir... Nous sommes ici pour préparer ses propositions et nous la préparerons.* » Il est toutefois permis de douter que la conjugaison de deux crises politiques majeures, en Afrique du Sud et en Namibie, n'aura aucune conséquence sur le déroulement du processus. En fait, l'évolution de la situation dépendra, en grande partie, de l'ampleur de l'éventuelle scission nationaliste.

Si on lui reproche parfois de manquer de vision à long terme, M. Botha a toujours été considéré comme un excellent manœuvrier. Au point que certains lui prêtent l'idée d'avoir délibérément provoqué le trouble Treurnicht afin de s'en débarrasser une fois pour toutes.

PATRICE CLAUDE.

(1) Jusqu'au début des années 50, les métis du Cap détenaient le droit de vote dans une chambre séparée. Ce droit leur fut retiré par le premier gouvernement nationaliste.

(2) Il existe quatre congrès, un par province. Celui du Transvaal est de loin le plus puissant.

(3) La dissidence éventuelle de vingt-deux députés nationalistes ne remettrait pas en cause la majorité parlementaire de M. Botha, puisque le parti nationaliste contrôle actuellement 142 sièges sur les 165 — également cent quarante-deux sièges sur les cent soixante-dix-sept du Parlement du Cap.

du temps pour payer

toute la vie pour en profiter

Cette alliance diamants créée par MP vous la porterez sans attendre avec un versement comptant de 10% le solde jusqu'à 24 mois dont de 3 à 6 mois de crédit gratuit après acceptation du dossier

MP

4, pl. de la Madeleine 260.31.44
36, rue de Rivoli
138, rue La Fayette

Catalogue couleur gratuit sur demande

PUBLIVIT S

● PRÉCISION. — M. Mohamed Harmel, secrétaire général du parti communiste tunisien, nous demande de préciser à la suite des déclarations qu'il nous a faites (*le Monde* du 19 février) que « *la question de la formation d'un gouvernement d'union nationale ne se pose pas actuellement, mais que ce qui s'impose, en revanche, c'est une révision fondamentale des options économiques et sociales* ».

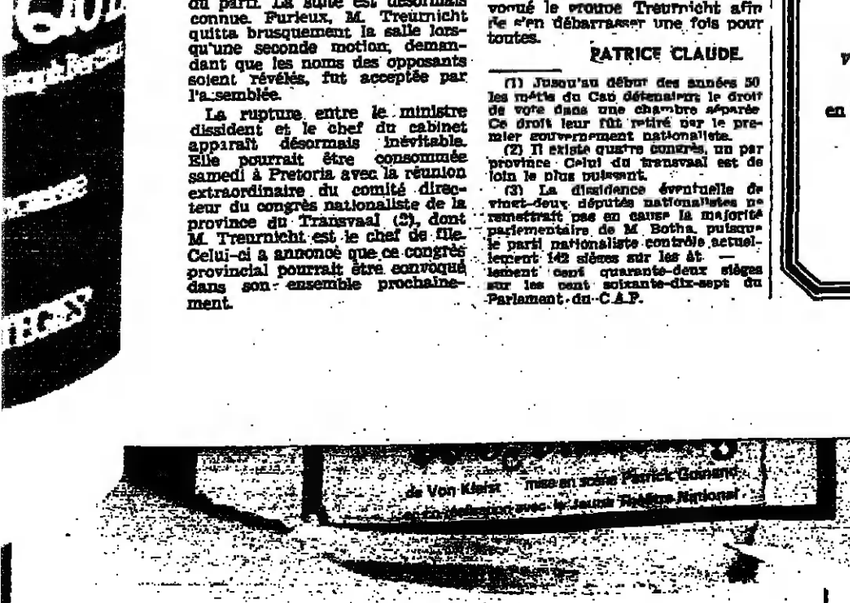

l'ingérence absolue des produits américains. Mais il s'en suivrait des conséquences néfastes, qui ne peuvent qu'accroître les exploitants indé-

cinémas « 14-Juillet », MK-2 Diffusion) ne peut qu'applaudir au

jourd'hui la volonté d'aven

CLAIRE DEVARRIEUX.

Le Monde

politique

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS CANTONALES

En posant sa candidature, l'ancien chef de l'État en appelle à la légitimité du suffrage universel

Parallèlement à la réflexion qu'il entend mener sur les conditions de l'alternance et qui l'a conduit à créer le « Conseil pour l'avenir de la France », M. Valéry Giscard d'Estaing a décidé d'être candidat aux élections cantonales. Son choix s'est porté sur la ville-canton de Chamalières où au second tour de l'élection présidentielle, il avait obtenu 64,63 % des voix. Les résultats du 14 mars devraient donc être sans surprise.

Pour l'ancien chef de l'État, la légitimité que confère le suffrage universel — fût-il au niveau d'un canton — doit prendre le relais de celle qu'il détient avec le titre d'ancien président de la République, titre lui-même acquis par la voie du suffrage universel.

La décision de M. Giscard d'Estaing donne encore plus d'acuité aux débats qui s'ouvrent, jeudi 25 février, à l'U.D.F. Pour la première fois depuis le 10 mai, et avant le congrès prévu à l'automne, les responsables nationaux et départementaux de l'U.D.F. se retrouvent pour évoquer, certes, les élections cantonales, mais aussi l'organisation de ce qui apparaît essentiellement comme un cartel électoral.

Une porte étroite

De notre correspondant

Clermont-Ferrand. — Mercredi 24 février, 11 heures : Radio-Chamalières libre, créée à l'instigation de M. Claude Wolff, maire de Chamalières, député U.D.F. du Puy-de-Dôme, donne le scoop : M. Valéry Giscard d'Estaing est candidat aux élections cantonales dans le nouveau canton de Chamalières.

Peu après, dans l'un des salons de l'aéroport de Clermont-Ferrand-Aulnat, M. Claude Wolff — toujours lui — confirme devant les responsables de l'U.D.F. et du R.P.R. la candidature de l'ancien président de la République.

Quelques instants plus tard, M. Giscard d'Estaing est là, comme s'il voulait confirmer l'information par sa seule présence. Il se refuse toutefois à faire une déclaration aux représentants de la presse, éloignant le micro que lui tend une correspondante de Radio-Monte-Carlo. On apprend alors qu'il ne recevra qu'un journaliste du journal régional *la Montagne*, à 15 heures, à la mairie de Chamalières.

15 heures : la porte de l'hôtel de ville de Chamalières qu'il connaît bien pour avoir été maire pendant sept ans lui est ouverte par M. Wolff. Sa décision est immuable : seul le représentant du journal *la Montagne* est autorisé à le rencontrer.

L'équipe de FR 3-Auvergne, les correspondants de la presse écrite ou radiophonique, sont condamnés d'un geste à faire le pied de grue. Le ciel de Chamalières est bleu, mais l'air est vif. Peu importe, puisque tout a été mis en œuvre par ses propres services pour que l'on connaisse les raisons d'une telle candidature : *« Après avoir été pendant sept ans président de la République française, j'ai repris mes activités normales. Je continue de me préoccuper du sort de mon pays, auquel j'ai consacré trente ans de ma vie. Voici comment je veux continuer à le servir : par la réflexion, en préparant la solution de ses problèmes d'avenir et par l'action, en partageant chez moi, en Auvergne, les préoccupations quotidiennes de tous et en représentant mes compatriotes pour défendre les valeurs auxquelles nous sommes attachés. »*

C'est toujours par le journal *la Montagne* que l'on apprend que M. Giscard d'Estaing salue un *« exemple de dignité républicaine »* en évoquant notamment Raymond Poincaré, président de la IIIe République de 1913 à 1920, élu ensuite conseiller général, puis sénateur de la Meuse. *« Je me présente, a-t-il observé, dans un canton nouvellement créé. Je ne prends donc la place de personne, et il ne s'agit pas d'un mandat politique à caractère polémique... Ma campagne sera une campagne de contact avec la population. »*

Joignant peu après le geste à la parole, il a salué le départ d'une classe de neige et visité une crèche *chamalidroise*.

Élu pour la première fois dans le Puy-de-Dôme, aux élections législatives du 2 janvier 1956, M. Giscard d'Estaing devenait, en avril 1956, conseiller général du canton de Rochefort-Montagne, mandat qu'il a conservé jusqu'à son élection à la présidence de la République.

Face à M. Michel Condat (P.S.), médecin, et à Mme Etiennette Combe (P.C.), chercheur à l'INRA, l'ancien chef de l'Etat se présente comme « candidat républicain d'union ».

« V.G.E. » demain conseiller général du Puy-de-Dôme... Une porte étroite pour une retour à la vie publique : l'assemblée départementale, présidée par M. Arsène Boulay (P.S.), *comprend* 3 P.C., 2 *div. g.*, 3 mod., 13 U.D.F. (dont 1 C.D.S., 1 rad. et 6 P.R.) et... 29 P.S.

JEAN-PIERRE ROUGER.

M. GISCARD D'ESTAING ET CHAMALIÈRES

Le canton de Chamalière est l'un des quatre cantons créés par le découpage de l'ancien canton de Clermont-Ferrand-Nord. Le conseiller général sortant de ce canton, M. René Paput (U.D.F.-P.R.), a opté pour le nouveau canton de Clermont-Ferrand-Nord-Ouest, qui *sera renouvelable en 1985.*

Les limites du nouveau canton de Chamalières recoupent celles de la commune chef-lieu. Lors de son élection à la présidence de la République, le 19 mai 1974, M. Giscard d'Estaing avait abandonné son mandat de conseiller général de Rochefort-Montagne. Son successeur, M. Maceur (modéré), n'avait pas sollicité le renouvellement de son mandat aux cantonales de mars 1976. Avait alors été élu M. Claude Wolff (P.R.), de nouveau candidat dans ce canton. M. Giscard d'Estaing avait renoncé à ses fonctions de maire de Chamalières, qu'il assumait depuis 1967, en mai 1974. Il avait toutefois conservé son mandat de conseiller municipal jusqu'aux élections de mars 1977. Son successeur à la mairie est également M. Wolff.

M. EMMANUELLI ACCUSE LES « ULTRAS » DE LA RÉUNION D'ENTRETENIR « UN ÉTAT DE NÉVROSE »

M. Henri Emmanuelli, dont l'arrivée à la Réunion, mardi, avait été boycottée par les élus locaux de l'opposition, a dénoncé, mercredi 24 février, au cours de ses déplacements à l'intérieur de l'île, le comportement des « ultras » qui mènent campagne contre le gouvernement, en l'accusant de faire le jeu des communistes réunionnais partisans de l' *« autonomie démocratique et populaire »*.

Le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM a souligné que ces « ultras », au premier rang desquels il place M. Michel Debré, député R.P.R., et l'état-major départemental du mouvement gaulliste ainsi que M. Jean Fontaine, député non inscrit, maire de Saint-Louis et le suppléant de celui-ci, M. Paul Bénard, maire de Saint-Paul, animateur du Front militant départementaliste, *« prennent des risques considérables »* en entretenant un *« état de névrose »* et en cherchant à *« dresser par des propos outranciers une partie de la population contre le gouvernement de la France »*.

● *Mme Françoise Gallouédec-Genuys* a été nommée par le conseil des ministres du 24 février directeur de la Documentation française en remplacement de M. Jean-Louis Crémieux-Brilhac.

[Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, docteur en droit, Mme Gallouédec-Genuys est maître de recherche au C.N.R.S. et secrétaire général de l'Institut français de sciences administratives où elle avait succédé, en 1978, à M. Guy Braibant, conseiller d'Etat, actuellement chargé de mission auprès de M. Fiterman, ministre d'Etat, ministre des transports. Elle fut, de 1966 à 1975, conseiller du directeur de la Documentation française et a enseigné le droit public dans les facultés du Mans et de Montpellier. Elle s'est spécialisée dans les problèmes d'information et de communication, ainsi que dans ceux concernant l'informatisation et la télématique administratives et sociales. Mme Gallouédec avait soutenu sa thèse de doctorat en droit en 1962. Elle est née en 1943.]

PROTESTATION DE LA SECTION DU S.N.J. DE FR 3-AUVERGNE

La section S.N.J. de FR 3-Auvergne a publié un communiqué dans lequel elle *« s'indigne de l'attitude de l'ancien président de la République »*. Elle explique : *« En opposant une fin de non-recevoir aux journalistes de FR 3-Auvergne pour des raisons que l'on ne comprend pas, le S.N.J. estime que M. Valéry Giscard d'Estaing vient de franchir les limites d'un libéralisme dont il se disait pourtant « inguérissable ». [Elle] en appelle [aux] confrères de la presse écrite régionale et à la déontologie de la profession pour que l'information ne devienne pas un produit commercial et de nature exclusive. »* Les journalistes appartenant au S.N.J. de la station régionale indiquent qu'ils ne « couvriront » plus désormais l'actualité politique du parti républicain dans cette région tant que son chef spirituel considérera comme indésirables les journalistes de FR 3-Auvergne.

AVANT LE COMITÉ CENTRAL DU R.P.R.

M. Jacques Chirac souhaite définir une nouvelle alternance

Pour la première fois, le comité central du R.P.R., élu lors des assises nationales de ce mouvement à Toulouse le 23 janvier, se réunira à Paris vendredi 26 février. Il procédera notamment à l'élection de quinze membres du conseil politique, qui sera ensuite complété par la nomination par M. Chirac, président du R.P.R., d'au moins quinze autres membres (le Monde du 12 février).

L'opposition à la politique du gouvernement manifestée par les congressistes de Toulouse sera exprimée avec une plus grande résolution encore par les délégués au comité central. Les responsables nationaux du R.P.R. estiment que *« la hargne, la rogne et la grogne »*, selon l'expression chère à Charles de Gaulle, se sont développées dans les milieux socio-professionnels traumatisés par les premiers mois de gouvernement de la gauche, comme les commerçants et artisans, les agriculteurs, les professions libérales et les cadres. Ils voient une preuve de la montée de la contestation dans le fait que le gouvernement lui-même en a pris conscience et qu'il cherche à amadouer ces catégories mécontentes.

Une double *impossibilité*

Cette situation renforce M. Jacques Chirac lui-même dans son opposition résolue à l'action du pouvoir. Le maire de Paris épargne toutefois la personne du président de la République, qu'il se garde toujours d'attaquer, et il met à part les relations de coopération technique qui se sont instaurées avec harmonie et confiance entre l'Elysée et l'Hôtel de Ville. Sur le plan national, M. Chirac estime en revanche que de nombreuses catégories de Français se sont lassés de l'accumulation des réformes, inquiets de l'ampleur de certaines d'entre elles, préoccupés des troubles de la vie économique. Mais surtout ces catégories sont irritées par les contradictions entre les déclarations de divers ministres et par les rectifications que le gouvernement doit parfois apporter à ses propres décisions. Enfin le maire de Paris s'inquiète de la multiplication des actes de violence et craint que ce terrain ne soit propice à une résurgence de l'extrême droite.

M. Chirac, qui demeure assez avare de déclarations — il ne reparlera que le *3 mars*, lors de l'émission « Face au public » de France-Inter — est en présence d'une double impossibilité. Il ne peut condamner la politique actuelle au nom de la politique du précédent septennat puisqu'il combattait cette dernière. Il ne peut non plus attaquer trop fortement la gestion de M. Giscard d'Estaing puisqu'il a décidé de ne pas ressusciter les querelles du passé. Sa volonté demeure de favoriser l'union de l'opposition et d'avoir à l'égard de toutes ses composantes un comportement œcuménique.

Le fondateur du R.P.R. va s'efforcer de tracer les lignes d'une nouvelle alternance en proposant une politique suffisamment novatrice, davantage tournée vers l'avenir et qui puisse à la fois concilier l'électorat de l'ancienne majorité et celui de l'opposition nouvelle en gestation. Pour résoudre cette quadrature du cercle et pour éviter de constituer un simple rassemblement de mécontents, le maire de Paris a mis ses collaborateurs, son parti, et tous les clubs qui gravitent autour de lui au travail. Mais ce n'est qu'après les élections cantonales et dans la perspectives des « municipales » et des « régionales » de 1983 — premières consultations vraiment nationales depuis le printemps 1981 — qu'il précisera sa stratégie et sa doctrine.

ANDRÉ PASSERON.

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 24 février 1982, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme de ses travaux, le communiqué suivant a été publié :

● PRÉRETRAITE DES DOCKERS

Le conseil des ministres a approuvé le texte d'une ordonnance habilitant pour trois ans la Caisse nationale de garantie des *ouvriers dockers* à conclure avec l'Etat des conventions portant sur l'accès à la préretraite des ouvriers dockers.

Cette ordonnance est destinée à encourager les cessations volontaires d'activité dans de bonnes conditions.

Les départs en préretraite permettront, à des degrés divers selon les ports, d'adapter la situation de l'emploi à l'évolution du trafic maritime, en diminuant l'inactivité qui frappe la profession de dockers et *de reprendre l'embauche des jeunes*, qui avait dû être pratiquement interrompue au cours des dernières années.

● REVALORISATION DU SMIC

Le conseil des ministres a prévu la programmation des augmentations du SMIC pour 1982 et 1983. Cette année, en plus des augmentations automatiques liées à la hausse des prix, trois étapes de revalorisation du pouvoir d'achat ont été retenues : 1 % au 1er *mars*, 2 % au 1er *juillet* et 1 % au moins au 1er décembre. Le chiffre définitif de décembre sera établi en fonction de la situation économique et de l'état des négociations salariales.

La hausse du SMIC au 1er mars s'établira donc à 2,6 % (1,6 % au titre des prix et 1 % au titre de la progression du pouvoir d'achat), ce qui portera le taux horaire de ce salaire à 15,62 F. Cette augmentation a lieu un mois plus tôt que ne l'exige la législation.

A la même date, une revalorisation identique sera opérée dans les départements d'outre-mer.

Au sein de la commission supérieure des conventions collectives, deux groupes d'étude réunissant les partenaires sociaux examineront, l'un, les modalités de mensualisation du SMIC, l'autre l'amélioration de l'appareil statistique en matière de salaires.

Compte tenu des dispositions de l'ordonnance du 16 janvier 1982, les salariés dont la durée effective du travail a été réduite à trente-neuf heures percevront une rémunération qui reste calculée sur la base de quarante heures, soit 3.227,40 F par mois.

Par souci de simplification et d'harmonisation avec l'ordonnance sur la réduction et l'aménagement du temps de travail, le gouvernement présentera à la prochaine session parlementaire un projet de loi modifiant la législation sur le SMIC, modification qui n'appartient pas au champ des ordonnances voulu par la loi d'habilitation.

(Lire page 25.)

● LA FRANCE ET LE PROCHE-ORIENT

Le ministre des relations extérieures a rendu compte de sa visite aux Emirats arabes unis et en Irak. Le président de la République a rappelé à ce propos les grandes lignes de la politique extérieure de la France qui est marquée par l'indépendance de sa propre démarche ainsi que par le respect de l'identité de chaque Etat et de la personnalité de chaque peuple.

Le conseil des ministres a rendu hommage à l'activité remarquable de nos milliers de compatriotes dans la région du Golfe et aux grandes réalisations actuellement effectuées par des entreprises françaises à la demande des autorités des pays intéressés par la qualité de nos techniques.

● AMÉRIQUE CENTRALE

Le conseil des ministres a été informé du discours prononcé dimanche au Nicaragua par le président du Mexique, qui propose des mesures tendant à réduire la tension dans la région. Le conseil salue cette initiative, l'inspiration de ce discours correspond aux principes qui guident la politique française dans cette zone.

● LE SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN

Le ministre de l'économie et des finances a rendu compte des décisions prises par le Conseil des ministres de l'économie et des finances de la Communauté économique européenne, réuni à Bruxelles le 21 février 1982, en ce qui concerne un réalignement de parités au sein du S.M.E.

Cette opération a été réalisée dans le cadre des procédures communautaires prévues pour l'ajustement des cours pivots au sein du S.M.E., et après consultation du comité monétaire, qui s'est réuni le 28 février.

Deux pays, la Belgique et le Danemark, qui n'avaient pas été en mesure d'accompagner le réalignement auquel il a été procédé le 4 octobre 1981, ont ajusté en baisse leurs parités par rapport aux autres monnaies du S.M.E., de 8,5 % et 3 % respectivement.

Cette opération complète donc celle du mois d'octobre dernier.

Compte tenu des dispositions qui ont été prises quant à l'institution des *montants compensatoires* pour la Belgique et le Danemark, le réajustement monétaire restera sans incidence sur le fonctionnement des marchés agricoles. En cette occasion, la France a rappelé ses positions en matière de relèvement des prix agricoles et indiqué que le mouvement monétaire ne modifiait en rien les données de la négociation sur la fixation de ces prix.

● C.E.E.

La sixième session ministérielle de la conférence de négociation d'adhésion avec le Portugal a permis de parvenir à un accord sur quatre des dix-sept chapitres de la négociation.

Le conseil des ministres des Communautés européennes a procédé à un premier échange de vues su la communication rédigée par la commission à la suite, d'une part, des entretiens que ses représentants ont eus à Tokyo le 29 janvier, et, d'autre part, des mesures adoptées le 30 janvier par le gouvernement japonais pour tenter d'apporter des réponses à la double demande de la Communauté d'une plus grande ouverture du marché *japonais à ses exportations* et d'une maîtrise de la croissance des exportations japonaises vers les pays du Marché commun.

Le président du conseil des ministres et le vice-président de la commission ont rendu compte au conseil des ministres des Communautés européennes des entretiens respectifs qu'ils ont eus récemment à Washington.

Les ministres ont décidé d'augmenter de 55 millions d'ECU le programme communautaire de démonstration d'économies d'énergie, dont les modalités seront arrêtées par les ministres de l'énergie en juin prochain. Enfin, un accord est intervenu sur la deuxième tranche de financement du volet social sidérurgie.

● ORDONNANCES

Le premier ministre a présenté au conseil des ministres les grandes lignes des ordonnances en préparation relatives à la cessation volontaire d'activité, et à l'exercice des *fonctions à temps partiel dans la fonction publique.*

● ACCORD AVEC LE GROUPE HOECHST

Un accord a été conclu entre le gouvernement français et le groupe allemand Hoechst. Cet accord porte sur la restructuration du capital de Roussel-Uclaf, sur la gestion future de cette entreprise et sur le développement de la coopération franco-allemande dans le secteur de la chimie.

Dans un premier temps, la participation de l'Etat français dans le capital sera portée à un niveau permettant une direction stratégique commune de Roussel-Uclaf. Hoechst réduira sa participation tout en conservant la majorité. Roussel-Uclaf restera une société cotée en Bourse.

Il est prévu que l'élargissement de la coopération s'accompagne ultérieurement d'une augmentation de la part du capital contrôlée par l'Etat.

Un nouveau conseil de surveillance sera prochainement désigné : il se composera de six représentants des pouvoirs publics, dont le président, et de six représentants de l'actionnariat privé.

La politique sociale de Roussel-Uclaf s'inspirera des principes retenus pour les entreprises nationales.

(Lire page 26.)

● LA SESSION PARLEMENTAIRE DE PRINTEMPS

Le conseil des ministres a entendu une communication du ministre délégué auprès du premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, relative à la préparation de la session parlementaire de printemps. Son programme sera arrêté définitivement après consultation des présidents et des bureaux des assemblées.

Cette semaine dans:

LITTERAIRES
les nouvelles

Des patrons aux hauts-fonctionnaires, des ministres aux vedettes du show-biz, des footballeurs aux journalistes, des intellectuels aux stars de l'écran...

UNE ENQUETE SUR
LA FRANCE DES PRIVILEGES

Les incroyables révélations d'un informateur des Renseignements généraux...

QUAND LA POLICE ORGANISAIT LES MEETINGS D'ORDRE NOUVEAU

ET AUSSI: Comment se porte la poésie en France • Voyage dans la Pologne des militaires • L'actualité de Giuseppe Verdi • Un inédit de Max Jacob • Deux mois dans un club d'opposition • Les mineurs face à leur nouveau patron communiste • Jacques Lantier idole du 3ème âge

هكذا من الأصل

Le Monde

société

ÉDUCATION

Les nouveaux directeurs au ministère de l'Éducation nationale

Le conseil des ministres du 26 février a approuvé la nomination de directeurs à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale. Ces nominations font suite à la réorganisation du ministère, présentée par M. Alain Savary le 26 janvier (*Le Monde* du 28 janvier 1982). Elles confirment la volonté du ministre de faire entrer dans les faits la réunification du ministère de l'éducation nationale et de l'ex-ministère des universités, tout en conservant à ces dernières une certaine autonomie. Le directeur général aura, en effet, autorité sur l'ensemble des activités de l'ancien ministère, regroupées à Paris dans l'immeuble de la rue Dutot.

● **M. OURISSON**

M. Guy Ourisson, directeur des enseignements supérieurs, est nommé directeur général des enseignements supérieurs et de la recherche.

[Né le 26 mars 1926, à Boulogne-sur-Mer (Hauts-de-Seine), M. Guy Ourisson est ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé de physique et docteur ès sciences. Après avoir enseigné à l'université de Strasbourg, il a été membre du conseil d'administration de l'Ecole polytechnique et des comités scientifiques du C.N.R.S. (*Le Monde* du 17 juillet 1981).]

● **Mme BLONDEL**

Mme Danièle Blondel, vice-chancelier de l'académie de Paris, est nommée directeur des enseignements supérieurs.

[Née le 6 mars 1935, à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), Mme Danièle Blondel est docteur ès sciences économiques. Professeur d'université (Paris, Poitiers, Orléans, Paris X-Nanterre), elle a consacré ses travaux à la politique énergétique dans la Communauté économique européenne et aux théories monétaires (*le Monde* du 21 juillet 1981).]

● **M. DECOMPS**

M. Bernard Decomps, chef de la mission de la recherche, est nommé directeur de la recherche.

[Né le 29 septembre 1936, à Metz, M. Bernard Decomps a été professeur à l'université de Paris-XIII-Villetaneuse, et membre du comité national du C.N.R.S. (*le Monde* du 6 août 1981).]

● **M. MOREAU**

M. Jean-Louis Moreau, chef de service à la direction générale de l'administration et de la fonction publique, est nommé directeur des personnels enseignants.

[Né le 15 octobre 1927 à Quimperlé, M. Moreau, docteur en droit a d'abord exercé les fonctions de sous-intendant universitaire au lycée Emile-Félix Gautier, à Alger, avant de rentrer, en 1960, à l'ENA, promotion Albert Camus. Administrateur civil au ministère de l'éducation nationale de 1962 à 1966, puis sous-directeur du Centre national des œuvres universitaires (CNOUS) jusqu'en 1968. Il est ensuite nommé administrateur civil au secrétariat général du gouvernement.]

● **M. VARLOOT**

M. Denis Varloot, directeur de l'information scientifique et technique, est nommé directeur des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique.

[Né le 25 octobre 1927 à Lille, M. Varloot est ancien élève de l'*Ecole polytechnique* et de l'*Ecole* nationale supérieure technique. Ingénieur, chef du département télécommunications et détection spatiales, il a participé au programme de satellite scientifique français FR1. En 1968, il est nommé chef de la division « organisation informatique » à la direction générale des télécommunications. En 1975, il devient directeur régional des télécommunications à Orléans avant d'être nommé, en 1979, chef de service au service du personnel au secrétariat d'Etat aux P.T.T. Il était directeur de l'information scientifique depuis le 27 janvier 1981.]

● **M. PINET**

M. Marcel Pinet, directeur général de la programmation et de la coordination au ministère de l'éducation nationale, est nommé directeur général chargé de la direction des affaires générales.

[Né le 30 janvier 1930 à Oran (Algérie), M. Marcel Pinet est maître des requêtes au Conseil d'Etat depuis 1967 et maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris. Licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques d'Alger, ancien élève de l'ENA, il a notamment été chargé de mission au cabinet du délégué général du gouvernement en Algérie (1960-1961). En 1967, il est conseiller technique au cabinet de M. Raymond Marcellin, ministre délégué auprès du premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, et, de 1967 à 1969, conseiller technique au secrétariat général de la présidence de la République.

A partir de 1970, sa carrière continue au ministère de l'éducation nationale, où il occupe différents postes, avant de devenir, en 1974, directeur général chargé de la programmation et de la coordination.]

● **M. SIMON**

M. Jacky Simon, sous-directeur de la direction des équipements et construction, est nommé directeur de l'organisation et des personnels administratifs, ouvriers et de service.

[Né le 29 août 1940 à Marcilly-sur-Maulne (Indre-et-Loire), M. Simon est ancien élève de l'Ecole normale d'instituteurs de Tours. Instituteur, puis délégué rectoral au centre local des œuvres universitaires de Tours, M. Simon obtient sa licence en droit avant d'entrer à l'ENA en 1968. En 1971, il est affecté à la direction de la prévision au ministère de l'éducation nationale. Il est responsable de la division du recrutement et de la formation des personnels enseignants en 1974, avant d'être nommé, en 1975, chargé de mission à la DATAR.]

● **M. GAIGNARD**

M. Romain Gaignard, professeur de géographie à l'université de Toulouse-Le Mirail, est nommé directeur de la coopération et des relations internationales.

[Né le 28 février 1936, à Nice, M. Gaignard, agrégé d'histoire, a été professeur au lycée Montaigne de Bordeaux avant d'être détaché auprès de l'Institut de géographie de l'université nationale Cuyo à Mendoza en Argentine pendant six ans. Nommé en 1968 maître-assistant à l'université de Caen, il devient en 1969 chargé d'enseignement à l'université de Toulouse-II. Docteur d'Etat en géographie en 1980, M. Gaignard a été chargé, en octobre 1981 par M. Alain Savary, d'une mission d'étude sur la coopération internationale en matière d'éducation.]

Se perfectionner ou apprendre la langue est possible en suivant
LES COURS D'ANGLAIS DE LA BBC
cours avec explications en français
Documentation gratuite :
EDITIONS DISQUES BBCM
8, rue de Berri - 75008 Paris

Un proviseur de Bernay (Eure) s'estime diffamé par un parent d'élève

DISCIPLINE SCOLAIRE ET HONNEUR PROFESSIONNEL

De notre envoyé spécial

Bernay. — « *Non, je ne regrette rien, rien de rien.* » En forme de clin d'œil à Edith Piaf, élevée à Bernay par sa grand-mère, la formule pourrait résumer *la situation. L'heure* n'est plus à ce dialogue, fort prisé dans les recommandations ministérielles. Bien au contraire. Puisque conflit il y a, il faudrait coûte que coûte en découdre. Et, excusez du peu, devant M. le juge.

Telle semble être, du moins, l'état d'esprit de MM. Hubert Bril et Gerald Rovarc'h, respectivement proviseur et conseiller principal d'éducation du lycée Augustin-Fresnel de Bernay (Eure). Tous deux ont, en effet, *assigné, ce jeudi 25 février*, devant le tribunal correctionnel de la ville, pour « *insultes et diffamation* », MM. René Navarro et Jean-Pierre Lechat, respectivement parent d'élève de la Fédération Andrieu (F.C.P.E.) et professeur de comptabilité.

Objet du litige : un article publié en décembre dernier sous la signature de M. Navarro dans *le Pavé dans l'Auge*, un nouveau journal de contre-information locale, dont M. Lechat est directeur de la publication. Un article *sévère, c'est indéniable. « Depuis dix ans (...), il ne s'est pas passé une année sans problèmes au lycée Fresnel »*, écrit M. Navarro, qui critique les méthodes du provisseur, excluant « *d'emblée toute concertation, tout dialogue* ». Suivant alors quelques exemples, dressant le tableau d'un établissement au climat fort disciplinaire où des élèves seraient fouillés « *sans raison* », d'autres punis pour leur tenue vestimentaire, d'autres encore mis à l'index pour leurs opinions.

A la justice de trancher. Méthode peu courante pour résoudre un conflit pédagogique, dont le choix donne des arguments à M. Navarro. Celui-ci persiste et signe. « *Ce proviseur n'est pas digne de l'éducation nationale* », affirme ce « *militant parent d'élève* » de longue date, de gauche sans doute, mais sans autre étiquette politique ou syndicale, respectable directeur d'entreprise par ailleurs. « *Le patron, c'est lui. M. Bril ne connaît pas d'autre vérité. Il croit à la supériorité du chef sur le subordonné, de l'adulte sur le jeune...* »

« Les qualités de ses défauts »

Il est des témoignages pour lui donner raison. Rassemblés au café, des élèves de terminale affirment que l'administration « *fait la chasse aux badges* », que les sacs des internes « *sont fouillés pour y rechercher de l'alcool, de la drogue ou des accessoires licencieux* » (sic), que les « *avertissements oraux* » sont monnaie courante ou encore que « *les affiches des élèves sont toujours arrachées* ». Eric, dix-neuf ans, délégué au conseil d'établissement, assure que « *l'administration abandonne son rôle éducatif pour un rôle de répression* », qu'il chiffre ainsi : cent avertissements et dix exclusions. Il y a trois ans : soixante-sept élèves exclus temporairement en juin 1980 ; quatre « sanctions économiques » par exclusion de la demi-pension cette année... « *Le proviseur veut que tout soit morne : le foyer socio-éducatif n'a plus d'activités, la veillée annuelle, qui avait beaucoup de succès en ville, a été supprimée...* »

« *L'absurde règne dans ce lycée* », ajoute un autre, qui cite cette note du proviseur *reçue par les parents d'un* élève en 1980 : « *La présente notification a valeur d'exclusion temporaire indéterminée, bien que celle-ci n'ait pas été effective* ». Et certains rappellent qu'il fallut attendre 1975 pour obtenir la mixité des cours de récréation.

S'il se refuse à prendre parti dans un conflit qu'il juge « *regrettable* », M. Claude Le Morvan, responsable de la Fédération Schlœret des parents d'élèves (P.E.E.P.), reconnaît que « *le proviseur n'est pas un homme de dialogue. Soit on est d'accord avec lui, soit on est un communiste. Et Dieu sait s'il ne les aime pas. Mais il a aussi les qualités de ses défauts : dans son lycée, il fait régner une certaine discipline.* » Quant à M. Bril, il refuse tout rendez-vous avec la presse, craignant même que, par téléphone ses propos ne soient « *enregistrés* ». Son adjoint, M. Rovarc'h, est plus abordable. « *Mon honneur est atteint*, déclare-t-il, tout en refusant de revenir sur les faits eux-mêmes. « *Nous sommes diffamés en tant que fonctionnaires d'autorité, et c'est ès qualités que nous portons plainte. Je veux que les gens sachent que je fais bien mon métier, dans l'intérêt des élèves.* »

Au rectorat de Rouen et à l'inspection académique d'Evreux, on se déclare « *surpris* » par la démarche de ces deux fonctionnaires et on dit en avoir été informé *a posteriori*. On se dit aussi désireux « *d'en savoir plus sur la vie de cet établissement* »...

EDWY PLENEL.

LE PRINTEMPS APPROCHE. LES SUEDOIS SE REPRODUISENT.

En Suède, comme partout, quand le printemps approche, les naissances fleurissent, c'est bien connu. Chez IKEA aussi la famille s'agrandit. Après Bobigny, IKEA ouvre à Lyon.
Et pour changer les traditions, c'est IKEA qui vous fait un cadeau ; regardez nos prix et venez fêter cette naissance avec nous, à Bobigny.

ILS SONT FOUS CES SUEDOIS.

Prix spéciaux valables jusqu'à épuisement des stocks.

▲SAREK
chaise pin
massif naturel
vernis incolore
revêtement coton bleu
(44 x 43 x 83)

NORDKAP▲
table pin
vernis incolore
ronde ø 105 haut. 73

KORPI▼
chaises sapin
massif naturel
vernis incolore
(44 x 46 x 82)

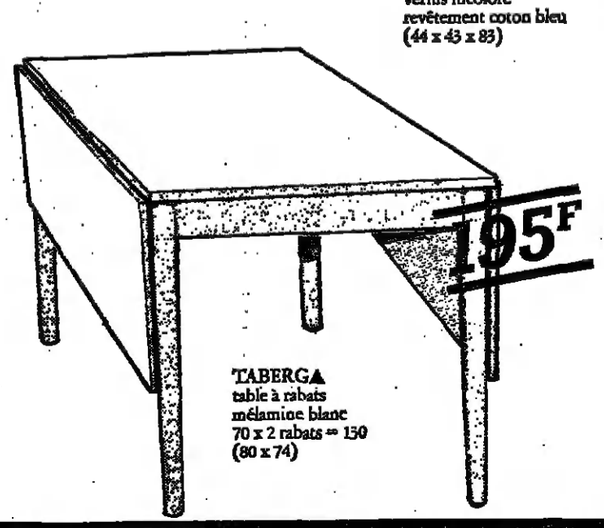

TABERG▲
table à rabats
mélamine blanc
70 x 2 rabats = 150
(80 x 74)

IKEA

IKEA BOBIGNY. CENTRE COMMERCIAL BOBIGNY 2.
IKEA LYON. CENTRE COMMERCIAL DU GRAND VIRE-VAULX EN VELIN.
HEURES D'OUVERTURE DES 2 MAGASINS :
LUNDI AU JEUDI 10H-20H VENDREDI 10H-21H SAMEDI 9H-20H

HPG / Groupe DDB.

MÉDECINE

LA NAISSANCE DU PREMIER « BÉBÉ-ÉPROUVETTE » FRANÇAIS

Amandine, une enfant sans problème

D'un poids de 3,420 kg, d'une taille de 51 cm, la petite Amandine, née à 1 h 30 le 24 février à la maternité de l'hôpital Antoine-Béclère à Clamart (Hauts-de-Seine), est un bébé sans problème. Sa naissance est pourtant un événement : elle est le premier bébé à voir le jour, en France, après avoir été fécondée « in vitro ». Les deux cellules sexuelles (ovule et spermatozoïde) provenant de ses parents ont en effet fusionné à l'extérieur des voies génitales maternelles, dans une éprouvette, d'où l'appellation — contestée — de « bébé-éprouvette ».

Mercredi après-midi, l'événement était présenté dans la salle de réunion de la direction de l'hôpital Antoine-Béclère : blouses blanches, sourires, crépitements des flashes, médecins happés par les journalistes en quête de renseignements inédits... Visiblement fière et heureuse de son succès, l'équipe scientifique et médicale a néanmoins souligné à plusieurs reprises que la fécondation « in vitro » n'avait pas à proprement parler d'influence sur le déroulement d'une grossesse dès lors qu'on avait pu obtenir une bonne implantation de l'œuf dans l'utérus maternel. Une surveillance normale — peut-être un peu plus rapprochée compte tenu du fait qu'il s'agissait là d'une « première », — aucune hospitalisation, un accouchement par les voies naturelles, cette technique n'implique pas une médicalisation particulière de la maternité.

S'il n'avait pas été totalement conservé — l'information ayant « filtré » depuis quelques semaines, — le secret à néanmoins permis de préserver l'anonymat des parents et de l'enfant ; l'équipe avait en effet coupé tous les ponts avec les médias. Un dossier de presse, une photographie du nouveau-né, quelques informations générales sur la technique utilisée et les perspectives thérapeutiques qu'elle offre, le respect de la vie privée a heureusement pu être préservé.

Le comité d'éthique de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (D.G.R.S.T.) avait été tenu au courant des essais entrepris. Celui de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) n'en avait pas été officiellement saisi. Pour le professeur Emile Papiernik (hôpital Antoine-Béclère), cette réussite (localisée n'a pu être obtenue que grâce au soutien apporté par l'Assistance publique de Paris et l'INSERM. D'ores et déjà, la direction générale de l'Assistance publique a assuré qu'elle aiderait au développement de l'application thérapeutique de ce type de recherche.

Le professeur Papiernik a, d'autre part, souligné que, bien souvent, les stérilités tubaires — l'une des indications les plus fréquentes du recours à la technique de la fécondation « in vitro » — étaient secondaires à des problèmes infectieux (salpingites aiguës) fréquemment liés aux maladies sexuelles transmissibles et pouvant donc être prévenues.

Une réunion au cours de laquelle seront abordés dans le détail les aspects médicaux et scientifiques de la fécondation « in vitro » sera organisée le lundi 1er mars à la maternité Baudelocque (Paris).

JEAN-YVES NAU.

Un demi-siècle pour la maîtrise de la reproduction

C'est en juillet 1978 que naissait en Angleterre Louise Brown, le premier enfant conçu « en éprouvette », fruit de quinze ans de travaux obstinément conduits par un biologiste et un gynécologue britanniques, R. Edwards et P. Steptoe, en dépit des réserves, des critiques ou des doutes dont la communauté scientifique internationale les avaient accablés.

Depuis ce jour historique, une trentaine d'enfants sont nés de cette manière, dont un aux Etats-Unis le 28 décembre dernier, et les autres dans la clinique ouverte à Bourn-Hall par les deux pionniers britanniques, et, surtout, à Melbourne, en Australie.

Les tentatives visant à remédier à l'obstruction des trompes avaient débuté il y a plus d'un siècle, y compris les essais de greffe des ovaires dans l'utérus, et il y a, cette année, quarante-quatre ans que fut suggérée pour ces cas, une fécondation extra-corporelle avec réimplantation ultérieure dans l'utérus. Mais il n'y avait, à cette époque, aucune preuve que la fertilisation d'un ovule de mammifère soit possible *in vitro*.

Il fallut attendre les années 60 pour que Chang aux Etats-Unis et Ch. Thibault en France démontrent, sans équivoque, qu'ils avaient réussi la fécondation *in vitro* d'ovules de lapins. Dans le même temps, plusieurs équipes mettaient au point des milieux de culture complexes, dans lesquels des embryons de souris se développaient normalement, du stade de l'ovule fécondé (deux cellules) jusqu'au blastocyte (embryon). Ces mêmes embryons (ou blastocytes) obtenus en éprouvette étaient transplantés dans la matrice d'une mère-souris « adoptive » et donnaient naissance aux premiers « souriceaux éprouvettes » parfaitement normaux.

En 1969, l'Anglais Edwards commençait le patient travail d'application à l'homme, que refusa de financer le British Medical Research Council et qui devait conduire, quinze ans plus tard, et après maintes controverses, à la naissance de Louise Brown.

Les techniques utilisées tant par les équipes françaises, qui se sont mises à l'œuvre il y a trente mois, que par les Américains ou les Australiens, ne diffèrent du protocole britannique que par des points de détail visant à en améliorer le rendement.

Sur les 79 patientes qui furent prises en charge par Edwards et Steptoe pour une fécondation artificielle, deux seulement donnèrent le jour à un enfant, et ces échecs doivent être attribués, dans l'immense majorité des cas, à un défaut de l'implantation de l'embryon dans la matrice, ou à son élimination plus ou moins rapide.

Ces éliminations spontanées sont, même chez des couples normalement féconds, beaucoup plus fréquentes qu'on ne l'avait imaginé.

Une femme de 25 ans n'a qu'une chance sur cinq d'être enceinte au cours des deux premiers mois de son mariage et ce n'est qu'au bout de huit mois que ces chances atteignent 70 %. Lors d'un rapport sexuel survenu au moment de l'ovulation (au milieu du cycle menstruel), la probabilité de fécondation d'un ovule est de 84 %. Au moment où la grossesse peut être diagnostiquée par des tests hormonaux précis, c'est-à-dire quinze jours plus tard (1), la moitié des embryons résultant de cette fécondation ont été éliminés ; un quart des embryons le sont à leur tour durant la poursuite de la grossesse.

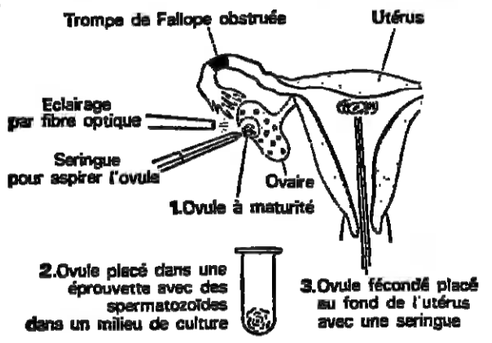

LES TROIS PHASES DE L'OPERATION FIVETE
(fécondation « in vitro » et transplantation embryonnaire)

L'élimination des produits anormaux

En somme, le « rendement » de la procréation humaine, du moment de la fécondation à celui de la naissance ne dépasse pas 30 %.

Un phénomène identique de « gaspillage d'embryons » a été reconnu chez tous les mammifères : il s'agit d'un dispositif naturel de protection visant à éliminer les produits anormaux de la conception. Le mécanisme de la fusion des gamètes mâles et femelles, et de la redistribution des chromosomes parentaux qui s'en suit, est des plus délicat.

C'est un défaut de combinaison chromosomique qui aboutit, par exemple, à ces enfants dont les cellules sont dotées de trois chromosomes, au lieu de deux, dans l'une des vingt-trois paires constituant le patrimoine génétique humain, et que l'on nomme « mongoliens » (en cas de trisomie vingt-et-un). Le grand nombre de trisomies observé dans les produits d'avortements spontanés incite à penser que la naissance de tels enfants — lorsqu'elle survient malgré tout — résulte d'un défaut de fonctionnement d'un mécanisme naturel de protection de l'espèce.

L'objectif des équipes qui se sont lancées dans la fécondation *in vitro* est donc d'obtenir, non pas un succès à cent pour cent, mais, à tout le moins, un taux de grossesse équivalent à celui qu'offre la nature. Si un ovule unique est prélevé chez leur patiente, au milieu du cycle, si la fécondation se produit dans le tube-éprouvette dans les conditions les meilleures, l'implantation dans la matrice de l'embryon ainsi obtenu ne conduira à une grossesse à terme qu'avec une probabilité de 7 %.

Si ce processus peut être répété lors de quatre cycles successifs, ce taux monterait à 50 % et à vient malgré tout — résulte d'un 70 % pour huit essais, ce qui correspond aux huit mois de mariage qui conduisent, chez un couple normal, à un tel résultat.

La technique de l'intervention

Chez une femme affligée d'une stérilité par obstruction des trompes, le prélèvement de l'ovocyte s'effectue à l'aide d'un tube doté d'un moyen d'éclairage (ou (cœlioscope) introduit sous anesthésie générale au travers de la paroi abdominale jusqu'au contact de l'ovaire (2). Ce prélèvement se fait de trente quatre à trente-six heures après l'apparition de la décharge brutale d'hormones hypophysaires qui survient vers le treizième jour du cycle menstruel et annonce l'ovulation. Le dosage quotidien et précis de cette hormone permet donc de connaître le moment le plus favorable, à quelques heures près, pour le prélèvement de l'ovule.

Il est évidemment inconcevable de répéter mensuellement, sous anesthésie, ce procédé de récupération d'un ovocyte. Mais des traitements hormonaux connus depuis de longues années permettent de stimuler l'ovulation. Entrepris au début du cycle menstruel, ils provoquent la maturation simultanée de trois à huit ovocytes (3). Une échographie (examen aux ultra-sons) indique leur nombre vers le onzième jour du cycle.

Imitant alors la nature, on peut injecter à la patiente l'hormone hypophysaire (ou gonadotrophine) qui provoque la maturation des ovocytes et l'ovulation. L'équipe du professeur Papiernik, pratique cette injection à 23 heures et la collecte chirurgicale de plusieurs ovules peut avoir lieu le surlendemain entre 10 heures et 11 heures.

Ces ovocytes sont alors incubés dans des tubes ou des coupelles contenant un milieu de culture complexe, préparé par M. Yves Menezo (Institut national des sciences appliquées), et placés dans une enceinte chauffée à 37° C, comme le corps humain.

Les spermatozoïdes du conjoint, recueillis au laboratoire, sont centrifugés puis placés eux aussi dans un milieu de culture artificiel nécessaire à leur « capacitation », c'est-à-dire à la déstabilisation de la membrane qui les entoure. Cette transformation, qui les rend fécondants, se produit, chez les couples féconds, dans les voies génitales féminines.

Un millilitre du milieu de culture, contenant plus de deux cent mille spermatozoïdes est placé alors au contact des ovocytes et, après plusieurs heures, l'œuf — ou les œufs — fécondés sont placés dans un nouveau tube de culture. Une loupe binoculaire (grossissement dix à quarante fois) permet de surveiller la fécondation et, trente heures après environ, la première division de l'œuf en deux cellules, puis en quatre au bout de quarante-huit heures, et en huit au troisième jour. C'est à ce stade que l'on replace cet œuf fécondé dans la matrice, à l'aide d'un très fin cathéter, et dans une *ambiance de relaxation facilitée* par la musique.

Les deux premières semaines de cette implantation sont cruciales : au terme de cette période, 15 % à 20 % seulement des embryons ont survécu, soit deux fois moins que pour un rapport fécondant naturel.

Il n'est pas impossible que cette différence résulte d'un taux plus élevé d'anomalies de ces embryons obtenus en laboratoire, et qu'il s'agisse donc d'un rejet bénéfique. Cette hypothèse fut — et reste — l'argument majeur de ceux qui émettent, à l'égard des fécondations *in vitro*, des réserves allant, comme en Grande-Bretagne, jusqu'à la demande d'un moratoire ou à l'arrêt du financement.

Cependant, et si l'on excepte une malformation cardiaque chez l'un des jumeaux éprouvette nés en Australie, aucune anomalie n'a été relevée à ce jour chez les enfants ainsi conçus ; leur faible nombre interdit que ce constat encourageant puisse avoir une valeur formelle.

Il se pourrait donc que le faible taux de grossesse constaté par les équipes conduisant ces fécondations résulte de la technique de remplacement elle-même, et divers perfectionnements sont à l'étude à ce sujet. La possibilité d'obtenir, par stimulation hormonale, plusieurs ovocytes, ouvre d'autre part la possibilité d'implantations répétées lors de plusieurs cycles. La congélation des œufs humains fécondés ne devrait pas poser plus de problèmes que chez les autres *mammifères. Cette étude — en* cours — permettrait autant de réimplantations que de besoin, après un prélèvement unique, sous anesthésie, de multiples ovocytes. On pourrait même s'assurer du sexe de l'embryon ainsi greffé, car il est possible de prélever une partie de ses cellules, par microchirurgie, sans altérer en rien son évolution ultérieure.

Les banques d'embryons ?

La constitution de véritables « embryothèques » ou banques d'embryons, classés selon leur sexe, et leurs caractères génétiques est déjà envisageable, ouvrant non seulement toutes les perspectives qu'entrevoyait Aldous Huxley dans son *Meilleur des mondes*, mais aussi le télescopage des générations (la fille conduisant à terme l'embryon congelé de ses parents), la sélection génétique, le commerce, voire le vol ou la substitution de ces amas cellulaires qui contiennent — en germe — la plénitude des potentialités humaines...

Le don du sperme — qui peut être indéfiniment conservé par congélation — est chose faite. Celui de l'ovule est d'ores et déjà possible : le don de l'embryon est pour demain. Si l'on admet qu'une femme fertile épouse d'un homme stérile puisse donner le jour à un enfant grâce au don d'un sperme étranger, ce qui est devenu monnaie courante dans tous les pays occidentaux, il ne saurait y avoir d'objection d'ordre éthique au don par une étrangère d'un ovule, fécondé ensuite *in vitro* par le sperme du mari, et réimplanté ensuite dans la matrice de sa femme, stérile par absence d'ovulation.

L'enfant né dans de telles circonstances détient, à tout le moins, une part du patrimoine génétique parental. Mais on pourrait concevoir aussi que des couples porteurs d'anomalies génétiques, dont l'union ne peut conduire qu'à des avortements répétés, ou des enfants anormaux, demandent un « don d'embryon », que la mère « couveuse » bénéficie de l'implantation de cet embryon normal mais adopté, et donne le jour à un enfant qui est le sien, qu'elle a porté, mais qui lui est génétiquement étranger. Le problème se pose, dans l'immédiat, et une requête en ce sens vient d'être faite à l'une des équipes parisiennes par un couple étranger, atteint d'une anomalie chromosomique et dont l'épouse a connu déjà dix avortements...

Il se pose différemment, sur le plan juridique, lorsqu'une anomalie, utérine cette fois, interdit toute grossesse à une femme qui, pourtant, ovule normalement. Des « mères porteuses volontaires » peuvent s'offrir alors pour mener à bien la maturation d'un embryon né de la fécondation *in vitro* de l'ovule de la mère génétique par le sperme du mari.

De récents procès américains ont montré à quel point les traditions, les coutumes et les lois se trouvent désarmées devant ces situations.

La dissociation de la sexualité et de la procréation qu'autorisait l'avènement — dans les années 60 — de contraceptifs efficaces n'étaient, en somme, que le prélude à un événement d'une portée plus considérable encore. C'est la dissociation de la procréation et du corps humain, ou ectogenèse, qu'annoncent les bébés-éprouvette des années 80... Ils ne sont que les ébauches de ceux qui auront été conçus dans un tube, qui se développeront durant neuf mois, dans une « couveuse » perfectionnée, dotée d'un placenta artificiel, et qui pourront être ensuite remis à leurs parents génétiques, à des couples stériles ou... à la collectivité.

Ceux que les spécialistes nomment déjà les « bébés lessiveuses ».

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

(1) Voir la description de ces tests dans « le Monde de la médecine » du 10 février 1982.

(2) M. Jacques Testart, maître assistant à Paris-VII, qui a mené à bien avec M. Bruno Lasalle et le professeur René Frydman, la naissance du premier bébé éprouvette français dans le service du professeur Emile Papiernik, dresse un bilan remarquable de ces travaux dans *le dernier numéro de la Recherche*.

(3) C'est à ce phénomène que tient la fréquence des naissances multiples chez des femmes soignées de cette manière pour stérilité par insuffisance d'ovulation.

La moitié des stérilités féminines

Dix couples sur cent sont — en moyenne — stériles, constat dont les gynécologues conviennent qu'il ne peut être posé qu'après deux ans de rapports sexuels réguliers. Dans la moitié des cas, un facteur masculin doit être mis en cause, et la proportion des femmes inféconds augmente, quant à elle, avec l'âge. Elles représentent 3 % de la population féminine de vingt ans, 6 % à vingt-cinq ans et 31 % à quarante ans.

Dans l'espèce humaine, le bébé de sexe féminin naît avec un stock définitif de deux millions d'ovocytes. Quatre cent cinquante de ces ovocytes iront jusqu'à la ménopause, est libéré qui, à partir de la puberté et jusqu'à la ménopause, es libéré dans les voies génitales au quatorzième jour du cycle menstruel sous l'influence d'un mécanisme hormonal. L'homme, en revanche, produit durant toute son existence des spermatozoïdes, et les stérilités qui lui sont imputables résultent soit d'anomalies de cette production, soit de troubles infectieux ou autres, soit encore de difficultés hormonales mal connues.

Les traitements des stérilités masculines sont encore trop souvent, et pour l'instant, décevants, car les connaissances sur le fonctionnement des testicules restent lacunaires.

Les causes des stérilités féminines sont beaucoup mieux connues ; elles peuvent tenir à des facteurs hormonaux, à retentissement ovarien (absence d'ovulation), ou à des facteurs anatomiques, concernant les voies génitales, utérus ou trompes.

Quarante pour cent des stérilités rebelles tiennent à une obturation des trompes, par lesquelles chemine l'ovule avant d'atteindre, au bout de trois jours, la cavité utérine. Les infections à répétition, dont la fréquence a considérablement augmenté, souvent liées à la permissivité sexuelle, sont le plus souvent responsables de ces obstructions. L'avènement de la microchirurgie a permis d'améliorer les résultats des tentatives chirurgicales de restauration de la perméabilité tubaire, qui permettent une grossesse dans 25 à 30 % des cas en moyenne.

En cas d'échec ou lorsque l'intervention s'avère impossible, la fécondation in vitro offre, pour l'instant, le seul espoir de maternité. Espoir qui vient d'être exaucé à la maternité de Clamart.

Dr E.-L.

DEUX ÉQUIPES

Deux équipes de biologistes travaillent en France sur la fécondation « in vitro » (F.I.V.) et la réimplantation de l'œuf humain, sous le contrôle de la commission d'éthique constituée par la Délégation générale à la recherche scientifique et technique.

Il s'agit d'abord de MM. Jacques Testart et Bruno Lassalle, appartenant à l'Unité de recherche sur la physiologie et la psychologie de la reproduction humaine de l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale). Ils collaborent avec le professeur Frydman, du service du professeur Emile Papiernik, à l'hôpital Antoine Béclère de Clamart (Hauts-de-Seine).

Mme Michelle Plachôt, de l'Unité de recherche de cytogénétique humaine et comparée, dirigée, à l'hôpital Necker-Enfants malades, par le professeur J. de Grouchy, et le docteur Jacqueline Mandelbaum (service du professeur Mauvais-Jarvis - Hôpital Necker) collaborent pour leur part avec deux équipes de gynécologues : l'une, à l'hôpital Tenon, est dirigée par le professeur Salat-Baroux. L'autre dans le service du professeur Loffredo, à l'hôpital de Sèvres par le docteur Jean Cohen.

La Fondation de recherche en hormonologie a mis au point les méthodes permettant de planifier le moment des prélèvements d'ovules et les chercheurs de l'I.N.R.A. (Institut national de recherches agronomiques) s'occupent de la préparation des milieux de culture où se divise l'œuf fécondé (M. Yves Menezo).

Toutes ces équipes ont obtenu des implantations d'embryons, et les difficultés auxquelles elles se heurtent sont souvent les mêmes que celles rencontrées en Grande-Bretagne, à savoir la fréquence des avortements spontanés entre les quatrième et sixième semaines après la fécondation.

Deux femmes enceintes suivies par l'équipe de Clamart pour l'une, par celle de Sèvres pour l'autre, donneront le jour cet été aux prochains bébés-éprouvettes français.

Ces tentatives sont entièrement assumées, pour la partie clinique, par la Sécurité sociale. Le coût en est évalué à 5 000 francs environ auquel il faut ajouter les frais normaux d'accouchement ou de césarienne. Le coût du travail de laboratoire représente le dixième, environ, de cette somme, financée, pour les compléments non apportés par l'INSERM ou le C.N.R.S., par des dons privés, au premier rang desquels ceux de la Fondation pour la recherche médicale. — Dr E.-L.

SATISFACTIONS MINISTÉRIELLES

Le hasard voulait qu'à quelques kilomètres de l'hôpital Antoine-Béclère de Clamart (Hauts-de-Seine), alors même que se déroulait la réunion consacrée à la naissance du premier bébé fécondé *in vitro*, ait lieu l'inauguration d'un nouveau bâtiment de recherche dans l'enceinte de l'Institut Gustave-Roussy de Villejuif. Participaient notamment à cette manifestation M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la recherche et de la technologie, et M. Jack Ralite, ministre de la santé.

Tous deux se sont déclarés enchantés de la nouvelle. M. Chevènement — qui avait adressé un message de félicitations aux chercheurs, — devait même aller jusqu'à manifester publiquement sa joie. Faisant une digression lors de son discours, il s'est félicité « de cette avancée qui devrait permettre que tous les enfants désirés puissent naître. C'est aussi, a-t-il ajouté, un des objectifs du gouvernement. »

Satisfait aussi, M. Ralite a prolongé la réflexion. « L'événement me bouleverse, devait-il confier, je ressens comme un vertige, comme une autre humanité se greffant sur l'humanité. L'homme fait la preuve de son potentiel créateur. Tout est présent pour une nouvelle morale. Nous devons faire un effort d'imagination pour aborder l'aspect éthique de ces questions. Les scientifiques ne doivent pas être les seuls à y réfléchir. »

Pour M. Philippe Lazar, nouveau directeur général de l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale), présent, lui aussi, cette recherche apparaît « fort intéressante ». « Les demandes de financement assurant son futur développement sont en cours d'étude », a-t-il précisé. M. Lazar a, d'autre part, annoncé qu'il réfléchissait à un élargissement du comité d'éthique de l'INSERM afin, notamment, de se pencher sur les problèmes posés par le prélèvement de cellules sur les embryons humains et sur la congélation de ceux-ci. On sait, en effet, depuis quelques jours que quatre œufs humains congelés sont actuellement conservés dans un laboratoire de l'Institut national de la recherche agronomique à Jouy-en-Josas. — J.-Y. N.

هكذا من الأصل

MÉDECINE

La lutte contre le cancer : une réforme est en préparation

annonce M. Jack Ralite

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la recherche et de la technologie, et M. Jack Ralite, ministre de la santé, ont inauguré le mercredi 24 février un nouveau centre de recherche sur le cancer à l'*Institut Gustave-Roussy* de Villejuif. Ce centre, réalisé grâce à une importante aide financière privée, est actuellement dirigé par le professeur Maurice Tubiana. Le ministre de la santé a exposé, à cette occasion, les grandes lignes de la politique à venir en matière de cancérologie et a annoncé plusieurs réformes importantes.

Soulignant que les progrès réalisés dans le diagnostic et le traitement des lésions cancéreuses au cours des trente dernières années ont été *« masqués par l'augmentation du nombre des cas qui accompagnent le vieillissement relatif de la population en France »*, M. Ralite a estimé entre cent soixante-cinq mille et cent quatre-vingt mille le nombre des nouveaux malades apparaissant chaque année. Le ministre a annoncé que l'actuelle commission du cancer disparaîtrait avec la suppression prochaine du Conseil supérieur d'hygiène sociale.

Une nouvelle commission du cancer sera constituée. M. Ralite a révélé qu'un groupe de réflexion *« destiné à constituer la prochaine commission »* avait été créé. Ce groupe est présidé par le docteur Jean-Claude Salomon (C.N.R.S.). Sa composition (1) est très différente de celle de l'ancienne commission.

Le ministre a aussi annoncé plusieurs autres réformes importantes, visant, en particulier, la modification de l'ordonnance de 1945 créant les centres de lutte contre le cancer et les organismes veillant à l'utilisation des fonds privés finançant la recherche sur le cancer. Sur ce point, M. Ralite a critiqué le mode de fonctionnement du Haut Comité français d'aide à la lutte contre le cancer (2) qui, *« malgré les efforts de son président, n'a pu pleinement jouer le rôle qui lui était dévolu »*. Le ministre a indiqué qu'une réunion prochaine entre les cabinets ministériels de la santé et de la recherche et de la technologie devrait prendre une décision sur le devenir de ce Haut Comité, *« si tant est »*, a-t-il ajouté, *qu'il doive être conservé sous sa forme actuelle »*. — J.-Y. N.

(1) Le groupe comprend notamment les directeurs des centres de lutte contre le cancer de l'Institut Curie (Paris), de Montpellier et de Lille et des médecins des différents centres (Lyon, Villejuif, Paris — Curie — et Rouen). Y sont aussi présents des médecins de centres hospitaliers, des chercheurs.

(2) Le Haut Comité, présidé par M. Roger Grégoire, président de section au Conseil d'Etat, avait été créé le 13 février 1980 (*le Monde* du 15 février 1980). Il exerçait notamment un contrôle *a posteriori* de l'usage des fonds recueillis pour aider à la recherche sur le cancer.

● *Le professeur Jean Rosa* a été élu président du conseil scientifique de l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale). Il remplace à ce poste M. Philippe Lazar, nommé directeur général de l'INSERM le 27 janvier dernier. M. Jean Léger, maître de recherche au C.N.R.S., succède, d'autre part, à M. Jean Rosa au siège de vice-président du conseil scientifique que ce dernier occupait depuis 1981.

[Biochimiste spécialisé dans l'étude des anomalies génétiques du globule rouge, ancien interne des hôpitaux de Paris, Jean Rosa, qui est âgé de cinquante-quatre ans, est professeur à l'université Paris-Val-de-Marne et à la faculté de médecine de Créteil.]

PRESSE

LA FUSION « L'AURORE »-« LE FIGARO » S'ACCENTUE EN PROVINCE

L'édition de *l'Aurore*, vendue en province, porte désormais le titre *l'Aurore - le Figaro*, et la page « une » est strictement celle du *Figaro*, ainsi que les pages intérieures (moins les suppléments). L'expérience, qui avait été lancée en Loire-Atlantique, vient donc d'être étendue à tous les centres d'impression du groupe Hersant en province.

La fidélité d'une certaine clientèle au titre *l'Aurore*, après trois ans de couplage avec *le Figaro*, est assez étonnante : la jaquette *l'Aurore* conserve son tirage de 100 000 exemplaires (pour une vente d'environ 60 000, dont 20 000 sur Paris-surface). Le glissement espéré des lecteurs de *l'Aurore* vers *le Figaro* semble moins facile qu'il n'y paraissait.

Sur Paris et sa région, la « une » de *l'Aurore* garde sa mise en pages spécifique, avec des éléments rédactionnels *Figaro*, complétée par un éditorial exclusif signé Guy Baret ou Jacques Guilleuré-Brulon.

DÉFENSE

L'APPEL POUR UN SERVICE DE SIX MOIS

Cinq soldats sanctionnés

Cinq appelés du contingent, dont un médecin aspirant, ont été sanctionnés, à ce jour, par l'autorité militaire pour avoir signé l'appel en faveur de la réduction à six mois de la durée du service militaire et avoir participé à une réunion publique sur ce thème à Paris. Une décision du cabinet de l'état-major de l'armée de terre a consisté à harmoniser la punition qui est, pour chacun des soldats hommes du rang, de vingt jours d'arrêts et de vingt jours d'arrêts de rigueur pour l'officier du service de santé.

Après les sanctions contre le médecin aspirant Denis Michard et le soldat Michel Trussardi (le Monde du 24 février), *des punitions identiques ont frappé M. Hervé Coleou (du groupement des moyens régionaux n° 2 à Lille), M. Roman Trappoz (du 9e régiment du génie à Neuf-Brisach) et M. Jean-Michel Nicol (de la garnison française de Berlin).*

Toutes les sanctions s'appuient sur le motif 313 du règlement de discipline générale : « Prendre part à une réclamation collective ou à une manifestation ou avoir signé une pétition concernant le service. »

Le témoignage d'un appelé

Nous avons reçu le témoignage suivant d'un appelé du contingent sanctionné pour avoir participé à une conférence de presse (« le Monde » des 16 et 24 février) sur la réduction à six mois de la durée du service militaire :

Cette conférence de presse, qui a eu lieu samedi 13 février à la Bourse du travail, à Paris, et était soutenue par l'Union régionale parisienne de la C.F.D.T., avait pour but de rendre publiques les mille cent premières signatures de soldats d'une pétition réclamant la réduction de la durée du service militaire à six mois (*comme c'était promis* par M. Mitterrand lors de l'élection présidentielle) et l'obtention des droits démocratiques dans les casernes.

Je m'appelle Trussardi Michel, j'étais présent à cett conférence de presse en tenue militaire et à visage découvert comme la dizaine d'autres soldats qui y participaient.

J'ai été incorporé au 39e régiment d'infanterie de Rouen en octobre, mais, fin janvier, j'étais muté au 51e régiment d'infanterie de Compiègne pour avoir été soupçonné de faire signer cette pétition. Depuis le 18 février, je suis aux arrêts. Le chef de corps a proposé contre moi une punition de soixante jours d'arrêts, s'appuyant sur un règlement qui date du régime giscardien. Les arrêts m'enlèvent le droit aux permissions, le droit à la radio, et, de plus, je ne peux sortir de ma cellule qu'une heure par jour.

Cette hiérarchie militaire refuse le verdict du 10 mai, s'oppose à tout changement et tente d'utiliser le profond ras-le-bol des appelés contre la majorité actuelle. Elle se cache derrière un règlement datant de l'ère giscardienne pour continuer à réprimer comme par le passé.

Il est tout de même paradoxal que, au moment où le monde entier s'indigne, à juste titre, de la répression qui s'abat sur les syndicalistes polonais, je sois moi-même enfermé pour avoir exprimé publiquement ce que la plupart des appelés ressentent durant leur service militaire.

Je ne comprendrais pas que le gouvernement puisse laisser cette hiérarchie continuer dans ce sens-là. Nous sommes des centaines de milliers de jeunes à vouloir réellement le changement, alors que la plupart des responsables militaires restent particulièrement hostiles aux actions entreprises par le gouvernement.

LA FRANCE A INTERROMPU LA LIVRAISON AU CHILI DE VINGT-NEUF CHARS AMX-30

Vingt-neuf des cinquante chars de combat AMX-30 que la France avait accepté de vendre au Chili sont, à l'heure actuelle, bloqués dans les arsenaux de l'Etat à la suite d'une décision de la France d'arrêter les livraisons d'armes françaises à Santiago. Les vingt-et-un autres chars ont été remis au Chili avant l'élection de M. François Mitterrand à la présidence de la République.

Le Chili est le seul pays, à ce jour, à l'égard duquel la France applique une telle mesure. Au ministère de la défense, on explique que, dans le cas du Chili, les chars AMX-30 peuvent contribuer à des opérations de maintien de l'ordre ou de répression intérieure. La suspension des fournitures à l'ancontre de Santiago concerne aussi la livraison de pièces détachées d'AMX-30.

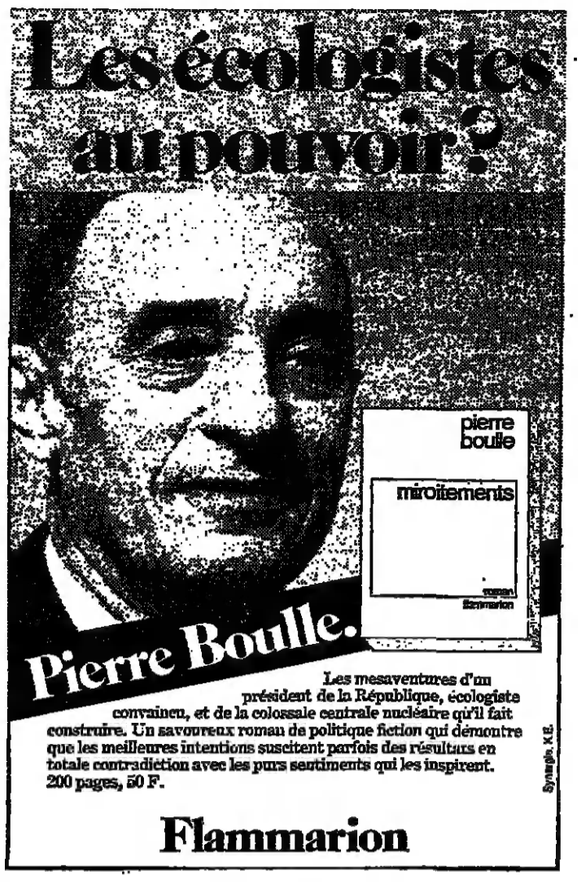

CRÉATEURS D'ENTREPRISE
EXPORTATEURS, INVESTISSEURS
VOTRE SIÈGE A PARIS
Londres, Jérusalem
de 150 F à 350 F par mois
Constitution de Sociétés
G.E.I.C.A. 56 bis, r. du Louvre 75002 Paris
Tél. : 296-41-12 +

MODELAGE SUR BOIS - MAQUETTES
MENUISERIE SUR MESURE
le bois universel
6, rue Bouin - 92 700 Colombes
Téléphone : 782-48-69

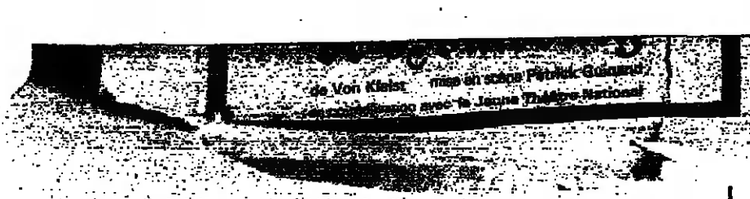

de Von Kleist mise en scène Patrick Guinand
jouera avec la troupe du Théâtre National

l'ingérence absolue des produits américains. Mais il a eu des conséquences néfastes, qui ne peuvent que s'accroître : les exploitants indé-

cinémas « 14-Juillet », MK-2 Diffusion) ne peut qu'applaudir aujourd'hui la volonté d'ouver-

Gaumont Parnasse, Gaumont Convention, Gaumont Montparnasse, Gaumont Gambetta et

CLAIRE DEVARRIEUX

JUSTICE

L'ENQUÊTE SUR L'ASSASSINAT DU JUGE MICHEL

L'arrestation tapageuse d'un petit malfrat marseillais

Après l'interpellation, mercredi 24 février, de plusieurs personnes, les policiers de Marseille chargés de l'enquête sur l'assassinat du juge Michel ont placé en garde à vue un petit malfaiteur, Michel Giardina, âgé de vingt-quatre ans. C'est lui qui aurait maquillé la moto sur laquelle ont opéré les assassins du juge. Cependant, cette garde à vue, qui expire vendredi 26, n'avait, semble-t-il, donné aucun résultat permettant de remonter jusqu'au commanditaire et aux exécutants du crime ce jeudi en milieu de journée.

De notre envoyé spécial

Marseille. — On peut en piétinant faire grand bruit. Les derniers *développements de l'enquête* sur l'assassinat du juge Pierre Michel, dont on ignore pratiquement aucun détail, amèneront-ils les enquêteurs de la police judiciaire à découvrir le coupable ? Plusieurs personnes ont été interpellées mercredi 24 février à l'heure légale. Un coup de filet qui avait été annoncé la veille dans *le Provençal*, un « chantier » comme on dit, préparé un peu hâtivement par les policiers à qui l'on reprochait peut-être leur lenteur à quelques jours des élections cantonales et au lendemain d'une émission de télévision qui rappelait qu'une empreinte digitale avait été relevée sur la moto des assassins.

Il n'a pas fallu longtemps pour que ces « révélations » journalistiques poussent les enquêteurs à organiser une « grande rafle », à cueillir un suspect filé depuis des mois, Charles Giardino, *vingt-quatre ans*, et *plusieurs* de ses amis. Comme si M. Jean-Pierre Sangui, chef du S.R.P.J. de Marseille, avait eu soudain à prouver que son équipe n'était pas inactive. Elle ne l'a pas été en effet. Un mois après l'assassinat, le 21 octobre 1981, les laboratoires de police pouvaient donner *des indications* sur la *moto* de type Honda. On avait découvert une empreinte digitale — celle d'un doigt balafré — à partir de laquelle les enquêteurs ont entrepris un travail de comparaison sur plusieurs milliers de fiches : elles ont permis de découvrir l'identité de l'homme qui avait maquillé la moto et laissé sur un autocollant son empreinte.

Dès le mois de janvier Giardina était pris en filature. On apprit ainsi que c'était un demi-sel du quartier d'Endoume qui partageait son temps entre des travaux de peinture au noir et le maquillage des véhicules volés. Quelques copains travaillaient avec lui. Les policiers espéraient en apprendre davantage et que *les relations* de Giardina les mèneraient aux commanditaires, aux auteurs de l'assassinat. Mais pendant deux mois leur surveillance incessante a été un échec.

Giardina allait-il rencontrer enfin les truands qui avaient exécuté le juge ? Il les traînait chaque fois dans des bars mal famés, dans des lieux minables. Ils prenaient en chasse sa R-12 d'occasion pour n'arriver jamais que dans des embrouilles de petit malfrat. Mais, peut-être qu'avec un peu de patience, un jour !

Une liste assez mince

Le parquet ne précipitait rien et la police exploitait à fond cette *piste*, ce *train-train*. L'affaire Michel ne serait élucidée que plus tard. Mais voilà qu'un magistrat, M. Louis Bartolomei, premier substitut, se met à accuser le parquet de Marseille de « *mener plus à bon terme les vols de queue de cerise que les affaires de grande délinquance* ». D'autre part, M. Bartolomei, chargé au début du dossier de l'affaire Michel, reproche au juge d'instruction, M. Patrick Guérin, de ne pas l'avoir informé d'un élément capital de l'enquête : la découverte de l'empreinte. On imagine que l'attaque ne plaît pas en haut lieu. L'enquête sur l'assassinat doit avancer. Elle avancera.

Le lundi 22 février, le S.R.P.J. lance un appel à témoins et la photographie en couleur de la moto paraît à la « une » de tous les quotidiens marseillais. Avant l'arrestation de Giardana on peut lire un article prémonitoire dans *le Provençal* : « *Les policiers arrêteront aujourd'hui un homme qui a participé au maquillage de la Honda 900 Bol d'Or volée en octobre 1980 à Marseille et utilisée un an plus tard par deux tueurs pour exécuter le juge.* » On ne saurait être plus clair. Les policiers atteindent par voie de presse une réaction de Giardina ou peut-être des commanditaires.

Mais au petit matin ils arrêteront l'homme qu'ils ont filé pendant deux mois sans qu'il oppose la moindre résistance. Qu'avouera-t-il, que peut-il avouer au cours des quarante-huit heures de garde à vue qui expirent vendredi 26 février au matin ? On a découvert à son domicile un revolver 8 mm, ce qui ne suffit pas à démontrer qu'il est lié au milieu du grand banditisme. La petite envergure de Giardina inciterait plutôt à penser que les auteurs de l'assassinat ne l'ont pas mis au courant de leur projet. S'il avait su que le laboratoire de police s'emparerait du véhicule se serait-il contenté de cacher le nom du propriétaire sous un autocollant ?

A l'issue de leur coup de filet, les policiers restaient sceptiques, le fil qui espèrent-ils les conduira aux vrais coupables est mince, au point que les auteurs de l'assassinat pourtant bien informés, ne semblent pas avoir bougé. Si eux-mêmes ne l'ont pas empêché de parler, Giardina, seul face aux policiers, passera-t-il aux aveux ?

CHRISTIAN COLOMBANI.

AU TRIBUNAL DE PARIS

Les lenteurs de l'affaire Farçat

Décidément, l'affaire Farçat est marquée par le sort. Il avait fallu plus de huit années d'instruction pour qu'elle arrive enfin, le 17 février, à l'audience de la 16e chambre correctionnelle du tribunal de Paris. On avait, ce jour-là, entendu les prévenus en cause — une infirmière, Mlle Anne-Marie Le Goff, et trois médecins, M. Jean Labayle, chirurgien, Mme Solange Clot, anesthésiste, et le professeur Jean-Louis Lortat-Jacob, tous inculpés d'homicide par imprudence — se défendre devant les experts de l'accusation qu'avait entraînée pour eux le décès d'Alain Farçat, victime d'un arrêt cardio-respiratoire après une ablation des amygdales pratiquée en 1973 sous anesthésie locale à la clinique Parronet de Neuilly-sur-Seine, alors que le malade n'avait personne auprès de lui pour assurer la surveillance post-opératoire (« le Monde » du 19 février).

Au terme de cette journée et d'une première plaidoirie au nom des parents et du frère de la victime, il avait été convenu que la suite du débat aurait lieu le 24 février et le 3 mars. Il n'en ira pas ainsi. Ce n'est pas avant le 17 mars que l'on entendra le représentant du ministère public et les avocats de la défense.

Mercredi 24 février, le tribunal a déclaré irrecevable la constitution de partie civile faite à l'audience du Syndicat national des médecins-anesthésistes réanimateurs représenté par Me Louis Labadie.

Il est vrai que cette constitution de partie civile n'était pas ordinaire. Formée contre les quatre prévenus, elle n'avait pas pour objet de réclamer contre eux le moindre dommage et intérêt ni de leur reprocher le moindre préjudice. « *Il s'agit seulement*, expliquait Me Labadie, *de corroborer l'action publique. Nous n'avons pas l'intention de charger quiconque. Nous voulons seulement faire entendre le point de vue d'un syndicat sur cette affaire et donner des faits qui la constituent l'interprétation qui est la nôtre dans le seul intérêt public. Et, pour ce qui concerne Mme Solange Clot, l'anesthésiste en cause, à supposer qu'elle ait commis une faute, le syndicat considère que celle-ci a été facilitée par les structures actuelles des établissements publics ou privés et par l'état de dépendance dans lequel se trouvent placés les anesthésistes par rapport aux chirurgiens et, plus généralement, aux conceptions économiques du système de santé.* »

Le tribunal a jugé cette façon de voir les choses trop peu orthodoxes. Le syndicat n'invoquant aucun préjudice, ni aucune atteinte à ses intérêts, il ne peut, a-t-il estimé, se substituer au ministère public. De surcroît, en demandant à se constituer partie civile contre des prévenus, dont l'un est lui-même médecin-anesthésiste, il ne saurait prétendre à la défense d'intérêts professionnels.

Du coup, le déroulement des débats s'en trouve enrayé. Il faut maintenant respecter le délai dont dispose le syndicat pour interjeter appel de ce jugement. Ce délai étant de dix jours, l'affaire reviendra à l'audience seulement le 10 mars. Encore s'agira-t-il uniquement à cette date de faire le point. Ou bien le syndicat aura renoncé à son appel et les débats reprendraient alors le 17 mars pour le réquisitoire et les plaidoiries. Ou bien il aura décidé de saisir la cour et, en ce cas, tout dépendra de la date à laquelle celle-ci se prononcera.

La responsabilité de M. Lortat-Jacob

N'eût-il pas été plus simple, comme cela se fait si souvent, de joindre l'incident au fond, c'est-à-dire de laisser plaider Me Labadie, quitte à déclarer son intervention recevable dans le jugement à porter sur le fond ? Comme il n'en a pas été ainsi, chacun devra donc patienter avant de connaître au moins le sentiment du ministère public comme celui des défenseurs sur ce qu'a dit Me Léo Matarasso qui, auparavant, avait plaidé pour la famille Farçat, en insistant plus particulièrement sur la responsabilité encourue selon lui par le professeur Lortat-Jacob, qui était le directeur médical de la clinique depuis un arrêté du préfet de la Seine de 1956.

Pour Me Matarasso, il est certain en effet que si l'infirmière a commis une faute en abandonnant Alain Farçat dans sa chambre pour aller préparer une piqûre d'antibiotique, il est non moins certain que cette faute n'a été permise que parce que d'autres avaient été commises.

Lesquelles ? D'abord, l'absence d'un contrôle d'embauche, puisque personne ne savait exactement quelles étaient les capacités de l'infirmière en cause et ne s'en était non plus soucié, ensuite l'absence d'une salle de réveil, ou plus exactement la non-utilisation de cette salle qui existait bien à la clinique Perronet, mais qui avait été transformée en débarras. Et encore des équipements insuffisants, des instructions qui ne furent jamais données. Pour Me Matarasso, tout cela traduit « *un grave défaut d'organisation et, s'agissant chaque fois de questions purement médicales, à qui l'imputer sinon à celui qui avait le titre de directeur médical, titre qui ne saurait aller sans responsabilité ?* » Et l'avocat n'a pas manqué non plus de citer cette appréciation faite au cours de l'instruction par un autre anesthésiste de la clinique : « *C'était un peu l'auberge espagnole. On n'y trouvait que ce que l'on y apportait.* »

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

La cour d'assises des Hauts-de-Seine juge les auteurs de l'attentat contre M. Chapour Bakhtiar

La cour d'assises des Hauts-de-Seine, présidée par M. Henri Boulard, juge, à partir de ce jeudi 25 février, les cinq auteurs de l'attentat manqué, commis, le 18 juillet 1980, à Neuilly-sur-Seine, contre M. Chapour Bakhtiar, ancien premier ministre iranien. Deux Iraniens, Mehdi Nejab et Jawad Jenab, deux Libanais, Anis Naccache et Salah-Eddine El Kaara, et un Palestinien, Mohammed El Satari, répondront d'assassinats et tentatives d'assassinat : lors de l'opération, une voisine de M. Bakhtiar et l'un des policiers chargés de veiller à la sécurité de ce dernier avaient été tués. Les débats devraient durer trois semaines, délai qu'implique leur traduction intégrale en langues arabe et iranienne.

Un commando de faux journalistes

Le 18 juillet 1980, vers 8 h 30, trois hommes âgés d'une trentaine d'années se présentent à la grille d'entrée d'un élégant immeuble du boulevard Bineau, à Neuilly (Hauts-de-Seine), où réside M. Chapour Bakhtiar, dernier des premiers ministres du chah d'Iran, depuis son exil en France, où il est arrivé à la fin de juillet 1979.

Prétextant une entrevue avec M. Bakhtiar, qui les attendrait, et montrant successivement aux deux gardiens de la paix en faction à l'extérieur, puis à leurs deux collègues qui se tiennent dans le hall, de fausses cartes de presse, les trois prétendus journalistes sont autorisés à gagner l'étage qu'habite M. Bakhtiar. En l'atteignant, ils commettent une erreur en sonnant chez sa voisine de palier, Mme Yvonne Stein, quarante-cinq ans, qui ouvre sa porte.

Aussitôt les terroristes font feu, la tuant sur le coup et blessant légèrement sa sœur. Faisant volte-face, les trois hommes sonnent alors à la porte — blindée, et munie d'un dispositif de blocage automatique — de l'ancien premier ministre. Elle s'entrouvre, pour se refermer aussitôt sur une volée de balles de gros calibre, qui n'atteindront personne.

Dans leur retraite précipitée, les *terroristes vont échanger plusieurs* coups de feu avec les gardiens de la paix, tuant sur place l'un d'entre eux, M. Jean-Michel Jamme, blessant grièvement son collègue, M. Bernard Vignat — qui restera paralysé à vie — et touchant superficiellement les deux autres, MM. Philippe Jourdain et Georges Marty, qui réussissent *toutefois à les maîtriser tous trois.*

Le lendemain 19 juillet, les policiers de la brigade criminelle interpellent deux hommes soupçonnés de faire partie du commando, et dont l'instruction établira qu'ils étaient à proximité de l'immeuble au moment de la fusillade. Comme leurs trois complices déjà appréhendés, ils vont *prétendre avoir agi pour le compte* du Fatah, ce que démentira le représentant à Paris de l'O.L.P.

Anis Naccache, vingt-neuf ans, considéré comme le chef du commando, est Libanais, membre de l'organisation palestinienne Fatah ; Mehdi Nejab, vingt-trois ans, est Iranien, membre des gardiens de la révolution ; Mohammed El Satari, vingt-quatre ans, est un Palestinien, originaire de la zone égyptienne de Gaza, membre du Fatah depuis l'âge de treize ans. Salah-Eddine El Kaara, *vingt-cinq ans, membre du Fatah*, est Libanais, et le dernier des cinq accusés, Jawad Jenab, vingt-cinq ans, Iranien.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

Le Monde

Service des Abonnements
3, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.			
273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE			
483 F	862 F	1 241 F	1 620 F
ETRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
313 F	522 F	731 F	940 F
II. — SUISSE, TUNISIE			
386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Aujourd'hui dans Le Monde

transactions immobilières

5e, 6e, 7e, 8e, 15e, 16e arrondissements

ARRESTATION D'UN MILITANT D'ACTION DIRECTE

Intriguée par le comportement de trois jeunes gens autour d'un véhicule stationnant devant le numéro 113 de l'avenue Henri-Martin à Paris (16e), une patrouille de gardiens de la paix décida de procéder à un contrôle d'identité. L'un des trois hommes a alors sorti un pistolet P 38 de calibre 9 mm et a pris la fuite en compagnie d'un complice après que tous deux eurent abandonné leurs blousons où une autre arme, de calibre 11,43, a été découverte. Le troisième individu, Gilles Colomb, vingt-quatre ans, a été appréhendé sans résistance *(nos dernières éditions)*.

Il portait sur lui une pochette d'allumettes où était inscrit le nom du mouvement Action directe et était connu des services de police pour appartenir à ce groupe et comme étant un membre de la mouvance « autonome ». Il avait été arrêté en 1977 et condamné à trente mois d'emprisonnement en appel pour avoir jeté pendant la nuit de Noël une grenade d'exercice à l'intérieur d'un poste de police du treizième arrondissement à Paris.

Dans le véhicule qui se révéla être une voiture volée, les policiers ont découvert un pistolet et une mitraillette ainsi qu'un jeu de fausses plaques d'immatriculation. A un kilomètre de là, les enquêteurs ont également découvert une autre voiture appartenant à une société de location, dont le moteur était en marche et qui devait probablement servir de relais.

Quel était l'objectif des trois hommes ? Gilles Colomb a indiqué qu'il s'agissait d'une « *affaire politique* » sans en préciser la nature. Au numéro 113 de l'avenue Henri-Martin résident notamment une famille d'antiquaires, le P.-D.G. d'une chaîne de magasins et une riche famille originaire du Venezuela.

DES DÉDOMMAGEMENTS POUR UNE VICTIME DE MAI 68

Belfort. — L'Etat et la ville de Montbéliard (Doubs) ont été condamnés, mardi 23 février, par le tribunal de grande instance de cette ville, à verser une somme de 574 006 francs en dommages et intérêts à une victime des événements de mai 1968. Le 11 juin 1968, M. Joël Royer, alors âgé de dix-huit ans, conducteur d'autobus, assistait en badaud aux manifestations des ouvriers de Peugeot. Les heurts entre forces de l'ordre et grévistes se soldèrent ce jour-là par la mort de deux personnes et firent cent cinquante blessés. Au cours des affrontements, M. Royer eut le pied arraché par une grenade.

Au mois d'avril 1973, la ville et l'Etat furent condamnés à verser des dommages et intérêts à la famille de M. Beylot, un des deux tués du 11 juin 1968. Ce n'est qu'en prenant tardivement connaissance de ce jugement que M. Royer porta plainte à son tour. L'assignation ne fut délivrée qu'en avril 1978, un mois après le décès accidentel de M. André Boulloche, maire socialiste de Montbéliard. La municipalité de Montbéliard, dirigée par M. André Lang (P.S.), devait alors faire obstacle à l'action judiciaire engagée. Elle invoquait la prescription pénale de trois ans applicable aux délits et la déchéance quadriennale en matière de dettes publiques.

Le tribunal de grande instance de Montbéliard a reconnu la commune « *entièrement responsable du préjudice subi par Joël Royer* ». La ville devra assurer les frais de renouvellement et d'entretien des appareils de prothèse et l'Etat devra « *garantir et indemniser la commune de Montbéliard de la condamnation à concurrence de 80 %* ». Le tribunal a également indiqué que le jugement serait immédiatement exécutoire à concurrence de la moitié si la commune fait appel. — *(Corresp.)*

Le procès Debrielle sera révisé

La chambre criminelle de la cour de cassation présidée par M. Jean Ledoux a estimé fondée, mercredi 24 février, la requête en révision du procès de Daniel Debrielle dont elle avait été saisie sur ordre du garde des sceaux *(le Monde* des 18 juillet et 6 août 1981). Ainsi a-t-elle cassé l'arrêt de la cour d'assises du Calvados du 21 octobre 1977 qui avait condamné Debrielle et son coaccusé André Richer à douze ans de réclusion criminelle pour avoir commis deux agressions à main armée le 11 août à Tourgeville puis le 3 septembre 1975 à Deauville.

Libéré le 4 août 1981, Debrielle avait toujours affirmé son innocence. Il reconnaissait seulement avoir projeté de commettre l'agression du 3 septembre 1975 mais affirmait en avoir été empêché en raison d'une fracture de l'avant-bras gauche causée par un accident de moto. A l'appui de la demande en révision, soutenue par Mes Philippe et Claire Waquet le condamné invoquait la lettre adressée au ministère de la justice par un détenu de Fresnes, Jean-Michel Jurquet, qui s'accusait d'avoir été le complice de Richer dans l'attaque du 3 septembre 1975.

Une enquête effectuée par la police sur instruction du garde des sceaux et, notamment, un transport sur les lieux avec Jurquet avait permis d'établir la vraisemblance des aveux de ce dernier en raison de la connaissance des lieux et des circonstances du crime, aveux que de son côté Richer devait confirmer.

A la lumière de ces éléments, la chambre criminelle statuant sur le rapport de M. Henri Angevin, conseiller, et les conclusions de M. Pierre Clerget, avocat général, a estimé que « *ainsi corroborés, les aveux de Jurquet, inconnus lors des débats, sont de nature à établir l'innocence de Debrielle en ce qui concerne du moins le vol à main armée, commis à Deauville le 3 septembre 1975 et le vol connexe d'un véhicule automobile commis le même jour à Villers-sur-Mer* ».

Dans ces conditions, Daniel Debrielle sera jugé de nouveau par la cour d'assises d'Ille-et-Vilaine.

● *Deux médecins italiens* ont été arrêtés le mercredi 24 février à Rome dans le cadre de l'enquête sur l'absentéisme. L'un, le professeur Tullio Tentori Montalto, est inculpé pour avoir délivré un certificat de maladie de complaisance ; l'autre, le professeur Antonio Di Benedetto, pour s'être absenté pendant six mois, sous prétexte de maladie, de l'hôpital où il exerçait, tout en continuant à donner des consultations privées à son domicile. Plusieurs dizaines de personnes ont été arrêtées au cours des deux derniers mois. — *(A.F.P.)*

SCIENCES

M. MICHEL PECQUEUR EST RECONDUIT COMME ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DU C.E.A.

Le conseil des ministres du 24 février a reconduit dans ses fonctions M. Michel Pecqueur, administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.).

En agissant ainsi, les pouvoirs publics ont *marqué leur volonté* de ne pas bouleverser les organigrammes dans le secteur de l'énergie nucléaire. Pratiquement tous les dirigeants de ce secteur d'activité ont été soit maintenus en place, soit renouvelés, exception faite de M. Georges Besse, ancien président de la Compagnie générale des matières nucléaires (Cogéma), appelé à la tête de PUK. La continuité reste toutefois de mise, puisque M. Pecqueur lui succède à la tête de cette filiale du C.E.A.

Ancien élève de l'Ecole polytechnique ingénieur en chef des mines, M. Pecqueur qui préside aux destinées du C.E.A. depuis le 12 avril 1978, siège aussi depuis 1976 au conseil d'administration de la société Framatome, chargée de la construction des centrales nucléaires françaises, depuis 1976, à celui de la Compagnie générale des matières nucléaires (Cogema) dont il est devenu mercredi 24 février le président et, depuis 1978, à celui d'Electricité de France. Il est enfin membre du conseil de politique nucléaire extérieure chargé de définir la doctrine française en matière d'exportation de technologie et de prolifération nucléaires.

D'autre part, la reconduction de M. Pecqueur confirme aussi que, dans les secteurs qui participent à la défense nationale — le C.E.A. fournit les charges des armements nucléaires français et les moteurs des sous-marins nucléaires, — aucun des titulaires des grands postes n'a été remplacé depuis l'arrivée de M. Mitterrand à la tête de l'Etat.

Annales

Économies • Sociétés • Civilisations

Revue bimestrielle fondée en 1929 par Lucien FEBVRE et Marc BLOCH, publiée avec le concours du C.N.R.S.

Au sommaire du n° 5 - 1981

Le Japon à l'ère mégalopolitaine, J. Pezeu-Massabuau
ÉCONOMIE ET POLITIQUE : **Grandeur et décadence de l'économie du développement**, A.O. Hirschman - **Un marxisme anglais**, J. Elster
AU MEXIQUE : **Inquisition et société (1656 - 1660)**, S. Behocaray Alberro - **Une révolution minière ?**, F.-X. Guerra
L'EUROPE MÉDIÉVALE : **Les activités des Vikings**, K. Randsborg - **Analyse factorielle et statistiques classiques : les ordres mendiants**, A. Guerreau - **Nobles et noblesse dans la Provence médiévale**, M.-C. Derouet-Besson - **Etymologie et généalogie au XIIIe siècle**, R.H. Bloch
Le domaine mystique (comptes rendus)

Au sommaire du n° 6 - 1981

AMOUR, MARIAGE, PARENTÉ : **Amour courtois, société masculine et figures du pouvoir**, Ch. Marchello-Nizia - **La prostitution à Florence au XVe siècle**, R.C. Trexler - **Une ethnologie du mariage au temps de l'Humanisme**, Ch. Klapisch-Zuber - **Les structures de parenté dans l'Europe médiévale**, A. Guerreau-Jalabert - **Le mariage dans la société féodale**, M. David
LA SOCIÉTÉ ANGLAISE : **Les mineurs de Grande-Bretagne, XIXe - XXe siècles**, D. Lancien
A travers l'Europe - Le monde britannique (comptes rendus)

Le numéro : 50 F
Abonnement 1982 : France : 200 F ; Étranger : 275 F

ARMAND COLIN

Le Monde

Pierre Mar [illegible]

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Le Monde LIVRES

Pierre Mac Orlan entre sa légende et son art

● ***L'auteur de* la Bandera *naquit, il y a cent ans, le 26 février 1882. Robert Sabatier évoque son aventure littéraire, à l'occasion de cet anniversaire***

LORSQUE je rendis pour la première fois visite à Pierre Mac Orlan dans son appartement de la rue Constance, la crainte de moi le disputait à l'attirance. Du personnage « haut en [illegible] », je me méfiais craignant qu'il fût trop semblable à sa légende, trop « bohème montmartrisé », en somme tel que le [illegible]. Comme Blaise Cendrars (Frédéric Sauser Hall) ou Francis de Miomandre (plus prosaïquement [illegible] Durand) et tant d'autres, Pierre Dumarchey a inventé son nom en se référant à une brumeuse généalogie, mais n'était-il pas un admirateur de l'auteur des *Vies imaginaires*, [illegible] qui, [illegible] au passage, eut sur [illegible] contemporain une [illegible] influence ? Ce Pierre Mac Orlan donc ne mit pas plus que quelques minutes à me séduire.

Certes le personnage de légende était là : son béret à pompon, ses knickerbockers de trimardeur, son gros pull-over, sa bouffarde, son chien et son accordéon, mais aussi sa gentillesse malicieuse, son goût de surprendre avec [illegible], son savoir populaire et sa haute culture, qui me le firent apparaître comme un condensé des héros de ses romans où il s'agit toujours d'éloigner la quotidienneté de la vie en y ayant paradoxalement recours, de la peindre en couleurs, le gris ayant, lui aussi, droit de cité sur la palette. Car cet homme qui fut peintre se mêla aux milieux d'avant-garde, les Picasso, Apollinaire, Max Jacob, Salmon, à ses copains qu'il retrouverait à l'académie Goncourt, Dorgelès et Carco, tous amoureux d'un Paris coloré et tendre, où qui chez lui put prendre des aspects [illegible] tiques.

Derrière cela, derrière la renommée littéraire, toujours le souvenir des années de misère et de faim qu'on pare du nom de bohème, les fantômes de la jeunesse, êtres en marge, hors-la-loi et désespérés, filles perdues et amants tatoués, marins et légionnaires, et l'on pourrait ajouter le goût du rugby et de la petite reine ; le tableau semblerait complet si l'on mentionnait l'angoisse et la truculence, mais nous savons bien qu'il faut échapper aux clichés, car Mac Orlan, c'est bien plus que cela.

Certes, dans mon souvenir, il saisit son accordéon et me régala d'une gouaille qui célèbre la fille et le port, certes il va tracer, pour moi, un Paris en couleurs avec pioupiou en culottes garance, garçons de recettes à bicorne, charpentiers en velours côtelé, bouchers en tabliers blancs tachés de rouge, et me nostalgie d'une [illegible] spectacle, certes il va évoquer son beau-père le [illegible] devant le Lapin Agile (qu'étant enfant, je prenais pour le père Noël), il nous parlerons de Paris, de toute une [illegible] civilisation de minuit ».

★ *Dessin de Bérénice CLEEVE.*

Le question s'est posée, comme pour Cendrars, de savoir s'il a autant voyagé que son œuvre le laisse supposer. On ne lui refusera pas de bien connaître les rivages d'Europe et les ports, de la mer du Nord à la Méditerranée. Et puis, qu'importe ! Le *Petit manuel du parfait aventurier* (en pantoufles) jette d'heureux pieds de nez à l'aventure pour nous montrer qu'elle s'affirme surtout comme fertilisation de l'esprit. Ainsi les romans de Mac Orlan valent par un [illegible] du réel qui lui fait sans cesse inventer et imaginer, selon un tour qui lui est particulier, une [illegible] de [illegible] ou mythiques comme dans *la Clique du café Brebis* (1919), où peuvent aussi bien apparaître, auprès du narrateur lui-même, [illegible] d'épices ou tel professeur d'argot, à moins que ce ne soient Villon, Stevenson ou Kipling.

Une des œuvres les plus curieuses est *le Nègre Léonard* de Jean [illegible], où le narrateur se nomme M. Nicolas (hommage à Restif de la Bretonne — l'œuvre de Mac Orlan est ornée de signes et de clins d'œil aux écrivains qu'il admire), où, au sabbats en [illegible], de rêves en incestes et [illegible], on retrouve l'univers du roman noir, avec de lugubres lieux et un humour inattendu faisant de tel héros un danseur des ballets russes ou de tel autre un épicier. Dans les premières années du bolchevisme, naîtront des livres étrangement expressionnistes, comme *la Cavalière Elsa* ou *la* [illegible].

Michèle Morgan et Jean Gabin, sous la direction de Marcel Carné, ont popularisé *le Quai des brumes*, roman de 1927, dont la misère, la viande et la mort seront les arguments, en peu de pages, sans que l'auteur se soucie trop d'intrigue et de construction, d'une foule d'évocations, d'imageries cosmiques, de mystères se mêlant curieusement, avec des passages pleins de beauté, des personnages qui sont chers à l'auteur, boucher, prostituée ou soldat de la coloniale. Désormais, le cinéma s'empare des œuvres de Mac Orlan. Pour Richebé, ce sera *la Tradition de* [illegible] (1930), qu'on pourrait prendre pour un roman policier débutant avec la mort d'un caïd et rendant suspects cinq témoins, l'ensemble formant un tableau animé, quasi burlesque sur un fond noir, et où l'art consiste, sous nos yeux, à faire vivre les personnages, à nous les faire découvrir subtilement, en touches suggestives, au fur et à mesure qu'ils se découvrent eux-mêmes. Avant *Marguerite de la nuit*, connu par un film de Claude Autant-Lara, il y avait eu en 1933, sous la direction de Julien Duvivier, la magistrale adaptation cinématographique d'un roman de 1931, *la Bandera*, situé au cœur de la légion étrangère espagnole avec ce personnage soumis au tragique de la destinée humaine qu'interpréta Jean Gabin.

Un « fantastique » né de la réalité sociale transcendée

Mais ces courtes évocations ne sauraient donner une idée de l'œuvre de Mac Orlan dont les prestiges et les particularités sont répartis en de nombreux livres où l'aventure paraît plus vraie et plus révélatrice encore parce qu'elle est purement imaginaire et souvent prétexte, par-delà l'insolite et le mystère à peindre les êtres et les choses d'une époque sous des couleurs nouvelles et originales. En fait, que ce soit dans les romans, les essais, les souvenirs plus ou [illegible] ou les poèmes, Pierre Mac Orlan joue le rôle d'un extracteur, n'établissant le décor du réel que pour le fouiller et distiller le suc d'un fantastique qui ne naît pas comme souvent au cinéma, de l'emploi du bric-à-brac, des monstres et des masques, mais de la réalité sociale transcendée.

Pour bien connaître son œuvre en prose, il est indispensable de se référer à ses *Poésies documentaires complètes* (1954), car on s'aperçoit que tout écrit procède des correspondances entre les sons, les parfums et les couleurs, les sensations, les interprétations et les interpénétrations, et le poème en apporte le plus directement la preuve. N'oublions pas les poèmes en prose montrant les boutiques ou les professions, des strophes nerveuses où se retrouvent sans souci de chronologie « la reine dactylo », des trouvères comme Colin de Cayeux ou Jean d'Arras, et encore Cartouche et Agrippa d'Aubigné.

Le rendez-vous de la littérature et du fait divers

Car l'œuvre de Mac Orlan est le rendez-vous de l'histoire et de la [illegible], du fait divers et de l'épopée, de la paraphrase (comme lorsqu'il ressuscite la *Fanny Hill* de John Cleland) et de l'union en mosaïque d'éléments apparemment peu faits pour se rejoindre. On lira encore *les Pirates de l'avenue du rhum*, *le Port d'eaux mortes*, *le Chemin de l'équipage* ou *l'Ancre de miséricorde* ; on lira les souvenirs insolites sur la Tamise, Brest, Paris ou Montmartre ; on lira d'admirables poèmes, certains pouvant être placés auprès de *Zone*, d'Apollinaire, par exemple.

Je ne sais quel est l'avenir de l'œuvre de Mac Orlan, s'il est encore au purgatoire, mais je suis sûr qu'elle peut être l'indicatrice et l'instigatrice de directions dynamiques pour la jeune [illegible] doute pour cela est-il bon de se dégager de l'idée vague que l'on en peut avoir et qui situe volontiers Mac Orlan [illegible] côté d'une bohème montmartroise qu'il dépasse heureusement pour offrir au lecteur, par-delà les [illegible] humaines et leurs aventuriers, une belle aventure de l'esprit.

ROBERT SABATIER.

Une œuvre toujours lue

DEPUIS la publication [illegible] *complètes* (1930-1971) au Cercle du bibliophile, à Genève (vingt-cinq volumes aujourd'hui épuisés, avec une préface de Raymond Queneau et des préfaces de Gilbert Sigaux et Pierre Mac Orlan), il a fait l'objet de nombreuses rééditions, où l'on retrouve celle de l'*Ancre de miséricorde*, recueil d'essais, considérablement augmentée.

En outre, un bon nombre d'ouvrages [illegible] :

— Dans « Folio » : *le Chant de l'équipage* (1972), préface de Raymond Queneau), *la Neige froide* (1979, préface de Gilbert Sigaux), *la Cavalière Elsa* (1980, préface de [illegible] Frank), *la Légion internationale* (1981, préface d'Armand Lanoux). La même collection doit paraître, ce mois-ci, *Mademoiselle Bambu* (préface de Gilbert Sigaux) et annonce *A bord de l'Etoile Matutine*. « Folio Junior » a publié, en 1978, *les Clients du bon chien jaune* ;

— Dans « Marabout » (collection dirigée par Hubert Juin) [illegible] *romans policiers*, *la Tour* [illegible] *2* (1978) ;

— Dans « Presse [illegible] » *l'Ancre* [illegible] de Francis Lacassin, 1978).

Pierre Mac Orlan, [illegible] (en [illegible] a désigné comme légataire universel le village de Saint-Cyr-sur-Morin, où il a vécu [illegible] 1924 à son décès. Il a [illegible] le soin d'administrer ses [illegible] à [illegible] : les habitants de Saint-Cyr et [illegible] écrivains, [illegible] réunion, [illegible] par le maire de Saint-Cyr, M. [illegible] Simon, forme l'Association [illegible] amis de Pierre Mac Orlan.

L'académie [illegible] Rotten [illegible] une [illegible] publique pour la [illegible] Mac Orlan, [illegible] (17 h, [illegible] salles savantes). [illegible] interrogera le [illegible] des [illegible] et [illegible] mers ».

Le feuilleton

« Un duel dans le Sahara », d'Eugène Fromentin

« Moreaumachie », de Marcel Moreau

Deux livres dont vous n'entendrez pas parler

Avant de parler [illegible], permettez-moi de poser à mes confrères journalistes une question que l'évolution de notre [illegible] inquiète : l'information et l'expression, dont notre *charge* [illegible], ne [illegible] en train, tout bonnement, de se confisquer ?

Il y a quelques mois, [illegible] nous rendait service plus ou moins discrètement, d'une tribune à l'autre. Le livre qui dénonçait ses coquineries — [illegible] — aurait-il enhardis, ou fini de nous complexer ? Ses difficultés grandissantes pour percer le mur de l'indifférence ? Notre corporation profite-t-elle [illegible] vergogne de ce que tout savoir-faire la place au faire-savoir pour ce sujet permanent de l'actualité, s'entre-interviewer à tout va, monopoliser la parole et, en amont, l'édition.

Depuis le début de l'année, les [illegible] en provenance de mousse-média ont [illegible] autre publication. Pas une émission, pas une [illegible] de magazine, ni un lancement en librairie qui n'ait eu l'un des [illegible] pour vedette, gonflée aux hormones !

Quant au public,. en renâclant, peut-être [illegible] flambée

par Bertrand Poirot-Delpech

[illegible] de pouvoir, dangereux pour la vérité, la création, la liberté. Dois-je supposer que les lecteurs ne s'étonnent pas de [illegible] opérations sans rapport avec la littérature, et qu'ils saluent celle-ci par un sursaut de [illegible] rebelle.

Faute de quoi, des livres comme ceux que voici, dont vous n'entendrez parler nulle part, risquent bientôt de ne plus voir le jour du tout...

Je viens quant à moi qu'Eugène Fromentin, l'auteur de *Dominique*, avait effectué un voyage en Afrique, et en avait rendu compte dans un récit par lettres intitulé *Un été dans le Sahara*. Le livre n'était plus accessible depuis longtemps. Les jeunes éditions Jacques-Marie Laffont et associés doivent être félicitées et remerciées de cette exhumation en fac-similé, qui fait suite, dans la collection « Demain et son double » dirigée par Bernard Noël, à une reprise d'*Isis*, de Villiers de l'Isle-Adam, et d'*Elle et lui*, de George Sand.

Donc, Fromentin découvre le [illegible] et le désert, au printemps [illegible]. Il descend jusqu'à El Aghouat, Tadjemout, Aïn-Mahdy. En voyageur méthodique, il s'est [illegible] avant de partir. Il confirme ou corrige les impressions d'un certain général Daumas. Il met à décrire [illegible] dans les naïveté propre à son temps. Il n'échappe pas au mythe de l'Orient fabuleux, comme [illegible] en Egypte et, jusqu'au début de notre siècle, Lamartine, Gide, Montherlant.

Mais son instinct de peintre — car Fromentin peignait aussi, le saviez-vous ? — le préserve des [illegible] auxquelles s'exposent [illegible] d'écrivains en voyage. La mort d'un autochtone présentant à [illegible] d'Européen une gravité relative, il n'hésite pas à décrire longuement les charniers [illegible] de la colonisation. Un seul puits regorge de quelque [illegible] cinquante cadavres ! Le touriste envisage de rapporter, accrochée à sa selle, une main de femme, qu'il a jugée si gracieuse...

Cet [illegible] ne l'empêche pas de [illegible] des lendemains de revanche. Il ne « jurerait pas » que, « le jour venu de régler les comptes », [illegible] du désert aux [illegible] « n'auront pas le plus grand plaisir à lui remplir [illegible] de cailloux et à faire un tambour de sa peau »... L'écrivain, en lui, pressent ce qu'aucun autre ne pourrait deviner : que le désert « rend sérieux », que l'impassibilité [illegible] s'y *communique* aux choses, aux visages, aux *dormeurs* aux gris.

Il faut lire les [illegible] où Fromentin, voyant le désert pour la première fois, ne [illegible] un [illegible] de ne pas qualifier le [illegible] par la trop [illegible] couleur « jaune », s'interroge sur les sources de lumière, [illegible] lui périphériques et [illegible] un [illegible] obscur — contrairement à Rembrandt, — ou sur la [illegible] du désert saharien, non pas absence de bruit mais support transparent de sons infimes, [illegible] sur-le.

Tout le métier d'écrire se résume dans ces scrupules exquis.

(Lire la suite page 13.)

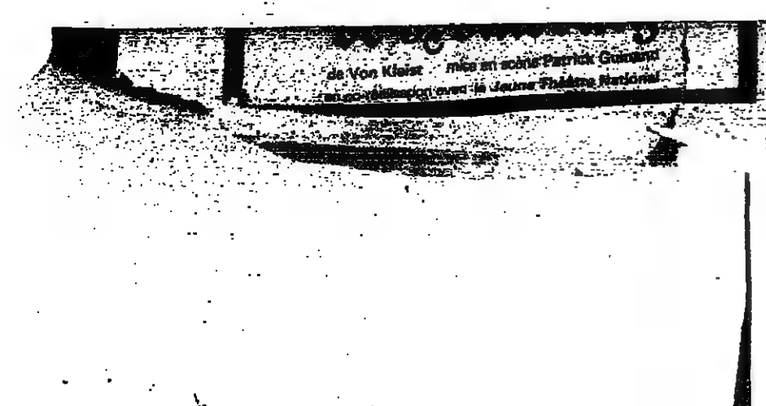

Vient de paraître aux [illegible]
François Maspero

Pologne

Dessin de Andrzej Krauze

Gdansk, la mémoire ouvrière 1970-1980
Récits recueillis par Jean-Yves Potel
Actes [illegible] mémoires [illegible] peuple — *55 F*

L'Alternative, *numéro spécial*
Pologne. Le dossier de Solidarité
Gdansk, août 1980 — Varsovie, décembre 1981
L'ensemble le plus complet sur le mouvement ouvrier polonais
40 F

La Découverte

Charles Darwin
Voyage d'un naturaliste autour du monde
Nouvelle édition intégrale
2 volumes, 30 F chaque

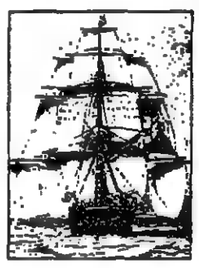

Denis Diderot
Voyage en Hollande
Introduction et notes d'Yves Benot — *25 F*

Mark Twain
Le voyage des innocents
Un pique-nique dans l'Ancien Monde
Le premier chef-d'œuvre du grand humoriste américain — *40 F*

Kamata Satoshi
Japon, l'envers du miracle
Un témoignage exceptionnel [illegible] le monde ouvrier japonais
Cahiers libres — *45 F*

Jean Eglin et Hervé Théry
Le pillage de l'Amazonie
L'un des plus grands scandales écologiques contemporains
Petite collection Maspero — *30 F*

Annie Fourcaut
Femmes à l'usine
En France dans l'entre-deux-guerres — *60 F*

Georg Lukacs
Correspondance de jeunesse 1902-1917 — *78 F*

Critiques de l'économie politique n° 18
Monnaie et monétarisme
Revue trimestrielle — *35 F*

point-virgule

Recevez gratuitement notre bulletin en retournant [illegible] bon
M _____
adresse _____
_____

François Maspero
1 place Paul-Painlevé 75005 Paris

la vie littéraire

Les éditeurs et des libraires spécialisés négocient sur les conditions de vente

Une rencontre [illegible] d'avoir lieu [illegible] le Syndicat national [illegible] trois syndicats [illegible] libraires spécialisés (le Syndicat [illegible] universitaires [illegible] techniques, le Syndicat [illegible] libraires [illegible] religieuse [illegible] le Syndicat [illegible] libraires classiques [illegible] France) — *afin d'examiner* [illegible] *dans lesquelles pourraient s'établir* [illegible] *nouveaux rapports éditeurs-libraires* [illegible] *l'esprit de la loi* [illegible] *livre* ». Les [illegible] et [illegible] syndicats ont [illegible] *que* [illegible] *discussions* [illegible] aboutir [illegible] le principe [illegible] le 31 mars [illegible] les applications qui [illegible] découleraient entrer en vigueur [illegible] le 1er [illegible] prochain.

« *Tout en* [illegible] *le principe* [illegible] le [illegible] *d'établissement* [illegible] *conditions* [illegible] *vente*, précise un communiqué, [illegible] [illegible] *dégager* [illegible] [illegible] de la *rémunération minimale* [illegible] *libraires, afin* [illegible] *leur permettre* [illegible] *remplir pleinement leur rôle* [illegible] *distribution,* [illegible] *privilégier la qualité (services) pour répondre* [illegible] *préoccupations* [illegible] *la loi.* » Les [illegible] d'enseignement et les libraires classiques [illegible] d'accord, dès [illegible] réunion, [illegible] « [illegible] *faire préciser par* [illegible] *pouvoirs publics les conditions* [illegible] *lesquelles* [illegible] *appliqué l'article* [illegible] *la loi* [illegible] » (dispositions applicables [illegible] facilitant l'acquisition [illegible] livres scolaires pour [illegible] membres). Selon [illegible], une [illegible] passée avec l'Etat [illegible] régler la question [illegible] fournitures [illegible] l'objet de [illegible] publics.

Voix d'Afrique noire pour les jeunes

[illegible] Nouvelles éditions [illegible] (B.P. [illegible], Dakar, Sénégal) ont [illegible] lancé, en collaboration [illegible] *un* [illegible] *leurs collègues français* (EDICEF, [illegible] rue Jeanne-d'Arc, [illegible] Paris) une collection spécialement [illegible] à la jeunesse. Parmi les ouvrages [illegible] cet ensemble *agréablement présenté* [illegible] *un format* [illegible] poche, citons parmi [illegible] qui s'adressent aux enfants à partir [illegible] *l'Aventure d'Albarka* (deux volumes) [illegible] [illegible] [illegible] *Andrée* [illegible] et Boubou [illegible], Ancienne enseignante au Tchad, [illegible] Clair, qui a également [illegible] [illegible] au Niger, a écrit dix-sept livres sur ce [illegible], dont [illegible] en collaboration [illegible] Boubou Hama, importante personnalité [illegible] et [illegible] nigérienne, [illegible] le [illegible] janvier dernier à l'âge de soixante-seize [illegible]. Il [illegible] également [illegible] *le Voyage d'*[illegible] [illegible] Mahamadou Say, [illegible] instituteur, [illegible] et [illegible] nigérien, *Awa la petite* [illegible] de [illegible] Niang Diallo, romancière sénégalaise, et *Bemba* [illegible].

Dans [illegible] aux enfants à partir de [illegible] ans, l'auteur [illegible] conteur camerounais, Guy Menga, a publié *l'Affaire du Silure*, un [illegible] fort drôle [illegible] de deux garnements qui [illegible] les autorités coloniales, au Congo, en 1947.

Ph. D.

Des études sur la campagne marocaine

Le sociologue marocain Paul [illegible] vient de [illegible] un certain nombre de ses [illegible] et [illegible] sur la campagne marocaine. *Etudes* [illegible] [illegible] [illegible] une théorie [illegible] la [illegible] rurale [illegible], mais, [illegible] le signale l'auteur, « [illegible] *approches, interrogations* [illegible] [illegible] *qui jalonnent* [illegible] *progrès d'une* [illegible] [illegible] *la complexité de* [illegible] [illegible] ». Le livre [illegible] [illegible] par les [illegible] [illegible] [illegible] marocains [illegible] éditeurs [illegible] "), une jeune maison d'édition [illegible] la [illegible] [illegible] humaines est dirigé par A. [illegible]. — T.-B. J.

★ [illegible] rue [illegible], [illegible] diffusé en France [illegible] [illegible], 19-21, rue [illegible], [illegible].

Chers « frères »

Daniel-Paul [illegible] publie [illegible] le pseudonyme [illegible] « [illegible] » une intéressante [illegible] sur la franc-maçonnerie et [illegible] [illegible] dans [illegible] région [illegible] en Bourgogne, [illegible] [illegible] 1760 à [illegible]. Cette histoire [illegible] [illegible] maçonnerie bourguignonne [illegible] [illegible] non pas au niveau [illegible] dignitaires [illegible] l'ordre, [illegible] à [illegible] [illegible] [illegible] « frères » [illegible] la [illegible].

Une imposante [illegible] documentaire, [illegible] inédite, complète l'ouvrage, notamment un [illegible] répertoriant plus [illegible] huit [illegible] francs-maçons [illegible] la région [illegible] comprenant [illegible] [illegible] et [illegible] [illegible] reproductions iconographiques.

★ *Chers frères* [illegible] *bons cousins*, de Lodi, B.P. [illegible], [illegible] Villeneuve-sur-Yonne.

viant de paraître

Histoire

JANINE [illegible] : *Rendez-vous avec* [illegible] *fils.* — L'itinéraire d'une [illegible] à la recherche d'un inconnu : [illegible] fils, vingt [illegible], qui vient d'être hospitalisé à la suite d'une piqûre d'héroïne. (Fayard, 218 p., 52 F.)

[illegible] : *le Petit Train de la brousse.* — Au rythme imprévisible du petit train de la brousse, la découverte d'une Afrique fantasque, authentique et [illegible]. Préface de Lucien Bodard. (Plon, 234 p., 55 F.)

Nouvelles

ISABELLE JAN : *Ecrits par* [illegible]. — Un recueil de dix-sept nouvelles où se croisent l'humour, l'invention et la malice. (Garance, 182 p.)

Hommages

GÉRARD BONAL : *Colette par moi-même.* — L'écrivain et directeur des *Cahiers Colette* évoque son attachement à l'univers romanesque de l'auteur de *Claudine* et, en même temps, sa jeunesse. (Ramsay, 180 p., [illegible] F.)

[illegible] DECOIN : *Il était une joie... Andersen.* — Un saint fraternel et littéraire que le romancier français adresse par-delà le temps [illegible] célèbre [illegible] danois. (Ramsay, 158 p., 47 F.)

Critique littéraire

COLLECTIF : *Balzac, l'invention du* [illegible]. — Recueil des communications faites, du [illegible] juin au 10 juillet 1980, au colloque de Cerisy qui réunissait les meilleurs balzaciens, sous la direction de Claude Duchet et de Jacques Neefs. (Belfond, [illegible] p., [illegible] F.)

Souvenirs

EMILIE [illegible] : *Mes rubans de la Saint-Claude.* — La suite [illegible] souvenirs, publiés à titre posthume, de l'auteur [illegible] *la Soupe aux herbes sauvages*, succès éditorial de 1978. (Encre, 172 p., [illegible] F.)

Théâtre

CHRISTIAN GENTY : *Histoire du Théâtre national de l'Odéon.* — L'histoire du grand théâtre qui a accueilli des [illegible] tels que Talma, F. Lemaître, S. Bernhardt, S. Fabre, etc., des créateurs comme Antoine, Gémier et J.-L. Barrault, et où furent jouées près de [illegible] pièces [illegible] deux [illegible] [illegible]. (Librairie Fischbacher, 360 p., 156 F.)

[illegible] : *Théâtre :* [illegible]. — Alors que le Yang-Tsé [illegible] fait menaçant, un moine-sorcier revit l'ascèse [illegible] devant les habitants [illegible] village, effrayés. Cette pièce [illegible] publiée pour la première [illegible] en 1956, après plusieurs remaniements. Traduit du grec par Jacqueline Mauni. (Plon, 212 p., [illegible] F.)

[illegible]

PIERRE LI : *Quand* [illegible] *journalistes polonais parlaient.* — Traduits et présentés [illegible] l'ancien correspondant de *l'Humanité* à Varsovie [illegible] exclu du P.C.F. en 1980, [illegible] articles écrits [illegible] la vie quotidienne [illegible] ouvriers polonais avant la proclamation de l'« état de guerre » et durant [illegible] quinze mois [illegible] (Mengelis, [illegible] p., 68 F.)

[illegible] : *Sardaigne* [illegible] *cagoule.* — Par l'auteur [illegible] sombreux [illegible] [illegible] l'Italie du Sud, un excellent petit livre, clair, documenté, [illegible] tout [illegible] [illegible] la grande [illegible] [illegible] [illegible] à travers les seuls clichés du « banditisme sarde ». (Editions Subervie, [illegible] dez, Diffusion [illegible] du Livre, 54, [illegible] de Bourgogne, 75007, 252 p.)

[illegible] (Presses universitaires de Lyon, 414 p., 84 F.)

ARLETTE CASTELOT : *l'Histoire insolite.* — Du front de l'histoire, les dernières [illegible] insolites d'André Castelot, du Paris préhistorique au bourreau français en chômage. (Perrin, [illegible] pages, 85 F.)

en poche

Stephen Crane, peintre du courage

« *COMME un fou qui s'éveille à regret, le brouillard se lève et s'étire au long des collines, [illegible] éparpillement d'une armée au repos.* »

C'est superbe et [illegible]. Dès la première phrase de *la Conquête du courage*, Stephen Crane suscite un coup de [illegible] chez son lecteur. Pendant sa [illegible] vie (1871-1900), ce [illegible] américain, fils de pasteur, fréquenta moins les temples que les [illegible] de jeux et les champs de bataille, qu'il [illegible] comme correspondant de guerre. C'est la publication de *la Conquête du courage* en 1894, qui le fit connaître, et le tira de la misère.

Le roman de Stephen Crane nous [illegible] à l'une des batailles de la guerre de Sécession. Le héros, un jeune soldat nordiste, Henry Flemming, [illegible] souvent imaginé « *des peuples [illegible] et protégés par la gloire de ses [illegible] retentissantes* ». Mais quand s'approche l'heure du combat, il éprouve les tourments de l'attente : il ressent des [illegible] sur lui-même : « *Il lui était [illegible] venu à la pensée que, peut-être, dans une bataille, il pourrait fuir, et il se voyait forcé d'admettre [illegible] pour ce qui concernait les choses de la guerre, il s'ignorait complètement.* »

Stephen Crane dépeint, chez le jeune homme, la montée de la peur, cette bête soumoise et vorace. Dans les premiers instants du [illegible], Henry ne fléchira pas, mais, voyant le visage d'un [illegible] compagnons, jusqu'alors éclairé par l'« [illegible] dace majestueuse [illegible] de la vie », s'obscurcir d'une « terreur abjecte », il cessera de résister à [illegible] plus impérieux et le moins [illegible]. Il s'enfuira. Stephen [illegible] montre bien quel châtiment nous font subir nos [illegible]. On se [illegible], mais, ensuite, c'est le « fantôme de sa fuite » qu'on cherche à fuir désespérément.

Henry fera, pourtant, la « conquête du [illegible] ». Il rejoindra son régiment, et se vaincra lui-même : il « enveloppera [illegible] cœur dans un manteau d'orgueil ». Le livre [illegible] une apologie [illegible] [illegible] mais il dépeint, en même temps, [illegible] l'horreur de la [illegible], [illegible] l'immense [illegible] de la [illegible]. « *Le capitaine* [illegible] *été tué dès le début de l'action*, dit Stephen Crane... *Sur [sa] figure [illegible] exprimaient un étonnement et une tristesse, [illegible] s'il eût pensé à la [illegible] d'un ami.* »

FRANÇOIS BOTT.

★ **LA CONQUÊTE DU COURAGE**, de Stephen Crane. Traduit [illegible] Viélé-Griffin et Henry-D. Davray. [illegible] d'Espaz de Paysac. Folio. 222 p. 14 F.

∴

● [illegible] une édition *revue* [illegible] *augmentée*, Madeleine Hours, spécialiste [illegible] de l'étude scientifique de la peinture [illegible] des objets d'art, présente *Secrets des chefs-d'œuvre* (Médiations, Denoël/Gonthier). Elle y [illegible], notamment, une analyse de l'œuvre [illegible] à travers l'exploration de la matière [illegible] de la technologie [illegible] en œuvre [illegible] l'artiste.

● Jugée comme le [illegible] de Jacques Perry, *l'Ile d'un autre*, son vingtième roman, reparaît [illegible] « Le [illegible] de poche ». Un homme [illegible] une petite île [illegible] pénètre [illegible] l'unique maison [illegible] brisant un [illegible]. Il [illegible] puis entreprend un curieux plaidoyer pour se [illegible] pardonner du maître [illegible].

● [illegible] la conscience, lutte pour les libertés, [illegible] sur la condition d'affranchis figurent parmi [illegible] de l'*Anthologie négro-africaine* présentée par Lilian [illegible] [illegible] édition augmentée (Marabout).

● Traduit de l'américain par Georges [illegible] et [illegible] Chabrier, le roman de [illegible] French, *les Deux Sentiments*, est [illegible] dans « Le livre de poche ». [illegible] [illegible], l'auteur [illegible] *Toilettes pour femmes*, vendu à quatre millions d'exemplaires aux Etats-Unis, montre [illegible] le couple [illegible] son petit [illegible] *quotidien* [illegible] [illegible] *recherche* [illegible] du bonheur.

● Le [illegible] de *Humboldt*, du prix [illegible] Saül Bellow, publié [illegible] deux tomes par « Le livre de poche », reçut le prix [illegible] en [illegible] du roman picaresque, [illegible] d'invention, [illegible] [illegible] *réflexion*, a [illegible] *remarquablement* [illegible] par Hervé Robillot et Anne Rabinovitch.

● [illegible] idée que de republier [illegible] sa [illegible] [illegible] grale de *Voyage d'un naturaliste autour du monde* de Charles Darwin. Le récit de ce voyage qui [illegible] [illegible] importance [illegible] pour la [illegible] de la pensée [illegible] (cf. *le Monde* du 1er janvier) est repris, en deux tomes, dans la collection « La découverte » chez Maspero.

● Lorsqu'une [illegible] handicapée paraît... Le [illegible] pathétique de Sylvie Caster, [illegible] *verts*, qui a connu un [illegible] public, est réédité dans « Le livre de poche ».

en bref

● UNE [illegible] [illegible], « LE TEMPS ET LES HISTOIRES », publiée [illegible] [illegible] Complexe, réédite de grands textes historiques. Parmi les premiers [illegible] figurent le « Voyage au XVIIIe [illegible] » du [illegible] Philippe Monnier, l' « Alsace [illegible] le [illegible] » de l'historien [illegible] Droysen [illegible] La Révolution de Jacques [illegible] Méchin, « La Guerre des Boutons », en [illegible] volumes, [illegible] [illegible].

● [illegible] publient le premier [illegible] [illegible] « [illegible] » [illegible] Pan[illegible] dans la [illegible] [illegible] [illegible], et qui comprend les livres I et II (« la Tâche » et « [illegible] ») et l'appendice « la [illegible] », ainsi qu'une [illegible] graphie succincte de l'auteur (226 p., 45 F).

● [illegible] EDITIONS DE LA VILLETTE (144, rue de Flandre, 75019 [illegible]. Tél. : 208-79-70), qui vient [illegible] de se créer, [illegible] [illegible] éditions universitaires, [illegible] *forme* [illegible] [illegible] 1981) et émanant d'une [illegible] l'architecture de [illegible], l'U.P.A. n° 6. [illegible] se propose [illegible] [illegible] [illegible] et les *études réalisées dans* les écoles [illegible] et souvent méconnus par [illegible] ceux qui [illegible] concernés par la « pratique de l'espace ». Dans sa collection « [illegible] », paraissent [illegible] collectifs : « l'Usine et [illegible] », qui [illegible] les [illegible] [illegible] et de [illegible] jouant [illegible] l'usine à partir de l'organisation [illegible] et « la Question du logement et le mouvement ouvrier français », qui [illegible] différentes approches de la question [illegible] par les partis de gauche.

● UNE [illegible] AVEC LE POÈTE AUTRICHIEN REINHARD [illegible] aura lieu le jeudi 4 mars, à 19 heures, sous la parrainage [illegible] [illegible] avec la participation de l'Institut culturel autrichien, à la librairie-galerie [illegible] [illegible] (159 bis, boulevard du Montparnasse, [illegible]).

● LES [illegible] SONT OUVERTES. — Ce [illegible] national de [illegible] aux poètes [illegible] écrivant en vers classiques ou libres, [illegible] [illegible] admis. [illegible] auprès de l'Institut académique de Paris, 104, rue [illegible], 75011 Paris.)

● [illegible] NATIONAL DE [illegible] publie désormais [illegible] catalogue de ses [illegible] livres, périodiques [illegible] [illegible] en [illegible] (23, [illegible] Jules-Ferry, 75011 Paris, tél. : 355-44-34).

● [illegible] ACTES DU COLLOQUE DE [illegible] des 24, [illegible] 26 avril [illegible] aux théâtres [illegible] [illegible] [illegible] un volume, aux Presses universitaires de Lille, sous le titre « Matérialités discursives ».

● LE PREMIER PRIX DE LA VILLE DE PARIS [illegible] LA BANDE [illegible] [illegible] au [illegible] de Paris de la bande [illegible] et de l'animation qui [illegible] tiendra à la Foire de Paris du 29 avril au 9 mai. En fait, deux prix [illegible] [illegible] [illegible] F seront [illegible] : l'un récompensera [illegible] première œuvre, [illegible] [illegible] les [illegible] [illegible] meilleurs [illegible] [illegible] l'année.

● LE [illegible] SALON [illegible] L'EDITION REGIONALE ET DES VIEUX PAPIERS [illegible] COLLECTION se [illegible] les 13 [illegible] 14 [illegible] à La Couture, près [illegible] Béthune, dans [illegible] [illegible] Le Salon, organisé [illegible] la municipalité [illegible] [illegible] du [illegible] des [illegible] du nord [illegible] la France, s'adresse à [illegible] [illegible] qui, dans le monde [illegible] l'édition, [illegible] une vocation régionaliste. Le même [illegible] se déroulera une [illegible] des collectionneurs de « [illegible] [illegible] », c'est-à-dire autographes, manuscrits, [illegible] anciennes, titres [illegible] et boursiers, [illegible] [illegible] auprès [illegible] M. Régis Bel, [illegible] du syndicat [illegible] libraires, 24, rue d'Arras, [illegible] Béthune. Téléph. : (21) 15-16-99.

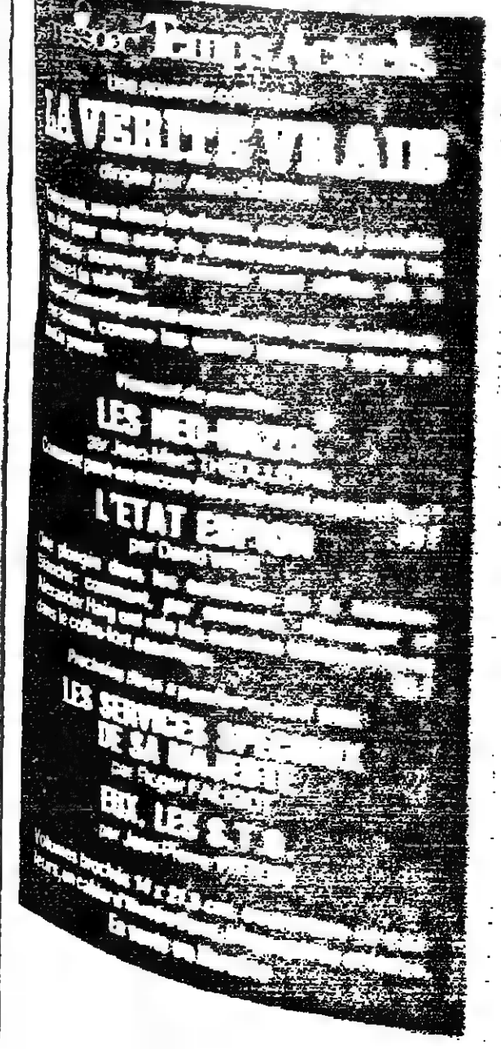

مكذا من زيعل

هكذا من الأصل

Deux livres dont vous n'entendrez pas parler

(Suite de la page 11.)

UN métier, [illegible] damnation, vous voulez dire ! C'est du moins ainsi [illegible] le vit, depuis maintenant [illegible] vingtaine d'années, Marcel Moreau. En quatorze titres, cet enfant du Borinage belge n'a [illegible] de hurler sa passion pour et par [illegible] mots. Chez lui, la fureur de vivre et l'effroi de mourir ne [illegible] distinguent [illegible] splendides de l'écriture, dont il a fait le sujet unique [illegible] de tous ses livres.

Moreaumachie [illegible] infinie [illegible] champ [illegible] place, [illegible] du réel, avec l'existence-phrase. Mais [illegible] fois [illegible] d'effondrement ne [illegible] plus à [illegible] les pulsations de la prose. La [illegible]. L'auteur, baptisé Z'Mor, va-t-il devoir s'interrompre, suicidé par son ambition démesurée ?

COMME [illegible] livres précédents, Z'Mor [illegible] par vomir tout ce qui n'est pas sa vie et son œuvre. Bien que la plupart [illegible] pays semblent pires, la France lui fait horreur. Tous les politiciens sont à [illegible] dans le même sac. Tout discours organisé conspire, selon lui, à empêcher le désordre, seul créateur. Z'Mor n'argumente pas [illegible] la société ; il s'en sert comme d'un repoussoir, pour magnifier la jaillissement [illegible] de ses instants et de ses mots.

Mais [illegible] que ce jaillissement orgueilleux se transforme donne des [illegible] de fatigue, ou plutôt se [illegible], le vital, se fait mortifère. Contempteur du siècle, il le devient de [illegible]. La nature n'échappe pas à [illegible] tation. Même la mer, [illegible], n'a plus que des miroitements idiots. [illegible] intérieur est aussi [illegible] que le monde extérieur, comparé à une jungle d'êtres [illegible] d'[illegible]. L'écriture se retourne contre l'auteur en une sorte de parricide-suicide. La Faculté dirait sans doute que [illegible] homme [illegible] une [illegible] déprime ; vu du dedans, [illegible] la logique d'une [illegible] à l'absolu [illegible] littéraire [illegible] supplicié à mon [illegible], c'est la crise majeure.

SE dire rejeté comme pestiférié par l'*establishment*, [illegible] le confort, et la possibilité de se croire génial. Si l'inspiration elle-même se dénigre et se déjoue, [illegible] de vivre du poète qui se dérobe. [illegible] dit que Z'Mor voyait juste en prophétisant naguère : « Ton destin, [illegible] le suicide » ?

Dans une *ultime* [illegible] pour [illegible] sa [illegible] piétinante et rejoindre la cohorte des [illegible] apparemment [illegible] qui racontent [illegible] qu'eux-mêmes, Z'Mor [illegible] d'inventer des personnages. Mais il n'a jamais cru à un qui, imaginaire ou réel, l'éloigne du seul thème qui vaille, à ses yeux : son tremblement primordial devant la vie et la page à remplir, le salut par le verbe.

S'EN tirera-t-il, une fois encore ? Quatre titres « à paraître » laissent penser que oui. Il y a du désespoir et de la [illegible] d'ivrogne dans ces angoisses et ces [illegible]. Un regard sur l'[illegible] environnante, politique ou culturelle, sur la [illegible] des médias ou la [illegible] du plastique, et voilà Z'Mor requinqué. Sa production la plus désemparée et [illegible] d'autodestruction vaudra toujours mieux que ne [illegible] que [illegible] moderne...

Moreau néglige un [illegible], dans sa perdition subjective : que les [illegible] encourus, propres à tout être qui s'aventure aux [illegible] de soi, n'apparaissent pas assez nettement au lecteur. Il ne suffit pas de répéter à longueur de pages, sans alinéa et, pour finir, sans ponctuation, qu'on est à soi seul, le paroxysme et la [illegible] pour que cela devienne [illegible]. Artaud n'a jamais parlé de son [illegible] dévoyé et persécuté. Il [illegible], si l'on peut dire, d'en faire la preuve.

Moreau [illegible] à délirer davantage plutôt que de se proclamer délirant. Il [illegible] se [illegible] de répéter sur tous les tons que tout, sauf lui, est pourri, et ne pas surestimer la sympathie du public pour ce genre de rumination [illegible], finalement, que [illegible] *Moreaumachie* ne manquera pas de captiver quiconque voit dans le tête-à-tête pathétique du créateur avec l'[illegible] possible, et le ratage probable, l'image [illegible] face à la mort.

BERTRAND POIROT-DELPECH

★ **UN ETE DANS LE [illegible]**, d'Eugène Promentin, Edit. [illegible] Laffont et associés, 236 pages, 67 F.

★ **MOREAUMACHIE**, de Marcel Moreau, Buchet-Chastel, 236 [illegible] F.

romans

Tableaux de mœurs

Max Gallo et Philippe Labro cultivent nos mythes en croyant peindre notre société.

ON déplorait la mort du bon vieux roman de mœurs, attaché à la peinture d'un milieu, d'une société, à travers des personnages typiques, vivant des aventures significatives. Il semble que cette année il se ragaillardisse. Après l'exploit de François Nourissier dans *l'Empire des nuages*, voici deux autres tentatives qui ne peuvent pas passer inaperçues, vu la réputation de leurs auteurs : *Un crime ordinaire*, de Max Gallo, et *Des bateaux dans la nuit*, de Philippe Labro.

Le premier récit est l'œuvre d'un professionnel que l'audience de ses livres, essais historiques, ou fictions, a porté sur le devant de la scène, même politique. L'autre n'est que le second roman d'un journaliste qui s'est fait un nom dans les médias, puis dans le cinéma. Tous deux à leur manière rendent hommage à la littérature. Max Gallo lui doit tout, Philippe Labro affirme qu'il ne peut s'en passer : à quoi, [illegible], lui servirait *« les miettes qu'il a picorées à la surface du globe s'il n'était à cet âge de la vie (quarante-cinq ans) capable de les digérer »* ?

Tous deux portent témoignage sur leur métier, qu'ils prêtent à leur héros, grand reporter chez Philippe Labro, romancier chez Max Gallo. Ils [illegible] ainsi juge et partie dans le procès qu'ils instruisent. Mais curieusement, ce héros, ils le dédoublent. Il y a deux journalistes, un homme, une femme, l'une racontant l'autre, dans *Des bateaux dans la nuit*. Un romancier au faîte de sa carrière, une romancière à ses débuts, se superposent dans *Un crime très ordinaire*, et celle-ci, qui est pure, fait le portrait de celui-là, qui ne l'est plus.

Ces romans se rapprochent d'autant mieux qu'ils utilisent la même structure romanesque, une enquête policière, pour établir leur constat dénonciateur. Car ils dénoncent : Max Gallo, les mœurs littéraires et l'argent qui corrompt cette noble activité de l'esprit ; Philippe Labro, notre société tout entière, livre de sexe, de drogue, de mort par frustration d'amour.

On devrait obtenir des livres réalistes, menés tambour battant. D'où vient l'impression qu'on lit des livres romantiques assez lents, parce que l'un, celui de Max Gallo, s'égare volontairement dans un labyrinthe d'où on ne sort pas, et que l'autre bavarde impudemment, ayant choisi le langage comme révélateur de nos comportements. Certes, ils ne passent pas à côté de leur temps, mais ils le transfigurent par [illegible] quasiment [illegible] et par une [illegible] simplificatrice qui [illegible] fait verser dans la naïveté.

Chez Max Gallo, c'est un grand [illegible] metteur en scène, qui tient dans [illegible] serres l'auteur de best-sellers qu'était Michel [illegible]. L'imparfait [illegible] rigueur, puisqu'à la première page du livre l'écrivain est trouvé abattu sur le trottoir. Crime inexplicable et qui restera inexpliqué, malgré l'enquête menée par une jeune [illegible] du Midi, qui a rencontré Farges à l'occasion de son premier roman, et qui a été quelque temps sa [illegible]. [illegible] ses souvenirs et cherche à comprendre la personne et la mort de son amant. Mais elle fait elle-même l'objet d'une enquête : des policiers [illegible] l'interrogent, le [illegible] perquisitionnent chez elle, voyant d'un [illegible] les [illegible] qu'elle entreprend pour percer le mystère.

Tissée [illegible] cette [illegible] qui évoque tantôt le meurtre [illegible] mobile d'un [illegible], tantôt [illegible] prédestination d'un de Broglie, [illegible] l'actualité ne rendent pas l'histoire plus convaincante, de même que ses références continuelles aux *Illusions perdues* ne l'élèvent pas au niveau de la comédie humaine.

Chez Philippe Labro, c'est une vamp américaine, frigide et droguée, qui tient le rôle sulfureux. Elle est la maîtresse de Driffter, le grand reporter sanglé dans son imperméable, que son patron, un magnat des affaires et de la presse, charge d'éclaircir le suicide d'un chanteur. Driffter, en glanant ses informations aux quatre coins du monde où il se promène, acquiert la conviction que cette femelle hystérique a poussé le chanteur à la mort. Il en tirera la force de rompre à la fois sa liaison et un lien conjugal dégradant, pour s'ouvrir enfin à l'amour rédempteur. On dirait du Delly mis en scène par Hitchcock. Où est la simple et jolie ballade que dans *Des feux mal éteints* Philippe Labro avait dédiée à la génération des « Max » perdus dans la guerre d'Algérie ?

Ces deux romans-miroirs qui prétendent refléter la pourriture des grands de ce monde et de notre intelligentsia ne font que cultiver les mythes sur lesquels nous vivons. Mais, chargés de bonnes intentions, ils ne prennent pas vis-à-vis d'eux la distance qui les parerait d'humour.

JACQUELINE PIATIER.

★ **UN CRIME TRES ORDINAIRE**, de Max Gallo. Grasset, 351 pages, 89 F.

★ **DES BATEAUX DANS LA NUIT**, de Philippe Labro. Gallimard, 431 pages, 73 F.

au fil des lectures

lettres étrangères

LE REGARD DE CONSTANTIN CAVAFY

Les [illegible] ont longtemps [illegible] qui est peut-être leur plus grand poète moderne : Constantin Cavafy, mort à [illegible] en 1933. Les thèmes majeurs de son œuvre, le plaisir homosexuel et la décadence de l'hellénisme, ne pouvaient que choquer une société conservatrice et ostensiblement nationaliste. Dieu merci, la société grecque a évolué. Aujourd'hui aucun intellectuel ne saurait se soustraire au regard lucide, sévère et ironique du poète.

Son œuvre a fait l'objet de trois traductions en français, signées par Marguerite Yourcenar et Constantin Dimaras (Gallimard 1958), par Georges Papoussakis (les Belles Lettres 1958) et par Théodore Grivas (Editions Icaros d'Athènes, 1973) et d'une étude de Georges Cassui publiée dans la collection « Poète d'aujourd'hui » (Seghers 1964). L'essai de Marina Risva sur *la Pensée politique de Constantin Cavafy* facilite encore l'approche de cette poésie déconcertante, qui a parfois la concision d'une épitaphe et qui s'inspire volontiers de faits historiques mineurs.

Les poèmes de Cavafy racontent souvent une histoire, qui a un début et une fin. On peut donc les « dire » même si l'on ne s'en souvient pas textuellement. On peut, par exemple, raconter que dans *Ithaque* le poète recommande à Ulysse de ne pas se presser en route, de profiter du voyage pour acquérir expérience et sagesse, car son île, en fin de compte, n'a rien d'autre à lui offrir que ce beau voyage.

VASSILIS ALEXAKIS.

★ *La Pensée politique de Constantin Cavafy*, de Marina Risva. Les Belles Lettres, 150 pages, 47 F.

humour

QUAND LE CHAPEAU FAIT L'HOMME

Jean Brisance nous raconte l'histoire d'un homme qui s'ennuyait et qui, par un pur hasard, découvrit que le chapeau faisait l'homme.

S'étant acheté un couvre-chef de banquier, il goûta au plaisir de distribuer, d'une main, de l'argent à des hommes gros et souriants et de le reprendre, de l'autre main, à des gens maigres et craintifs.

Le temps d'une moue, il sera un juge tirant au sort l'innocence ou la culpabilité des prévenus et terminera, en apothéose, son voyage, sous un képi militaire. Pour l'auteur, toutes les fonctions sociales sont dérisoires et d'une égale médiocrité.

Roland Topor, par [illegible] dessins, apporte à l'ouvrage une touche complémentaire de cruauté.

PIERRE DRACHLINE.

★ *Les Chapeaux*, de Jean Brisance avec vingt dessins de Roland Topor. Editions Editor. 48 pages. 39 F.

SEUMAS O'KELLY
La tombe du tisserand
Nouvelle
Présentation et traduction de
C. Joseph-Trividic et J.-C. Lorean
Quand un surprenant cortège pénètre
dans un cimetière du village...
l'inquiétante étrangeté de l'humour irlandais
42 F

FRANÇOIS HELFT
Les abords de l'autre dimension
Réflexions d'un judéo-chrétien
L'itinéraire spirituel et philosophique
d'un homme qui se définit comme
"juif et catholique par surcroît"
ARL

AUBIER

dominique rolin

LE GATEAU DES MORTS

"Un livre fou et somptueux..."
Bernadac/LE MONDE

Sur un sujet tabou, Dominique Rolin nous donne le [illegible] plus puissant, [illegible] d'un triomphe terrible, mais plein d'une douceur inexplicable, [illegible] de l'anéantissement.

roman/denoël
ARL

Important Editeur Parisien
recherche pour ses différentes collections
manuscrits inédits de romans, poésie essai théâtre.
Les ouvrages retenus feront l'objet d'un lancement
par [illegible], radio et télévision.
Adressez manuscrit et C.V. à la Pensée Universelle
[illegible] rue Charlemagne, 75004 Paris - Tél. [illegible].
Conditions fixées par contrat.
Notre contrat habituel est défini par l'article 49
de la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire.
la pensée universelle

messidor Temps Actuels
Une nouvelle collection
LA VERITE VRAIE
dirigée par [illegible]
Trois mots, une allure de devise, un titre qui semble un défi pour une série de documentaires dont les [illegible] souvent haletantes sont celles de la chasse à la vérité...
[illegible] que les auteurs eux-mêmes, comme les [illegible] premiers titres en font la [illegible].
Viennent de paraître
LES NEO-NAZIS
par Jean-Marc THEOLLEYRE
Comment peut-on encore être néo-nazi aujourd'hui ?
69 F
L'ETAT ESPION
par David WISE
Une [illegible] dans les coulisses de la Maison-Blanche : comment, [illegible] et Alexander Haig ont mis les écoutes téléphoniques dans le coffre-fort atomique. 85 F
Prochains titres à paraître en avril 1982 :
LES SERVICES SPECIAUX DE SA MAJESTE
par Roger FALIGOT
EUX, LES S.T.O.
par Jean-Pierre VITTORI
Volumes brochés 14 x 21,5 cm, couverture [illegible] leurs, un [illegible] et index.
En vente en librairie

Une épopée futuriste

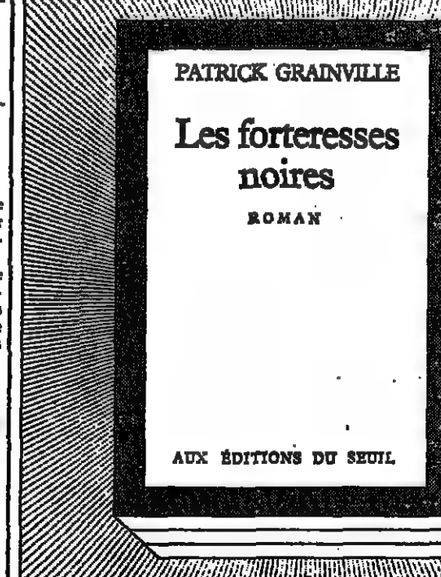

60 F

"Fiez-vous à Grainville pour animer le béton. Ce diable de garçon, fou de pittoresque, de personnages singuliers, de situations limites..."
Hervé Bazin / Le Journal du dimanche

"Le rêve insolent et tendre d'un créateur d'univers"
Dominique Bona / Le Quotidien de Paris

"En prenant possession de La Défense, Patrick Grainville avec son esthétique baroque nous donne un scintillant blason du monde moderne"
Jacqueline Piatier / Le Monde

Seuil

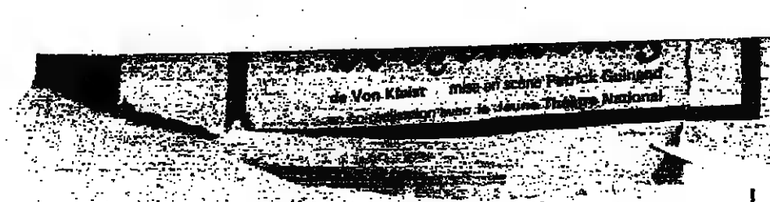

l'ingérence absolue des produits américains. Mais il a eu des conséquences néfastes, qui ne peuvent que s'accroître : les exploitants indé-

cinémas « 14-Juillet ». MK-2 Diffu- sion) ne peut qu'applaudir au- jourd'hui la volonté d'ouv-

CLAIRE DEVARRIEUX

DEMANDEZ gratuitement NOTRE CATALOGUE LIVRES ANCIENS et MODERNES de MARS 1982
(Littérature, histoire politique et sociale, philosophie, régionalisme, archéologie, religions etc.)
ECRIRE ou TELEPHONER à LIBRAIRIE J.-J. LECROCQ
rue Colbert, 51100 REIMS - Téléphone : 47-73-42

De nouveau disponible :

J.-P. COLIGNON : « La Ponctuation, art et finesse » (chez auteur, 25, Ferdinand-Buisson, 75016 Paris, 25 F + frais d'envoi : F P.N.U., 5 F en « »).
(Diffusion libraires : éditions EOLE, 171, rue Saint-Jacques, 75005 PARIS.)

Vient de paraître :

P.-V. BERTHIER et J.-P. COLIGNON : « Le Lexique français pratique » (dictionnaire difficultés orthographiques, grammaticales typographiques, noms communs/noms propres). (Éditions SOLAR, F.)

L'ALGÉRIE BRÛLE!
UN GROUPE D'AUTONOMES ALGÉRIENS
EDITIONS CHAMP LIBRE

BARBARA DIRLAM
LES SCULPTURES MÉDIÉVALES DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS
Avant-propos :
MAY VIEILLARD - TROIEKOUROFF
Traduction et préparation :
PIERRE GILLON
Photographies :
DENISE FOURMONT
Edité par la Société d'Histoire et d'Archéologie « les Amis de Critot et du vieux Saint-Maur »
Prix à l'unité : 80 F
Chèques à l'ordre de : « les Amis de Critot et du vieux St-Maur »

PRIX DES LIBRAIRES 1982
SERGE LENTZ
Les années-sandwiches
Roman
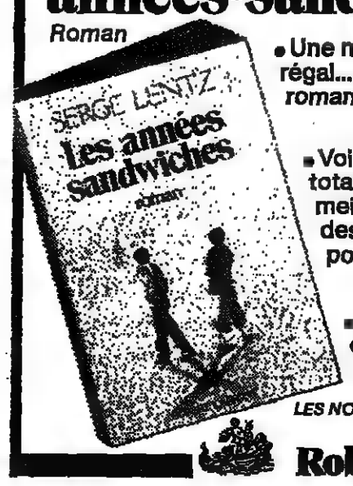

• Une merveille, un régal... Ça un premier roman ? Chapeau !
Françoise Xenakis
LE MATIN
• Voici une réussite totale, qui évoque les meilleurs passages des grands contemporains américains.
Lambert
LE FIGARO
• Un conteur nous est né. Faisons-lui fête.
G. Pudlowski
LES NOUVELLES LITTÉRAIRES
Robert Laffont

société

De l'U.R.S.S. à

Trente ans de résistance littéraire

Un émigré, Grigori Svirski, fait son autobiographie littéraire

ÉCRIVAINS de moins une « histoire de la résistance soviétique », sous-titre qu'un de Mémoires à placer à côté de ceux d'Edouard Kouznetsov, de Vladimir Boukovsky, d'Anatoli Gladilline et d'Alexis Kozlov (sur l'art), un écrivain soviétique, juif, qui, très jeune, fit la guerre comme officier, écrit qui lui dans de grands romans véridiques et, sous le khrouchtchévisme et la détente, finit à un moment le pays d'être étonné pouvoir se taire et de dire, à qui la question « politique » de [illegible] qui vécut le « dégel » une seule printanière. Il lança rapidement dans la clandestinité de la littérature en 1966, vécut le regel, émigra en Israël (sans qu'il était juif, mais réémigra d'Israël en Canada parce qu'il était plus traité en israélite que juif...

L'intérêt de ce livre mi-pamphlet, mi-Mémoire, c'est en dépit de [illegible], une somme d'âge sacrifiée, malgré enfin du Parlement, qui avait ses romans avant 18, a subi de Khrouchtchev comme à majorité avec le « dégel ». La guerre et la déportation [illegible] ravagé la génération de Svirski. Nous [illegible] dit ce qu'a été la littérature soviétique depuis 1945 en point de vue l'un rescapé scrupuleux, qui n'a pas connu [illegible]. Il y a des « absences », et pas seulement celle de Pasternak, du *Docteur Jivago* (jamais publié en U.R.S.S.) n'a pas frappé Svirski alors que la publication du *Maître et Marguerite*, de Boulgakov, en 1966, par la revue Moskva, et aussi Novy Mir, sans de retard, est pour lui l'événement littéraire majeur [illegible] a tenté de reconstruire son cheminement, objectif de la littérature soviétique. [illegible] il ne s'est pas libéré de sa propre biographie.

Mais les réponses de Svirski ne nous convainquent pas, non plus. Il a raison de rappeler ce que fut le *coup d'éclat* de Doudintsev en 1957, il évoque, avec bonheur, la critique Marc Chagov, mort prématurément, ou le dramaturge Schwartz, dont la pièce, *le Roi nu*, stupéfia Moscou par la hardiesse des sous-entendus. Mais Doudintsev est aujourd'hui illisible, tandis que Terts-Siniavski est une des grandes voix de la prose russe actuelle. Granine ou Zalyguine ont laissé de bons documents, mais Chalamov a inventé, dans ses *Récits de la Kolyma*, la concision mortelle qui convenait au *porte-parole des « crevards »* du goulag.

La « sincérité » était nécessaire à la prose russe de 1954. Mais si un taux trop élevé d'insincérité peut tuer la poésie acrobatique de Voznesenski ou la prose sophistiquée de Valentin Kataiev, la seule sincérité, hélas ! ne garantit point l'intérêt littéraire.

Gregori Svirski, neveu d'un auteur juif russe célèbre au début du siècle, avait tracé dans *les Otages* l'itinéraire douloureux des juifs de Russie. Dans *Bernsons de la liberté*, il traque l'antisémitisme d'une partie du milieu littéraire soviétique (on se rappelle la lutte ouverte qu'il mena courageusement contre le rédacteur en chef de la revue *Amitié des peuples*, Vassili Smirnov). Juif non croyant mais qui a redécouvert sa judaïcité, il aborde plusieurs thèmes en défenseur non de la culture juive qu'il n'a mentionnée qu'incidemment et superficiellement à propos de Peretz Markish et des autres écrivains juifs exécutés par ordre de Staline en août 1952), mais d'un libéralisme russe. Par les [illegible] qui aujourd'hui inspirent le meilleur de la prose (Belov, Raspoutine, Astafiev) ne reste entre les mains des nationalistes russes, il démontre que c'est Babel qui, dès les années 30 dénonça le massacre de la paysannerie russe. Vassili Grossman apparaît à plusieurs reprises, mais n'obtient pas le portrait [illegible] qu'on est en droit [illegible] *Vie et Destin*, un des quatre grands livres russes de ce siècle — dont la traduction française est attendue. Il était probable un [illegible] profonde, irréversible, d'un témoin que n'appelait à ce titre, « *Il faudra deux cents ou trois cents ans avant qu'on puisse publier votre livre* » lui aurait-il, Souslov, après avoir [illegible] plaires du manuscrit. Un « remaniement de l'histoire » pour parler comme Soljenitsyne, [illegible] décourageant.

Svirski salue la « décennie de Soljenitsyne » et a été un des défenseurs de Khrouchtchev en 1967. Mais le « *cri outragé au riche col de fourrure* » qu'il rencontre à Moscou en 1963 lui inspire aujourd'hui de la méfiance : pourquoi [illegible] l'*Archipel*, le portrait du bourreau de Solovki, sinon parce qu'il est juif ? En fait le « danger nationaliste » est une des préoccupations majeures du livre. Svirski dénonce [illegible] d'un Chevtsov et la continuité entre les « centuries noires » de [illegible] et les « centuries rouges ». Mais lorsqu'il *étend* son soupçon à toute une partie de l'émigration russe, de Soljenitsyne à la revue *Continent*, je crois pourtant qu'il cède à la maladie qui ravage actuellement cette émigration : l'intolérance.

***

La leçon à retenir des trente années de « résistance morale » que Svirski décrites en témoin plus qu'en historien, c'est que la liberté intérieure se conquiert même dans l'étau du plus totalitaire des régimes. Le héros de Svirski, c'est Constantin Paoustovski. Le récit du jubilé de Paoustovski en 1967 et le pathétique discours qu'y [illegible] Kavérine est une des meilleures pages du livre : « *J'envie très fort Paoustovski, j'envie celui qui n'a jamais menti de sa vie parce qu'il possédait un don que beaucoup ont perdu : le don de la liberté intérieure.* »

GEORGES NIVAT.

★ ÉCRIVAINS DE LA LIBERTÉ - LA RÉSISTANCE LITTÉRAIRE EN UNION [illegible] LA CRÉATION, d'Efraïm Svirski. Traduit [illegible], Bibliothèque des Idées, 156,10 F.

Sur l'estrade

Le titre russe du livre *Sur le tobnoe mesto* désigne en réalité le Golgotha, mais servait également à désigner l'estrade de la place Rouge où étaient proclamés les édits, en particulier les condamnations publiques. Pour l'auteur, il y a bien une continuité de la violence en Russie (il récuse la thèse soljenitsynienne d'une violence importée).

Son livre s'organise autour de la [illegible] des « exécuteurs », [illegible] spécialisés dans la mise au pas ou la dénonciation. Trois exécuteurs, ceux de 1941, et le célèbre critique Ermilov, et encore [illegible] qui, sous le poids de ses crimes, devait se suicider, à Peredelkino où [illegible] ne parle pas des « exécutions » universitaires, de la liquidation de la [illegible] critique de Leningrad. *Efim Etkind* en fait [illegible] dans son [illegible] *malgré lui*, mais l'histoire complète de ce pogrom littéraire reste à écrire. Deux autres exécuteurs : Alexis Sourkov, Vsevolod Kochetov [illegible] pour apprécier la [illegible] de Sourkov dans [illegible] Pasternak, [illegible] lire les *Mémoires d'Olga Ivinskaïa*). Troisième exécuteur en chef : Fédine, l'ancien « Dickens russe » de *Cités et années*, devenu, de compromission en compromission, [illegible] littéraire.

[illegible] rappeler que beaucoup de ces « exécuteurs » jouirent des nullités, carrières dans la littérature par [illegible] il ne donne ni une biographie, ni un portrait complet de ceux qui étaient des hommes d'un [illegible] — là est tout le problème, — comme le critique Lazar Lazarev ou l'ancien chef de l'Union des « constructeurs » Ilia Sourkov, ou Lev Nikouline.

Le [illegible] de Svirski est aujourd'hui le *message* du [illegible] littéraire libre *que celui-ci* a permis [illegible] variétés et des paradoxes idéologiques, [illegible] chez Siniavski-Tertz. Svirski ne suit plus. Il pose implicitement la question : une littérature a-t-elle besoin de rien sauf le vrai pour être vraie ? Trop de réponses primaires consistent à identifier aujourd'hui toute littérature à littérature dissidente.

Le pavillon des cancéreuses

QUE l'hôpital soit un microcosme, on le savait. L'hôpital Bauman de Moscou où Nora atterrit un jour parce qu'elle a une « petite boule » au sein, n'échappe pas à la règle. Au contraire : la promiscuité et la fameuse [illegible] russes, le sentiment d'être « derrière la porte », en sursis de la mort avant la prochaine offensive des *métastases*, le *malheur commun*, tout cela contribue à faire de la salle commune surpeuplée un lieu où l'on fait le point, où l'on se raconte plus sincèrement, plus ouvertement qu'ailleurs. [illegible] l'hôpital du livre d'Inna Variamova est autre chose encore : une façon de [illegible] l'histoire à travers des morceaux de vie, des récits chaotiques et auto-censurés de vies de femmes.

Nora, elle, est journaliste, petite-fille d'un architecte français venu en Russie avant la révolution, fille d'un fusillé des purges de 1937. Elle entre à la fin de la semaine au [illegible], à la cantine, et au repas aux champignons. « *Tumeur de la glande mammaire* » — On opère quand ? « *Après-demain matin* » — Le lendemain, l'autre lit de la porte, c'est un peu si elle avait [illegible] t-elle. Est-ce la mort ? Est-ce la vie.

« *Personne ne meurt d'ici* », lui dit [illegible], la Tatare, qui va bientôt mourir et qui répète qu'elle a eu une vie [illegible] parce qu'elle n'a connu « *ni les persécutions, ni les arrestations, ni la dékoulakisation* ». Elle est l'exception parmi ces femmes qui, [illegible] évoquent la guerre, les arrestations. « *Vous vivrez longtemps, vous écrirez un merveilleux récit* », lui dicte Amelia, la Roumain, qui s'est renoncé à tout et qui lui [illegible] la force de [illegible] la porte, de [illegible] le fil entre elle et son mari — l'homme [illegible] s'adapter à [illegible] — et [illegible] d'écrire un reportage sur une jeune fille [illegible] un sovkhoze [illegible] la région.

Il ne faut pas s'y tromper : le [illegible] d'Inna [illegible] n'a rien à voir avec [illegible] de Soljenitsyne. Chez une [illegible] les [illegible] n'ont [illegible] comme si le cancer — sujet [illegible] au [illegible] de l'[illegible] [illegible] — était le [illegible] châtiment qui [illegible] certains individus [illegible] malsains, [illegible] dangereux.

Le livre écrit au début des années 60 n'a finalement jamais paru [illegible] plus qu'un roman, c'est un [illegible] épais sur [illegible] ces vies condamnées.

NICOLE ZAND.

★ LA VIE [illegible] DES [illegible] Traduit du [illegible] par Annie [illegible] Albin Michel, 288 pages, 89 F.

Quand le parc Gorky devient un décor de «polar»

UN inspecteur de la police judiciaire enquête sur un crime parfait : deux hommes et une femme [illegible] dans un parc, puis mutilés afin qu'on ne puisse les [illegible] à mesure qu'il s'efforce de percer le mystère, il s'aperçoit que les services spéciaux et le parquet tentent de brouiller les pistes, que les fils remontent à un riche marchand étranger, enfin qu'il s'agit d'un trafic de zibelines *lésant l'économie nationale*. On va l'abattre : il en sait trop. Les *instances supérieures* préfèrent pourtant l'envoyer poursuivre ses recherches dans la patrie de l'homme d'affaires, où il découvre que les barbouzes des deux pays collaborent. Massacre final. Un ce schéma d'une classique *guerre de polices*, le *romancier* [illegible] Martin Cruz Smith a tiré la matière d'un épais thriller bien saignant, riche en cadavres disséqués avec amour.

L'originalité la plus apparente de *Parc Gorki* tient toutefois au lieu de l'action : pour l'essentiel, elle se déroule dans la Russie *d'aujourd'hui*. *Le crime initial* a été commis à Moscou. Le protagoniste, Arkadi Renko, est un limier du MUR (la police criminelle soviétique), « flic » [illegible] aux méthodes pas toujours orthodoxes, un [illegible] de l'ère brejnévienne, par routine autant que par devoir de fonction. Le K.G.B. et un procureur véreux incarnent les [illegible] de [illegible] auxquelles il se heurte. L'étranger est un important acheteur-acheté [illegible]. L'enquête promène le lecteur depuis les milieux de la pègre jusqu'à [illegible] de l'appareil [illegible], effleurant au passage l'intelligentsia « arrivée », le [illegible] ou les [illegible] religieuses. Et c'est [illegible] un [illegible] qui [illegible] une réplique [illegible] que nous transporte l'épilogue.

L'auteur n'a pas eu [illegible] grossir [illegible] la soviétologie. Pour ses besoins [illegible], il a simplement [illegible] à [illegible] l'U.R.S.S. un bon décor de [illegible] ivrognerie, prostitution, [illegible] drapeaux, [illegible] jardin, [illegible] sion, interrogatoire au penthotal, [illegible] psychiatriques, etc.

Une désacralisation

Pour [illegible] les ingrédients d'une [illegible] substantielle, Martin Cruz Smith [illegible] un [illegible] handicap à surmonter : il n'a séjourné qu'une quinzaine de jours en [illegible]. De fait, [illegible] mal [illegible] [illegible] [illegible] l'étranger à la vie soviétique (ce qu'aggrave une traduction française [illegible] perles, à [illegible] le massacre systématique des noms propres.)

Dans l'ensemble, toutefois, l'auteur a [illegible] de sa brève expérience [illegible] de touristes et d'abondantes — [illegible] surabondantes — [illegible] où l'on [illegible] à l'image, il y a un [illegible] : le personnage du businessman, par exemple, [illegible] prototype [illegible] Dustin Hoffman a suivi l'atmosphère d'une société [illegible] : [illegible] ambiance [illegible] aux frontières de l'angoisse, qu'engendre le secret d'un pouvoir [illegible] d'une [illegible] dont le toute-puissance n'[illegible] pas l'antagonisme de ses composantes.

L'épilogue [illegible] yorkais. La K.G.B.-F.B.I. fournit un point d'orgue au [illegible] des [illegible]. Il quoi [illegible] de la justifier [illegible] ? [illegible] Etats-Unis [illegible] taudis, [illegible] clochards, [illegible] leurs policiers [illegible] marrons, ne [illegible] la vérité. Mais [illegible] donnent l'impression de rajouts. L'auteur aurait-il cédé au [illegible] de la [illegible] fenêtre, [illegible] les [illegible] qui, [illegible] se montrer « de gauche », [illegible] voir également [illegible] *Impérialismes d'inégal danger* ? Se [illegible] par [illegible] doléances [illegible] émigrés d'U.R.S.S face à un [illegible] Monde [illegible] imaginé peradis ? Ou, [illegible] pas [illegible] indien, [illegible] nationale ? [illegible] l'explication, *coda* [illegible] amoindrit [illegible] chapitres soviétiques. [illegible] aguichants. [illegible] *Gorki* n'en a pas moins remporté un [illegible] de [illegible]. Et à cause *précisément* de sa *partie* [illegible], elle vulgarise l'image [illegible] connaisseurs ont de l'U.R.S.S.

A titre, [illegible] ont dit en jargon moderne, de phénomène socioculturel. [illegible] d'un [illegible] qui a longtemps [illegible] jusqu'à ses plus [illegible] chez [illegible] mérite de [illegible].

JEAN CATHALA.

★ PARC GORKI, de Martin Cruz Smith, Laffont, 316 pages, 89 F.

هكذا من زيك هل

هكذا من الأصل

la Russie

Andrei Amalrik ressuscite Raspoutine

● *Ce mélange du médiéval et du moderne...*

DANS tous les manuels d'histoire de l'enseignement secondaire français traînent quelques phrases sur Raspoutine, mage libidineux, séducteur de la famille impériale russe dans la décennie qui précéda 1917. Guérisseur, devin, conseiller, il aurait été le symbole éclatant d'une décadence morale, l'annonce de la fin d'un monde. Telle est la version, presque officielle, des historiens de tous les camps en présence, qu'ils soient nostalgiques de la monarchie, fervents du bolchevisme, libéraux et Occidentaux.

En écrivant une biographie de ce curieux personnage, Andrei Almarik, dissident, mort sur une route espagnole à l'automne 1980, n'a pas tenté une réhabilitation, mais une remise en perspective de la révolution russe, un tableau plus vrai d'une époque rendue opaque par l'accumulation de soixante années de scories idéologiques. Ici, tirer le portrait d'un homme, c'est saisir l'esprit d'une société. Univers ambigu : les tendances doctrinales se heurtent à l'intérieur même des individus, des institutions. La police, par exemple, appendice incontrôlé d'une bureaucratie à la dérive, participe sans cesse, par ses provocateurs, à l'élaboration de la *praxis* révolutionnaire.

Amalrik a complètement décentré son récit, l'a arraché à l'attraction du bolchevisme. Il n'a pas braqué le projecteur sur les hommes actuellement les plus connus — Lénine, Trotski — mais sur les grands commis et parvenus du temps, sur les [illegible] intelligents que furent Witte et Stolypine, [illegible] l'échec signifia la mort de l'ancien régime russe. Et sur Raspoutine bien sûr, qui ne sort ni très pur ni très sophistiqué de ce réexamen, mais certainement différent.

★ [illegible] GAGNAT.

C'est vrai qu'il aime les dames — à l'unité comme à la douzaine — et qu'il n'est pas non plus insensible aux séductions de l'argent. C'est vrai également qu'on le méprise dans son village [illegible] d'origine, où les paysans se souviennent de ses frasques de jeunesse, des cepis volés et des femmes séduites. Mais Raspoutine n'est pas le moins du monde vil dans ses conceptions politiques et sociales. Il est simple et, pourquoi ne pas le dire, bon. Au tsar fasciné, qui le perçoit, très raisonnablement, comme une incarnation du peuple, il donne des conseils qui sont loin d'être stupides, particulièrement durant la période de la guerre.

Il recommande la paix, la terre aux paysans, une attitude tolérante à l'égard des nationalités et des juifs. Toutes ces recommandations, que ne comprendront ni le tsar ni, plus tard, [illegible] mettra en œuvre Lénine. C'est la préfiguration de ce qu'amorce, très vite, la révolution d'octobre 1917. Mais il s'agit pour les bolcheviks d'une manœuvre tactique, d'une [illegible] pour abuser le peuple dont ils représente si bien Raspoutine.

L'historien n'a pu achever son récit (il manque à peu près un tiers de l'ouvrage). Mais l'esprit profondément original d'Amalrik est tout entier dans ce texte incomplet. L'auteur de *L'Union soviétique survivra-t-elle en 1984 ?* était probablement le plus occidental des [illegible] soviétiques. Il était un [illegible] et un militant, courageux et intransigeant. Il était aussi, viscéralement, un savant, habité par le désir de savoir, de comprendre, d'analyser. Né dans le système soviétique, il vivait cependant, du point de vue [illegible] à l'extérieur du [illegible] soviétique. C'est peut-être à cet aspect de son intelligence que Léonide Plioutchtch fait allusion, dans sa préface, lorsqu'il parle du regard d'enfant qu'Amalrik était capable de poser sur les faits. Ce regard, cette vision scientifique.

Raspoutine est un très beau témoignage d'une intelligence trop tôt disparue, un livre paradoxal où l'histoire se remet à vivre, où le sens du concret rétablit les processus sociaux dans leur intégralité, [illegible] un mélange [illegible] du moderne qui est le propre de l'histoire contemporaine. Ainsi lorsque Raspoutine se plaint, au [illegible], de ce que l'une de ses [illegible] ne voit en lui une réincarnation de Dieu sur Terre.

EMMANUEL TODD.

★ **RASPOUTINE**, d'Andrei Amalrik, préface de Léonide Plioutchtch, le Seuil, 251 pages, 70 F.

Histoire

L'ÉNIGME DE LA GUERRE

« La guerre, c'est l'état naturel de l'homme », soutenait Adolf Hitler vers 1934. Au dix-neuvième siècle, Victor Hugo l'attribuait à l'aveugle ambition des rois. Jean Jaurès en accusa le capitalisme. D'autres dénoncèrent plus sommairement les marchands de canons. Diplomate de carrière, collaborateur de Jacques [illegible] pendant son passage à l'hôtel Matignon, Thierry de Beaucé attaque ce [illegible] si complexe qu'il ressemble à un mystère, au sens religieux du terme. Pourquoi les hommes présumés raisonnables se livrent-ils à ces grands carnages ?

Assez classique pour constater le retour du fléau en tout temps, tous lieux et sous tous les régimes, l'auteur ne fournit pas d'explication, même s'il garde quelques idées derrière la tête. Des circonstances où un meurtre d'archiduc autrichien à Sarajévo provoque le premier conflit mondial, où l'Apocalypse [illegible] donc sortir du hasard, occupent déjà suffisamment son esprit original, investigateur et mobile. Lecteur attentif de Clausewitz, il ne surestime pas l'importance de l'occasionnel dans l'histoire.

L'étincelle n'incendie la forêt qu'à condition de tomber sur des feuilles sèches et du bois mort. Dans sa version moderne, la guerre [illegible] pareillement qu'au terme d'évolutions où le combustible s'accumule peu à peu. *« La politique [illegible] ce [illegible] volontaire qui ne voudrait concerner de très ordinaires rivalités*, observe l'auteur dans son style délié [illegible] légèrement précieux. *Parce qu'elle est attendue, prévisible, la guerre est déjà implicitement admise. La circonstance qui lui donnera la vie surgit de n'importe où, si plus exceptionnelle, si plus symbolique que les événements précédents. »*

Incapable comme nous tous de préciser sous l'effet de quelles forces les peuples consentent à mourir, Thierry de Beaucé couvre son embarras de formules heureuses. *« A trop se prendre pour Noé, on souhaite le déluge. » « L'impossibilité — ou le refus — du volontarisme entraîne une idéologie du consentement. »*. Ces réflexions piquantes allument un beau feu d'artifice. Mais l'échafaudage des paradoxes masque parfois de solidité.

GILBERT COMTE.

★ *Le Désir de guerre*, de Thierry de Beaucé. Hachette, 225 pages.

"Un livre fondamental, bourré d'informations et de révélations." L'EXPRESS

Michel Heller
Aleksandr Nekrich

L'utopie au pouvoir

Histoire de l'U.R.S.S. de 1917 à nos jours

CALMANN-LÉVY

Née en 1911 à Indianapolis, Catherine L. [illegible] est "une des plus grandes" de la Science Fiction américaine. Elle écrit "pour [illegible] peur" et ce livre, avec 6 récits inédits choisis par Alain Dorémieux, tient ses promesses.
Magies [illegible] partie de la collection "Autres Temps, Autres Mondes".

magies et merveilles Catherine L. Moore

six récits de science-fiction choisis et présentés par Alain Dorémieux

52 F
264 pages

alliance

casterman

La bureaucratie avant Lénine

● *Une tentative pour « comprendre l'Ancien Régime russe »*

LES historiens [illegible] aujourd'hui un [illegible] moins au communisme et un peu plus à la Russie, qui fut, avant d'inventer le bolchevisme, une société traditionnelle, paysanne et bureaucratique. Mais était-elle une société comme les autres ? Ne peut-on trouver dans le passé de la vieille Russie la clef du développement soviétique ?

Comprendre l'Ancien Régime russe, de Marc Raeff, ouvrage écrit directement en français par un Américain d'origine russe, est une analyse à la fois systématique [illegible] nuancée des relations entre deux cultures, civile et bureaucratique. L'auteur évite de souligner, à chaque instant, les phénomènes de continuité possibles entre société tsariste et système soviétique. Mais le titre même de l'ouvrage, qui comprend l'expression « Ancien Régime », est suffisamment tocquevillien pour imposer, à chaque étape, une réflexion personnelle sur ce thème. La beauté de ce livre très dense, très factuel, vient de ce qu'il arrache son lecteur à la passivité intellectuelle.

Cependant, l'historien ne tape pas sur un clou. Bien sûr, la vieille Russie est bureaucratique ; mais son Etat n'est pas ici perçu, brutalement et banalement, comme un monstre aveugle et prolifératif. Une distinction très claire est établie entre bureaucratisation d'une part, intervention de l'Etat dans un but de modernisation d'autre part. Jusqu'à Pierre le Grand, la machine étatique russe se contente de gérer, en bon parasite, en bon prédateur, ce qu'elle peut extraire en hommes et richesses d'une société atomisée. L'interventionnisme vient plus tard, imitation d'une doctrine et d'une technique élaborées par les monarchies occidentales qui développent un idéal du bien public, et veulent encourager le progrès économique et culturel. Le tsarisme finit par prendre le même chemin, mais sans respecter l'autonomie et les droits de la société civile. Parce qu'il est plus bureaucratique à l'origine, son action prend l'allure d'un viol de la tradition.

Transmettre à la société la culture occidentale

L'Etat russe, à partir de Pierre le Grand, assume une fonction principale : transmettre à sa société la culture occidentale. D'où l'incurable polarité du système : son élite aliénée, vecteur des modes de pensée allemands et dans une moindre mesure français, règne sur un peuple indigène, dépositaire d'un [illegible] culturel mal [illegible] mais perçu comme « authentique » [illegible] inépuisable [illegible] mythes slavophiles.

Cependant, [illegible] ouvrage n'est pas seulement un traité [illegible] politologie. Il est rempli [illegible] l'histoire de l'éducation, sur [illegible] l'étonnante coexistence, au [illegible] de la Russie traditionnelle, [illegible] la rigide [illegible] et de la [illegible]. Le livre de Marc Raeff s'ouvre sur la Moscovie vers 1650, il [illegible] un [illegible] culturel [illegible] original de la [illegible] prépondérance, [illegible] une [illegible] prise en [illegible] par l'intelligentsia [illegible] et le principe autocratique.

E. T.

★ **COMPRENDRE L'ANCIEN REGIME RUSSE**, de Marc Raeff, préface d'Alain Besançon. Le Seuil, 245 p., 89 F.

Chez votre libraire
THIERRY FERAL
Professeur à la Faculté de Clermont-Ferrand
REGARDS SUR LA POÉSIE NATIONALE-SOCIALISTE
Quels furent ces poètes qui, sous le IIIe Reich, prêtèrent leur plume au pathétique cauchemar de l'âme allemande ?
EDITIONS DU DEVES
[illegible] 13152 [illegible] Cedex

LE GRAND LITTRÉ

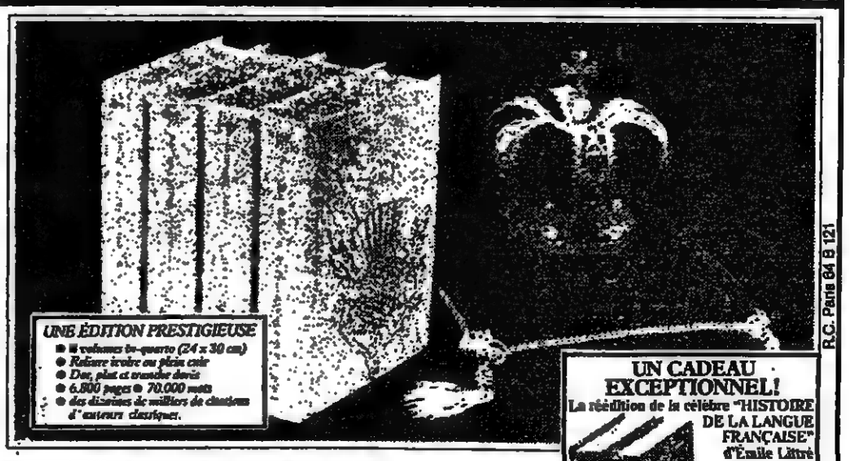

UNE ÉDITION PRESTIGIEUSE
● 8 volumes in-quarto (24 x 30 cm)
● Reliure ivoire en plein cuir
● Dos, plat et grandes dents
● 6.800 pages ● 70.000 mots
● des dizaines de milliers de citations d'auteurs classiques.

R.C. Paris 64 B 121

UN CADEAU EXCEPTIONNEL!
La réédition de la célèbre "HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE" d'Émile Littré

Tout souscripteur du LITTRÉ recevra, en cadeau, la réimpression en 2 volumes luxueusement reliés de 500 et 524 pages, l'Histoire de la Langue Française d'Emile Littré. Profitez vite de cette offre exceptionnelle en nous retournant le B[illegible]

ENCYCLOPÆDIA BRITANNICA
Tour Maine-Montparnasse
[illegible] avenue du [illegible] 75755 Paris Cédex 15

WING

Un Littré dans chaque foyer

Ouvrage de référence irremplaçable, véritable bastion de la langue et de la culture françaises, le Littré devrait être présent dans chaque foyer. Pour le rendre accessible à tous, l'ENCYCLOPÆDIA BRITANNICA vous l'offre à des conditions exceptionnellement avantageuses : seulement 66 F par mois pour l'édition classique, 86 F pour l'édition reliure plein cuir! Ne laissez pas échapper cette occasion qui met le Littré à la portée de tous...

A crédit. Au choix : 66 F ou 86 F par mois!

Demandez vite à recevoir les quatre volumes du Littré en retournant le Bon ci-dessous. Nous vous les ferons parvenir [illegible] contre un faible versement de 85 F de droits de réservation pour l'édition classique et de 110 F pour l'édition cuir (somme qui vous serait immédiatement remboursée si, entre-temps, vous aviez changé d'avis). Et il ne vous restera plus qu'à profiter de votre crédit en nous adressant, chaque mois, la modique somme de 66 F si vous choisissez l'édition classique, 86 F pour l'édition de [illegible] plein cuir.

Pour seulement 66 F par mois,* pour [illegible] vous le Grand LITTRÉ
*86 F pour l'édition plein cuir.

BON POUR UN CADEAU

BON DE COMMANDE PERSONNEL (à retourner à ENCYCLOPÆDIA BRITANNICA, Tour Maine-Montparnasse, 33, avenue du Maine, [illegible] 15)

OUI, je désire recevoir le Littré en quatre volumes dans la reliure de mon choix. Vous y joindrez, en cadeau, les deux volumes de l'Histoire de la Langue Française d'Emile Littré.
● Je vous adresse avec ce Bon les droits (85 F pour l'édition classique, [illegible] pour l'édition cuir) correspondant à la réservation d'une collection Littré que je vous prie de bien vouloir m'expédier.
● J'aurai alors 7 jours, à compter de la date de ma commande [illegible] pour [illegible] en vous en avertissant par lettre recommandée AR. [illegible] bien entendu que mon présent règlement [illegible] 85 F ou 110 [illegible] la réservation me serait alors remboursé.
● Je règlerai la collection de mon choix selon le plan de financement suivant (cochez la case correspondante) :

☐ Option édition classique reliure [illegible]
☐ au comptant (prix total [illegible] 975 F). [illegible] règlement de 890 F complémentaire aux présents droits [illegible] parviendra intégralement le 5 mai 1982.
☐ à crédit*. Je règlerai en 15 mensualités de 66 F chacune, soit 950 F, auxquelles s'ajoutent les présents droits de réservation, soit au total 1.075 F (y inclus F. 100 pour frais de crédit).
Je règlerai la première mensualité le 5 mai 1982.
*Taux nominal : 16,34 %. Taux effectif global : [illegible] %.

☐ Option édition de luxe (reliure plein cuir)
☐ au comptant [illegible] 1.275 F). [illegible] règlement de 1.165 F complémentaire aux présents droits [illegible] vous parviendra intégralement le 5 mai 1982.
☐ à crédit*. Je règlerai en 15 mensualités de 86 F chacune, soit 1.290 F, auxquelles s'ajoutent les présents [illegible] réservation, soit au total 1.400 F (y [illegible] F. 125 [illegible]
Ma première mensualité vous sera réglée le 5 mai 1982.
*Taux nominal : 15,62 %. Taux effectif global : 16,79 %.

Nom (1) _____ Prénom _____
Adresse _____
Ville _____ [illegible] _____
Code postal [ ][ ][ ][ ][ ] Signature obligatoire :
(1) Exclusivement réservé aux personnes majeures. Cette offre, valable 15 jours, est exclusivement réservée à la France Métropolitaine.
☐ Veuillez me fournir les formulaires de prélèvement automatique (entièrement gratuits) ☐ CCP ☐ Banque ainsi que l'Offre préalable de Crédit.

LML 215

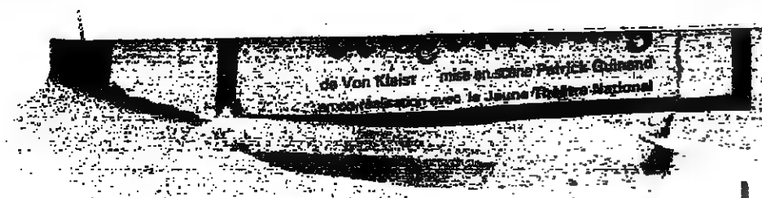

de Von Kleist — mise en scène Patrick Guinand
[illegible] avec le Jeune Théâtre National

l'ingérence absolue des producteurs américains. Mais il a eu des conséquences néfastes, qui ne peuvent que s'accroître : les exploitants indépendants [illegible] [illegible] cinéma à 14-juillet », 1932. Diffusion) ne peut qu'applaudir au [illegible] Gaumont-Pathé, son coupe (saumont [illegible] lucrative), le ministère a [illegible] jeune lui la volonté d'obtenir [illegible] S'il y a séparation [illegible]

SPORTS

BASKET-BALL

LIMOGES EN FINALE DE LA COUPE KORAC

Vainqueur dans sa salle (95-78), mercredi [illegible] février, [illegible] l'équipe yougoslave du Zadar, qui [illegible] gagné [illegible] 92-84, l'équipe de Limoges disputera, le 11 mars, à [illegible] (Italie), la finale [illegible] Coupe Korac.

Les Limogeois rencontreront une [illegible] équipe [illegible] Sibenik, elle [illegible] battue 115-99 à l'issue du [illegible] par l'Etoile rouge de Belgrade, qui s'est imposée 101-83. Meilleur [illegible] 36 points, Murphy a été le grand artisan de la qualification de Limoges.

« ALLEZ LES VERTS ! »

De notre envoyé spécial

Limoges. — Un mot pour [illegible] perdants, [illegible] grâce ! Sonnés, [illegible] de quelle manière, [illegible] dignes [illegible] combien ! Ils furent, [illegible] Yougoslaves [illegible] club [illegible] Zadar, admirables [illegible] trop [illegible] admirés. Mercredi soir, dans le [illegible] Beaublanc bourré jusqu'à la gueule, ne paraissaient-ils sortir d'un collège [illegible] tant ils furent fair-play ? L'élégance dans la défaite, cela compte. Cela pourrait même se célébrer... mais soyons sérieux. Parlons victoire ! Le stade Beaublanc, somptueux navire — bois [illegible] mariés — n'en [illegible] pas de tanguer mercredi. [illegible] béguin pour Edward Murphy, le merveilleux, [illegible] Jean-Michel Sénégal, le superbe, valait bien une tempête. Un [illegible] grandes [illegible] des supporters plus [illegible] que gueule [illegible] municipal-là, croyez-le, a fait plier dans [illegible] affaire [illegible] les applaudimètres.

Une histoire d'amour

Cette fureur d'acclamer [illegible] un secret : Limoges [illegible] d'amour pour [illegible] jeune équipe de basket. Elle la [illegible] depuis [illegible] peu qu'elle n'ose [illegible] croire [illegible] forte, [illegible] conquérante [illegible] en piste pour la [illegible] de la coupe Korac. [illegible] ce rythme, Limoges [illegible] perd la [illegible] [illegible] chante ses « Verts », puisque [illegible] sont, [illegible] Saint-Etienne [illegible] [illegible] siens. Les Limogeois se [illegible] pour payer, [illegible] cher, [illegible] places [illegible] leur stade, [illegible] comme des sourds dans [illegible] cornes [illegible] brume modèle réduit pour soutenir le rythme ; bref, ils sont délicieusement fous de Murphy, Sénégal, Faye, [illegible] lin et les [illegible].

L'amour donc, l'argent [illegible]. Le C.S.P. Limoges avec son score [illegible] [illegible] 99 [illegible] [illegible] les royalties d'une politique rigoureuse. Son président, [illegible] Popelier, [illegible] son grand argentier, M. Jean-Claude [illegible] jout, ont joué serré. Ils restent aujourd'hui [illegible] [illegible] sûre [illegible] leur victoire. [illegible] d'affaires bien en place à Limoges, ils appliquent [illegible] bonnes et vieilles [illegible] à leur passion. L'entraîneur, M. [illegible] Buffière [illegible] à leur image. Les [illegible] sont ainsi [illegible]. A [illegible] [illegible] joueurs [illegible] compétence, [illegible] [illegible]. Le [illegible] — plaisir des yeux et grain de folie — à Limoges.

Limoges qui renvoie soudain aux poubelles de l'histoire [illegible] légendaire [illegible] sa réputation de ville [illegible] et ennuyée. [illegible] [illegible] bon [illegible] d'y déjeuner en famille, [illegible] mi-clos, d'y travailler jalousies balsées, il [illegible] urgent de s'amouracher des majorettes qui [illegible] chaque point [illegible] équipe d'une mini-parade. Leurs [illegible] neige [illegible] font désormais partie du [illegible]. Le C.S.P. Limoges ne [illegible] pas à ses aficionados. [illegible] l'américaine leur [illegible] chaude, à la française [illegible] un [illegible] de service. Avec des [illegible] du clinquant [illegible] la bonne humeur.

LAURENT GREILSAMER.

FOOTBALL

Les primes des joueurs de la Coupe du monde

M. Fernand [illegible], président de la Fédération française de football, a révélé, le 24 février, [illegible] des accords [illegible] jours plus tôt [illegible] joueurs de l'équipe nationale pour la participation à la prochaine Coupe du [illegible].

[illegible] vingt-deux joueurs, [illegible] primes d'intéressement [illegible] de port d'équipement [illegible] été [illegible] fixées. Participation à la phase finale : [illegible] 000 F. Premier tour : 20 000 F plus [illegible] F par point [illegible] victoire [illegible] 2 points [illegible] le résultat nul 1 point, [illegible] un maximum [illegible] 60 000 F pour [illegible] matches). Qualification [illegible] [illegible] : 50 000 F.

Deuxième tour : 20 000 F plus [illegible] F le point (soit un maximum de 60 000 F pour deux matches). Qualification pour les demi-finales : [illegible] F.

A ce stade de l'épreuve, chaque joueur aurait déjà pu gagner 290 000 F [illegible] primes de participation aux demi-finales ou à la [illegible] révélées [illegible] ment.

Le président de la F.F.F. n'a pu [illegible] le point sur les [illegible] déjà signés par la société Football-France-Promotion, qui a le monopole de l'exploitation commerciale. Les sommes [illegible] joueurs seraient [illegible] réparties :

— 20 % pour les trente-six joueurs ayant participé à la qualification au prorata des matches joués ;

— [illegible] % répartis en vingt-quatre parts : vingt-[illegible] pour les joueurs sélectionnés et [illegible] pour l'encadrement technique (entraîneurs et [illegible] médical).

En [illegible] vingt-deux joueurs présents en Argentine [illegible] perçu [illegible] F.F.F. et 5 000 F de la firme d'équipement Adidas. Le chiffre d'affaires de Promo [illegible], la coopérative des joueurs professionnels qui gérait l'exploitation commerciale, [illegible] de [illegible] F. Sur [illegible] chaque sélectionné avait perçu un peu plus de 50 000 F.

SKI NORDIQUE. — *La Norvégienne Berit Aunli a gagné sa troisième [illegible] d'or aux championnats du [illegible] qui [illegible] à Holmenkollen, près d'Oslo. Avec ses compatriotes Anette [illegible] Petersen et Inger Helene, elle a [illegible] le 4 × 5 kilomètres [illegible]. Les Soviétiques ont pris la [illegible] place à 14 sec. des Norvégiennes.*

CARNET

Naissances

— [illegible] Jaeger a la grande joie [illegible] le 11 février 1982, à Luxembourg, de sa petite sœur

Véronique.

[illegible] et [illegible] JAEGER-ANSQUER.
108, route d'Arlon,
1150 Luxembourg.

— M. et Mme [illegible] GAPNER-FRANÇ et leur fils [illegible] ont la grande joie [illegible] la naissance de

Emilie.

[illegible], le 11 février 1982.
[illegible] rue Théodore-de-Banville,
[illegible] Paris.
« Villa Maria »,
[illegible] (Suisse).

— M. [illegible] la joie [illegible] de leur troisième petit-enfant,

Victoria,

sœur de Mélanie et Laurent.
[illegible] Claire et [illegible],
le 22 février [illegible].
60 b, rue Benoît-Malon,
73, [illegible],
92130 Issy-les-Moulineaux.

Fiançailles

— M. Alain GIRARD et [illegible], née Paillat,
M. [illegible] LEVIGNIN et [illegible], née Chenain,
sont heureux de faire part des fiançailles de leurs enfants,

Delphine et Arnaud.

Mariages

— Pascale GUILLOT
et
Sean Mc GARRY

sont heureux de faire part de leur mariage, célébré à [illegible] (Co. Galway), le [illegible] 1982.

Listes de Mariage
AUX TROIS QUARTIERS

Décès

ALFRED FESSARD

Mme Alfred Fessard,
Mme Nicole Grambast,
M. Jean Fessard,
Mlle [illegible],
[illegible] Georges [illegible] et ses enfants,
[illegible] alliés et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Alfred FESSARD,
professeur honoraire
au Collège de France,
membre de l'Académie des sciences,
[illegible] de la République nationale de [illegible],
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
survenu le 20 [illegible] à Bellevue (Hauts-de-Seine), dans sa quatre-vingt-deuxième année.

[illegible] a eu lieu au cimetière de Saint-Cloud parisien, le 24 février [illegible].
29, rue des Peupliers,
92100 Boulogne.

[Né le [illegible] à Paris, Alfred Fessard, après un passage à l'[illegible] de 1938 à 1971 au Collège de France, la chaire [illegible] de 1949 à 1972, il avait dirigé l'Institut Marey, [illegible] Centre [illegible] de physiologie du C.N.R.S. De 1951 à 1967, Alfred Fessard avait présidé la [illegible] de l'Ecole pratique des hautes études. Il était [illegible] élu [illegible] de l'Académie nationale de médecine en 1955 et de l'Académie des sciences en 1961. Son laboratoire [illegible] s'était [illegible] activité [illegible] des nerfs et l'électroencéphalographie, dont il fut, en France, l'un des pionniers.]

— [illegible], Genève,
Mme [illegible] Lenoir,
[illegible] Danielle [illegible],
M. et Mme Jean-Jacques Arnold et leurs enfants,
M. et Mme [illegible] Feigher et leurs enfants,
Le docteur et Mme Thierry Arnold et leur enfant,
Mme [illegible] Lenoir, ses enfants et petits-enfants,
Mme Liliane Berthiet,
M. [illegible], ses enfants et petits-enfants,
M. [illegible],
Mme May Lambert-Felki et ses enfants,
Mme [illegible] Asmel,
Mme Guennegues,
Mme Henri Arnould,
et famille,

Ainsi que les familles parentes et alliées,
ont le grand chagrin de faire part du décès de

M. Marcel ASSAEL,

leur très cher et regretté époux, [illegible] grand-père, beau-père, frère, beau-frère, oncle et neveu,
survenu à Brest, le 24 février 1982.
[illegible] au cimetière de Pantin-Parisien, le vendredi 26 février 1982.
Rendez-vous à la porte principale, à 14 [illegible].

— M. [illegible] S.
Ses enfants, [illegible] Marie, Huguette, Jacques, Marcelle, Annie-Claude,
Ainsi que les familles Berdugo et Cohen-Scali,
ont le chagrin [illegible] la disparition de

Mme Rachel BERDUGO,
née [illegible],

Cet avis tient lieu de faire-part.
Les [illegible] auront lieu le vendredi 26 février [illegible], à 14 h. 15, au cimetière parisien de Bagneux.
On se réunira à la porte principale.
65, rue Amiral-Mouchez,
75013 Paris.

— Chalon-sur-Saône, Dijon,
M. et Mme Michel Bernault,
Véronique, Frédérique, Xavier,
Le général Georges Putnam et Mme,
Linda, Philip et Leslie,
ses enfants et petits-enfants,
Ainsi que toutes les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès, dans sa quatre-vingt-unième année, du
médecin colonel Alfred BIGOT,
[illegible],
officier de la Légion [illegible],

Les [illegible] religieuses [illegible] lieu à Dijon, le [illegible] 26 février [illegible], à 16 [illegible], en l'église Sainte-Bernadette, où l'on se réunira.
Un registre de [illegible] sera déposé à l'église.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
1, rue François-Mansart,
71100 Chalon-sur-Saône.

— Mme [illegible] H. Bernard,
M. et Mme [illegible] Goldberg,
Et ses [illegible],
ont la douleur de faire part du décès de

Mlle Hélène BRUNNER,

survenu le 16 février 1982, dans sa [illegible] année.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité
2, rue des Girondins,
[illegible] Saint-Cloud.

— Le président
Et les membres du conseil d'administration de l'association internationale La maison d'Auguste [illegible] ont le [illegible] de faire part du décès de leur

président [illegible],
[illegible] Paulo E. de BERBEDO CARNEIRO,
[illegible] du conseil exécutif de l'UNESCO,
président de l'Académie du monde latin,
correspondant de l'Institut,

survenu à Rio-de-Janeiro, le mercredi 17 février 1982.
L'inhumation a eu lieu au cimetière [illegible] João [illegible] après [illegible] en [illegible] du Brésil.

10, rue Monsieur-le-Prince,
[illegible] Paris.

— On nous prie [illegible]

l'ingénieur général de 1re classe de l'armement
Edmond COMBAUX,
[illegible] de la Légion d'honneur,
[illegible]
médaille de la [illegible],

survenu le 22 février [illegible] à [illegible].

Les obsèques [illegible] le vendredi 26 février, à 10 h. 30, en la chapelle Saint-Louis des Invalides.
De la part *de :*
Sa famille
Et des nombreux amis du défunt.

[illegible] alliés,
91370 Verrières-le-Buisson.

— [illegible] Raymond Greussay,
[illegible] et petits-enfants,
M. et [illegible] Paul Graitzer,
[illegible] la douleur de faire part du décès de

M. Raymond GREUSSAY,

survenu [illegible] à quatre-vingt-[illegible].

Il n'y aura pas d'obsèques, son corps ayant été donné à la science, [illegible].
Ce [illegible] tient lieu de faire-part.

— M. Jacques [illegible]
[illegible] et [illegible]
font part du décès de

Mme Jacques NICOLLE,
née [illegible] Eicard,
professeur
au C.A.E.R.E.L. de Ecran (17200).

Les obsèques religieuses auront lieu en l'église de Vaux-sur-Mer (17640), où le deuil se réunira le [illegible] 27 février, à 10 [illegible].
Inhumation au [illegible] de Vaux-sur-Mer.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
16, rue des Alouettes,
17640 Vaux-sur-Mer.

Remerciements

— Le docteur [illegible],
ses [illegible],
remercient les [illegible] personnes qui ont exprimé leur tristesse à l'annonce de la mort de

M. André SASPORTES.

Anniversaires

— Il y a [illegible] ans,

M. Marcel FRIOUX

[illegible] les siens.
Une [illegible] amicale est demandée à ceux qui demeurent fidèles à son souvenir.

Messes anniversaires

— Pour le deuxième anniversaire de la mort de

Mme Jeanne LECLERC,
née Bonssary,

une messe anniversaire sera [illegible] le lundi 1er mars [illegible], à 10 heures, en l'église [illegible] rue du Temple, 75003 [illegible].

— Pour le dixième anniversaire de la mort de

Paul RIVET,

une pensée est demandée à ceux qui sont restés fidèles à son souvenir.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ETAT

— Université de Paris-IV (Sorbonne), samedi 27 février, à 9 heures, amphithéâtre Descartes, M. Ahmad Beydoun : « Identité confessionnelle et temps social chez les historiens libanais contemporains ».

— Université de Paris-I, samedi 27 février, à 14 heures, salle Louis-Liard, M. Marc Jimenez : « Vers une esthétique négative : l'esthétique de l'Ecole de Francfort (T.W. Adorno, W. Benjamin et H. Marcuse) ».

— Université de Paris-I, samedi [illegible] février, à 14 heures, amphithéâtre Richelieu, M. François Hinard : « Recherches sur les proscriptions [illegible] ».

— Université de Paris-VII, samedi 27 février, à 14 heures, Institut Charles-V (salle A 50), Mme Danielle Bailly : « Quelques aspects de l'acti[illegible] dans l'apprentissage d'une langue [illegible] en milieu [illegible] ».

Communications diverses

— La kermesse annuelle de l'association Les Aveugles et leurs Amis (15, villa Saint-Jacques — 75014 Paris) aura lieu le samedi 6 et le dimanche 7 mars, dans la [illegible] Pères Monti[illegible] (80, rue de la Tombe-Issoire - 75[illegible] Paris).

Atelier de poterie
[illegible] CUIT »
accueille un groupe
les amateurs de 3 à 83 ans
5, RUE LACEPEDE.
Téléphon. (le soir) : 707-85-66

D'autres vous promettent monts et merveilles. Nous, nous continuons à vous offrir un service de premier ordre. Tout simplement.

Certaines compagnies aériennes multiplient les promesses pour vous séduire: de *nouvelles classes, des services améliorés, davantage de* ponctualité, etc...

Lufthansa continue à préférer les faits. Voici ce que nous avons à vous offrir: Un record de ponctualité que personne n'a encore pu battre.

La flotte la plus récente d'Europe avec les derniers Boeings 727 et 737 et le spacieux Airbus. Un choix maintenu entre la première classe et la classe économique à service complet, y compris toutes les boissons *gratuites sur les vols européens.*

84 vols non-stop chaque semaine vers 6 villes d'Allemagne. Et par Francfort, des correspondances vers chaque centre d'affaires ou de loisirs de quelque importance dans le monde.

C'est votre exigence qui fait nos différences.

Lufthansa

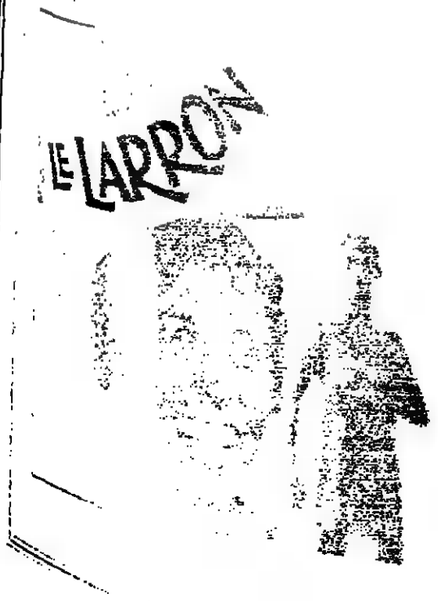

هكذا من الأصل

culture

CINÉMA

ORSON WELLES A LA CINÉMATHÈQUE FRANÇAISE

L'art du paradoxe

Orson [illegible] a rencontré, à sa [illegible] — [illegible] publicité, — les jeunes cinéastes et étudiants en [illegible] le mercredi 24 janvier, [illegible] Cinémathèque française.

[illegible] une sorte de pente naturelle, cette visite très spéciale d'Orson Welles en [illegible] *d'un film* d'Orson [illegible] : l'artiste, non plus en jeune chien mais en pleine maturité, écoute avec une attention décuplée ses interlocuteurs, [illegible] de répondre aux questions, [illegible] les *plus incolores, pour en extraire le suc.*

La mise en scène [illegible] cérémonies-rencontres, on la croirait vraiment réalisée par l'auteur de *Citizen Kane*, maniant ici le gros plan, là prenant quelque distance, ou encore nous invitant [illegible] plonger vers la [illegible] et son acteur privilégié. Et jamais plus que [illegible] la grande salle de la Cinémathèque française, toute [illegible] longueur, [illegible] l'espace large, sans recul, [illegible] le moindre profondeur, [illegible] de réception de l'hôtel Crillon [illegible] avait été accueillie la presse.

Alors qu'Orson Welles, rasséréné, nous y avait parlé comme en catimini, [illegible] ouvert, porté par [illegible] sensibilité, ses émotions, il redevient, [illegible] maître souverain, concourant seul [illegible] lançant son regard tel un zoom accéléré vers l'interlocuteur ou l'interlocutrice, [illegible] jeunes, [illegible] cinéastes en puissance ou [illegible] premiers pas, venus d'écoles de cinéma comme l'IDHEC ou l'ESSEC. Du haut du balcon, dominant une salle pleine à craquer qu'occupe au [illegible] angle juste, un peu comme [illegible] le dernier film [illegible] Straub, [illegible] caméra 16 mm vissée sur un [illegible] pour une prochaine [illegible] de TF1, l'observateur [illegible] une répétition [illegible] plan [illegible] la campagne électorale de Charles Forster Kane, son portrait largement déployé en toile de fond.

Mais, dès les premiers mots, le citoyen Welles fixe les règles du jeu, refuse par exemple que la caméra, portée à la main par un disciple de Leacock, vienne dévorer son visage. Nous sommes là pour nous rencontrer, pour travailler, dit en substance la vedette de la soirée, qui ouvre la rencontre en essayant de définir les raisons qu'on peut avoir de faire du cinéma. Ou bien vous avez un message politique à transmettre, vous êtes « engagé », ou bien vous voulez « divertir » votre public, ou bien vous êtes sérieux, sérieux, vous tenez à *exprimer votre seule personnalité.* A la surprise feinte du demandeur, rares sont ceux qui se reconn[illegible] dans les deux premières catégories. Puis Welles suggère abruptement trente secondes [illegible] silence en hommage à [illegible] : il était *« intègre* (very true), [illegible] *sérieux,* [illegible] *ennuyeux ».*

« Aucune école »

Une jeune femme prend aussitôt la balle au rebond : *« Je suis très heureuse* [illegible] *jamais été* [illegible] *une* [illegible] *pour apprendre le cinéma.* » La réponse surgit comme un flash, explosion [illegible] plus que discours savant : « [illegible] votre âge, je voyais les *choses comme vous. Je ne suis allé* [illegible] *de cinéma.* [illegible] *et j'ai moi-même changé. J'admets que* [illegible] *que je dis est un peu jésuite. »*

Toute la dialectique wellesienne nous est livrée en raccourci, l'art de dire une chose et son contraire, le goût *frénétique du paradoxe,* non par un quelconque dilettantisme, mais par conscience aiguë, selon le titre de son dernier film; que tout est à la fois vérité et mensonge.

Le doux géant conseille son jeune auditoire avec une franchise calculée : *« Vous voulez tous devenir cinéastes ! Si, au contraire, vous vous intéressiez davantage au métier d'acteur... Avec des vedettes, on vendrait mieux vos films. Vous ne rempliriez pas une salle sur votre seul nom, les gens ne vont pas au cinéma pour savoir qui a fait le meilleur en soi* (the absolute best). *Le metteur en scène, comme le chef d'orchestre,* [illegible] *« gonflé »* [illegible] français). [illegible] *de* [illegible] *est une invention qui date* [illegible] *cent cinquante ans, deux cents ans maximum...La chose la plus importante dans un film, c'est l'acteur,* [illegible] *tout ce qui est devant* [illegible] *Le décadence du cinéma provient de la glorification du director. Le director doit découvrir chez l'acteur ce que celui-ci ignore. Un cinéaste doit être intelligent, mais* [illegible] *un intellectuel. »* Les acteurs, pense-t-il, ne sont jamais [illegible] au [illegible] que quand ils ont l'habitude de jouer ensemble, comme chez Jean Renoir ou John Ford. *« La seule exception, c'est la vraie star, un animal* [illegible] *différent de l'acteur. Sa vocation* [illegible] *proche de* [illegible] *d'un président des États-Unis. »*

Un étudiant de cinéma devrait éviter de voir trop de films, *« sinon vous acquérez le regard de ceux dont vous voyez* [illegible] *Plus votre regard est vierge, plus vous aurez des idées. L'habitude la plus détestable est l'hommage, il y a trop d'hommages inconscients dans un film ».* Mais, en bon politique (par référence à son ami François Truffaut et [illegible] toute [illegible] nouvelle vague qui n'a juré que par lui ?), Orson Welles enchaîne aussitôt : *« Le monde est plein de jeunes* [illegible] *réussi à surmonter cet écueil. »* Le noir et blanc rend seul justice [illegible] l'acteur, les grands morceaux d'interprétation [illegible] mémoire, vous les avez vus en noir et blanc. La postérité ! Fuyez-la comme une maî[illegible] La [illegible] joue un grand rôle dans ce métier, *« ne la confondons pas avec une sorte de justice culturelle. Il n'y a pas de justice dans le monde ».*

Pourtant, Orson Welles sait, à l'occasion, dire violemment [illegible] qu'il [illegible] D'abord, il n'aime pas — *« Je* [illegible] *que je* [illegible] *choquer* [illegible] *grand nombre d'entre vous* [illegible] — Cecil B. de Mille et Alfred Hitchcock, *« les deux seuls cinéastes capables de déplacer un public sur leur seul nom ».* Un étudiant [illegible] n'a aucune peine à [illegible] qu'il est, lui, Orson Welles, « l'auteur des auteurs ».

Puis Orson Welles devient imparable, face [illegible] une question d'une jeune [illegible] sur Elia Kazan, victime de [illegible] qui refuse un certain type de cinéma. La [illegible] tombe : *« Elia Kazan est un traître, il a vendu tous ses camarades à Mac Carthy et ensuite il a tourné* Sur les quais, *célébration du* [illegible] *Après ça, je ne peux répondre à aucune question sur Kazan. J'ajoute qu'il est un excellent cinéaste. »*

LOUIS MARCORELLES.

FASSBINDER ours d'or du Festival de Berlin

Die Sehnsucht der Veronika Voss, de Fassbinder, a remporté l'ours d'or du trente-deuxième Festival de Berlin. Le prix spécial du jury a été attribué [illegible] *Frissons,* de Wojciech Marczewski (Pologne), le prix de la mise en scène à Mario Monicelli pour *Il* [illegible] *de* [illegible] Michel Piccoli [illegible] obtenu le prix de la meilleure interprétation masculine pour *Une étrange affaire,* ex aequo avec l'acteur suédois Stellan Skarsgaard dans *Assassin candide.*

Divers prix spéciaux ont, [illegible] part, été attribués : le prix Otto-Dibelius, décerné par le jury international protestant du cinéma, est allé à *Une étrange affaire,* [illegible] Pierre [illegible] (France), [illegible] *Lebenslaufs,* de Winfried Junge et Hans Eberhard Lepold (R.D.A.), et à un court métrage, *E,* de Bretislav Pojar (Canada). L'OCIC (Organisation cinématographique internationale catholique) a récompensé *Buergschaft fuer ein Jahr (Temps d'épreuve, un an),* de Herman Zschoche (R.D.A.), et accordé une mention à *Den Enfaldige Moerdaren (l'Assassin candide),* de [illegible] (Suède). Pour [illegible] forum, le prix a été attribué à *Nuestra voz de Tierra,* [illegible] *futuro,* de M. Rodriguez [illegible] Jorge [illegible] (Colombie) et une mention à *Pastorale,* de Otar Iosseliani (U.R.S.S.).

La CICAE (Confédération [illegible] internationale des cinémas d'art et d'essai) a [illegible] son prix à Wojciech Marczewski pour son film *Frissons* et, enfin, le Comité international pour la diffusion des arts et des lettres par le cinéma a distingué *l'Assassin candide,* de Hans Alfredson, [illegible] une mention [illegible] *Ravissement de N. Stein,* de Georges Schwizgebel (Suisse).

ARTS

Une exposition contre l'apartheid

Une exposition internationale [illegible] *offertes par les artistes circulera* [illegible] *le monde, jusqu'au jour où un premier gouvernement de l'Afrique du Sud libre et démocratique pourra l'accueillir* [illegible] *le garder : telle est, en projet, la contribution spécifique des plasticiens aux luttes contre l'apartheid, en cette année 1982 proclamée par l'ONU Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud.*

Le projet, qui a reçu l'encouragement et le soutien matériel de l'ONU, [illegible] *déjà* [illegible] *avancé.* [illegible] *constitués en un Comité* [illegible] *l'Apartheid (1)* [illegible] *réalisent eux-mêmes, de Paris, où* [illegible] *disposent d'un bureau (2). Et c'est à Paris,* [illegible] *prestigieux qui n'est pas encore pré cisé, que l'exposition sera d'abord présentée, en novembre. Le nouveau* [illegible] *politique et culturel de la France a à l'évidence favorisé ce choix.*

A l'ONU, le Comité spécial [illegible] *l'apartheid a estimé* [illegible] *communauté blanche d'Afrique du Sud pouvait être particulièrement* [illegible] *blocage culturel, plus même peut-être qu'aux sanctions économiques et politiques,* [illegible] *souhaitait obtenir contre le régime* [illegible] *Pretoria* [illegible] *plus importante* [illegible] *artistiques.* [illegible] *s'est* [illegible] *l'artiste français Ernest Pignon-Ernest (3). Et celui-ci, en décembre dernier,* [illegible] *New-York présenter devant l'ONU l'idée d'un musée itinérant.*

L'exposition réunira [illegible] *deux cents deux cent cinquante œuvres, qui ne seront pas* [illegible] *tout-venant, même si la participation est large. Les membres* [illegible] *exécutif (Adami, Arman, E. Pignon, Saura, Télémaque)* [illegible] *réunir* [illegible] *d'artistes renommés* [illegible] *éviter l'académisme* [illegible] *circonstance.* [illegible] *introduire une dynamique en présentant des jeunes créateurs,* [illegible] *Noirs américains ou des Africains, ce qui leur permettra d'échapper à la seule* [illegible] *l'art.*

Autre [illegible] *:* [illegible] *profiter* [illegible] *l'exposition pour* [illegible] *problème de* [illegible] *négritude et de sa représentation,* [illegible] *invitant* [illegible] *écrivains. Calvino, Cortazar, Fuentès, Derrida, pourraient participer* [illegible] [illegible] *tion* [illegible] *à l'élaboration* [illegible] *catalogue.*

Après Paris, l'exposition ira [illegible] [illegible] *qui voudront l'accueillir et seront aptes à en assumer la* [illegible] *organisation.* [illegible] *meilleures garanties* [illegible] *conservation jusqu'au jour où* [illegible] *être offert* [illegible] *l'Afrique du Sud* [illegible] *En* [illegible] *ce jour, maîtres* [illegible] *qu'ils* [illegible] *offertes.*

GENEVIÈVE BREERETTE.

(1) Le Comité des artistes du monde contre l'apartheid est composé des artistes suivants : Valerio Adami (Italie), Pierre Alechinsky (Belgique), Arman (Etats-Unis), José Balmes (Chili), [illegible] (Etats-Unis), Max Bill (Suisse), Mark Brusse (Pays-Bas), Pol Bury (Belgique), Christo (Etats-Unis), [illegible] Cueco (France), Erro (Islande), José Gamarra (Uruguay), Renato Guttuso (Italie), Julio Le Parc (Argentine), [illegible] Masson (France), [illegible] Matta (Cuba), Gontran Netto (Brésil), Ernest Pignon-Ernest (France), Robert Rauschenberg (Etats-Unis), Larry Rivers (Etats-Unis), James Rosenquist (Etats-Unis), Antonio [illegible] (Espagne), Antoni Tapies (Espagne), Hervé Télémaque (Haïti), Vladimir Velickovic (Yougoslavie).

(2) Au Centre d'information [illegible] Nations unies, 4 et 6, avenue de Saxe.

(3) Ernest Pignon-Ernest venait de réaliser bénévolement pour le Comité spécial [illegible] Nations [illegible] l'apartheid des affiches appelant [illegible] prisonniers politiques sud-africains, et, en 1974, lors du jumelage de Nice, sa ville natale, [illegible] Le Cap, avait manifesté son indignation par une [illegible] intervention plastique [illegible] Nice.

MUSIQUE

Le jeune Verdi

(Suite de la première page.)

Un unique décor : les fûts de la forêt où vivent [illegible] bigands - sont aussi bien les colonnes du palais des comtes de Moor ; les jeux de lumière suffiront à nous renseigner. Francesco veut prendre la place de son père ? Un trône et un manteau de [illegible] où ils s'enveloppent [illegible] à tour, permettront de comprendre *l'intrigue, avec des gestes aussi sommaires* que les sentiments. Les brigands jouent volontiers du couteau, même entre eux ; Carlo (frère bandit de Francesco) n'a besoin que de brèves attitudes autoritaires pour mettre à la raison cette plèbe dont [illegible] mouvements symétriques, [illegible] évolutions concentriques implacables, [illegible] vêtements identiques [illegible] trent assez. la communauté quasi *« fasciste » (cf. la Tosca* du même [illegible] à Nancy) qu'ils forment. Et ainsi de suite.

Spectacle merveilleusement réglé, sans un raté, avec des personnages [illegible] découpés [illegible] voisins parfois de la caricature, qu'on [illegible] a soin d'animer [illegible] musique vive, jeune, simple [illegible] efficace. Ni Francesco ni Carlo, [illegible] frères ennemis, ne sont des [illegible] mais le pauvre [illegible] de Moor, misérable comme le roi Lear, a La bElle voix profonde et [illegible] de John-Paul Bogart. [illegible] milieu de ces intrigues absurdes [illegible] resplendit Amélia, convoitée par Francesco, amoureuse de Carlo qui, pour la rejoindre [illegible] l'autre [illegible] (comme Tristan), [illegible] rien de [illegible] que de la poignarder [illegible] se livrer à l'échafaud pour [illegible] à son honneur de brigand...

C'est la jeune Margarita Castro Alberty, [illegible] aux reflets [illegible] une émeraude, lyrique et dramatique, pleine [illegible] avec une étonnante souplesse, [illegible] qu'elle [illegible] sans doute pas encore pleinement ajustée à toutes les subtilités techniques et évolue parfois dans un certain flou [illegible] point de vue [illegible] *la justesse.* [illegible] très émouvante, elle a régné sur la représentation (2).

Changement de conception du tout au tout pour *Macbeth,* dont Pier Luigi Pizzi a signé la mise en scène, les décors et les costumes. Certes, là [illegible] la musique qui [illegible] mine étroitement la réalisation, [illegible] dans un caractère essentiellement [illegible] Des visions qui jaillissent dans un noir opaque : le tas de sable d'où les sorcières extraient triomphalement la couronne prédite à Macbeth, [illegible] où les meurtriers viendront [illegible] tenter de [illegible] les mains ; l'immense plan incliné, véritable souricière, d'où descendront le cadavre du roi, les assassins de Banquo, mais aussi la forêt de Birnam et les troupes de Mac Duff ; les murs qui s'avancent sur la scène comme [illegible] formidables [illegible] tête contre tête, où passent les sorcières hystériques, les apparitions fabuleuses des huit rois fantômes, ou bien, sur un rai de lumière mince comme une [illegible] de funambule, lady Macbeth dans ses égarements somnambuliques.

Dans cette obscurité fantastique infestée de sorcières flamboie la [illegible] passion du couple [illegible] plus en plus immergé [illegible] son crime et détruit par lui, physiquement, *jusqu'à ne plus être* [illegible] spectres vieillis et impuissants, en proie à des hallucinations, que Pizzi a traduites avec la même fulguration que Verdi, en particulier lors [illegible] l'apparition de Banquo pendant [illegible] festin.

Le [illegible] de Karl Ruhrmann a un [illegible] et une voix un peu trop [illegible] cordes pour soutenir son personnage, dont il donne une vision presque uniquement dolente, d'ailleurs émouvante. [illegible] pas *être écrasé par la puissance* d'une lady Macbeth (à qui Verdi a confié les airs les plus beaux) incarnée par une « bête du théâtre » comme l'Américaine Olivia Stapp ; celle-ci déploie une voix d'une puissance comparable à celle d'Angelos Gulin, qui fonce dans les parcours les plus acrobatiques au risque [illegible] casser ; brillante, mordante, [illegible] belle, peu à peu son [illegible] décline, et [illegible] semble avoir perdu à la fin la qualité d'émotion, [illegible] lyrisme intérieur nécessaire [illegible] l'air de la somnambule. Mais quel personnage !

On ne peut ici citer toute la distribution, par ailleurs [illegible] bonne qualité. [illegible] spéciale [illegible] [illegible] chœurs, d'une discipline et d'une vaillance remarquables [illegible] [illegible] opéras, [illegible] l'Orchestre Colonne, soumis à rude épreuve, mais fort satisfaisant sous les directions de Diego Masson, à l'aise dans [illegible] *Brigands* (qui conviennent à son style ardent [illegible] spontané) et [illegible] Renzetti, plus trépidant [illegible] subtil, mais d'une [illegible] intense, [illegible] *Macbeth.*

JACQUES LONCHAMPT.

★ Prochaines représentations : *les Brigands,* les 25, 27 février, 2 et 4 mars ; *Macbeth,* les 26, [illegible] février, 3 et 5 [illegible] ; *Attila,* du 14 au [illegible] ; *Ernani,* [illegible] 21 et 24 mars.

(2) La jeune cantatrice [illegible] [illegible] mars au T.M.P., le premier prix lyrique décerné par la revue *Opéra international,* [illegible] les disques Erato publient [illegible] jours-ci le récital d'airs de Verdi qu'elle a enregistré avec l'Orchestre de Monte-Carlo [illegible] la direction [illegible] Cl. Scimone. (Erato 75003, disque [illegible])

THÉATRE

L'Athénée, nouvelle formule

L'Athénée inaugure sa nouvelle formule le 17 mars, avec un spectacle de Jean Bois, « Couleur tango » (jusqu'au 25 avril), et dans la petite salle Christian Berard, du 23 mars au 26 avril, avec « Belle parade », de et par Serge Valletti.

Le ministère de la culture a chargé Jessyane Horville d'accueillir les créations de troupes subventionnées et de leur offrir les conditions d'un travail hautement professionnel. D'autre part, il s'agit « non seulement d'inciter le public à la curiosité, mais de lui rendre la curiosité possible ».

Les horaires des représentations sont [illegible] à 19 heures les mardi et mercredi, à 21 heures les jeudi, vendredi, samedi, à 17 heures le dimanche. Pour la petite salle, à 18 h 30 et 20 h 30. Une heure avant le lever du rideau, un bar sera ouvert et le restera une heure après. On s'y restaurera ; on y trouvera des livres, des revues, des magazines traitant des arts du spectacle. On y entendra des musiciens. Une carte de spectateur permanent offrira, au prix de 160 F pour les individuels et 120 F pour les groupes, la possibilité d'obtenir de bonnes places pour tout spectacle, en les retenant cinq jours à l'avance.

Les lundis musicaux continueront, d'autre part, sous la direction de Pierre Bergé.

VARIÉTÉS

Francis Cabrel à l'Olympia

LES RENGAINES COUSUES MAIN

Francis Cabrel sévit à l'Olympia pendant dix jours.

L'air de sortir mal dépoussiéré, harassé, à moitié endormi, d'une patrouille de mousquetaires du roi où il jouerait un [illegible] couteau aux côtés [illegible] d'Artagnan, Cabrel égrène *deux heures durant quelques* « tubes » cousus main et un paquet de ballades [illegible] rythme désespérément langoureux. Thèmes [illegible] chanson : l'amour et l'absence.

Sur un autre registre, Francis Cabrel a pris la succession d'Alain Barrière *(Elle était si jolie, Ma vie,* dans les années 60) dans l'exploitation de rengaines ficelées avec les recettes d'autrefois. D'habiles arrangements au goût du jour et un bon travail de management de la firme phonographique ont permis au chanteur originaire du Sud-Ouest d'avoir aujourd'hui une bonne cote commerciale.

Mais, à l'évidence, Cabrel n'a rien d'un animal de scène. Le regard triste et les [illegible] empruntés, il paraît continuellement chanter comme un élève de seconde récitant de mauvais gré une [illegible] rébarbative du répertoire classique. Pourtant, Cabrel, la voix criarde [illegible] enrouée, n'a pas peur des images « poétiques » *(« Quand les* [illegible] *déchirent* [illegible] *les angles des* [illegible] *»)* ou « recherchées » *(« tout ce que j'ai pu écrire, je l'ai puisé à l'encre de* [illegible] *yeux »)* ni [illegible] l'utilisation abondante [illegible] la phrase répétitive.

Etonnamment [illegible] enthousiasme [illegible] soleil, Francis Cabrel ne travaille [illegible] [illegible] diversité, il ne prend pas de risque, ne s'écarte pratiquement pas du gimmick heureu[illegible] trouvé pour sa petite [illegible] [illegible] pendant [illegible] le spectacle sur le même terrain plat.

A la [illegible] de l'Olympia, [illegible] a un peu [illegible] pour [illegible] française.

CLAUDE FLÉOUTER.

[illegible] Olympia 20 h 45.

[illegible] Le [illegible] des [illegible] dans la production de films de long métrage en 1981 a progressé de 28,37 %, par rapport à 1980, indique dans un communiqué le Centre national de la cinématographie. [illegible] français représentent 81,12 % du total général (1 038 millions de francs).

[illegible] Le Codex de Leicester, le traité de Léonard de Vinci sur le [illegible] [illegible] l'eau, sera exposé à Florence au Palazzio Vecchio jusqu'au 16 mai, avant d'être montré dans la ville natale du peintre, Vinci, puis ensuite à Paris. Ce document vieux de quatre cent soixante-quinze ans doit son nom à lord [illegible] qui l'acheta à Florence en 1717. Il [illegible] depuis 1980 la propriété du collectionneur américain Armand Hammer. Le Codex, rédigé en partie en hébreu, comporte 36 pages, illustrées par 350 dessins de Léonard de Vinci.

[illegible] Le troisième festival Pluriel de la guitare [illegible] (Val-de-Marne) aura lieu au long du mois de mars. Au programme : des concerts de flamenco, de jazz, de musique classique et contemporaine, des animations sur la guitare brésilienne, le jazz manouche, le flamenco, [illegible] (répétition d'un orchestre symphonique et initiation à la musique brésilienne), deux expositions consacrées à la guitare à travers les siècles et à Hector Villa-Lobos. Radio-Omnibus (101,8 MH FM), la radio locale qui émet du centre culturel, diffusera chaque samedi à 16 heures une émission sur la découverte de la guitare. Renseignements : Centre culturel, 9, rue Guillaume-Budé, 94350 Villiers-sur-Marne. Tél. : 305-42-82.

● Deux enregistrements inédits des Beatles, datant de la fin de l'année 1962, vont [illegible] mis en vente pour la première fois par la société britannique EMI : il s'agit de *How to do it* et de *Leave my kitten alone,* deux chansons qui n'avaient été gravées sur aucun des albums du groupe.

● Un concours international Yehudi-Menuhin de [illegible] ouvert par la Ville de Paris et doté de [illegible] 000 F, aura lieu à Paris du 15 au 24 juin 1982, sous la présidence du virtuose. Cette compétition d'exécution musicale entre dans la série de concours déjà patronnés par la mairie de Paris et placés sous la responsabilité d'artistes prestigieux (Maurice [illegible] [illegible] la trompette, Jean-Pierre Rampal pour la flûte, [illegible] Mstislav Rostropovitch pour le violoncelle). Les candidats — de toutes nationalités — doivent être âgés de moins de vingt-huit ans au 1er juin 1982. Les inscriptions seront closes le [illegible] mars (renseignements à la [illegible] [illegible] culturelles de la Ville de Paris, 17, boulevard Morland Paris-4e).

L'HOMME DE FER, de Wajda, maintenu dans la course aux oscars

Le film du réalisateur polonais Andrzej Wajda *l'Homme de fer,* ne sera pas retiré de la compétition pour l'oscar du meilleur film étranger : c'est ce qu'a fait savoir, le mercredi 24 février, Mme Fay Kanin, présidente de l'Académie du film, à la suite de la requête officielle de la société de production polonaise Film Poski, qui, déplorant *« l'accroissement de la* [illegible] *antipolonaise aux* [illegible] », ne juge pas opportune la sélection éventuelle d'une production où, durant cinq minutes, apparaît M. Lech [illegible] président du syndicat Solidarité, actuellement en [illegible] Selon Mme Fay Kanin, les délibérations du jury sont trop avancées pour qu'il soit possible de retirer *l'Homme de fer* de la liste des cinq films désormais en lice pour l'[illegible]

MARIGNAN PATHÉ, v.o. - 14 JUILLET BEAUGRENELLE, v.o. - LES IMAGES, v.f. - MAXÉVILLE, v.f. - PARAMOUNT MARIVAUX, v.f. - HAUTEFEUILLE PATHÉ, v.o. - LES PARNASSIENS, v.o. - ST-LAZARE PASQUIER, v.f. - GAUMONT LES HALLES, [illegible] GAUMONT OUEST Boulogne, v.f. - PATHÉ Champigny, v.f. - ARGENTEUIL, v.f. - AVIATIC Le Bourget, v.f. - LUX Bagneux, v.f.

A cette époque, on savait rire...

l'ingérence absolue des produits américains. Mais il a eu des conséquences néfastes, qui ne peuvent que s'accroître : les exploitants indi[illegible] [illegible] « 14-Juillet », MK-2 Diffusion] ne peut qu'applaudir. [illegible] Gaumont [illegible] aujourd'hui la volonté d'ouvr[illegible]

CLAIRE DEVARRIEUX.

Eglise des BILLETTES
Dimanche 28 février à 17 heures
p.a. Kiesgen
Michel GIBOUREAU (hautbois)
J.-Claude JABOULAY (hautbois)
Yves PONCEL (cor anglais)
BEETHOVEN - KROMER

28/2-14/3
Tél : 00 22
FESTIVAL DE THÉATRE GESTUEL
AUTRE THEATRE
Maison de la Culture Aulnay-sous-Bois et Cartoucherie Chaudron
FESTIVAL
PROGRAMME DÉTAILLÉ GRATUIT A AULNAY ET AUX TROIS FNAC

PETIT MONTPARNASSE
UN CRI
Tennessee Williams
Mise en scène A. VOUTSINAS
Caroline SIHOL
ALEXSANDRE

THÉATRE NATIONAL DE L'OPÉRA DE PARIS
Vendredi 26 Février à 18 h.
CONFÉRENCE FIDELIO
par ANDRÉ TUBEUF
PALAIS GARNIER, grande salle
Entrée libre

nouveau drouot
Hôtel des ventes, 9, rue Drouot - 75009 Paris
Téléphone : 246-17-11 - Telex : Drouot 642260
Informations téléphoniques permanentes : 770-17-17
Compagnie des commissaires-priseurs de Paris
Les expositions auront lieu la veille des ventes, de 11 h à 18 h sauf indications particulières

SAMEDI 27 FÉVRIER de 14 h 30 (exposition de 11 h à 14 h.)
S. 1 - Minéraux naturelle. Me Ferries, M. Vadon

SAMEDI 27 FÉVRIER ET LUNDI 1er MARS (exposition de 11 h à 18 h.)
S. 2 - Exceptionnel ensemble de 1000 bouteilles. Me Chayette, M. Maratier.

LUNDI 1er MARS (exposition dès 27 février)
S. 3 - Outils et instruments divers. Me Boisgirard de Heeckeren.
S. 4 - Médailles, dessins, sculptures et meubles anc. Me Deurbergue.
S. 5 - Bijoux, objets de vitrine, orfèvrerie ancienne et moderne. Me Ader, Picard, Tajan, MM. Dechaut et Stettes.
S. 7 - Isaac Mintchine, tableaux modernes. Me Robert.
S. 10 - Art nouveau, art déco. Me Ader, Picard, Tajan, M. Camard.
S. 11 - Estampes, livres anc. et mod. Me Audap, Godeau, Solanet.
S. 13 - Tableaux, bibelots, mobilier. Me Oger, Dumont.
S. 14 - Tab. mob. Me Langlade.

MARDI 2 MARS (exposition lundi 1er)
S. 8 - Coll. C... Instruments de musique, partitions et livres de musique. Me Boisgirard, M. Millan.

MARDI 2 MARS de 21 h, MERCREDI 3 à 14 h (exposition mardi 2)
S. 9 - Cave de Claude François. Me Renaud, M. de Clouet.

MERCREDI 3 MARS (exposition mardi 2)
S. 2 - Bijoux, argenterie. Me Catherine
S. 3 - Art Nouveau. Art Déco Catalogue 25 F à l'étude. Me Cornette de Saint-Cyr, M.
S. 5-6 Sion M. Dhome et appart. à Objets d'art et bel ameublement princp. du XVIIIe. Me Ader, Picard, Tajan MM. Dillée et Lévy Lacaze.
S. 13 - Céramique. Obj. d'ameublt. Me P Ferrien.
S. 14 - meubles et Objets mobilier. Me Ader, Picard, Tajan.
S. 15 - Bibelots, mbles anc. et style. Me Couturier, Nicolay.
S. 16 - Tableaux Bibelots, lier. Me Oger,

VENDREDI 5 MARS (exposition jeudi)
S. 1 - Ensemb. gray. et liv. Mobilier et objets d'art princip. XIXe Art déco et 1900. Me Millon, Jutheau, M. Leconte.
S. 4 - Ameublement. Me Boisgirard de Heeckeren.
S. 5 - Import. Tableaux vres exceptionnelles par Simon Vouet. Me Audap,
6 - Haute époque. Me card, Tajan, M. Coquespot.
7 - Objets d'art d'Extrême-Orient. Me Couturier, Nicolay.
16 - Tapis d'Orient. Beau mobilier. Me Delorme.

VENDREDI 5
S. 8 - Affiches. Me Chayette.

SAMEDI 6 MARS de 15 h 30 (exposition de 11 h à 15 h) S. 5 - Tapis d'Orient. Me Rogeon.

Études annonçant la vente de la succession :
ADER, PICARD, TAJAN, 12, rue Favart (75002), 261-80-07.
SOLANET, 32, rue Drouot (75009), 770-67-68.
BOISGIRARD et HEECKEREN, 2, rue de Provence (75009), 770-81-36.
Catherine CHARBONNEAUX, 134, Fg-Saint-Honoré (750081), 359-66-56.
CHAYETTE, 10, rue (75009), 770-38-89.
CORNETTE DE SAINT-CYR, 24, avenue George-V (75008), 720-15-94.
COUTURIER, NICOLAY, 51, rue Bellechasse (75007), 555-85-44.
DELORME, 3, rue de Penthièvre (75008), 265-57-63.
DEURBERGUE, 19, Montmartre (75002), 261-36-50.
LANGLADE, 12, rue (75017), 227-00-91.
MILLON, JUTHEAU, 14, rue Drouot (75009), 770-00-45.
OGER, DUMONT, 22, rue Drouot (75009), 246-96-95.
PESCHETEAU, PESCHETEAU-BADIN, 16, rue de la Grange-Batelière (75009), 770-88-38.
RENAUD, 6, rue la Grange-Batelière (75009), 770-48-95.
ROBERT, 5, avenue d'Eylau (75016), 727-95-34.

CHAQUE SEMAINE
dans Le Monde DIMANCHE
UNE PAGE
L'ACTUALITÉ DU DISQUE
CLASSIQUE - JAZZ - ROCK - VARIÉTÉS

SPECTACLES

théâtres

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
- LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES -
704.70.20 (lignes groupées)
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

LES SPECTACLES NOUVEAUX

MIMES, TEP (797-96-06), 20 h 30.
POESIE THERAPIE, (227-68-41), 20 h 30.
UNE SAISON EN ENFER, Lucernaire (544-57-34), 18 h 30.
POUR UNE TENDRESSE, Lucernaire (544-57-34), 22 h 15.
EMBRASSE-MOI IDIOT, Manteaux (887-15-84), 20 h 15.
ONCLE VANIA, Sarcelles, Théâtre (990-30-94), 21 h.
IL ETAIT UNE FOIS SI AHMED, des Amandiers (366-42-17), 20 h
LA Marie Stuart (508-17-80), h 30.
Montparnasse (320-89-90), 21 h.
FIN DE Chelles, Théâtre (421-20-26), 20 h 30.
Rond-Point (256-70-80), 20 h 30.
APPRENDRE A RIRE SANS PLEURER, Fontenay-sous-Bois, salle Allende (875-44-98), 20 h 45.

Les salles subventionnées

municipales

Salle Favart (296-12-20), 20 h 30 : Bubbling brown sugar (Harlem années 30).
Comédie-Française (296-10-20), 20 h 30 : Le plaisir de rompre ; de M. Berrichon.
Chaillot (727-81-15), 20 h 30 : pour 500.000 soldats ; foyer, 20 h 30 : Entretien avec M. Said Hammadi ; 18 h 15 : Le sac du palais d'été (marionnettes chinoises).
Odéon (325-70-32), 20 h 30 : Hedda Gabler.
Petit Odéon (325-70-32), h 30 : Voyage de Madame Knipper vers la Prusse orientale.
TEP (797-96-06), 20 h : Films.
Centre Pompidou (277-12-33). h 30 : Littérature chinoise raise.
Carré Silvia (531-28-34), 20 h 30 : Zarathoustra, Tuez Auto.
Théâtre Musical (261-19-83), 20 h 30 : I. Masnadieri ; 18 h 30 : Inti Illimani.
Théâtre de la Ville (274-22-77) (voir théâtre

Les autres salles

(208-77-71), h : Potiche.
Artistic-Athévains, (355-27-10), h 30, l'Orage. (dern.)
Arts-Hébertot (387-23-23), 21 h : l'Etrangleur s'excite.
Atelier (606-49-24), 21 h. : le (239-34-50), 20 h 30 : la Tragédie de Carmen.
Bouffes-Parisiens (296-97-03), 21 heures : d'homme.
Cartoucherie, Épée Bois (808-39-74), h 30 : Ecrits contre la Commune ; Théâtre de la Tempête (328-36-36), 20 h 30 : l'Etranger dans la maison ; Théâtre du Soleil (374-24-08), 18 h 30 : Richard II.
Centre Mandapa (589-01-60), h 45 : Contre ciel... plus.
de Vincennes (365-70-13), 21 h : Gerbe de blé.
(343-19-01), h : bleus.
(589-38-69), Galerie, h 30 : la Religieuse ; la Resserre, 20 h 30 : Ce titre, tu es né avec. Grand Théâtre, 20 h : la
(742-43-41), 21 h : dormir à l'Elysée.
Champs-Elysées (720-08-24), 20 h : le Jardin d'Eponinc.
italienne (321-22-22), 20 h 30 : La servante amoureuse.
Comédie de (281-00-11), h 30 : Joël.
(387-67-38), 20 h 30 : Éduqué mort. (dern.)
(261-69-14), 21 h : vie est trop
Edouard VII (742-57-49), h : la Danse du diable.
Espace Gaité (327-95-94), 22 h : Stratégie pour deux
Espace Marais (271-10-19), h 30 : le Misanthrope.
Essaion (278-46-42), L, 20 h 45 : le Marmaraes des maléfices. 22 h : L'Alpage — II. h 30 : Ballades ; 21 h : Protée.
Fondation de l'Allemagne (589-32-26), 20 h 45 : L'heure de mon plus grand silence.

ATTENTION ! SOIRÉE SUPPLÉMENTAIRE LUNDI 1er MARS

Jeudi 25 février

Fondation Dubuffet de la Meurthe (241-82-16), 20 h : Vie et mort du roi boiteux.
(874-74-40), 20 h 30 : chapo.
(322-16-18), : L'os de cœur.
Huchette (326-38-99), 20 h 30 : la Cantatrice chauve ; 21 h 15 : la Leçon ; 22 h 30 : l'Augmentation.
Jardin d'Hiver (255-74-40), 21 h : Leçons de bonheur.
La Bruyère (874-76-99), 21 h :
Lierre Théâtre (586-55-83), 20 h 30 : La grande peur dans la montagne.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre Noir, 20 h 30 : Un amour de théâtre ; 22 h 15 : Joly ; Théâtre Rouge : 30 : Don Quichotte ; 22 h 30 : Douce ; Petite salle, 18 h 30 : Parlons français.
Madeleine (265-07-09), 20 h 45 : Du vent dans les branches de sassafras.
Marigny (256-04-41), Salle Gabriel (225-20-74), 21 h : le Garçon d'appartement.
Mathurins (265-90-00), 21 h : Jacques et son maître.
Michel (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au fil.
Michodière (742-95-22), 20 h : Pattemouille.
Moderne (280-09-30), 20 h 30 : Trio.
Montparnasse (320-89-90), 21 : Trahisons.
Nouveautés (770-52-76), 21 h : Folle Amanda.
Œuvre (874-42-52), 20 h 30 : Ortie... chaud.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h 45 : Pauvre France.
Petit Forum (297-53-47), 20 h 30 : bouse bue.
Poche (548-92-97), 21 h : Baron baronne.
Ranelagh (224-14-08), h : Feu la mère de madame — Le plaisir de rompre.
Saint-Georges (878-63-47), 20 h 45 : le Charimari.
Scala (261-64-00), 20 h 30 : les Caprices de Marianne.
des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h 45 : le Cœur sur la main.
Studio 21 h : Paroles d'infâme.
14 (545-49-77), 20 h 30 : Quelle belle vie, quelle belle mort.
T.A.L. - Théâtre d'Essai (278-10-79), 20 h 30 : La des Bernade ; 22 h : l'Écume des jours.
(322-11-02), 20 h 30 Vampire ou pensionnat : 22 heures : Nous on fait où on nous dit de faire.
Théâtre de l'Épicerie (271-51-00), h : Écritures I.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h 30 : Henri IV.
Théâtre noir (797-85-14), 20 h 30 : Entre et
Théâtre de la Plaine (250-15-63), 20 h : Le dernier des métiers ; l'Equarissage pour tous.
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h 30 : Panaglaize.
Théâtre des Quatre-Coups (633-01-21), 20 h 30 : Mademoiselle Julie.
Théâtre du Rond-Point (256-70-80), Maison internationale du théâtre, 18 h 30 : le voyeur ; petite salle, 20 h 30 : Virginia.
Théâtre 13 (589-05-29), 20 h 30 : Les cancans.
Théâtre 18 (226-47-47), 22 h : Lettre au père.
Variétés (233-09-92), 20 h 30 : Chéri.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 19 h : Théâtre chez Léautaud ; 20 h 15 : Tohu-Bahut ; 21 h 30 : le Président ; 22 h 45 : Patrick et Philomine.
Blancs-Manteaux (887-15-84), L, 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : Des bulles dans l'encrier ; II., 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? ; 22 h 30 : Popote.
Café d'Edgar (322-11-02), L, 20 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 45 : Mangeuses d'hommes ; 23 h 15 : J'aurais pu être votre fils. — II., 20 h 30 : le Vengeur de son père ; 21 h 45 : C'était ça ou le chômage.
de (278-52-51), 20 h 15 : Qu'est-ce qu'il y a dedans ; 22 h 15 : le Chasseur d'ombre.
(277-41-40), 20 h 30 : Un jeté et deux boucles ; 22 h 30 : Djalma.
Coupe Chou (272-01-73), 20 h 30 : le Petit Prince..
L'Écume (542-71-16), 20 h 30 : D. Pels.
Fanal (233-91-17), 20 h : l'Amant ; 21 h 15 : F. Blanche.

Les chansonniers

de la République (278-44-45), 21 h : Achetez français.
(606-10-26), 21 h : tout rose.

Le music-hall

Paris (874-26-22), 20 h 30 : Annie Girardot.
Espace Gaité (327-95-94), 20 h 15 : J. Bertin.
Espace Marais (271-10-19), 22 h 30 : les Mimes électriques.
Essaion (278-46-42), 18 h 30 : Sara
Fontaine (874-74-40), h : Anselin.
Gymnase (246-79-79), 21 h : le Grand Orchestre du Splendid.
Hachette (326-38-99), 18 h 30 :
(544-57-34), h 30 : Luc Salmon.
Olympia (742-25-49), 21 h : Cabrel.
Palais des Glaces (607-49-93), 22 h 15 : Romain Bontoille.
Palais des Sports (828-40-90), 21 h : day on ice.
Potinière (261-42-53), 45 : Alex Métayer.
La Tanière (566-94-23), 20 H 45 : J. Treese ; 22 h 30 : A. Mirapeux ; II. 21 h : P. Elies, G. Lena.
Tricotrin de Buenos Aires (260-44-41), 21 h : Duo H. Salgan, U. de Lio.

La danse

Palais des Congrès (758-27-78), 20 h 30 : la Belle au bois dormant.
Théâtre 18 (226-47-47), 20 h : Arc en terre Waka Jawaka - Raiders.
Théâtre des Champs-Elysées (723-47-77), 30 : Ensemble national de Pologne Slask.
Théâtre de Paris (280-09-30), 20 h 30 : Ballet Antonio Gades.

Les concerts

Lucernaire, 19 h 45 : J.-P. Leublier, F. Guizerix (Bartok, Manguerat, Schubert, Schoenberg), 21 h : Th. Mathias, M. Gagnepain (Mozart, Roussel, Martinu).
Salle Gaveau, h : Ph. (Debussy, Chopin).
Salle Cortot, 21 h : Cl. Zibi, ensemble Arte da Camera de Paris (Mozart, Haydn, Boccherini).
Eglise St-Germain-des-Prés, 20 h 30 : Chœurs de R.-F. ; dir. : G. Prêtre (Poulenc, Gounod).
Salle Pleyel, 16 h 30 : J.M. B. Huguet-Fournier, M. Lacrouts (Leclair, Vivaldi, St-Saëns).
Ranelagh, 20 h 30 : M.-P. Sirugnet, G. Burgos (Schubert, Prokofiev, Messiaen, Jolivet, Poulenc).
St-Julien-le-Pauvre, 20 h 45 : W. Parrot, J. Parcemin, G. Chanut (Bach, Haëndel, Telemann, Bartok...).

Jazz, pop, rock, folk

Arc (723-61-27), 20 h : M. Magnoni Quartet.
(322-74-84), 20 h :
la (326-65-05), 21 h 30 : M. Lafertière.
Chapelle des Lombards, (357-24-24), Patato Valdez.
(233-54-09), 22 h 30 : D. Bricogne jazz quintet.
Club St-Germain, (222-51-09), 22 h 30 : Rhoda Scott.
Dreher (233-48-44), 22 h 30 : A. Jones.
Dunois (584-72-00), 20 h 30 : Lumière Big Band.
L'Ecume, (542-71-16), 22 h : jazz.
Feeling, (271-33-41), 22 h 30 : M. Nissim, M. Mouthana, F. Mechali.
Café-Montparnasse, (322-16-18), 20 h 15 : Golden Gate Quartet.
Gibus, (700-78-88), 22 h :
Jazz Unité (776-44-26), 21 h 30 : Curtis Clarck, N. Gbee.
New Morning (523-51-41), 21 h :
Palais des Glaces (607-49-93), 20 h 30 : N. Simone ; Petite salle : 20 h 45 : J. Bersenac Dias.
Petit Journal (326-28-59), 21 h 30 : Blues Band.
Petit Opportun (236-01-36), 23 h : Trio Arvanitas, P. Cerratini.
Porte Saint-Martin (607-37-53), 20 h 45 : Carole Laure, Lewis Furey.
Slow Club (233-84-30), 21 h 30 : Saury.
Trois Mailletz (354-00-79), 22 h 30 : Nina
(321-33-01), 20 h : La confrérie des fous.

En région parisienne

Th. F.-Gémier (74), 21 h : Tout ça c'est une destinée normale.
Théâtre de la Commune (833-16-16), 19 h 30 : Propos de petit déjeuner à Miami.
Boulogne, T.B.B. (603-60-44), 20 h 30 : Sherlock Holmes.
Châtillon, C.C.C. (697-22-11), h : la Noce chez les petits bourgeois.
Choisy-le Roi, Kiosque (852-27-54), 20 h 30 : le Fétichiste.
Clichy-la-Garenne, Théâtre Rutabeuf (731-11-53), 18 h 30 : Dieu aboie-t-il ?
Gennevilliers, Théâtre (793-26-30), 20 h 45 : Perspectives
Issy-les-Moulineaux, M.J.C. (554-67-28), 20 h 30 : J. Molineux.
Ivry, Studio (672-37-43), 20 h 30 : l'Ignorant et le Fou.
Meudon, C.C. (626-41-20), 20 h 30 : Thérèse Raquin.
Maison pour tous (721-74-09), 20 h 30 : Olga Forest.
Saint-Denis, Théâtre Gérard-Philipe (243-00-59), 20 h 30 : Spaghetti Bolognese ; II, 20 h 30 : les Oubliettes.
Rond-Point Liberté (889-22-11), 21 h : le Médecin malgré lui ; la Cantatrice chauve.
Suresnes, Th. J.-Vilar (772-38-80), h : George Dandin.

L'ADIAM 95
organise
2 WEEK-ENDS D'ÉTUDE
DU CHANT GREGORIEN
avec Marie-Noël COLETTE et Dominique VELLARD
à l'Abbaye de Royaumont
12-14 Mars 4-6 Juin
Renz. : ADIAM 95 : Préfect. du Val-d'Oise, 95010 Cergy-Pontoise Cedex.
Tél. : (3) 035-30-16.

CONNAISSANCE DU MONDE
Salles PLEYEL : Dim. 28 fév. à 30 - Mardi 2 mars, h 15 - Jeudi 4 et Vend. 5 mars à 20 h 30
ILES GRECQUES
Récit et Film de Yves et Annick GRIOSEL
LES CYCLADES A LA VOILE
KEA-TINOS-MYKONOS-DELOS-PAROS-NAXOS-AMORGOS-SIFNOS-SANTORIN
— Une formidable de couleurs et de soleil —

STUDIO THEATRE 14
20. MARC SANGNIER - 14e
Quelle belle vie! Quelle belle mort!
DOROTHY
"Quel beau travail" François Chalais France-Soir
..." de brèves et piquantes comédies...
Une réussite pour tous" P.L. Mignon France-Inter
TEXTE FRANCAIS BENOITE GROULT - EN SCENE A. VOUTSINAS
LE CONSOLANTE - VOUTSINAS
LOCATION THEATRE 545.49.77 - FNAC - PLACES 35 F ET 25 F

CHAILLOT
5 DERNIÈRES
BRITANNICUS
de Jean Racine
mise scène d'Antoine Vitez
JEUDI 4, VENDREDI 5, SAMEDI 6, MERCREDI 10, JEUDI 11 MARS • A 20H30 • GRAND THEATRE

MEL BROOKS
LA FOLLE HISTOIRE DU MONDE
la F au C

هكذا مرّ الأصل

هكذا من الأصل

RADIO-TÉLÉVISION

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

La Vierge du rocher, de G. Pallu : 19 h, Le Japon : [illegible] contemporains ; Jongara, de K. [illegible] h, Zigeunerweisen, de S. [illegible]

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h : la Femme de nulle part, de L. Delluc ; 17 h : Carrousel fantastique, de E. Giannini ; 19 h : la Ligne de démarcation, de C. Chabrol.

Les exclusivités

ALLEMAGNE MÈRE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (272[illegible]7-86).

L'AMOUR DES FEMMES (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

ARTHUR (A., v.o.) : U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; George-V, 8e (562-41-46). — V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LE BATEAU (All., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 6e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e ([illegible]32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (651-99-75).

BLOW OUT (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-75) ; U.G.C. Odéon, 6e ([illegible]71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e ([illegible]33-08-22) ; Biarritz, 8e (723-6[illegible]21) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; [illegible] Convention, 15e (828-20-64). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Caméo, 2e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e ([illegible]52-[illegible]) ; Montparno, [illegible] (327-52-37) ; Murat, 16e (651-99-75) ; [illegible] Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, [illegible] (241-77-99).

CARMEN JONES (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46).

LA CHÈVRE (Fr.) : [illegible], 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Con[illegible] St-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy Pathé, [illegible] (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

CONTE DE LA FOLIE ORDINAIRE (Fr.-It., v.o.) (*), Studio Alpha, 5e [illegible] 39-47) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83). — V.f. : Pa[illegible] Opéra, 9e (742-56-31) ; [illegible] Galaxie, 13e ([illegible]-18-03) ; Pa[illegible] mount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramou[illegible] Montparnasse, 14e (329-90-10).

COUP DE TORCHON (Fr.) : [illegible], 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount [illegible] 16e (606-34-25).

CUTTER'S WAY (A., v.o.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; [illegible] Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

DERNIER CAPRICE (Jap., v.o.), Studio Git le Cœur, 5e [illegible]0-25) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).

LE DERNIER VOL DE L'ARCHE DE NOÉ (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

DEUX FILLES AU T[illegible] (A., v.o.), Elysées [illegible], 8e (225-67-29).

DIVA (Fr.) : [illegible] Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, [illegible] (359-92-82).

EAUX PROFONDES (Fr.) : Ambassade, [illegible] (359-19-08).

ESPION LÈVE-TOI (Fr.), [illegible], 2e (236-[illegible]) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. [illegible], 6e (325-71-08) ; Normandie, [illegible] (359-41-18) ; Helder, [illegible] (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, [illegible] (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; [illegible]gie Convention, [illegible] (828-20-64) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Tourelles, [illegible] (364-51-98).

EXCALIBUR (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, [illegible] (261-50-32).

FAME (A. v.o.) : Saint-Michel, 5e [illegible] 79-17).

LE FAUSSAIRE (All., v.o.) : [illegible], 2e (742-97-52) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08).

LA FOLLE HISTOIRE DU MONDE (A., v.o.) : [illegible], 1er (297-49-70) ; [illegible] de la Harpe, [illegible] (354-34-83) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Biarritz, [illegible] (723-69-23) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; (v.f.), Berlitz, 2e (742-60-33) ; Capri, [illegible] (508-11-69) ; Montparnasse 83, [illegible] (544-14-27) ; Saint-Lazare Pasquier, [illegible] (387-35-43) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-5[illegible]) ; Bienvenüe Montpar[illegible] 15e (544-25-02) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

FONTAMARA (it., v.o.) : Studio [illegible], [illegible] (354-89-22).

FRANCESCA (Port., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).

GARDE A VUE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

GEORGIA (A., v.o.) : U.G.C. [illegible] [illegible]71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-[illegible]-22) ; U.G.C. Champs-Elysées, [illegible] (359-12-15) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LE GRAND PARDON (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Montparnasse [illegible], 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Olympic Balzac, [illegible] (561-10-60) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, [illegible] (343-00-65) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e ([illegible]84-50) ; Gaumont [illegible] 15e ([illegible]42-27) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e [illegible] ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Impérial, [illegible] (742-72-52) ; [illegible].C Danton, 6e [illegible]42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Gaumont Gambetta, [illegible] (636-10-96).

L'HIVER LE PLUS FROID À PÉKIN (Chine, v.o.) : Ciné Seine, 5e (325-95-99).

LE JARDINIER (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LE JOURNAL D'UNE FILLE PERDUE (All.) : Saint-André-des-Arts, [illegible] (326-48-18).

LOIN DE MANHATTAN (Fr.) : Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).

MAD MAX (A., v.o.) (**) : Ermitage, [illegible] (359-15-71) ; (v.f.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Maxéville, 9e (770-72-86).

LA FEMME S'APPELLE REVIENS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; [illegible] 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pa[illegible] 14e (322-1[illegible]) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

MÉPHISTO (Hong., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Epée de Bois, [illegible] (337-57-47).

MÉTAL HURLANT (A., v.o.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56) ; Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Danton, [illegible] (329-42-62) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Colisée, [illegible] (359-29-46) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

MILLE MILLIARDS DE DOLLARS (Fr.) : Gaumont Opéra, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70).

MUR MURS ET DOCUMENTEUR (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

NOCES DE SANG (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40).

LE PETIT LORD FAUNTLEROY (A., v.f.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; St-Ambroise, 11e (700-89-16).

POPEYE (A., v.f.) : Napoléon, 17e [illegible] 41-46).

LE PRINCE DE NEW-YORK (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23). (v.f.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LE PROFESSIONNEL (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Colisée, [illegible] (359-29-46).

PRUNE DES BOIS (Belg.) : Rivoli, 4e (272-63-32) ; Banque de l'Image, 5e (329-41-19).

QUI CHANTE LA-BAS ? (Yougo., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).

RAGTIME (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, [illegible] (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, [illegible] (359-04-67) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; [illegible] Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; (v.f.) : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse [illegible] 14e (322-19-23).

REMBRANDT FECIT (Holl., v.o.) : [illegible], 1er (260-43-99).

RICHES ET CÉLÈBRES (A., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-93-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

ROI ET ROUKY (A., v.f.) : La Royale, 8e (265-82-66) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

SALUT L'AMI ADIEU LE TRÉSOR (A.), (v.f.) : Marivaux, 2e (296-80-40).

SAYAT NOVA (Sov.) (v.o.), Cosmos, 6e (544-28-80) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

SHE DANCES ALONE (A.-Aut.) (v.o.), Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).

LA SOUPE AUX CHOUX (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70).

STRESS ES TRES TRES (Esp., v.o.) : Studio Logos, [illegible] (354-26-42).

TÊTE A CLAQUES (Fr.), Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quartier latin, 5e (326-84-65) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, [illegible] (387-35-43) ; Français, 9e [illegible]770-33-88) ; [illegible]on, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; PLM Saint-Jacques, 14e (589-63-42) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

THE ROSE (A., v.o.), Studio Raspail, 14e (320-38-98).

TOUT FEU TOUT FLAMME (Fr.) : [illegible] 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

TRANSES (Mex. v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

TROP TÔT, TROP TARD (Fr.), Forum, 1er (297-53-74) ; Action République, 11e (805-51-33).

UNE ÉTRANGE AFFAIRE (Fr.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marbeuf (225-18-45) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

VENIN (Ang.) (*) (v.f.) : Caméo, 9e (246-66-44) ; (v.f.) : Montparnos, 14e (327-52-37).

VERS LE SUD (v.o.) : Forum (297-53-74).

LES FILMS NOUVEAUX

LES ANGES DE FER, film allemand de Thomas Brasch, v.o. ; Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81).

LE [illegible] DE TUER (**), film [illegible]ricain de James Glickenhaus, v.o. : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76). V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Max-Linder, [illegible] (770-40-04) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount [illegible] 12e (580-18-03) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount [illegible], 14e (540-45-91) ; [illegible] [illegible] (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétan, 17e (241-77-99) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

LA FIÈVRE AU CORPS (**), film américain de Lawrence Kasdan, v.o. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Mayfair, 16e (525-27-06). V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Berlitz, [illegible] (742-60-33) ; Montpar[illegible] Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont Convention, [illegible] (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

INCUBUS (*), film canadien de John Hough, v.o. : Studio Jean-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Normandie, 8e (359-41-18). V.f. : Rio Opéra, 2e (742-82-54) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59)) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

LE LARRON, film italien de Pasquale Festa Campanile, v.o. ; Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, [illegible] (633-79-38) ; [illegible] 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). V.f. : [illegible] Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Images, 18e (522-47-94).

LITAN, film français de Jean-Pierre Mocky : Impérial, 2e (742-72-52) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

PIANO★★★★
THÉATRE [illegible] CHAMPS-ÉLYSÉES
ENGLISH CHAMBER
PERAHIA
DEBOST
le [illegible] : BACH-MOZART
le [illegible] : MOZART-BEETHOVEN
Loc. 723-47-77

ACTUELLEMENT

GAUMONT COLISÉE (v.o.) - QUINTETTE PATHÉ (v.o.) - QUARTIER LATIN (v.o.) - GAUMONT HALLES (v.o.) - MAYFAIR PATHÉ (v.o.) - BERLITZ (v.f.) - CAPRI GDS BOULEVARDS (v.f.) - MONTPARNASSE PATHÉ (v.f.) - CLICHY PATHÉ (v.f.) - GAUMONT CONVENTION (v.f.) - TRICYCLE Asnières - ARGENTEUIL - PATHÉ Champigny - GAUMONT OUEST Boulogne - [illegible] - CARREFOUR Pantin - [illegible] TEMPS la Défense.

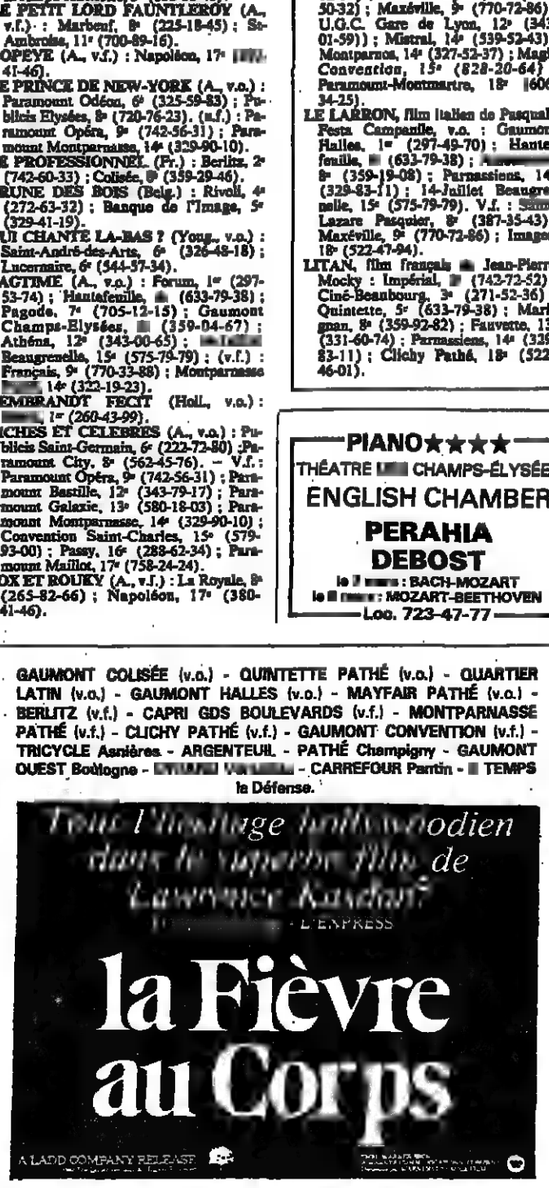

Jeudi 25 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

Louis Costel
BONNES GENS
ROMAN 65 F
éditions universitaires

20 h [illegible] Téléfilm : [illegible]
D'après le roman de L. Costel, réal. J.-P. Marchand, avec R. Lefevre, V. Garrivier, M. Mergey, A. Lahaye...
La vie quotidienne en milieu rural à travers l'histoire d'un berger.

[illegible] h 15 Document : [illegible] Terre en héritage.
La ruée [illegible] l'eau.
Deuxième émission consacrée aux ressources et matières premières : [illegible] et [illegible] didactique.

23 h 05 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

Soft Cell
45T. 106 405
TAINTED LOVE
CELLULOID
dist. VOGUE

20 h [illegible] Magazine : [illegible] vous concernant.
Les pays de la faim nous font vivre. Réal. J. Ségui, Y. Bonsergent.
Une enquête [illegible] la faim dans le monde, avec la participation de J.-P. Cot, ministre de la coopération et du développement, et E. [illegible] commissaire européen au développement.

21 h 55 Magazine : Les [illegible] du rock.
[illegible] Leguen.
V. Samson, P. Timsit, [illegible] Stray Cats, F. Gall, [illegible] Deralme, etc.

[illegible] h [illegible] Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

[illegible] h 35 Cinéma : le Combat [illegible] l'île.
Film français d'A. Cavalier (1961), avec [illegible] J.-L. Trintignant, H. Serre, P. Asso, [illegible] Lepvrier, M. Garrel.
[illegible] 1961, un fils de famille, [illegible] à un mouvement extrémiste, s'enfuit [illegible] la suite d'un [illegible] manqué. [illegible] jeune femme est recueillie [illegible] protégée par un ami, imprimeur, aux idées politiques [illegible] opposées. L'O.A.S., [illegible] d'Algérie et les affrontements idéologiques [illegible] l'époque, en France. [illegible] dramatiques d'une [illegible] inscrite [illegible] la réalité contemporaine. Il y a [illegible] histoire d'amour [illegible] la présence [illegible] Romy [illegible].

[illegible] h 10 Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h, Nouveau répertoire dramatique : Un cas particulier, [illegible] petite semaine, d'E. [illegible].

21 h 30, Emission médicale : La mésothérapie, avec le Dr Pistor ; L'approche du handicap par le poney, avec M.R. Laloi et P. Ferret. Une émission d'I. Barrère, en liaison avec TF 1.

22 h 30, Nuits magnétiques : L'attente.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, [illegible] (en direct de [illegible] de Saint-Germain-des-Prés, à Paris) : « Concerto pour [illegible] cordes et timbales », de Poulenc ; « [illegible] vitae », pour [illegible] chœur et orchestre, de Gounod, par le Nouvel [illegible]tre philharmonique [illegible] Radio-France, solistes : R. Boumard ; orgue, J. Chamonin, [illegible], N. Denize, [illegible] chef des chœurs : J. [illegible], dir., H. [illegible].

[illegible] h, La nuit sur France-Musique : Studio de recherche radiophonique : Œuvres de Louvier ; [illegible] : Un portrait de D. Lipatti ; (dernière émission).

Vendredi 26 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 5 Réponse à tout.
12 h 30 Les visiteurs du jour.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
16 h 30 Croque-vacances.
Dessins animés ; Bricolage ; Variétés.
18 h C'est à vous.
18 h 25 L'île aux [illegible].
18 h 45 Quotidiennement [illegible].
18 h [illegible] Les paris de TF 1.
19 h [illegible] A la une.
19 h 20 [illegible] régionales.
19 h 45 [illegible] pouvez [illegible] nous.
20 h Journal.
20 h 30 Opéra-bouffe : « le Comte Ory ».
De [illegible], réal. : J. [illegible]uta.
[illegible] B. [illegible], L. Lebrun, L. Guiton...
22 h [illegible] Télethèque : [illegible] prise de pouvoir par Louis XIV.
De R. Rossellini.
Un film historique... [illegible] Le [illegible] Mazarin à l'agonie lègue sa fortune au roi qui [illegible] refuse. C'est le premier pas de [illegible] XIV vers la prise de pouvoir : à voir.
23 h 35 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h [illegible] 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Jeu : J'ai la mémoire qui [illegible].
12 h 45 Journal.
13 h 35 [illegible] régionales.
13 h [illegible] : [illegible] amours [illegible] [illegible] grises.
14 h Aujourd'hui [illegible] vie.
Haute couture.
15 h Série : Super Jaimie.
Ninja Gabin (2e partie).
16 h Magazine : [illegible] temps pour tout.
[illegible], J. F. [illegible].
Mémothèque : un figurant [illegible] [illegible] [illegible] : Chanson à histoire ; année 1918 : Le grand rouquin, etc.
[illegible] h 50 [illegible] documentaire : La [illegible].
Liberté de l'esprit.
[illegible] G. [illegible].
La redécouverte de l'antique, grâce aux traductions des [illegible] et [illegible] des Amériques, etc.
17 h 60 [illegible] A. L.
Mes mains ont la parole ; Une souris [illegible] Mars ; Dick le [illegible].
18 h [illegible] la vie.
18 h [illegible] Jeu : Des chiffres et des lettres.
18 h [illegible] 10 D'accord... pas [illegible] (I.N.C.).
19 h 20 [illegible] régionales.
19 h [illegible] Les gens [illegible].
20 h Journal.
20 h 35 [illegible] : [illegible] [illegible] famille.
[illegible] N. Companeez. [illegible] F. Ardant, E. Feuillère, P. Dux, M. Dax... (n° 2)
Le petit monde de Nina Companeez est parti comme [illegible] habitude en vacances dans [illegible] Lot. Climat léger, images printanières.
21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot. Cartes sur table.
[illegible] R. Dumas *(le [illegible] à l'information)*, J.-P. Elkabbach *(Taisez-vous, [illegible] !)*, M. [illegible] (coauteur de *Sous le [illegible], la plume)*, M. Jullian *(la [illegible] libre)*, P. [illegible] *(Des bateaux dans la nuit)*.
22 h [illegible] 55 Journal.
23 h 5 Ciné-club : « le Trou ».
Film français de J. Becker (1959), [illegible] M. Constantin, J. Kéraudy, P. Leroy, R. Meunier, M. [illegible] (N., rediffusion).
Dans une cellule [illegible] de prison [illegible] de Santé, quatre [illegible] préparent leur évasion en creusant [illegible] tunnel dans le sous-sol. Le cinquième [illegible] [illegible] enfermé avec eux et ils doivent [illegible] faire participer à leur travail souterrain.
Le dernier film — un chef-d'œuvre — [illegible] Jacques Becker, qui mourut [illegible] sa sortie. Reconstitution minutieuse d'un fait [illegible] réel. [illegible] de suspense [illegible] l'authenticité [illegible] [illegible] employés [illegible] une [illegible] et [illegible] justesse [illegible] comportement [illegible].

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Les [illegible] : Vive le volley ; Des livres pour nous : Interdit [illegible].
[illegible] h 55 Tribune libre.
Comité de liaison pour l'action locale et sociale (CLAR).

[illegible] h [illegible] Journal.
19 h 20 [illegible] régionales.
19 h 55 [illegible] animé : Ulysse 31.
Les révoltés de Lemnos.
20 h Les jeux.
20 h 30 Le [illegible] : « Carmen » à l'Opéra de Pékin.
Dans la série « Points de repère », de R. Louis. Réal. : R. Saint-Sauveur et J. Turlin.
Un reportage sur la première représentation de « [illegible] », chanté en chinois au Théâtre du Pont [illegible] ciel, à Pékin. (Le [illegible] des 3 et 9 janvier.)
21 h 30 [illegible] Quelque part... l'aventure.
[illegible] E. [illegible].
Un divertissement ennuyeux sur le thème de l'aventure.
22 h 26 Journal.
22 h 45 Magazine : Thalassa.

FRANCE-CULTURE

7 h [illegible] Matinales : [illegible] de [illegible] : les centres [illegible] d'orientation. H. Langlois : L'enfant handicapé, par J.-C. [illegible].
8 h, Les chemins de la connaissance : Histoire de vies (migrants et migrantes de l'entre-deux-guerres) : [illegible] 8 h 32, Entretiens avec Théodore Monod : De la caverne à la caserne.
8 h 50, [illegible] au hasard.
9 h 7, Matinée des [illegible] et du spectacle.
10 h 45 [illegible] texte et la marge : Colloque New-York. University sur [illegible] roman américain, avec Tom Bishop.
11 h 2, Musiciens français contemporains : Georges Aperghi[illegible].
12 h [illegible] Agora : La médecine énergétique, avec le docteur P. Veret.
12 h 45, Panorama : Avec M. Kravetz.
13 h 30, Musiques extra-européennes : Les musiques [illegible] à l'Exposition universelle de 1900.
14 h, Sons : Bahia.
14 h 5, Un livre, des voix : « Une certaine parenté », de C. Fuentes.
14 h 47, Les inconnus de l'histoire : Jean-Gabriel [illegible].
15 h [illegible], Contact.
16 h, [illegible] de la musique : [illegible] Blaue Reiter (le Cavalier bleu).
18 h 30, Feuilleton : La Cloche d'Islande, d'après H. K. Laxness.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : Naissance et mort des étoiles, par J. Heidmann.
20 h, Israël-Egypte, la paix fragile : Les enjeux stratégiques.
21 h 30, Black and blue : Le blues et la soul music.
22 h 30, [illegible] magnétiques : Risques de turbulence.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin : Œuvres de Mozart, Schubert, Chabrier, [illegible].
[illegible] h 7, Quotidien-musique.
9 h [illegible] D'une oreille l'autre : Œuvres de J. Brahms, Mahler, [illegible] Corbeil, J. [illegible].
12 h, Equivalences, œuvres [illegible] Ravel, [illegible].
[illegible] h [illegible], Jazz s'il vous plaît.
13 h, [illegible] [illegible] (en [illegible] du [illegible] 119) : Œuvres [illegible] Schubert, Chopin, [illegible] Gershwin, avec A. J. Ball, piano.
14 h 4, [illegible] à musique, œuvres [illegible] Frank, Villa-Lobos.
14 h 30, Les enfants d'Orphée.
15 h, Musiciens [illegible] l'oeuvre : Autour des quatuors de Beethoven (quatrième partie) : œuvres [illegible] [illegible] et [illegible] Wagner.
17 h 2, Histoire de la musique : La philosophie musicale [illegible] Moyen Age.
[illegible] h 30, Studio-concert (en direct du Studio 106) : « La Maurache » : [illegible] et [illegible] [illegible] trouvères [illegible] jongleurs au temps de [illegible] [illegible] d'Alfonso X « El Sablo », avec J. Skowron, F. Orozco.
[illegible] par [illegible] Verlet, clavecin.
[illegible] h [illegible] Jazz [illegible] clavier bien rythmé.
20 h, Musiques contemporaines.
20 h 20, Concert (en liaison avec TF 1) : « Le Comte Ory », opéra-bouffe en deux [illegible] par [illegible] Nouvel [illegible] philharmonique et [illegible] [illegible] Radio-France, solistes : B. Brewer, L. Lebrun, L. Quilton, P.C. Runge... chef [illegible] chœurs : J. Jouineau, dir. P. Bellugi.
22 h 15, La nuit sur France-Musique : Les concertos de [illegible] ven (deuxième partie) A. Benedetti, Michelangeli (piano) ; 23 h 5, Ecrans, Alex North ; 0 h 5, Musiques [illegible].

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 25 FÉVRIER

— [illegible] *Yvon Gattaz*, président du C.N.P.F., est invité de l'émission « Face au public », sur France-Inter, à 19 h 15.

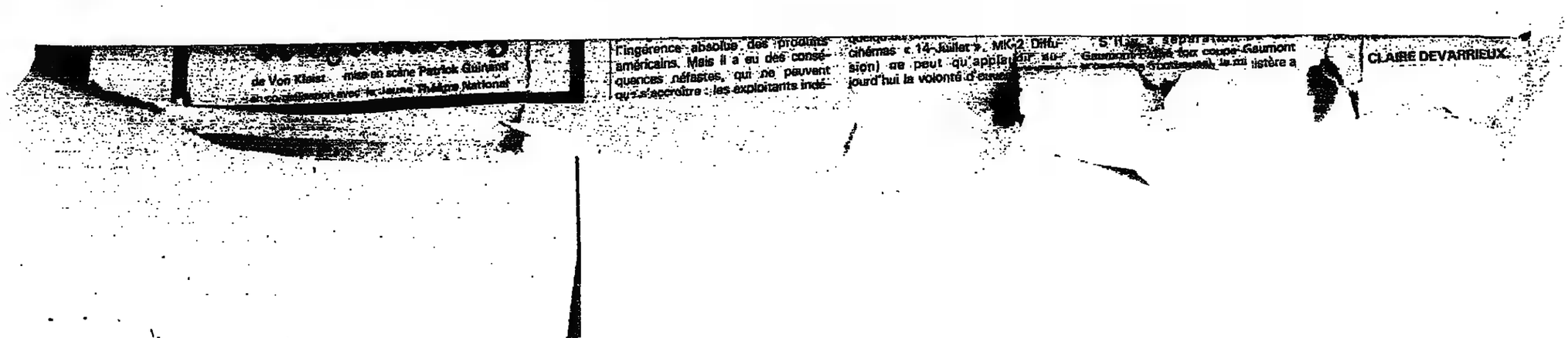

RADIO-TÉLÉVISION

Où va la télévision ?

(*Suite de la première page.*)

Le succès considérable de la télévision (*quatre cent mille récepteurs en 1957, quatre millions en 1963, treize millions en 1973, dix-huit millions aujourd'hui*), ressenti longtemps et encore maintenant comme une sorte d'inquiétude, bouleversa ces schémas. Il obligea, surtout après 1964, à une augmentation du nombre et des genres de programmes pour satisfaire à une *demande, invisible mais réelle*. Sauf en matière d'information où, hélas ! à quelques exceptions près, notamment dans le domaine des magazines, l'indépendance ne resta qu'un principe. Le problème principal pendant une phase de construction intensive fut de développer la production pour satisfaire la programmation de la première chaîne, puis de la seconde (1963) et enfin de la troisième (1971).

La rupture de 1974

La télévision manqua rapidement de moyens financiers, et comme le Parlement rechigna régulièrement à augmenter le taux de la redevance, notamment parce que personne — même — n'était satisfait de la télévision, la seule solution fut, après beaucoup d'hésitations et de craintes, d'accepter l'introduction de la publicité dans le service public, en 1968, pour quatre minutes par jour. Aujourd'hui, TF 1 et Antenne 2, les deux seules chaînes autorisées, en font en moyenne dix-huit minutes par jour, mais qui leur assurent *plus de 50 % de leur budget*.

L'explosion de 1968, expression d'une volonté de réformes, resta sans solution, provoquant malgré les plus dures mesures de répression que la télévision connut. Le pouvoir politique de l'époque, comme d'ailleurs presque tous les pouvoirs qui surestiment l'influence directe de la télévision, pensa, à tort, qu'une libéralisation de celle-ci lui serait fatale. Les blocages résidaient en l'état, à l'exception de la petite libéralisation de 1969.

En 1974, l'O.R.T.F. se trouvait dans la situation d'avoir encore à la tête une administration proche du pouvoir politique, une bureaucratie fortement marquée par le pouvoir syndical, *et une activité de création de plus en plus assujettie à la logique économique*. Comme ses concurrentes (*B.B.C., RAI*), elle était de moins en moins gouvernable. C'est dans ce contexte que fut votée, trop rapidement, la loi de 1974 qui introduisait une rupture par rapport à la tradition. En effet, l'O.R.T.F. en sept sociétés autonomes, gérées comme des entreprises publiques dans un contexte de semi-concurrence, elle provoquait un traumatisme, moins sur le plan du statut des personnels que sur celui des traditions, des valeurs, des habitudes.

Mais la loi, et c'est probablement le principal reproche qu'on puisse lui adresser, était à mi-*chemin entre la référence à l'organisation du passé et une réelle modernisation du service public en perspective d'une ouverture que tout, dès cette époque, laissait à l'horizon 1980*. Ses avantages ? Reconnaître qu'à terme les télévisions de service public seraient dans un univers concurrentiel. Et qu'il fallait s'y préparer, notamment en obligeant les sociétés de télévision à se comporter comme des acteurs économiques et culturels autonomes responsables de leur production, tout en ayant préservé de la situation antérieure les avantages d'un statut du personnel dans chaque société. Enfin admettre, par la prise en compte de l'audience, que le public est appelé à jouer un rôle croissant.

L'impasse sur les contenus

Les inconvénients contrebalancèrent dans la pratique ce que les textes ou les intentions annonçaient. D'abord l'influence du pouvoir politique, même si elle fut moins forte que précédemment, demeura, par habitudes, pressions indirectes et autocensure, supérieure à la moyenne européenne.

Ensuite la concurrence stimulante en soi entre les chaînes devint presque sans contrôle, d'une part parce que la coordination des programmes, pourtant prévue dans les textes, ne fut jamais réellement réalisée, et surtout parce que FR 3, qui devait essentiellement être une chaîne régionale, fut simultanément, par le cahier des charges, la chaîne du savoir (cinq films par semaine), brouillant complètement les conditions de la concurrence entre TF 1 et Antenne 2. Mais cette concurrence entre les chaînes existait bien avant la loi de 1974, en réalité depuis la création de la seconde, celle-ci souhaitant à la fois se distinguer de son aînée et s'y substituer. La concurrence, ce ne fut pas elle la concurrence qui posa un problème que les conditions dans lesquelles elle se réalisa.

Enfin l'introduction de la logique économique se fit au travers d'un système centralisé de décisions, avec un poids trop fort des responsables gestionnaires, au détriment des saltimbanques. Ces derniers, après avoir longtemps critiqué la bureaucratie administrative précédente, *tout en sachant bien l'utiliser*, eurent souvent l'impression de mieux compris qu'auparavant et d'avoir en plus à entrer davantage dans une logique technocratique et économique. Les difficultés financières de la S.F.P. n'arrangèrent pas les relations entre directions et créateurs, les uns et les autres entretenant une sorte de dialogue de sourds à propos du rapport au public et de l'orientation de la production.

En fait, la principale contradiction *de la loi de 1974 fut de s'affirmer libérale, et de ne pas l'avoir été*, en tout cas pas jusqu'à son terme. Mais l'aurait-elle pu, compte tenu des traditions, des références idéologiques et des rapports de forces qui dominaient dans le système audiovisuel français ? Deux exemples illustrent en tout cas cette ambiguïté. Le premier est que, en dépit des promesses, ni la radio et la télévision locales ne purent se développer réellement, le pouvoir craignant sans doute la liberté de l'expression, pourtant conforme à une partie de son discours. Le second est qu'en matière de communication (télématique, satellite, fibre optique...) les déclarations de politique fondamentale furent souvent juste suivies le développement de ce secteur, sans que simultanément des décisions soient prises permettant une réelle expérimentation, *non pas des technologies, mais des services*. On pensait techniques, mais sans programmes. On décidait *de fabriquer des « tuyaux »*, sans se faire l'impasse sur les contenus, ou plus exactement on s'en méfiait.

Le même discours à droite et à gauche

Il reste que cette loi insatisfaisante de 1974 ne mérite pas l'opprobre dont elle a fait l'objet depuis le 10 mai. Elle représentait la première tentative pour organiser autrement le service public, dans un pays très centralisé, méfiant à l'égard de l'expression, fortement politisé, et où *depuis toujours les projets de réorganisation ont suscité des réactions indignées et interventionnistes de la part des différentes corporations. Toujours au nom du service public, de la création et de l'intérêt des téléspectateurs.*

Les contradictions apparues dans la pratique, autant que les transformations technologiques et culturelles depuis 1974, obligeaient de toute façon à un débat et à une nouvelle loi.

Trois paradoxes caractérisent depuis trente ans les débats sur la télévision. D'abord, aussi étrange que cela puisse paraître, la droite et la *gauche, malgré leurs différences permanents*, ont tenu jusqu'à présent le même discours à l'égard de la télévision : défendre le principe du service public et du monopole de diffusion ; refuser la télévision privée et plus largement la logique commerciale et la logique du profit ; promouvoir la culture française et résister à la « colonisation culturelle étrangère » ; concevoir une politique de création et de qualité susceptible d'enrichir le niveau culturel des publics, *et, naturellement, préserver* l'indépendance de la télévision à l'égard du pouvoir politique. Ce qui n'a pas empêché pendant vingt ans la gauche de soupçonner la droite de vouloir « *brader le service public* » ou privatiser la télévision, alors que celle-ci au fond n'en a jamais rien fait, il abord parce qu'elle ne le voulait pas. Ce qui n'empêche pas non plus la droite de reprocher aujourd'hui à la gauche de ne pas respecter l'indépendance de la télévision alors qu'elle sait très bien, *par expérience*, combien elle est difficile à respecter, lorsqu'il s'agit d'une télévision d'Etat, dans un pays traditionnellement centralisé... et que l'on est au pouvoir.

Le second paradoxe est qu'en dépit d'une histoire très courte, moins de quarante ans, la télévision a fait l'objet d'un grand nombre d'analyses, parfois de grande qualité scientifique. Mais dans l'ensemble celles-ci n'ont eu que très peu d'influence sur la manière dont les différents acteurs la considèrent. Pourquoi ? Parce que la télévision est une activité qui suscite les jugements tranchés, les opinions catégoriques et définitives. Pourtant, les changements qu'elle a subis depuis les années 50, et la société avec elle, devraient incliner à plus de modération dans les jugements, sinon à moins à plus de relativisme.

Le troisième paradoxe concerne l'ambiguïté du rapport au public. Les projets depuis toujours ont trouvé leur justification suprême dans la volonté de faire une télévision « pour » le public, l'informer, le distraire, l'éduquer. Mais, malgré cet engagement, la télévision de service public a toujours éprouvé une méfiance à l'égard des goûts du public.

Les sondages sont toujours en mauvaise part, renvoyant en général aux pires turpitudes de la télévision commerciale américaine, même si elle aussi a bien changé depuis les années 60. La télévision est finalement la seule activité de création, *à laquelle tenir* [illegible] des réactions du public ressemble à une remise en cause des orientations du service public !... Et une des raisons de l'impopularité de la loi de 1974, dans une partie des milieux professionnels et intellectuels, vint de ce qu'elle introduisait une timide prise en compte de [illegible] la politique de production et de programmation. On criait à l'assassinat de la création et à la tyrannie des sondages, alors que ceux-ci n'intervenaient que pour moins de 1 % dans la répartition de la redevance.

Tout nous donne de la télévision l'impression que rien n'a fondamentalement changé. Et pourtant s'il est une activité qui a considérablement grandi et s'est transformée en une génération, c'est bien celle-là. Alors pourquoi cette impression de tourner *en rond ? Peut-être parce que nous n'avons pas commencé pour avoir le nez dessus, les changements que nous avons vécus.*

Peut-être aussi parce que ce miroir suscite l'irritation en renvoyant de nous une image qui ne nous satisfait pas. Car si le miroir individuel nous plonge dans les délices du narcissisme, le miroir collectif nous fait patauger dans l'insatisfaction. Mais peut-être surtout parce qu'il y a actuellement un décalage entre le discours politique sur la télévision et les changements socio-culturels que l'on observe d'autre part. Le problème principal est que la société a changé, ainsi que l'attitude du public, le cadre économique, et bien sûr les technologies. La question de fond est de savoir si l'adaptation du service public se fera d'abord en fonction de ces transformations socio-culturelles, ou bien si c'est l'interprétation politique de la télévision et de son rôle qui demeurera le crédo.

JEAN-LOUIS MISSIKA et DOMINIQUE WOLTON.

Prochain article :

L'INFLUENCE DU PETIT ÉCRAN

■ *Tel-Sat, le projet suisse de télévision directe par satellite*, qui pourrait débuter en 1987, couvrira non seulement la Suisse et [illegible] plus proches, mais aussi [illegible] l'Est, c'est-à-dire 10 % de téléspectateurs étrangers, a indiqué, mardi 23 février à Berne, le président de Tel-Sat, M. Jean-Claude Nicole, *se fondant sur les résultats* d'une expertise [illegible].

La société Tel-Sat, constituée en mai 1980, avait déposé une demande de concession expresse auprès du gouvernement fédéral pour laquelle elle attend toujours la réponse.

M. Nicole et ses collaborateurs, qui espèrent que la décision fédérale pourra intervenir en septembre 1982, ont rappelé que les autorités centrales devaient se prononcer sur le projet d'utiliser trois canaux pour la diffusion de programmes dans les trois langues officielles de la Suisse : français, allemand et italien. Si les autorités centrales se prononcent en septembre, les promoteurs de Tel-Sat pourront mettre le premier satellite sur orbite par la fusée Ariane ou par un lanceur américain en 1986 et commencer les premières émissions l'année suivante.

● *La revue « Problèmes audiovisuels »*, publiée par l'Institut national de l'audiovisuel (INA) et la Documentation française, consacre son *cinquième numéro* à « La télévision au Japon ». Les organismes de radiodiffusion (publics et privés), les téléspectateurs japonais, les nouvelles techniques de la communication audiovisuelle et les problèmes de programmation sont analysés. Une chronologie de l'histoire de la radio-télévision au Japon et une bibliographie des ouvrages les plus importants sur le sujet complètent ce numéro.

■ « La télévision au Japon », n° 5 de *Problèmes audiovisuels*, 32 pages, 30 francs, dans les librairies de la Documentation française : 31, quai Voltaire, Paris, et 165, rue Garibaldi, à Lyon. Vente par correspondance : 124, rue Henri-Barbusse, 93308 Aubervilliers Cedex.

هكذا من الأصل

مكذا من الأصل

INFORMATIONS « SERVICES »

LA GRÈVE A LA RADIOTÉLÉVISION

Vu

L'ESPOIR

Quand, au terme d'un journal au minimum, Poivre d'Arvor nous a dit tout tranquillement sur A vouloir nous expliquer le pourquoi le ment de grève par le présentateur de TF 1 avant de passer le micro au délégué syndical de ce qu'il était convenu d'appeler autrefois certaines catégories de personnel, on est resté voix. De mémoire de téléspectateur, on n'avait jamais vu Quand ce délégué a évoqué d'une voix posée, sereine, mesurée, encore lestée par un solide accent du terroir, les raisons de cet arrêt de travail : l'absence de concertation à la veille d'une réforme imminente et capitale... Il y en avait eu, certes, mais pas autant que ce qu'on pouvait attendre d'un socialiste. Quand ensuite le porte-parole journalistes grève, abondant dans le même sens, a déclaré réclamer haut et fort la indépendance télévision à l'égard du pouvoir. Et quand, enfin, on a appris que le ministre de communication avait renoncé à faire appliquer la loi Vivien qui oblige présenter en pareil cas un programme minimal différent sur trois on a compris qu'on venait de vivre un moment historique, non je n'exagère pas. On avait un pas décisif dans sens de la démocratie. Après cela, après ce qu'on venait d'entendre, les choses ne seraient plus jamais ce étaient la victoire du 10 mai. Devant tant de détermination d'une part, tant de compréhension de l'autre, ceux qui doutaient, j'en étais, des chances de voir le gouvernement rendre à l'audio-visuel sa liberté pleine et entière reprenaient espoir. L'espoir qu'il, peut-être, quand même, un changement fondamental destiné à marquer pierre blanche le septennat du président Mitterrand.

CLAUDE SARRAUTE.

(Dessin de KONK.)

Un succès des syndicats

La première grève du service public de la radio-télévision aura été un , d'une part par l'ampleur du mouvement et la discipline syndicalistes (C.F.D.T., C.G.T., S.N.J., certaines sections de la C.F.T.C. et de F.O.), d'autre part par la réduction du programme télévisé de la soirée à une seule émission commune aux trois chaînes — un épisode du feuilleton américain « Drôles de dames » — précédée d'un journal propre à TF 1 et Antenne 2, celui de Soir 3 étant supprimé.

Jusqu'au début de la soirée, il régnait encore une totale sur du programme le soir même. Une assemblée générale des personnels, qui se tenait dans le grand hall de la Maison de la radio et rassemblait une foule importante, avait finalement opté pour cette solution, souhaitant aussi que les membres de l'intersyndicale puissent exprimer à l'antenne les motifs de la grève. Au cours de l'après-midi, le succès de la grève était confirmé. Le centre Devèze, qui fabrique Soir 3, a été fermé, annulant ainsi la diffusion du journal ; neuf bureaux FR 3 de province ont fait de même : Toulouse, Montpellier, Besançon, Nantes, Clermont-Ferrand, Nancy, Nice, Caen et Orléans.

Dans un communiqué, les grévistes *ont exprimé leur refus « de tout amalgame avec la campagne de presse orchestrée par les forces de droite qui sont à l'origine du démantèlement de la radiotélévision »* et ils ont à nouveau manifesté *« leur ferme volonté que s'engage dans les plus brefs délais un vrai dialogue avec les pouvoirs publics, pour l'élaboration du projet de loi qui doit concrétiser l'unité et assurer le développement du service public de radiotélévision »*.

M. Fillioud conteste les raisons du mouvement

M. Georges Fillioud, ministre de la communication, proteste, dans un communiqué publié le mercredi février, contre les non-concertation formulées à son encontre par les organisations syndi- Il déclare avoir accordé personnellement depuis le 29 mai, trente-neuf audiences à des délégations syndicales de organismes issus de l'ex-O.R.T.F., et précise que quarante et une audiences ont été accordées à d'autres délégations par MM. Pierre Girard et Michel Berthod, conseillers techniques à son cabinet. Il mentionne également les sessions de la commission Moinot au cours desquelles ont été entendues quatre-vingt-sept délégations ou personnalités syndicales, ainsi que les réunions auxquelles a procédé le groupe de coordination des sept présidents des sociétés nationales de radio-télévision ; ceux-ci ont siégé à onze reprises, en présence de l'ensemble des représentants syndicaux pour mettre en route la préparation de la convention collective unique de l'audiovisuel. Enfin le ministre rappelle qu'il a fixé un rendez-vous le jeudi 4 mars pour informer en priorité les nts syndicaux des orientations principales du projet de loi de réforme avant toute délibération en conseil des ministres.

« Jamais une concertation d'une telle ampleur n'avait été organisée », souligne M. Fillioud, qui déclare, par ailleurs, qu'il avait mis en garde ses interlocuteurs syndicaux dès leur première visite : en effet, ajoute-t-il, *« le gouvernement entend respecter les règles démocratiques de la concertation, et il l'a fait, mais il ne saurait être question qu'il se dessaisisse de la responsabilité de rédiger le projet de loi dont la présentation l'engage devant le Parlement.*

» manifestation d'aucun ordre ne peut faire varier le gouvernement sur ce point », conclut M. Fillioud, qui déplore que les grévistes aient refusé de diffuser trois heures de programmes distincts, sur chacune des trois chaînes, ce qui aurait *« mieux marqué le respect que les agents du service public doivent aux usagers »*.

Mercredi soir, le syndicat Force ouvrière des journalistes faisait savoir que les représentants des organisations syndicales ayant appelé à la grève devaient être reçus ce jeudi 25 février, dans l'après-midi, au ministère de la communication.

■ *M. Alain Madelin*, député U.D.F. de l'Ille-et-Vilaine, a estimé, mercredi après-midi 24 février, que, *« refusant d'assurer obligations, les P.-D.G. des ont leur pouvoir doivent partir »*. Il a ajouté : *« Si la télévision un service public, un P.-D.G. pour mission, comme a été confirmé par la loi en 1979, d'assurer la continuité des programmes la mesure de moyens et en respectant le droit de grève. »* M. Madelin demande le départ de M. Fillioud, ministre de communication, qu'il accuse de *« désorganiser la »*.

MÉTÉOROLOGIE

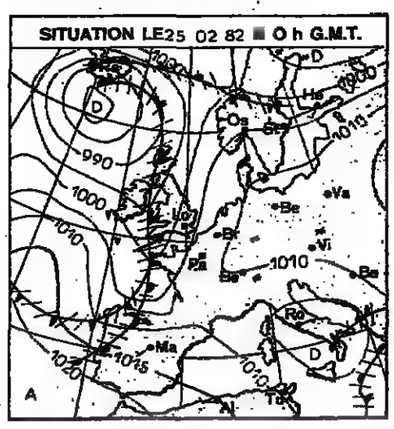

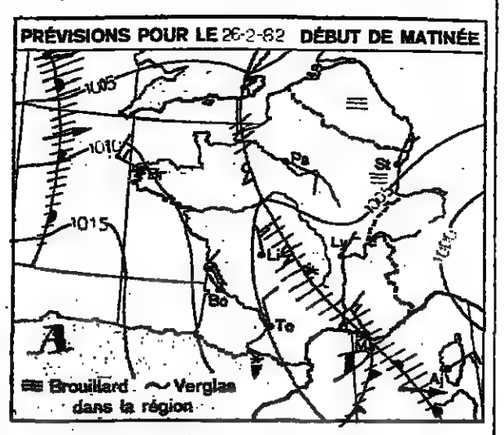

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 25 février à 0 heure et le vendredi 26 à 24 :

L'air froid continental de régions orientales bloquera l'expulsion froide polaire à perturbation proche Atlantique partie la plus active se dirigera la Méditerranée dentale.

matin, le temps nuageux de France. Il fera encore du Nord Jura nombreux brouillards givrants ainsi que quelques faibles chutes de neige près des frontières de l'Est. Ailleurs, le avec pluies neige à bassin parisien Centre, plus marquées du Massif central au pourtour méditerranéen.

Au cours de la matinée, des éclaircies développeront sur régions de l'Ouest une nouvelle aggravation pluvieuse progressivement soirée bassin parisien, au Limousin, au aquitain, que près de les précipitations s'atténueront. Ailleurs, le temps restera froid passagèrement nuageux et brumeux.

Les vents se renforceront en Méditerranée. Les températures maximales seront en hausse sur la moitié ouest

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 24 février ; le second, le minimum la nuit du 24 au 25 février) : Ajaccio, 12 et 1 degrés ; 10 et 4 ; Bordeaux, 8 et 2 ; Bourges, 2 et – 2 ; Brest, 8 et 5 ; Caen, 6 et 1 ; Cherbourg, 7 et 1 ; Clermont-Ferrand, 6 et – 6 ; Dijon, 1 et – 5 ; Grenoble, 7 et – 3 ; Lille, 3 et – 2 ; Lyon, 5 et – 5 ; Marseille-Marignane, 8 et – 2 ; Nancy, 0 et – 9 ; Nantes, 7 et 3 ; Nice, 10 et 4 ; Paris-Le Bourget, 5 et 0 ; Pau, 8 et 1 ; Perpignan, 10 et 1 ; Rennes, 7 et 2 ; Strasbourg, – 1 et – 11 ; Tours, 2 et – 1 ; Toulouse, 8 et 1 ; Pointe-à-Pitre, 22 et 21.

Températures à l'étranger : Alger, 11 et 5 degrés ; Amsterdam, – 1 et – 3 ; Athènes, 12 et 12 ; Berlin, 2 et – 6 ; Bonn, 3 et – 8 ; Bruxelles, – 1 et – 3 ; Le 21 et 11 ; Iles Canaries, 19 et 16 ; Copenhague, – 3 et – 8 ; Dakar, 21 et 17 ; Genève, 4 et – 5 ; Jérusalem, 12 et 7 ; Lisbonne, 13 et 11 ; Londres, 2 et 0 ; Madrid, 11 et 3 ; Moscou, – 3 et – 8 ; Nairobi, 30 et 14 ; New-York, – 1 et – 3 ; Palma-de-Majorque, 12 et 4 ; Rome, 13 et 2 ; Stockholm, 0 et – 4 ; Luxembourg, 0 et – 6.

PRÉVISIONS POUR LE 26 FÉVRIER, A 0 HEURE (G.M.T.)

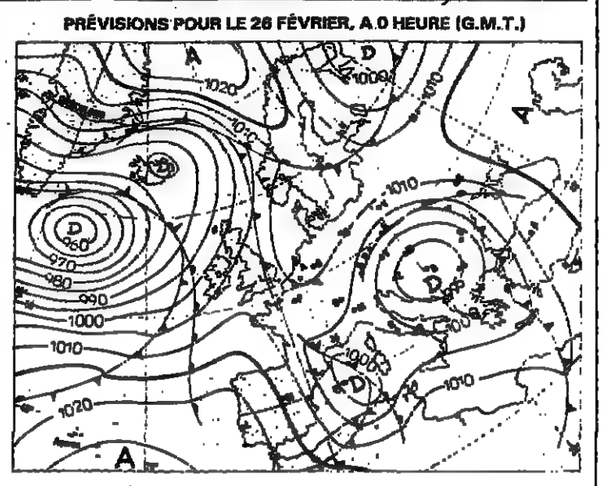

L'ÉTAT DE LA NEIGE EN FRANCE

Au cours derniers jours, d'importantes précipitations neigeuses produites sur les Pyrénées. Cette neige est froide et ne subit pas de sement. Sa liaison avec vieille sous- et plaques à se sont les à Sud. L'instabilité importante avec risques naturelles.

les autres massifs, le manteau neigeux reste important de 1 500 les précipitations ont été faibles en général. Pour fin de la il faut s'attendre à un temps les Alpes, les Pyrénées, le Massif central et la Corse, avec des passages de perturbations des nuages abondants, souvent gnés de neige en moyenne montagne. Seuls les Vosges plus souvent nuageux.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

SERVICE NATIONAL

APPEL SOUS LES DRAPEAUX DES FRANÇAIS

NÉS ENTRE LE 9 JUILLET ET LE 15 OCTOBRE 1962

Le de la défense communique :

La fraction de contingent 82/04 comprendra, s'ils ont été reconnus aptes au service :

1. Les jeunes gens :

a) Dont le sursis ou la prolongation arrivera à échéance avant le 1er avril 1982 ;

b) Dont le report d'incorporation arrivera à échéance avant le 1er avril 1982 ;

c) Dont l'appel une fraction de contingent antérieur a été, pour motifs divers, annulé ou fixé à l'échéance du 1er avril 1982 ;

d) Volontaires pour appelés le 1er avril 1982 et qui, à effet, ont, avant le 1er février 1982, déposé une demande d'appel avancé ou parvenir leur résiliation de ou de report d'incorporation ;

2. Les jeunes gens :

a) Nés entre le 9 juillet et le 30 septembre 1962, ces dates incluses, recensés la trimestrielle de la 1982 ;

b) Omis ou naturalisés, avec la quatrième tranche trimestrielle de la 1982 ;

c) Nés entre le 1er octobre 1962 et le 15 octobre 1962, ces dates incluses, recensés avec la quatrième tranche trimestrielle de la classe 1982.

Les jeunes gens destinés à l'armée de terre, à la marine ou à l'armée de l'air appelés à partir du 1er avril.

loterie nationale LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER, TOUS CUMULS COMPRIS AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DE FÉVRIER DES SIGNES DU ZODIAQUE

TIRAGE DU 19 OU DU 20 FÉVRIER 1982

TERMINAISON	FRACTIONS de NUMÉROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES à PAYER
1	011		F. 400
	401		400
	6 031	cancer	1 000
	8 881		10 000
			1 000
	26 681		10 000
			1 000
2	5 112		10 000
			1 000
	4 662		1 000
			1 000
	82 972		150 000
			10 000
	91 372		15 000
			15 000
3	1 882		15 000
	28 283		150 000
			15 000
4	804		400
	804		400
	9 054		10 000
			1 000
	5 764		15 000
			1 500
	13 414		150 000
			15 000
5	6		100
	56		100
	8 825		10 100
			1 100
	83 225		150 100
			15 100
	10 625		150 100
			15 100
	39 025		150 100
			15 100
6	76		400
	9 246		10 000
			1 000
	8 406		10 000
			1 000
7	7		F. 100
	827		100
	2 277		1 000
			100
	3 867		10 100
			1 100
	6 277		10 100
			1 100
	7 667		15 100
			1 100
	8 667		15 100
			1 100
	20 717		150 100
			15 100
	25 167		150 100
			15 100
	27 607		150 100
			15 100
8	08		600
	8 208		600
			1 500
	8 358		15 000
			1 500
	20 708		150 000
			15 000
9	4 209		10 000
			1 000
	8 029		10 000
			1 000
	1 729		15 000
			1 500
	6 729		15 000
			1 500
	6 888		15 000
			1 500
	9 429		15 000
			1 500
0	200		
	8 790		15 000
			1 500
	10 050		4 000 000
			150 000

LE 1 3 MARS 1982

L'ARLEQUIN à PORTOISE Fuji d'Oval

PENSÉES à MALAKOFF

LOTO TIRAGE N° 8 : 4 10 18 30 36 — NUMÉRO COMPLÉMENTAIRE 45

PROCHAIN 3 MARS 1982 VALIDATION JUSQU'AU 2 MARS APRÈS-MIDI

1982 NATIONALE TIRAGE DU N° 13

PARIS EN VISITES

SAMEDI 27 FÉVRIER

- « La basilique Saint-Denis », 14 h 30, entrée, Mme Meyniel.
- « Montmartre aux jeunes », 14 h 30, métro Abbesses, M. Pepany.
- « Hôtel Botherel-Quintin », 15 h, 42, rue Petites-Ecuries, Mme Legrégeois (Caisse monuments historiques).
- « Collection Thyssen », 14 h 15, Petit (Approche de l'art).
- « Cimetière du Père-Lachaise », 15 h, entrée, boulevard Ménilmontant (Art et histoire).
- « La peinture du Caravage », 11 h, musée du Louvre, porte Denon (Arcus).
- « Les Halles », 15 h 15, 1, place des Deux-Ecus (Mme Barbier).
- « Peinture française du XVII[e] siècle », 14 h, Grand Palais (Mme Caneri).
- « La Sorbonne », 15 h, 46, rue Saint-Jacques (Connaissance d'ici d'ailleurs).
- « Hôtel », 15 h, 1, place (Mme Ferrand).
- « Mystérieuse Egypte », 15 h 45, Louvre (Mme Haulier).
- « Etrange univers de la Dame à la Licorne », 15 h, musée de Cluny (Histoire archéologie).
- « Peinture française du XVII[e] siècle », 15 h, Grand Palais (P.-Y. Jaslet).
- « Notre-Dame de Paris », 15 h, métro Cité (Lutèce-visites).
- « Le Marais », 14 h 45, 24, rue Pavée (M. La Roche).
- « Chefs-d'œuvre musée », 10 h, musée Louvre.
- « Rue Montorgueil », 14 h 30, métro (Paris pittoresque insolite).
- « Saint-Laurent », 15 h, métro Château-d'Eau (Résurrection du passé).
- « Place des Vosges », 14 h 30, 1, place des Vosges (M. Romann).
- « Ministère de la marine », 15 h, 2, rue Royale (Tourisme culturel).
- « Le Marais », 14 h 30, 2, rue de Sévigné (Le Paris).
- « La mode et les poupées XVIII[e] jours », 15 h, 10, (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

15 h, 23, rue Notre-Dame-de-Lorette, M. J.-M. Muller : « civile et objection de » (Défense Paix).

14 h 45, 64, rue du Rocher, Guichardan : « Piqué au vif » ; M. J. Salagnac : « Aujourd'hui, peut-on vaincre la surdité ? » ; M. J.-L. Gonneau : « Et la politique étrangère de la France ? Où nous conduit-elle ? » (Club du Faubourg).

15 h, 5, rue Largillière, Mme J.-M. Cavarac : « Egypte : Pyramides et temples » (Nouvelle Acropole).

15 h, rue Faidherbe, M. J. Malaurie : « » (entrée gratuite).

15 h, musée Guimet, 6, place d'Iéna, M. J.-P. Desroches : « arts de la Chine céramique ».

15 h, Palais de la Découverte, avenue M. J.-C. Pont : « Flashes sur la préhistoire de la géométrie euclidienne ».

9 bis, avenue d'Iéna, M. R. Orange, 15 h : « Chine. 78 » ; 17 h : « Pérou-Bolivie » (projection).

16 h, 4, square G. Lesage : « Vivre la conscience cosmique » (Méditation transcendantale) (entrée libre).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 25 février 1982 :

UN DÉCRET

■ Portant publication de l'échange de lettres en date du 1er septembre 1981 relatif à l'enseignement du français au personnel des Nations unies.

● Approuvant un contrat du 16 juin 1981 passé entre Electricité de France et le Central Electricity Generating Board.

● Modifiant le décret du 10 juillet 1963 portant application de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes pour ce qui concerne les laits fermentés et le yaourt ou yoghourt.

DES ARRÊTÉS

● Fixant la répartition des cotisations maladie, maternité, invalidité, décès de l'assurance des accidents du travail et des maladies professionnelles.

■ Fixant le prix d'émission des emprunts « Villes de France 16,80 % - 17,30 % mai 1982 » et le taux d'intérêt de référence des emprunts des collectivités locales.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3134

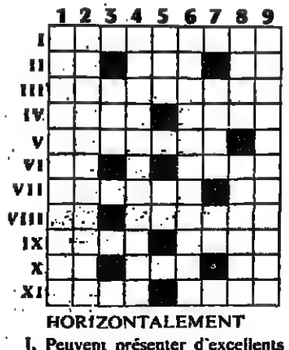

HORIZONTALEMENT

I. Peuvent présenter d'excellents spectacles avec des cabots. — II. Participe. Noble, il fut adopté par le comte Buffon. Elue à — III. Travailler à l'œil. — IV. Gentils étaient nombreux hommes qu'il rencontra. Ça presse. — V. Est au-dessus médiocrité. — VI. Sur le calendrier. Mort vif. — VII. Retraite élevée d'êtres supérieurs. Est rouge dans rs. — VIII. Note. Conduit autrefois à l'autel. — IX. Une noire qui peut être blanche. Pigeon aux lentilles. — X. A nombreux croisements. Il toucha livres en Russie. Pieuses initiales. — XI. Le bon commun. Passé d'une dans une autre.

VERTICALEMENT

1. Truc en plumes. — 2. Ses fac- ne guère appréciées. — 3. Poussés. — 4. Lents et durs effets de la goutte. — 5. Se tire flûtes. Arme (abréviation). — 6. Travail accompli avant un instant de dé- — 7. Invitée à taire. Renferment lunettes. — 8. Elles le plus souvent condamnées avant d'être élargies. Protestant. — 9. Elle s'occupe beaucoup de ses chatons.

Solution du problème n° 3133

Horizontalement

I. Débineuse. — II. Ecole. Ton. — III. Christ. Un. — IV. Li. Anse. — V. Aqueuse. — VI. Rush. Soli. — VII. Aie ! Menu. — VIII. Te. Nom. Ni. — IX. Ire. Meaux. — X. Chenil. — XI. Noue (étable). Très.

Verticalement

1. Déclaration. — 2. Echiquier. — 3. Bor. Usé. Eeu. — 4. Ili. Eh ! Hé ! — 5. Nés. Môme. — 6. Tassement. — 7. Ut. Néon. Air. — 8. Sous. Lunule. — 9. Ennemi. IX.

BROUTY.

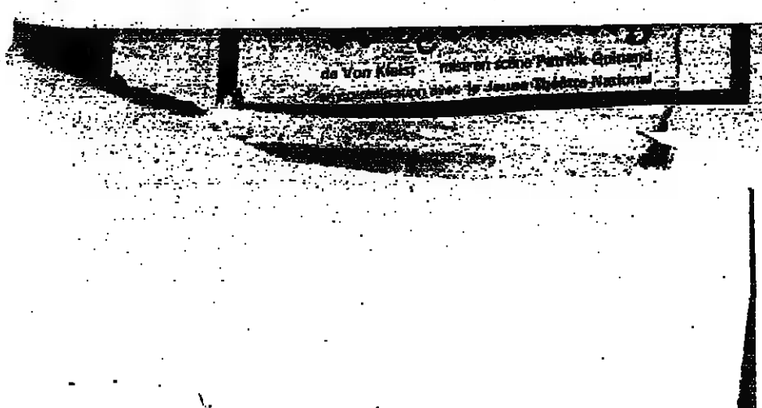

l'ingérence absolue des produits américains. Mais il a eu des conséquences néfastes, qui ne peuvent que s'accroître : les exploitants indé- cinémas « 14-Juillet », MK-2 Dimension) ne peut qu'applaudir aujourd'hui la volonté d'ouv Gaumont-Pathé (on compte Gaumont- S'il y a le public, le ministère a

CLAIRE DEVARRIEUX.

REPRODUCTION INTERDITE

	La ligne *	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	[illegible]
[illegible] D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
[illegible]	48,00	56,45
[illegible]	48,00	[illegible]
PROP. [illegible] CAPITAUX	140,00	[illegible]

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	La mm/col. *	La mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

emplois régionaux emplois régionaux

elf aquitaine

RECHERCHE POUR [illegible] SERVICES D'ETUDES PRODUCTION A PAU

JEUNE INGENIEUR MECANIQUE DES ROCHES

PROFIL :
— Ingénieur grande école (X - MINES - PONTS - CENTRALE) [illegible] formation géologique complémentaire ou thèse de spécialité et, [illegible] possible, quelques années d'expérience [illegible] recherche géotechnique (laboratoires [illegible] modèles numériques de simulation).
— anglais courant
— aptitude à l'expatriation
— dynamisme.

MISSION :
[illegible] chargé de l'étude de problèmes de mécanique des roches posés par [illegible] opérations de forage et production [illegible] puits [illegible] par l'exploitation des gisements d'hydrocarbures. Les travaux comprennent [illegible] recherches appliquées en laboratoire, la mise en [illegible] de modèles de calcul, [illegible] l'étude critique de problèmes rencontrés sur chantier.
L'activité [illegible] partagée entre [illegible] recherches appliquées [illegible] études spécifiques pour [illegible] compte [illegible] filiales opérationnelles du Groupe.

Lieu : Sud-Ouest de la France pour débuter.

Envoyer C.V. et prétentions [illegible] no 26582 S.N.E.A.P. - D.C. Recrutement
26, [illegible] des Lilas - Tour 12.04 - 64018 PAU Cedex

CONFIDENCE

LA VILLE DE VALENCE (Drôme) recrute :
Un chargé de Mission Contractuel, pour mettre en œuvre et coordonner les [illegible] sociale et professionnelle en direction des jeunes.
[illegible] une expérience concrète de ces problèmes ainsi qu'une connaissance pratique en matière de formation professionnelle.
Contrat d'un an éventuellement renouvelable.
Les [illegible] seront reçues jusqu'au 1er mars, et devront être adressées [illegible] M. [illegible] Député-Maire, Hôtel de Ville de VALENCE, Service du Personnel.

Foyer post-cure pour toxicomanes - MAUBEUGE - cherche un (e) personne pour participer équipe d'encadrement (animation + gestion).
Ass. La Bernière, 13, Bois-Blancs, 59910 BONDUES.

Cabinet expertise comptable à implemation nationale recherche pour région BRETAGNE
COMPTABLES
qualifiés. Expérience cabinet obligatoire. Ecr. avec C.V. IFFA, 8, rue de Téhéran, 75008 Paris.

Importante société
PÉTROCHIMIQUE
cherche pour son Usine S.O.
TECHNICIEN MATIÈRES PLASTIQUES
Formation B.T.S. matières plastiques, chimie ou physique, ayant de préférence une première expérience industrielle et possédant notions [illegible]s et [illegible] allemand (Poste comprenant [illegible] à l'étranger) pour service développement technique d'[illegible] de ses matières plastiques (Assistance clientèle et collaboration aux études menées dans laboratoire groupe).
Adresser C.V. s/nº 1.921. PBC. J'annonce : 22, Rte d'Espagne, 31081 TOULOUSE CEDEX.

Resp. ASSIST. DIRECTION Paris loisirs, exp. [illegible] et responsabilité.
Env. C.V. [illegible] TRAVAIL, 39, rue Demidoff, 76000 LE HAVRE.

OFFRES D'EMPLOIS

THOMSON-CSF
Groupe ACTIVITÉS MÉDICALES
Département Etudes [illegible] Développement Imagerie Nouvelle
recherche
ingénieur informaticien
(E.S.E. - [illegible] - ENSIMAG - Université) ayant acquis [illegible] moins 5 années d'expé[illegible] dans un [illegible] plusieurs des domaines suivants :
- logiciel d'application (temps réel, base de données),
- traitement du signal en imagerie numérique,
- conduite de processus dans un environ[illegible] multi-processeurs.

Il sera le responsable d'une équipe. Expérience [illegible]haitée sur minis [illegible] micros. Anglais indispensable.
Poste [illegible] pourvoir en proche banlieue Nord.
Envoyer CV, photo [illegible] prétentions s/réf. 35751 [illegible] THOMSON-CSF Département EDiN - [illegible] rue Camille Desmoulins Service du Personnel 92130 ISSY LES MOULINEAUX.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES PARIS (9e) recherche
CADRE TRÈS BON NIVEAU
SPÉCIAL. RISQUES SPÉCIAUX (R.C. DOMMAGES)
ayant plusieurs années d'expérience dans la branche, pour prise en charge service souscription, risques spéciaux, sous l'autorité du chef du département, études, rédactions de contrats et clauses adaptées.
Adresser C.V., [illegible], prétentions et lettre manuscrite, s/nº T031929 M. à RÉGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

Le Centre d'Informations Financières recherche
FUTURS CADRES COMMERCIAUX
— Dynamiques [illegible] ambitieux.
— Goût du contact haut niveau.
— Très bonne présentation.
CGers des responsabilités.
Pour R.-V. : 553-91-30 P. 201.

BETINA-ETT
recherche
INGÉNIEURS
SUP-ÉLEC, CENTRALE ou POLYTECHNIQUE
OPTION INFORMATIQUE
langage FORTRAN
matériel DATA
Agence MARKET
84, rue du Colisée, Paris-8e, Mo F.-Roosevelt — 563-84-34.

Société Banlieue Sud DISTRIBUTEUR GROSSISTE MATÉRIEL THERMIQUE recherche
RESPONSABLE CCIAL D'AGENCE
Expérience professionnelle exigée dans ce secteur. Adresser C.V. + prétent., s/nº 34031, M. BLEU, 17, rue Labat, 94300 VINCENNES.

Association sportive Yvelines cherche
EXPLOITANT
Bar restaurant. Logem. assuré. Ecr. s/nº 6 258 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

DEMANDES D'EMPLOIS

Homme 37 ans, comptable, gestionnaire, analyste financier, anglais courant, 15 ans expérience, cherche emploi sur Paris. Libre rapidement. Ecrire à M. Nasr, 92, boulevard de Charonne, 75020 PARIS ou téléphoner au 378-14-69.

Jeune fille 18 ans ch. emploi, bureau, dactylo, débutante accep. Ecr. s/nº 6259 le [illegible] service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Responsable informatique [illegible] caire, autodidacte recherche, emploi sur [illegible] ou IBM 38. Ecr. s/nº [illegible] *le* [illegible] Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

DESSINATRICE COLORISTE tactile cherche emploi mi-temps. Téléphoner à partir de 18 h 30. Téléphone : 556-06-82.

J.F. 28 ans, DIRECT. FINANCIER & ADMINISTR., de S.A. comm. (30 pers.), filiale d'une import. étrang. rech. poste similaire stable Paris, Région parisienne. Ecr. s/nº 8.255 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Homme ing. diplômé, 44 ans, exp. bâtiment T.C.E. 18 ans. Travaux, coordination, pilotage, disponible rapidement. Paris, banlieue. Pour rendez-vous. Ecr. s/nº 6254, *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Anglaise, lic. en droit, diplôme de notaire « solicitor » ; parle franç., all., esp., ital., ; expér. admin. ; très bonne dactylo ; ch. travail comme secrétaire. [illegible] s/nº [illegible] *le* [illegible] Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue [illegible] Paris.

DIRECTRICE TECHNICO-COMMERCIALE, [illegible] — importation produits chimiques en, poste emploi équivalent. [illegible] sous [illegible] nº [illegible] RÉGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

emplois internationaux emplois internationaux
(et départements d'Outre Mer) (et départements d'Outre Mer)

RESERVOIR ENGINEERING

Contribute to the advancement of petroleum technology as a consultant with Intercomp

INTERCOMP [illegible]

Intercomp [illegible] the world's largest reservoir engineering consultancy. It has successfully brought together many of the industry's leading experts who have, as a central objective, the development of advanced technology to enable petroleum production [illegible] keep pace with demand. Located in strategically sited offices in Houston, London, Calgary and Denver, Intercomp's consultants undertake [illegible] wide variety of projects ranging from preliminary evaluations of a single well to detailed studies of compositional reservoirs and enhanced oil recovery projects.

Intercomp's services [illegible] in great demand and, [illegible] a result, they need to appoint additional consultants. The need is for candidates with varying levels of experience and we would like to hear from you whether you [illegible] currently [illegible] Engineering Manager, a Senior Engineer or have only [illegible] few years experience. The assignments in which you would be involved would include [illegible] of the most complex reservoir engineering projects emanating from the North [illegible] Europe, North Africa and the Middle East. You would almost certainly gain wider experience with Intercomp than in your present job and should be able to extend the boundaries of your experience through involvement in unusual projects, for example, in EOR or thermal recovery. At the senior level you would be the Project Leader in major assignments and would provide technical guidance to other members of the project group. For those with [illegible] experience, Intercomp can provide opportunities for exposure to an increasing level of responsibility.

To be a candidate the minimum requirement is a good Bachelors Degree and experience of reservoir engineering which should include practical [illegible] of computers at work, or preferably, experience in computer reservoir simulation.

Through this move you could become [illegible] of the highest paid engineers in the industry: the company's salary scales are competitive with the [illegible] in the industry, but in addition, those consultants whose efforts materially impact [illegible] the company's business obtain substantial bonuses and all professional staff participate in [illegible] trust fund through which Intercomp invests in independent oil field projects. Other benefits for these positions in London would include a fully expenses paid executive car; [illegible] individually tailored pension; and free family membership of BUPA. The positions described are located at the company's London office, but there are also opportunities at the US and Canadian offices.

To apply please telephone Summit Management Consultants Limited on 01-580 3536 or write to 28 Margaret Street, London W1N 7LB, England, giving details. SMCL will treat your application in the strictest confidence and will not reveal your details to Intercomp without your [illegible] approval.

SMCL UK & EEC RECRUITMENT

IMPORTANT GROUPE DE TRANSPORTS
Recherche pour sa filiale ALLEMANDE
SON DIRECTEUR
- Age minimum 35 ans.
- [illegible] bilingue, Français, Allemand, anglais souhaité.
- Devra maîtriser la gestion [illegible] l'exploitation de sa société.
- Devra justifier d'une expérience réussie dans une société de services.
- Salaire motivant.
- Lieu de travail : FRANCFORT.

Adresser C.V. et prétentions s/réf. [illegible] à :
HAVAS CARRIERES B.P. 206.69214 Lyon Cedex 1.

TUNISIE
LE MINISTÈRE DU PLAN ET DES FINANCES
recrute
pour la constitution du nouveau corps du contrôle général des finances
DE JEUNES UNIVERSITAIRES TUNISIENS
Titulaires de diplômes :
- D'expertise comptable ;
- De 3e cycle ou équivalent : droit, sciences économiques, gestion ;
- D'études supérieures de révision comptable.

Statuts et rémun. fixes dans *Journal* [illegible] de la République Tunisienne nos 2 et 5 de l'année 1982.
Adr. dem. + c.v. + diplôme au [illegible] du Plan et [illegible] Finances, place Ali-Zouaoui, TUNIS.

Importante [illegible] Française recherche pour Afrique Noire : Ingénieur ENSIAA ou similaire. Expérience professionnelle ou industrie agro-alimentaires minimum : 15 ans, pour assurer direction technique importante usine production huile alimentaire et savonnerie située dans ville importante. [illegible] sous référence : 101/82 CJ
— candidature manuscrite avec prétentions salariales,
— [illegible] vitae,
— photo d'identité, copies des diplômes et certificats de travail,
à Ce F.D.T. 13, rue de Monceau, [illegible]

LES EMPLOIS INTERNATIONAUX
Cette classification permet aux sociétés nationales [illegible] internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

FILIALE D'UN GROUPE [illegible]
INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN CHEF DE PROJET
DIPLOMÉ GRANDES ÉCOLES [illegible] en [illegible]
Env. C.V. dét. et prét. à CERMIL [illegible] 28 - [illegible]

Ingénieurs Electriciens Supelec INSA – ESME, postes stables et avenir, rémunération importante. CENAF 297-49-85.

Import. Cabinet de Graphologie rech. pour ses Analyses privées de formule exclusive
GRAPHOLOGUE CONF. (H) clair et concret
Intéressé pour collab. libérale régul. (Paris ou prov. indiff. si rapide). Ecrire : Centre Sésame, 8, rue Rouvet, 75019 Paris.

Cabinet d'avocats, [illegible] cherche secrétaire mi-temps à compter du 1er mars. Tél. 328-44-72.

5 INGÉNIEURS
LOGICIEL haut niveau.
SOPRAS E.T.T. - 780-40-30.

Traducteurs arabes, l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
organisera, en juin 1982, à Alger, Bagdad, Khartoum, Genève, Londres et Paris et dans d'autres centres s'il y a lieu, un examen d'aptitudes à la traduction en langue arabe en vue d'établir une liste de traducteurs qualifiés, auxquels il pourra être proposé des postes vacants ou des engagements temporaires à la Section de traduction arabe de l'Unesco, à Paris.

Les candidats devront être titulaires *d'un grade universitaire* et être capables de traduire de l'anglais et du français vers l'arabe et de l'arabe vers l'anglais ou le français.

Limite d'âge : 50 ans.
Au-delà de cet âge, les candidats reçus à l'examen peuvent être engagés exclusivement à titre d'auxiliaires temporaires.

Les demandes d'inscription, accompagnées d'un C.V. détaillé et des photocopies des diplômes obtenus par les candidats, devront être envoyées à :

L'UNESCO, place de Fontenoy, Bureau 212, 75700 Paris, avant le 22 mars 1982 (le cachet de la poste faisant foi).

SOCIÉTÉ DE VENTES PRODUITS INDUSTRIELS MÉCANIQUES
recherche dans le cadre de son expansion
TECHNICO-COMMERCIAL
CONFIRMÉ
B.T.S. Mécanique, équivalent ou expérience, pour prendre en charge un secteur de vente Ile-de-France Ouest et Normandie.

Rémunération en fonction expérience + frais.

Envoyer C.V. détaillé, prétentions, photo à HAVAS CONTACT, 1, pl. du Palais-Royal, 75001, Paris, sous référence 68 182.

Ingénieurs électriciens Supelec INSA-ESME, postes stables et avenir. Rémunération import. CENAF, 297-49-85.

VILLE D'ATHIS-MONS 91200 (ESSONNE)
recrute
1 Sous-Bibliothécaire responsable de l'animation des bibliothèques.
1 Ingénieur subdivisionnaire pour seconder Directeur général des Services techniques.
Avantages statutaires
Adresser candidature avec curriculum vitae à : Mme LE MAIRE, 91205 ATHIS-MONS.

CABINET D'AVOCATS
5e arrdt, cherche SECRÉTAIRE mi-temps, à partir du 1er mars. Téléphone : 325-44-73.

Epreuves propositions commerciales

RODEZ - AVEYRON
Grossiste fournit. industriel dispose surface dans son dépôt et temps magasinier, étudierait toute proposition. Ecrire : HAVAS, BÉZIERS, nº 84661.

Pert. vd Parts SARL Parfumerie (100/200), RÉG. [illegible] T. pr rens. 963-26-21 ap. 18 h.

occasions

MOQUETTE PURE LAINE PRIX POSE
75 F T.T.C. m² - 658-81-12.

automobiles

divers

LANCIA AUTOBIANCHI
Nouvelle GAMME 82
4cv-DELTA 6cv
concessionn[illegible]
336.38.35 +

L'immobilier

OFFICI

LA FERTE SOUS [illegible]

مكذا من زيادل

مكذا من الأصل

REPRODUCTION INTERDITE

L'immobilier

appartements ventes

1er arrdt

CONCORDE

230 m² très grand standing. Calme appartement DUPLEX CHARME. Téléph. : 723-50-00.

3e arrdt

MARAIS beau studio caractère, belles poutres, 1er étage, rue. Prix : 165.000 F - 526-00-35.

RUE GRAVILLIERS, STUDIO rénové 20 m² + petite mezzanine, tout confort. 550-34-00.

4e arrdt

MARAIS SAINT-PAUL

Dans immeuble luxueusement rénové et [illegible] avec sécurité électronique, appartement 103 m², grande entrée, séjour, 2 chambres, salles de bains, cuisine, lingerie. Dble orientation. Poss. garage. CIABA - 720-30-00.

4e FACE ILE SAINT-LOUIS

2/3 [illegible] imm. beau gd stand., 900.000 F, 566-52-00.

MARAIS dans bel immeuble rénové surfaces à aménager de 35 à 90 m². [illegible] : [illegible].

5e arrdt

Brosa - St-Médard. 354-42-70

TERRASSE 70 m².

Séjour, 2 chambres, soleil.

JARDIN DES PLANTES

[illegible] GD LUXE en cours

LE POLIVEAU

Du [illegible] DUPLEX du vendredi au lundi 11-19 h. 1 et 3, RUE POLIVEAU. [illegible]ts : 287-37-37.

CENSIER JUSSIEU dans ensemble de caractère, 85 m² à aménager + jardin. Téléphone : 743-16-37.

Luxueuse rénovation, 4, rue du Pot-de-Fer. Restent 3 et 4 pièces. Visite sur R.-V. HAMPTON [illegible] SONS. Tél. : [illegible] de 11 heures à [illegible] heures.

Près LYCÉE HENRI-IV, BRULERIE SAINT-JACQUES, 2, RUE LARROMIGUIÈRE

2, 3, 4, 5 PIÈCES

TERRASSES, parkings. Cachet exceptionnel. LIVRAISON MAI 1982. S/place jeudi, vendredi, 10 h./19 h., samedi, 14/18 h. ou [illegible] 287-43-06.

CARDINAL LEMOINE

3e ét., gd sal. + gde chbre, cuis. aménag., s. de b., w.-c., cft, nombr. rang., impecc. Prix total 620.000 F. Urg. - 337-88-88.

6e arrdt

Sq. Boucicaut. 354-96-10

82 m², ét. élevé, grand balcon

SUR JARDIN.

RUE DAUPHINE, 48 m²

CLAIR, SOLEIL. 329-84-89.

Rue Monsieur-le-Prince

4 PIÈCES 80 m²

Imm., luxueuse rénovation, gde. Décorat. à choisir. 1.200.000 F. Propriétaire : 563-66-09.

SAINT-SULPICE rue Madame, appartement R.-de-C. 80 m², T. : 548-31-13.

7e arrdt

STUDIO TOUT CONFORT 215.000 F. Téléphone : 566-52-00.

PROX. CHAMP-DE-MARS BEL IMM. TRÈS BEAU

DUPLEX TT CFT

cave. interphone, clair, calme. Prix : 880.000 F. SATIM : 633-24-14.

[illegible] St-DOMINIQUE séjour + chbre gd [illegible] 80 [illegible] clair. GARBI [illegible]

8e arrdt

[illegible] CHARMANT [illegible] calme, clair. 280.000 F - 727-84-76.

AVENUE MONTAIGNE (Face Plazza), très beau double living + chambre. 743-16-37.

VILLIERS, 3/4 PIÈCES

PRIX : 675.000 F.

IMM. PIERRE DE TAILLE

4e ET. SUD. 522-00-90.

CHAMPS-ÉLYSÉES (près) idéal placement grand [illegible] occupé 1 ans. Px : 215.[illegible] F. Téléphone : 278-09-40.

9e arrdt

NOTRE-DAME-DE-LORETTE, BEAU STUDIO, [illegible] w.-c., bains, poutres, refait neuf. Prix 145.000 F - Tél. 828-66-04.

11e arrdt

PHILIPPE-AUGUSTE

3e étage, ouest, vue [illegible]

[illegible] PIÈCES RÉCENT

35 m², calme, cave

[illegible] Cie. 601-78-57

FAUBOURG-SAINT-ANTOINE Petit immeuble bourgeois. 3 P. cft, 2e ét. est-ouest, calme. Sinvim [illegible] Cie, 601-78-67.

MÉTRO NATION

LES ARCADES DE LA NATION

115, RUE DE MONTREUIL dans luxueux petit immeuble de quatre étages seulement 30 APPARTEMENTS du studio au 2, 3, 4-5 pièces. Pour renseignements et vente,

321-47-93

MARAIS (près) duplex 2 pièces, tt cft, refait à neuf. 400.000 F. FONTAINE, 575-62-63 poste 20-31, 044-02-41 (soir).

12e arrdt

PROCHE DU BOIS DE VINCENNES

A 300 m Mo Porte-de-Charenton 8, rue des Jardiniers dans immeuble neuf, très beaux 4 pièces 96 m² + balcon. Prix : 906.000 F. Habitable immédiatement. Visite sur rendez-vous

577-51-64

ou 321-47-93

CHATEAU VINCENNES 5e étage, ascens., beau studio, entrée, cuisine équipée, W.-C., bains. 285.000 F. 307-70-27.

PORTE VINCENNES ét. élevé, asc., beau 2 P., entrée, cuisine, W.-C., salle de bains, balcon. 450.000 F 344-71-87.

Mo BEL-AIR - 875.000 F. Pierre de T. rés., très beau 6 P., entr., cuis., tt cft, loggia, chauff., asc. Tél. 346-65-88.

CITÉ MOYNET Récent, soleil, verdure, grand balcon, 2e étage, double living + 2 chambres, box. 830.000 F. Tél. 783-69-86 ou 548-54-99.

12e dans immeuble ravalé, séj. cheminée + chambre, cuis. aménagée, s. de bains, absolument impeccable, calme, 1er étage. Prix total 220.000 F. URGENT 331-54-65

13e arrdt

RUE DE TOLBIAC. A rénover, ancienne salle de danse sur 2 niveaux, rez-de-ch. + 1er étage, 200 m², 4.000 F le m², 329-58-66.

PLACE D'ITALIE part. vend EXCEPT. DUPLEX 180 m², étage élevé, calme, soleil, park. 1.250.000 F. Tél. : 272-25-66.

14e arrdt

Proche MONTSOURIS part. à part. 60 m² standing gd séjour + ch., cuis. équip., bs. nombr. rang., étage élevé, asc., soleil, terrasse, parfait état. Prix : 550.000 F. Téléphone : 327-68-81.

15e arrdt

CONVENTION

Très bel imm. pierre de taille, 2 P., tout confort, refait neuf. A débat. 390.000 F. 345-86-41.

MIRABEAU EXCEPTIONNEL 2 pièces à partir 210.000 F. Visite appartement 17, RUE SÉBASTIEN-MERCIER, 14 h. à 17 h. [illegible]

RUE DUTOT, 2 PIÈCES, confort, ascenseur, TERRASSE [illegible]. Tél. 526-54-61.

MOTTE-[illegible]UET Atelier + 1 ou 110 m², [illegible] 500-36-00.

15e Mo Duplex, 2 P., tt cft, imm. récent. Prix [illegible] 24.000 ou 130.000 comptant + 2.250 Visiter appart. libre de [illegible] F. CRUZ. 266-19-00.

Convention-Lecourbe petit 3 pièces, tout cont., imm. 1930, 3e, asc. 445.000 F. 783-82-74.

VAUGIRARD imm. P. de T., asc., vrai 3 P., tout cft, ch. part. 630.000 F. COTIMO, tél. 783-62-74.

QUAI Grenelle, 100 m², 4 pièces, 2e étage, luxueux, vue panoramique, 2 bains, balcon, cave. Propr. tél. 723-80-48.

Mo CH.-MICHEL Original, 3 pièces, tt cft, imm. pierre de taille, grand balcon, 10e et dernier ét. 695.000 F. 557-50-08.

Près PONT MIRABEAU Jamais habité, double living + 3 chbres, étage élevé, dressing, 3 part. 1.400.000 F. Tél. 575-17-32.

BOUCICAUT

Beau studio, tt cft, dble expos., 7e étage, ascens. Prix total 265.000 F. Tél. 327-68-88.

16e arrdt

JASMIN 46 m² ENVIRON

Vrai 3 pièces, petit, mais coquet, cuisine, w.-c., bains, idéal placement, parfait état. A saisir vue l'urgence. PRIX : 475.000 F PROMOTIC : [illegible]

PLACE D'IÉNA Appartement 6 pièces, 1er ét., b. clair. Adresse de prestige, parfait pour associations ou professions, tél. : 756-33-11.

LIMITE 16e Dans ensemble rénové. Petits MAISON individuelle, claire, calme, soleil. 743-16-37.

RANELAGH [illegible] P. [illegible] m², 2e asc., bel imm. [illegible] siècle, [illegible] cft, [illegible] dépend. [illegible]

AVENUE RAPHAËL

Sur parc, superbe réception + 2 ch. indépendantes avec leur salle de bains et dressing. Park.

BATON, 704-55-55

37, RUE RAYNOUARD

EXCEPTIONNEL. Propriétaire vend dans imm. neuf, droits réduits, 110 m², dernier étage, vue sur Seine, double séjour, 2 chambres, 2 bains, terrasse. Sur place ce jour, 14-17 h 30.

HENRI-MARTIN (près)

8 P., état impeccable 250 m² + 2 serv. 2 park. 2.330.000 F. Brancion. 576-73-94.

SPONTINI 250 m²

Très bel appart., 5e étage, chambre service. GARBI, 567-2[illegible]

16e Mo PASSY Beau living avec cheminée + 2 chambres, [illegible] aménagés. Appartem. [illegible] imm. pierre de taille. 550.000 compt. + 4.520 mens. Appartement libre de suite. [illegible]

16e AVENUE BOUDON

Splendide living + [illegible] cuisine équipée, 3 bains, 75 m². Px tot. 980.000 F. [illegible]

17e arrdt

45, AV. VILLIERS

RÉHABILITATION PRESTIGE STUDIOS ET DUPLEX DE 2/4 ET 5 PIÈCES. Luxueuses prestations. Ce jr et dem. 11/13 h 14/19 h.

Me COURCELLES

Pierre de taille, rez-de-chaussée, [illegible] 3 chbres, 2 [illegible], très bon état. 1.050.000 F. SERTORIUS : 723-78-20.

PEREIRE, 125 m²

[illegible] liv. 40 m², 3 chbres, gde cuis., 2e bs [illegible], serv. poss. HOME [illegible] : 553-30-72.

1.050.000 URGENT.

18e arrdt

MONTMARTRE, r.-de-ch., verdure, pl. soleil, 2/3 pces de caractère, tt cft. Px sacrifié. Pptaire. Téléphone : 878-41-66.

CAULAINCOURT

Immeuble pierre de taille, [illegible] 2 P., tt cft. Magnifiquement rénové. PROPRIÉTAIRE [illegible] PLACE JEUDI 12 heures à [illegible] heures. 113, RUE CAULAINCOURT.

20e arrdt

100 m., Cours de Vincennes, imm. récent, GD 4 P., 86 m² + balcon, 5e, double orientation. Sinvim & Cie, 501-78-67.

20e Métro AVRON coquet stud. ensol., cuis., w.-c., salle d'eau, 26 m² à saisir. Prix : 138.000 F. Tél. : 607-74-09 sauf dimanche et lundi.

77 Seine-et-Marne

TORCY (77) 500 m RER, proche autoroute A4, vends dans parc boisé F4, 85 m² + balcon + cellier + parking. Écoles et tous commerces à prox. Libre début 1982. Prix 380.000 F. Tél. : 005-06-32, après 18 h.

78-Yvelines

BOUGIVAL LOCATION ET VENTE Petit imm. de standing 4 et 5 P. ORPI LELU 534-67-40.

LOUVECIENNES, SUR FORÊT Tr. beau duplex, impecc., 80 m² + terrasse, 1 ch., garage. 630.000 F. Propr. 587-00-21.

92 Hauts-de-Seine

ISSY (Porte Versailles) 8e étage, ascenseur, 5 pièces + service, 110 m². 760.000 F 577-96-85.

BOULOGNE S1, RUE DU DOME A SAISIR Propr. vend SUPERBE 4 P., DUPLEX, 2 bains. Prix à débattre. Vend. 14 h 30-18 h.

BOULOGNE PRINCIPAUTÉ

Rue de l'Abreuvoir dans un petit immeuble pierre de taille de trois étages, à vendre (livraison immédiate) TRÈS BEAUX APPTS 4 PIÈCES [illegible] EM. DE 3, 4 ET 6 [illegible] SUR [illegible] PRESTATIONS.

577-51-64

ou 321-47-93

BOULOGNE Immeuble 1983, confort 5 PIÈCES 102 m² + balcon 3 étage, bon état. libre. Sinvim & Cie 501-78-67.

ASNIÈRES (MAIRIE)

Dans bel immeuble

STUDIO ET 2 PIÈCES

ENTIÈREMENT ÉQUIPÉS Tissu mural, moquette, chauffage individuel [illegible] PARTIR DE [illegible] conventionné Me voir sur place] vendredi et samedi 14 h. à 18 h., 80, rue Maurice-Bokanowski.

94 Val-de-Marne

GENTILLY [illegible] m de Paris, 4 pièces neuf, rez-de-chaussée, 89 m² + jardin 40 m². 701.000 F + parking. Prêts conventionnés possibles. 9, av. Gallieni, tél. 546-23-25 ou Sinvim. 500-72-00.

CRÉIL (94) 5 minutes Paris coeur près métro Universalité particulier vend dans petit immeuble BEL APPARTEMENT ENSOLEILLÉ (très calme, verdure) 4-5 pièces 86 m², tout [illegible] (moquette pure laine) cave, tél. Prix : 355.000 F. M. ROBIN, 747-32-66 heures bur. ou 500-34-57 domicile.

appartements achats

RECHERCHE Urgent. Paris, 2 à 4 PIÈCES. Bon quartier. Pas comptant chez notaire. Tél. : 873-23-66.

Part. à part. rech. Paris, achat appartement ancien 3 à 400 m² à rénover. Studierait toutes propositions (éventuellement viager libre). Ecr. no 33254 M BLEU 17, rue Lebel, 94300 Vincennes qui transmettra.

locaux commerciaux

OPÉRA APPART. [illegible] 87 m². Rez-de-chaussée avec jardin [illegible], cours pr [illegible] caves pr archives, ét., 2 entrées. 640.000 F. Ag. de la Gare TRIEL (78510) 970-60-22.

locations non meublées offres

Région parisienne

SAINT-MANDÉ résidentiel, S/Bois [illegible] gd stand. imm. neuf pierre de taille 6 appts de 70 à 100 m² grand confort 2 bains. Box de 5.500 à 7.500 mst. Téléphone : 283-37-29.

[illegible]

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

150 m R.E.R. plein centre calme sur grand jardin. APPTS NEUFS DE STAND. de 75 m² à 95 m² chauffage individuel, park. VOIR SUR PLACE le samedi, 14 h à 16 h 30 10, RUE DE PARIS Tél. 551-58-03, heures bur.

locations non meublées demandes

Paris

PPTAIRE LOUEZ SOUS 24 H. Clientèle sélectionnée. Service gratuit - [illegible]

Magistrat cherche [illegible] compter Avril/Mai, [illegible] bien situé, APPT 2 PCES, cft, clair, park., calme de préférence, prox. espace vert, sans intermédiaire. [illegible]

Région parisienne

[illegible] pour CADRES, [illegible] pav. ttes [illegible] Loy. ga[illegible] 5.000 F [illegible] 283-57-02.

LONGJUMEAU, 15 km Paris TRÈS JOLIE MAISON 5 pces, grd jardin. 4.500 F, mst. Tél. 909-68-63, le 26/02.

locations meublées

Paris

URGENT, recherche appts meublés, 3/4 pièces, 3e, 4e, 6e, 7e, 16e, 17e. Tél. 266-20-60.

OFFICE INTERNATIONAL [illegible] pour [illegible] beaux appts de standing, 4 pièces et plus - 281-10-20.

Étudiant [illegible] chambre Paris. Téléphoner le soir : 576-46-87.

bureaux

Locations

BUREAUX MEUBLES

Sièges [illegible] Sols [illegible] Tél., télex, toutes démarches pour création d'entreprises.

ACTE S.A. 261-80-88 +

[illegible] (56) 81-96-80 TOULOUSE (61) 42-14-40

[illegible] Secrétariat Champs-Élysées Boulogne à partir 100 F H.T./mois. Tél. [illegible]

BUREAUX MEUBLES

à Paris 8e, 9e ou 15e

SIÈGES SOCIAUX et DOMICILIATIONS

Télex - Secret - ts services

CONSTITUTION STES

Prix compét - délais rapides

ASPAC 293.60.50

PARIS XVIe 800 m², parkings, 350 000 F. Ch. réduite. 502-13-43.

fonds de commerce

A [illegible], Vallée de [illegible] Propriété 6 [illegible] avec bâtiment comprenant manège d'équitation (25 [illegible] 45 m), écuries, [illegible] ou [illegible] de [illegible]

[illegible] s/no 8.257 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Boutiques

LOUER : brut de béton, r. Poliveau (5e), 130 m², 94 m². Gentilly, 187 m². 02-43-27.

immeubles

BRETAGNE [illegible] RENNES ville importante, dans cadre unique, bord rivière, TRÈS BELLE CONSTRUCTION en pierre, imm. 450 m² s/4 niveaux, convient profess. ou habitation. Ecoles, loisirs, hôtellerie, expo-vente. Ecrire B.P. [illegible] du MAZET, 185-75062 PARIS CEDEX-02, service 27, qui transmettra.

maisons individuelles

750 m S.N.C.F. et R.E.R. [illegible] et [illegible] 5 et 6 PIÈCES avec gar., jard. ou terrasse de 614 000 F à 715 000 F. Prêts conventionnés. A.P.L. possible. Livraison mai 82. Les Familiales Maisons témoins sur place : Quartier du Parc à Guyancourt, du jeudi au lundi, 11 à 13 h 14 à 19 h. Tél. 044-18-80, Sinvim, [illegible]

pavillons

VILLEMOISSON (91)

Pav. 5/6 P. Quart. calme jardin 800 m², bon. Tél. [illegible]

A SAISIR, VENDÉE, 19 km de l'océan, [illegible] LUÇON PAVILLON isolé de très bonne construction récente, compren. 7 P., cheminée, mezzanine, s.d.b., chauffage électr., 2 gar., atelier, cave, dépendances pour élevage, jard. aménagé, pelouse, arbres et terrain boisé. Superf. totale 8 000 m². Description détaillée et visite sur demande.

Mme SIMON, LA VAUX IMM., 54740 GERMONVILLE. Tél. (9) 325-30-18 de 9 à 13 heures.

villas

CHAVILLE, très résidentiel, villa récente 180 m² garage, terrain paysagé, 1400 m², Rare. 1.850.000 F. 750-88-25.

maisons de campagne

CÔTE [illegible] - VAR 30 MN DE STE-MAXIME DS COPROPRIÉTÉ DE [illegible] SUR 4 HA

FERME RESTAUR.

CHAUFFAGE, CHEMINÉE, PISCINE, BORD RIVIÈRE, A SAISIR 880 000 F. TÉL. (16-91) 79-45-03.

MONTIGNY-SUR-LOING vends [illegible] pierres [illegible] sous-sol, cuisine, salon, séjour, ét. 4 chbres, [illegible] de [illegible] dépend. Terrain 1 500 m². Px 600 000 F. 424-82-50.

[illegible] : 1.087 [illegible] Cévennes, vendons Maison de village en très bon état, pierres de pays, avec garage, petit jardin, écurie, chauffage [illegible] agréé. Prix : [illegible] F. SOCIÉTÉ [illegible] rue Daru, Montpellier Téléph. : (16-67) 58-81-89.

fermettes

EURE

Ferme aménagée, 5 pièces, impeccable. 3.000 m². 600.000 F.

A 13 - 296-59-59.

propriétés

ÉTUDE de Me ANGEBAULT, notaire à CHEFFES (M.-et-L.) tél. (41) 42-61-14

A VENDRE à BRIOLLAY (M.-et-L.)

BELLE PROPRIÉTÉ dominant le Loir, début XVIIe, vastes dépend., terrain. Superficie au gré des acquéreurs.

18 KM OUEST

dans village bord forêt, derrière XIXe siècle, parfait état, 300 m², hab. nombreuses dépendances, parc boisé 5 300 m² AFFAIRE RARE. AGENCE DE LA TERRASSE, LE VÉSINET. 976-05-90.

BELLES AFFAIRES A SAISIR cause retraite LA BAULE, dans station balnéaire réputée, VILLA CARACTÈRE, liv. 80 m² et 5 chbres + 2 appts arr. et dépendances DANS PARC PAYSAGÉ 2.500 m². Résidence principale ou secondaire, EXCELLENT PLACEMENT. PROCHE PARIS à ORGEVAL S/autoroute Normandie, TRÈS belle MAISON RÉCENTE, living 60 m², 5 chbres, combles et sol de parc paysagé 10.000 m². Résidence principale ou profess. Ecr. Borte Postale M. du MAZET 186-75062 PARIS Cedex 02. (service no 25) qui transmet.

FORET DE LYONS

100 KM PARIS-OUEST MAISON NORMANDE Poutres et colombages, séjour en chapelle, loggia, 4 chbres, tout cft, terrain. 027-91-41. h.b. - 022-00-28 dom.

PRÈS DOURDAN

Magnifique ppté, double séjour, salle à manger, 7 chbres, 2 salles de bains, sanitaires, 3 chbres serv., piscine et dépendances. Téléphone : 953-00-21.

Moulin de caractère, séjour, 85 m² + 5 pièces. C + poss. s/15.000 m², bord rivière + Bles 500.000 F. 328-48-61.

manoirs

ALLIER, [illegible] BEAU

MANOIR XVIIe

dépend., parc planté 10 ha, étang. Dépend. [illegible] tot. 995 000 F. [illegible] soc., phot. Ceb. [illegible] B.P. 41 [illegible] Saint-Pourçain/Sioule. Téléphone (70) 45-35-70.

– BRETAGNE (35) [illegible] MANOIR [illegible] clos., [illegible] sup. parc, étang, bois, rivière [illegible] – ANJOU, manoir XVIIe, parc [illegible] ha, clos, avec rivière, bx bois. – ORNE, presbytère XVIIIe, 8 pièces, petit parc. FORÊTS et MANOIRS de FRANCE, 53340 CHEMERÉ-le-ROI. Téléphone : (43) 01-25-23.

châteaux

Sous LE SOLEIL D'ANJOU

Très beau domaine avec ferme de 90 ha. de prairie, 1 ha. avec arbres centenaires, CHATEAU de 16 pièces principales, grand standing, possibilité division. PRIX JUSTIFIÉ. AGENCE L'ANJOU, (41) 51-11-31, 27, pl. Bilange, SAUMUR 49400

viagers

Étude LODEL, 38, bd [illegible] Paris XVe. 355-61-45. Spécialiste viager. Expérience, discrétion, conseils.

F. CRUZ 266-19-00.

8, rue La [illegible] 8e. Pas rentes indexées garanties Etude gratuite discrète.

OFFICIERS MINISTÉRIELS

ET VENTES PAR ADJUDICATION

Vente Palais [illegible] Justice, à Bobigny, le mardi 9 mars 1982, à 13 h 30
EN UN SEUL LOT :

UNE PROPRIÉTÉ A ROSNY-SOUS-BOIS

(Seine-Saint-Denis) – 1, rue Hélène-Boucher
comprenant deux pavillons d'habitation jumeaux

MISE A PRIX : 150 000 F

S'adresser, pour [illegible] renseignements, [illegible] la S.C.P. d'avocats GRANRUT-CHRESTEIL, BRILLATZ-BARSI (Me Serge BRILLATZ), 18, [illegible]e Bugeaud, 75116 PARIS. Tél. : 727-09-94, [illegible] à [illegible] postulant près les tribunaux de grande instance de Bobigny, Paris, Nanterre et Créteil.

Vente Palais de Justice, à Bobigny, le mardi [illegible], à 13 h 30
EN UN SEUL LOT :

UN PAVILLON sis aux PAVILLONS-SOUS-BOIS

(Seine-Saint-Denis) – 16, allée Virginie

MISE A PRIX : 150 000 F

S'adresser, pour [illegible] renseignements, [illegible] la S.C.P. d'avocats GRANRUT-CHRESTEIL, BRILLATZ-BARSI (Me Serge BRILLATZ), 18, avenue Bugeaud, 75116 [illegible] Tél. : 727-09-94, [illegible] tous avocats postulant près [illegible] tribunaux [illegible] grande [illegible] Bobigny, [illegible] Nanterre et Créteil.

[illegible] s/sais. imm. Pal. Just. Paris JEUDI 18 MARS, à 14 heures

APPART. 2 P. princip., [illegible] ETAGE. Garage voiture. CAVE PARIS 15e **48, RUE DE VOUILLE** 52-52 BIS, RUE [illegible]

M. A. Px : 25 000 F

S'ad. Me **M. BIDOIT** Avocat Paris 5e 70, bd de Port-Royal. T. 337-92-99 [illegible] pr. trib. [illegible] inst. Paris, Bobigny, Créteil et Nanterre.

Etude de Me Arnaud, huissier de justice, ancien greffier, licencié en droit
7, rue Saint-Nicolas – 77260 LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE.
Tél. : (6) 022-00-30

LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

[illegible] volontaire aux [illegible] Publiques : le [illegible] 28 [illegible] [illegible] 14 h 30

[illegible] PUBLIQUE : DIMANCHE MATIN DE [illegible] HEURES A 13 HEURES

Attention, nouvelle adresse : Salle des ventes, 5, rue de la République (face à la gare)

Beaux meubles anciens : Très belle Commode Louis-XIV bois fruitier ciré du 18e siècle à trois rangs de tiroirs galbés sur sa face, 1,30×0,95×0,60. – Bureau plat surmonté d'une bibliothèque vitrée, noyer ciré ancien Louis-Philippe – Belle Bonnetière Louis-XV ancienne en bois sculpté. – Grand fauteuil style Renaissance, noyer garni cuir. – Horloge de parquet – Pare-feu Second-Empire. – Très beau Cabinet de travail de style Empire, en acajou massif – Bibliothèque, Bureau et son fauteuil. – Importante Tapisserie ancienne, fin 17e, en Aubusson : Belle verdure, sous-bois animé avec sa bordure, environ 2,80×2,60. – Beaux tapis de Tebriz, 3,20×2,30 environ. – Iris persan de belle qualité. – Très belle Salle à manger style Renaissance, noyer massif sculpté, Buffet deux corps, Desserte, Table, six Chaises – Chambre à coucher style Louis-XV, noyer clair, Armoire deux portes, grand Lit, Chevet – Beau fusil de chasse Lacra-Chevenay, éjecteur automatique, canon superposé, calibre 16, Picard-Fayolle France, Saint-Étienne. – Porte-manteau. – Important Mobilier des styles Louis-XV, Louis-XVI et Empire – Meubles et Sièges de salon. – Commodes. – Vitrines. – Table à jeux. – Secrétaire. – Chiffonnier. – [illegible] – Bergères. – Lit de repos. – Bibelots. – Objets d'art. – Garniture de cheminée. – Bons Tableaux et Aquarelles [illegible] Peyrol, Hinsberger, [illegible] – Toiles du 19e siècle. – Porcelaines anciennes, siècle dernier, anglaise et chinoise. – Beaux colliers, perles de culture et pierres dures fines de collection – Plusieurs Tapis d'Orient, persans, turcs, russes et chinois. – Salle à manger. – Buffet. – Cartels. – Belle Table anglaise ronde (1,20 m., Regency-Maples) acajou massif, garnie cuir. – Literie. – Couvertures. – Oreillers. – Traversins [illegible] quantités d'autres objets à voir en cours d'exposition.

[illegible] appareil radio-tourne-disques Pathé-Marconi.

La salle sera [illegible], mais, également, surveillée avec gardiens jour et nuit.

[illegible] tous renseignements, s'adresser à l'étude [illegible] Me Arnaud. Tél. : [illegible]

AU COMPTANT – FRAIS EN SUS

Vente sur saisie imm. Palais de Justice de Paris, jeudi 11 mars [illegible] à 14 h

APPARTEMENT PARIS (16e) 13, rue Chernovitz Composé entrée, 3 pièces

Lingerie, cuisine, w.-c., salle de bains, cave, au 7e ét., chambre, débarras

Mise à prix : 200 000 F S'adr. **Me O. Sidem-Poulain** [illegible]

Paris (7e), 7, boulevard Raspail, [illegible] 548-72-96, et à tous avocats près les [illegible] grande instance de Paris, Nanterre, Bobigny, Créteil, Versailles.

[illegible] sur licitation au Palais de Justice de Paris [illegible] lundi 15 [illegible] 1982, à 14 heures, en DEUX LOTS

UN APPARTEMENT de 2 PIÈCES

au 2ème étage du bâtiment B, porte droite

à PARIS 18e, 44, rue Damrémont

cpt 2 pièces, cuisine, W.C., salle de bains, superficie 43 m²

MISE A PRIX ..... 120 000 F

UNE PROPRIÉTÉ d'agrément

sise à

FOUESNANT, lieudit « Cap Coz »

26, rue Kersiles, comprenant :

Une maison sur sous-sol (avec garage), jardin, rez-de-chaussée comprenant 3 pièces, cuisine.

Le tout d'une superficie de 504 m²

MISE A PRIX ..... 140 000 F

S'adresser, pour [illegible] renseignements, à la S.C.P. SCHMIDT DAVID DUFFOUR, Sté d'avocats au [illegible] Paris, demeurant à [illegible] 17e, [illegible] avenue de Wagram. Tél. : 766-16-69. M. Jean GUILBERT, [illegible] barreau [illegible] Paris, demeurant à Paris 1er, 191, [illegible] Saint-Honoré. Tél. : [illegible]

Et [illegible] les lieux pour visiter

Vente sur folle enchère au [illegible] de Justice de [illegible] MERCREDI 10 [illegible] à 14 [illegible]

UNE PROPRIÉTÉ à NEUILLY/SEINE (92)

1-4, rue Ancelle

comprenant [illegible] D'HABITAT [illegible] rez-de-chaussée, 2 étages, bâtiment [illegible] communs, jardin. CONTENANCE TOTALE 450 m²

MISE A PRIX : 1 300 000 F

S'adresser à Me Jean-Serge LORACH, [illegible] à Paris (8e)

2, avenue Marceau, [illegible] 720-75-75, à Me Marc LAFON, avocat à Paris (8e), 75, bd Malesherbes, et à tous avocats près les tribunaux de grande instance de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil.

Vente [illegible] saisie immobilière au [illegible] de Justice [illegible] [illegible] JEUDI 11 [illegible] 1982, à [illegible] heures, en UN SEUL LOT

UN APPARTEMENT de 5 P. Ples

au 1er étage d'un immeuble [illegible] à

PARIS 15e arrondissement

51, quai de Grenelle et 4, rue Robert-de-Flers

MISE A PRIX ..... 300 000 F

Pour tous renseignements, s'adresser à Me [illegible] ACHALE, [illegible] Paris 6e, 42, rue Notre-Dame-des-Champs. Tél. : 548-95-10. [illegible] [illegible] avocats postulant près [illegible] tribunaux de [illegible] Inst. [illegible] Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil. Au greffe des Criées [illegible] Tribunal de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] le cahier [illegible] charges [illegible] déposé [illegible] les lieux pour visiter.

Le Monde

équipement

TRANSPORTS

LES PROJETS DE LA COMPAGNIE NATIONALE

Air France entre la concurrence et le changement

Le président et le secrétaire général d'Air France, MM. Pierre Giraudet et Gilbert Pérol, ont, le 11 février, expliqué devant quelques journalistes les leçons qu'ils tiraient des récents déboires de Freddie Laker et, à cette occasion, parlé de la situation de la compagnie nationale dans le climat économique et politique actuel.

« *J'avais, dès le départ, prévu l'échec de l'expérience Laker* » dit M. Giraudet. « *Il faut lui donner raison : Laker a échoué. Il laisse une ardoise de 200 à 250 millions de livres. Surtout, il a conduit le transport aérien mis en grand nombre de compagnies régulières en difficulté* ». Dur peut être plus dur.

Le président d'Air France justifie ainsi son propos. Il n'y a pas de miracle dans le transport aérien. Les seuls frais qu'une compagnie peut réduire, ce sont ceux du personnel ou du service : de 10 % tout au plus. Pour le reste, le coût du carburant ou du pétrole, elle est soumise, quoiqu'elle veuille, aux lois du marché. Vouloir faire croire que l'on peut faire plus, c'est une « *imposture* », l'imposture de Laker, qui a réussi un temps parce qu'il s'était placé sur une ligne très fréquentée et très rentable mais qui n'a pu résister à la contre-offensive des compagnies régulières. Il n'a pu tenir son pari lorsqu'il a voulu jouer le même jeu que celles-ci sont d'autres moyens.

Cause entendue donc pour M. Giraudet, qui ne trouve qu'une excuse à l'attitude du transporteur britannique : la politique de « déréglementation » (plus de règles commerciales étatiques pour les compagnies) lancée par M. Carter à son arrivée à la Maison Blanche.

Quatre mille embauches en deux ans

Le président d'Air France saisit cette occasion pour rappeler son opposition à ce qu'il considère comme un dévoiement de la pratique des charters réservés aux individus et non seulement aux groupes pour lesquels ils furent faits. La compagnie nationale a toujours préféré remplir au maximum ses avions en proposant à un certain nombre de ses passagers des prix comparables — sous certaines conditions — à ceux que pratiquent les compagnies charters.

De la même façon, et il y a là sans doute la réponse aux attaques dont il y a peu par une agence de voyage (« Nouvelles Frontières » dans le *Monde* du 11 février), contre le refus de Laker des transporteurs indépendants tenter leur chance dans la desserte des Antilles. M. Giraudet rappelle les contraintes du service public qui lui sont imposées : « nécessité de desservir tout au long de l'année les départements d'outre-mer, de répondre, en particulier, aux pointes de trafic de Noël ».

Commentaire sur ce procès sans remords. Air France a inventé les vols vacances à l'arrivée de Laker, mais M. Giraudet reconnaît que ce dernier l'a obligé « à améliorer le remplissage ». Le transporteur britannique est assez grand pour se défendre lui-même et trop flagrant. Les compagnies régulières auraient intérêt, néanmoins, à se souvenir des arguments « *mystiques* » peut-être, qui ont fait son succès : le pouvoir choisir la compagnie qui lui fait le meilleur prix ; il aime un tarif simple, exprimé sans ambiguïté ; il n'exige pas forcément du voyager dans le luxe. Parions que l'effet Laker n'est pas épuisé avec celui qui l'illustra le mieux ces dernières années.

Air France est le changement. On pourrait dire de la vie qui précède la seconde partie des propos de M. Giraudet et de ses collaborateurs. Changement économique ? Il n'est guère perceptible. Le trafic aérien international augmente peu : il y a toujours, sur la plupart des routes, beaucoup plus de places d'avion disponibles que de passagers à transporter ; la chute du dollar et des taux d'intérêt rend la vie difficile à toutes les compagnies, explique, en particulier, l'endettement d'Air France. « *Notre problème c'est notre cash flow*, dit M. Giraudet, *et notre besoin d'autofinancement.* » Quant aux tarifs, tout ce que l'on peut en dire pour l'instant c'est qu'ils suivront, avec un certain retard, le rythme de l'inflation.

Les conséquences du changement politique ? M. Giraudet, responsable depuis trente ans d'une entreprise publique, reste toujours attaché à la notion « *dépendant de l'Etat* ». Aujourd'hui comme hier, la règle est que le gouvernement fixe les grandes orientations des politiques nationales, laissent leurs dirigeants libres de les interpréter, quitte à les sanctionner à la fin de leur mandat. Pas de nouveauté apparente sur ce point ni sur la nécessité réaffirmée pour les entreprises publiques de rester compétitives.

La question des sous-traitants

Les innovations, dans ce que M. Giraudet lui garçoit, portent plutôt sur les objectifs généraux d'Air France, avec : création de nouveaux emplois, progression des salaires, réduction de la durée du travail, renforcement de la concertation avec le personnel. Les dirigeants de la compagnie nationale n'éprouvent aucune difficulté à appliquer la nouvelle politique sur ces deux chapitres. Face à des concurrents qui pour certains (T.W.A. ou la S.A.S. par exemple) ont bloqué ou diminué les rémunérations, qui, pour d'autres (British Airways notamment) réduisent leurs effectifs, les partenaires qui leur sont imposées dans ces deux domaines font des salaires et de l'emploi ne peuvent, évidemment, renforcer leurs chances sur le marché international.

M. Giraudet n'insiste guère sur ce point. Le souligner lui paraît inutile. Ce qui se passe chez lui ne peut que se retrouver dans d'autres sociétés nationales. Il en va de même de la conclusion d'un contrat d'entreprise. Air France s'est engagée à négocier dans les deux ans qui viennent quelque quatre mille départs, dont deux mille quatre cents devraient servir à remplacer des agents partant à la retraite ou à renforcer normalement les effectifs après la réduction de la durée du travail. Restent à créer six mille emplois supplémentaires. Quatre mille ou à peu près seront trouvés en « rapatriant » des activités qui, jusque-là, étaient sous-traitants.

C'est ici que risque d'apparaître une difficulté. Si Air France augmente ce secteur de sous-traitance qui seront conduites à licencier avec un handicap insurmontable pour une partie du personnel touché par ce transvasement : le statut des sociétés nationales leur interdit souvent d'embaucher tous les salariés des entreprises sous-traitantes, les étrangers, par exemple. Le même problème se pose où ne pourra transférer à la R.A.T.P. ou à la S.N.C.F.

Sur ce point, comme sur d'autres, le changement ne sera pas toujours simple pour une société comme celle-ci qui, il est vrai, a toujours dû vivre dans une certaine contradiction : c'est une entreprise publique porte-drapeau, avec toutes les servitudes que cela comporte ; mais aussi une entreprise qui doit se déployer sur un marché international très concurrentiel et de plus en plus chahuté.

JACQUES-FRANÇOIS SIMON.

POINT DE VUE

Qui a tué Laker ?

par ROGER DARMON (*)

CROISSANCE trop forte, mauvaise gestion, prix trop bas, hausse du dollar, la « grosse tête » ? Tous ces éléments sont certes contribué à la chute de Laker Airways, mais c'est *l'élection du président Carter qui sonne le glas de Freddy Laker.*

Immédiatement après son élection surprise, M. Alfred Kahn à la tête du Bureau de l'*aéronautique civil américain* (CAB) Kahn est un partisan fanatique du système libéral. Il va le concrétiser dans ses ultimes conséquences : à peine installé à la direction du CAB — dont la mission est précisément de réglementer, — il annonce solennellement l'avènement de la déréglementation, c'est-à-dire l'abandon rapide des règles qui organisent les airs. En bref, il va faire ce que Laker n'a pas osé faire : il va supprimer les tarifs. Pourquoi ? Il a fort justement dit : « Voyez à vos frais ! Achetez vos billets à l'heure. »

∴

Mais que, de 1971 à 1976, le CAB a systématiquement dit « non » à Laker, brusquement, en 1977, à la stupeur générale (y compris celle de Laker, pour qui le Skytrain était surtout un gadget publicitaire), M. Kahn lui dit « chiche ». Et le nouveau patron du CAB, logique avec lui-même, prévient : « Laker, vous vous limiter au stand-by aux aéroports périphériques pour vous voir sans service... mais supprimez les hauts tarifs, sans plus ces handicaps, également entre les aéroports de Londres et de New-York, et nous transporteurs et vous au sort Laker.

L'exception espérée va confirmer la règle, au point d'avoir contraint à mettre en place le Skytrain, Laker dépossédé de son invention, mais défigurée.

Encore prudent, Freddy Laker — s'il maintient Prestel pour Londres - Los Angeles et Miami pour J.-F.-Kennedy, à New-York — ne conserve dans le *stand-by*, que la première classe et un service. Il ne bénéficie pas longtemps de son embarras et de son extraordinaire popularité personnelle : les compagnies concurrentes mettent en place leurs propres tarifs... sans *stand-by* avec service à bord, et c'est la banqueroute en 1978 pour Laker. Paradoxalement, la faillite va avec le point culminant de sa gloire : il est nommé par la reine et devient Sir Freddy, alors que sa première ligne Londres - Los Angeles connaît un échec retentissant. La suite est trop connue : disproportionnés aux besoins (les DC-10), inadaptés du stand-by, inauguration du service à bord puis des différentes classes, commandes intempestives des Airbus avant d'avoir des lignes pour les exploiter, tarifs publics toujours inférieurs aux prix de revient et baisse du dollar vont couronner le tout.

∴

C'est bien Carter qui a condamné Laker en signant l'Act of Deregulation de 1977. Laker s'est achevé lui-même en abandonnant son projet original et en vidant peu à peu le Skytrain de son contenu. Il est significatif que Laker soit la première grande compagnie victime du libéralisme à tous crins de Carter. D'autres ont péri, ne conservent qui survivent encore sont en état de cessation de paiements sinon déclarée. Mais Laker a bien été un symbole et marque *un tournant dans l'histoire agitée* du transport aérien.

La faillite de Laker ne signifie pas nécessairement la disparition d'une baisse tarifs avec leur champion.

Le *mal absolu du transport aérien*, la surcapacité — et son corollaire, la concurrence sauvage — va continuer de pousser les prix vers le bas. Les lignes aériennes des dernières années étaient de trois sortes : les lignes régulières libres de très hauts tarifs (*deep discount fares*), disponibles le plus souvent au départ de Londres ou de Bruxelles ; les charters, au niveau très voisin des précédents, mais saisonniers seulement ; les lignes promotionnels réguliers (vols France ou européen, par exemple) au niveau légèrement plus élevé et limités par quelques contraintes.

La chute de Laker *condamner les réguliers de très bas niveau*, et pour le consommateur français il sera désormais moins grande d'aller à l'étranger pour profiter de tarifs avantageux. Les vols promotionnels réguliers vont confirmer leur succès au départ de Paris. Les charters — enterrés un peu hâtivement — vont continuer de jouer leur rôle et les vols de complément et les promoteurs les tarifs. C'est en effet au charter que revient le mérite historique d'avoir le premier « démocratisé » le transport aérien, rendu par lui accessible et quelque peu démagogique charisme de Sir Freddy avait séduit.

(*) Rédacteur général de la Société de tourisme international Jet'Am.

(1) Système de vente de billets aériens sans réservation, le jour même du départ et dans la limite des places disponibles.

DÉCENTRALISATION

Les élus provinciaux « recalent » la carte des aides régionales proposée par M. Rocard

De notre envoyé spécial

Marseille. — Le conseil régional socialiste réuni, le 22 février, dans le collimateur de nombreux élus du conseil régional de Provence - Alpes - Côte d'Azur (dont M. Michel Pezet, conseiller municipal de Marseille, président).

M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, a pu vu reprocher d'avoir réservé une enveloppe de crédits beaucoup trop étroite à la région provençale où, alors qu'elle souffre plus des handicaps, notamment pour les lycées d'enseignement professionnel, une délégation d'élus a rendu visite au ministre prochainement pour solliciter une rallonge budgétaire.

L'autre ministre mis sur la sellette fut M. Michel Rocard, puisque la nouvelle carte nationale des aides à l'industrialisation régionale, mise au point avis aux élus par les services du ministre du plan et de l'aménagement du territoire a été reçue avec mention « copie à revoir ». En effet, dans les propositions de la DATAR concernant Provence - Alpes-Côte d'Azur, la population de la région pourrait bénéficier de la prime d'aménagement du territoire (au lieu de 9,2 % dans le régime précédent), alors que le chômage national est de 38 %. « *Quel bon sens y a-t-il à ce que le gouvernement socialiste retienne cette carte* », dit M. Robert de Caumont, député (P.S.) des Hautes-Alpes, rapporteur, *alors que notre taux de chômage est supérieur (11,7 % au lieu de 9,5 %), que le Fonds spécial d'adaptation industriel (F.S.A.I.), qui a financé La Ciotat et La Seyne disparaît, et que notre zone de montagne — les Alpes du Sud — soit exclue des zones prioritaires de la DATAR, contrairement au Massif Central et aux Pyrénées ?* » « *La carte qui nous est soumise par la DATAR ouvre la porte à des risques de gaspillage des deniers publics* », a renchéri M. Pascal Posado, conseiller municipal (P.C.) de Marseille.

Les élus ont donc demandé voir classer plusieurs villes (Bollène, La Seyne, Manosque, Grasse, Brignoles) et cantons (à Toulon, à Marseille, à Aubagne à Gardanne) les Alpes bénéficiant d'un traitement spécifique dans le cadre d'une nouvelle politique de la montagne et des zones rurales fragiles (1). Ainsi, en effet, 17,6 % des salariés seraient touchés — alors même 24 % si l'on inclut les zones de montagne.

Le vote de la Provence rejoint ainsi les avis négatifs déjà émis sur le même sujet par d'autres régions, de la majorité ou de l'opposition (Franche-Comté et la Lorraine), et la DATAR va avoir bien du mal à concilier une chaque région ou département avec la définition de priorités nationales, les exigences de la Commission de Bruxelles, qui demande que chaque zone aidée soit homogènes et ne pas ressembler en « peau de léopard ».

En votant un budget de 660 millions de francs (2) — dont 240 de recettes et emprunts, — le conseil régional a franchi une étape à marquer d'une pierre blanche. Pour la première fois depuis 1972, les crédits régionaux dépassent, en effet, l'enveloppe globale des crédits déconcentrés de l'Etat (618 millions). Il est plus possible désormais pour quiconque, de prétendre que les politiques régionales interviennent en appoint ou en complément des politiques nationales. Dans beaucoup de domaines, dont — un an après la promulgation de la région au grade majeur de collectivité locale à part entière, — l'impulsion, le « le » sont donné davantage par les initiatives parisiens (3).

La balle revient le ministre en charge l'aménagement puisque le principe d'un fonds régional pour l'emploi [illegible] une mesure, il demeurait peu orthodoxe, de 100 million dénommée « [illegible] aux syndicats ».

Le groupe U.D.F.-R.P.R., par la voix de M. François Trucy, adjoint au maire de Toulon, a apprécié les efforts de la région dans les domaines de l'habitat, les logements sociaux, la formation des jeunes, l'énergie, la forêt, a critiqué les crédits quant à l'agriculture, la pêche, le sport, la recherche et, précisément, l'emploi. « *Il eut été préférable de disposer d'un programme cohérent et précis en fonction des besoins existants pour attirer et développer les entreprises plutôt que de prévoir des programmes d'intention sans être « enveloppes-surprises », et non pioche du temps en temps.* »

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(1) La commission d'enquête parlementaire [illegible] doit déposer [illegible] début avril.
(2) Un peu de 360 en 1981.
(3) La région vient [illegible] décidé d'acquérir [illegible] S.N.C.F., pour renouveler le matériel de banlieue. Coût annuel : quinze ans : 2,23 millions.

M. SAVARY SE PRONONCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES LANGUES RÉGIONALES

(De notre correspondant.)

Strasbourg. — Définir les [illegible] et les méthodes pour parvenir à un multilinguisme européen est l'objectif de la conférence interparlementaire qui [illegible] jusqu'au 28 février au Conseil de l'Europe, à Strasbourg, sous l'égide du Conseil de la coopération culturelle, de l'organisation des « 21 », quelque deux cent cinquante spécialistes de l'enseignement des langues [illegible] différents pays membres ainsi que du Canada. M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, présidait la séance d'ouverture.

Aller vers le multilinguisme, a expliqué M. Savary, c'est éviter l'écueil d'une langue hégémonique, l'anglais en l'occurrence. Dans l'optique d'un multilinguisme, le ministre s'est prononcé pour la prise en compte du maintien et du développement des langues régionales. J.-C. H.

BANGKOK
4780 F Séjour 9 jours
Les MAXI-MINI de KUONI
Partez loin, payez moins
Kenya Séjour 9 j. F 4.350
Ceylan Séjour 9 j. F 4.550
Egypte Circuit 9 j. F 6.480
Bali Séjour 10 j. F 6.900
KUONI
au départ de Paris
un monde de différence
Demandez conseil à votre agent de voyages
Voyages KUONI
75009 PARIS 6, rue des Capucines Tél. : 742.83.14
75008 PARIS 33, Bd Malesherbes Tél. : 265.29.09

JUSQU'AU 1er MARS
REPRISE EXCEPTIONNELLE
5000 F
MINIMUM
QUELS QUE SOIENT L'ÂGE, LE KILOMÉTRAGE, LA MARQUE DE VOTRE VOITURE.
5.000 F minimum pour l'achat d'une voiture neuve Peugeot ou Talbot dans la limite des stocks disponibles. En plus, possibilités de crédit total pouvant aller jusqu'à 48 mois, sous réserve d'acceptation du dossier par Din ou Crédicavia.
PEUGEOT TALBOT

هكذا من الأصل

Le Monde

économie

SOCIAL

LES DIVISIONS SYNDICALES S'ACCENTUENT

Rupture consommée

La froide et lucide analyse de M. Maire sur les rapports entre la C.G.T. et la C.F.D.T., faite devant la presse d'un ton volontairement monocorde, consomme officiellement la rupture entre les deux premiers syndicats, dont le divorce est patent depuis 1980.

C'est le 29 janvier 1980, que les états-majors des deux centrales se sont rencontrés pour la dernière fois. Cette réunion avait été un échec et, déjà, le secrétaire général de la C.F.D.T. avait accusé le P.C.F. de provoquer la division syndicale. L'ombre de Kaboul avait, à l'époque, lourdement pesé sur les relations entre la C.G.T. et la C.F.D.T.

Puis, dans son discours de rentrée de septembre 1980, M. Séguy avait commencé d'affirmer que la C.F.D.T. pratiquait la *« collaboration de classes »*. Le « recentrage » — datant de janvier 1978 — de la centrale de M. Maire (c'est-à-dire, essentiellement, la prise en considération de la crise économique internationale, l'idée que certains accords méritent d'être signés et la fin des « grandes-messes » dans la rue) était jugé *« globalement négatif »* par le secrétaire général de la C.G.T.

En fait, les relations entre les deux organisations n'ont cessé de se dégrader depuis la rupture de l'union de la gauche en 1977, et, contrairement à ce que l'on pouvait peut-être croire, la victoire du 10 mai 1981 n'a rien effacé. C'est que, comme le dit M. Maire, les conceptions de la C.F.D.T. et de la C.G.T. sur le type de société à bâtir sont fondamentalement différentes, comme le montrent leurs appréciations divergentes sur la crise polonaise.

Une nouvelle fois, le dirigeant cédétiste met l'accent sur la mainmise du P.C.F. sur la C.G.T. et sa *volonté d'hégémonie* dans la classe ouvrière, alors que tout le monde peut constater, sur le terrain, un recul de l'influence de la C.G.T. — même si cette dernière reste la première syndicale de France — et une progression de celle de la C.F.D.T. Cette analyse de M. Maire ne va pas, en tout cas, faciliter les contacts — déjà défectueux — au niveau des sections d'entreprise, là où l'unité d'action est encore possible.

Elle intervient aussi à un moment où chacune des organisations syndicales éprouve le vif besoin de se situer, d'affirmer sa spécificité avant le congrès de la C.F.D.T. en mai et celui de la C.G.T. en juin. Avant surtout la double échéance, en décembre, des prud'hommes et des administrateurs des caisses de sécurité sociale. Elections primordiales, qui permettront à chacun de se compter. — M. C.

«Il n'y a rien de commun entre les conceptions de la C.F.D.T. et de la C.G.T. sur le type de société»

réaffirme M. Maire

« C'est dans une diatribe anticégétiste et anticommuniste que (selon une méthode bien éprouvée par la droite) la direction de la C.F.D.T. cherche une issue aux difficultés que son insoutenable position sur les réductions d'horaires suscite parmi les travailleurs (...). On aurait presque cru entendre un plaidoyer patronal. Consternant ! », écrit *l'Humanité* du 25 février, en commentant l'analyse des rapports entre la C.F.D.T. et la C.G.T., que M. Edmond Maire a faite, mercredi, devant la presse. Avant que le secrétaire général de la C.F.D.T. ne s'adresse aux journalistes, M. Séguy avait assuré, dans l'*Humanité* du 24 février, que la centrale de la rue Cadet pratiquait *« la collaboration de classes »*, ce qui était un fait *« difficilement compatible avec l'unité d'action »*.

Constatant, pour sa part, que les interventions des dirigeants de la C.G.T. conservent, vis-à-vis de la C.F.D.T., *« ce fond d'invectives, de condamnations et de dénonciations que l'on connaissait déjà avant le 10 mai »*, même si la rue Cadet ne fait plus *« explicitement partie du camp de l'impérialisme, comme il a été dit à son comité confédéral national de la C.G.T. en juin 1980 »*, M. Maire a d'abord parlé de la *« défaite stratégique »*, subie par le P.C.F., et donc aussi par la C.G.T., au premier tour de l'élection présidentielle et aux élections législatives de juin 1981. *« Les 15 % d'avril 1981 ne concernent pas le seul P.C.F. La C.G.T. y voit aussi un effondrement de l'influence de ses analyses sur de larges couches de travailleurs, la confirmation de l'inquiétante tendance à la baisse de ses scores aux élections professionnelles depuis deux ou trois ans »*, a poursuivi le leader cédétiste. *« Affirmer aujourd'hui avec force que l'on est dans le camp de la victoire est un moyen de faire silence sur les difficultés d'une situation radicalement imprévue : la gauche est au pouvoir, mais les forces du P.C.F. et de la C.G.T. sont durement atteintes. »*

MACH. 8

Pour M. Maire, *« le parti communiste a décidé qu'au plan syndical le 10 mai ne devait rien changer du point de vue de l'unité d'action, qu'il fallait maintenir la situation de division. Mais, comme il est obligé de respecter un minimum de solidarité gouvernementale, il se repose sur la pression de la C.G.T. pour créer une stratégie de tension. On a l'impression d'assister à une partie de billard à bandes. Comme le P.C.F. ne peut pas pas trop attaquer le P.S., le gouvernement, ou les partis eurocommunistes (sur la Pologne), les attaques se rabattent sur la C.F.D.T. »*

Or, selon le dirigeant cédétiste, le développement de la C.F.D.T. dans la classe ouvrière, dont la C.G.T. n'a plus le monopole, pose un sérieux problème à la centrale de la rue La Fayette. Surtout, *« le projet de changement de la société, pour répondre aux aspirations des travailleurs, n'est pas celui du P.C.F. et de la C.G.T. Il est beaucoup plus proche de celui de la C.F.D.T. »*. Et puis, a ajouté M. Maire : *« De quel socialisme s'agit-il pour la C.G.T., de celui de la Pologne, de l'Afghanistan, de la façon de traiter les immigrés ? Il n'y a rien de commun entre les conceptions de la C.F.D.T. et de la C.G.T. sur le type de société »* qu'il faut construire.

N'excluant pas toutefois des possibilités d'action sur des problèmes syndicaux spécifiques, le secrétaire général de la C.F.D.T. a conclu : *« Nous ne laisserons pas la C.G.T. et le parti communiste imprimer leurs marques profondes à l'avancée de la nouvelle donne en France. Et ce n'est que lorsque le P.C.F. admettra le pluralisme syndical au sein de la classe ouvrière que la situation pourra évoluer. »*

LES SYNDICATS JUGENT INSUFFISANTE LA MAJORATION DU SMIC

« La décision du gouvernement ne nous satisfait que partiellement » a déclaré F.O. après la décision de revaloriser le SMIC de 2,8 % au 1er mars, soit 18,62 F l'heure au lieu de 18,15 F (3 227,40 F par mois au lieu de 3 146 F pour 173 heures un tiers).

La C.G.T. juge cette majoration *« insuffisante »* et demande que *« de toute urgence »*, le gouvernement réforme la législation pour éviter qu'il y ait deux SMIC, après l'ordonnance sur la réduction des horaires. La C.F.D.T. qui *« apprécie positivement le choix des pouvoirs pour une programmation de la revalorisation du SMIC »*, comme elle réclamait, estime cependant que les taux retenus de relèvement sont *« insuffisants et pas conformes aux objectifs du plan intérimaire »*. *« La C.F.D.T. ne peut être d'accord avec la méthode mise en œuvre et avec le montant des augmentations proposées. La négociation n'a pas eu lieu et la programmation proposée ne couvre que 1982. »*

Alors que le plan intérimaire prévoyait une évolution du pouvoir d'achat du salaire minimum — qui concerne un million sept cent mille personnes environ — *« du même ordre de grandeur en 1982 et en 1983 qu'en 1981 »*, c'est-à-dire de 6,5 %, le gouvernement a retenu une hausse minimum de 4 % pour 1982. A titre de comparaison, le pouvoir d'achat du SMIC a augmenté de 6,5 % en moyenne annuelle de 1974 à 1976 et de 2,4 % de 1977 à 1980.

Toutefois, on fait remarquer dans les milieux gouvernementaux que les employeurs auront à supporter une hausse supplémentaire de 2,56 % consécutive à la compensation intégrale de la quarantième heure pour les smicards. S'ils continuent à en faire quarante, cette dernière heure sera payée en heure supplémentaire, soit au nouveau taux horaire de 18,62 F majoré de 25 %.

AGRICULTURE

AU TRENTE-SIXIÈME CONGRÈS DE LA F.N.S.E.A.

M. Bergeron (F.O.) joue les «Monsieur bons offices»

Tandis qu'en Bretagne, dans le Finistère et les Côtes-du-Nord, les manifestations des producteurs de porcs continuent, la F.N.S.E.A. devait accueillir, ce 25 février, au Touquet, Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture, qui clôturera son trente-sixième congrès. Mercredi 24 février, M. Chirac, maire de Paris, a déclaré, recevant des personnalités du mouvement mutualiste agricole, que « les conséquences de la crise profonde traversée par l'agriculture française seraient encore beaucoup plus graves si elle ne disposait pas de structures professionnelles et syndicales solides ».

D'autre part, M. François Mitterrand, interrogé mercredi par la radiotélévision italienne sur la politique commerciale de la France vis-à-vis de l'Italie, notamment en ce qui concerne le vin, a récusé toute accusation de protectionnisme, expliquant que chacun des dix pays de la Communauté adoptait, dans tel ou tel secteur d'activité, des mesures de sauvegarde et que les critiques adressées à la France étaient « injustes ».

De notre envoyé spécial

Le Touquet. — La seconde journée du congrès de la F.N.S.E.A., qui s'est ouvert le 23 février au Touquet, a été consacrée à l'audition des rapports moraux, aux interventions de M. Emo Capodilista, président du Comité des organisations agricoles européennes (COPA), des représentants de l'Inde et du Sénégal, et de M. Bergeron, secrétaire général de F.O.

Le président du COPA, c'est la dimension européenne, le dossier des prix agricoles — pour la défense duquel il se confirme que les organisations professionnelles manifesteront le 30 mai à Bruxelles.

Les représentants des gouvernements de l'Inde et du Sénégal, c'est la nouvelle orientation tiers-mondiste des paysans français.

Mais M. Bergeron, pourquoi ? Parce que F.O. a créé, avec la F.N.S.E.A. et le C.N.J.A., il y a quelques années, une organisation de consommateurs, travailleurs et agriculteurs ? Parce que le dialogue doit continuer ? Parce qu'il était déjà intervenu en février 1978 au congrès de Versailles ? Sans doute, mais aussi et surtout parce que M. Bergeron a un message à transmettre. *« On ne peut rien faire, a-t-il déclaré, sans consensus réel entre ceux qui nous gouvernent et les organismes représentatifs des gouvernés. »* Après avoir évoqué à quatre reprises ses entretiens avec M. Mitterrand, le secrétaire général de F.O. a encore dit, à propos de M. Guillaume, le président de la F.N.S.E.A. : *« J'ai eu l'occasion de dire à un certain nombre de gens que j'ai rencontrés plusieurs fois qu'il était un homme loyal. »* Bref, M. Bergeron c'est « Monsieur bons offices » entre l'Elysée et l'avenue Marceau. A la veille du sommet Cresson-Guillaume, c'était une carte que la F.N.S.E.A. a sortie de sa manche.

Pour le reste, les débats ont été ternes, à l'image du premier rapport moral, rédigé par M. Augusie Grit, qui se contente de réaffirmer la doctrine, celle de l'exploitation familiale à responsabilité personnelle, celle de l'unité syndicale, et récuse en bloc les projets du gouvernement en assenant à l'auditeur une série de syllogismes. Un seul exemple concernant la représentativité syndicale : seule la règle de la majorité est démocratique, les minorités s'y soumettent. La F.N.S.E.A. est majoritaire, donc les minorités doivent la suivre. Reconnaître les minorités est donc antidémocratique, conclut la F.N.S.E.A.

On criera peut-être à la caricature, mais l'impression qui se dégage de ce rapport c'est que la F.N.S.E.A. souffre d'une pauvreté doctrinale réelle qui est pour elle sans doute plus dangereuse que les malheureuses tentatives de déstabilisation dont elle a été l'objet de la part du pouvoir.

Une réponse au défi alimentaire

Ce qui est vrai au plan national l'est moins dès lors qu'on aborde la politique européenne et le tiers-monde. M. Louis Lauga, secrétaire général adjoint de la F.N.S.E.A., apporte au *« défi alimentaire »* du monde, une triple réponse : des exportations accrues là où la demande est solvable, une aide alimentaire accrue pour les nations pauvres, qui cherchent la suffisance en attendant l'autosuffisance, et enfin un engagement plus volontaire dans le développement économique des pays en voie de développement.

M. Lauga ne répond pas à la question de savoir si l'aide alimentaire n'est pas, par sa nature même, contradictoire avec l'objectif de développement autonome. Mais il propose que la Communauté établisse un plan d'aide alimentaire pour dix ans et il suggère la création de contrats d'équivalence. Il s'agirait de consacrer le produit de nouvelles taxes, — à instituer sur les importations des produits « intermédiaires » (manioc, arachide, etc.), — au développement des cultures vivrières des pays qui vivent précisément des cultures d'exportation. Il y a quelques années, l'Association générale des producteurs de blé avait émis une idée semblable.

Dans la discussion qui a suivi, il n'a jusqu'à présent pas été relevé un intérêt démesuré pour cette proposition. En revanche, les appels à la sacro-sainte unité devant le risque que ferait courir à la F.N.S.E.A. l'expression de son opposition interne, baptisée Interpaysanne, ont été fort nombreux.

JACQUES GRALL.

La réduction de la durée du travail reste à l'origine de la plupart des conflits

La réduction du temps de travail et l'octroi de la cinquième semaine de congés payés continuent de provoquer de nombreux conflits. Ainsi chez SECAP (machines à affranchir le courrier), à Puteaux (Hauts-de-Seine), aux Papeteries de Gascogne, à Mimizan (mille deux cents salariés), au supermarché Radar (deux cent cinquante personnes), à Saint-Maximin (Oise).

En revanche, la grève pour ces mêmes motifs dans les six usines de CEAC-Fulmen (filiale C.G.E.) a cessé, après accord entre syndicats et direction. L'insuffisance d'effectifs est, d'autre part, à l'origine de grèves dans plusieurs hôpitaux : à Argentan (Orne), à Hautepierre (Strasbourg), à Créteil (Hauts-de-Seine).

Autres revendications, autres conflits. A la centrale nucléaire de Gravelines, près de Dunkerque, grève des travailleurs de la construction pour paiement des jours d'une grève précédente. Dans tous les ports de France, la majorité des dockers ont arrêté le travail, le 24 février, à l'appel de la C.G.T., pour obtenir la signature d'un accord de départ volontaire en préretraite (à cinquante-cinq ans). Enfin, la grève des employés du P.M.U. continue.

● *A Marseille, la caisse primaire centrale d'assurance-maladie* des Bouches-du-Rhône a ses accès à la direction bloqués, depuis le 24 février, par une partie du personnel affiliée à Force ouvrière, qui soutient M. René Lucet, directeur, suspendu depuis le 23 février par Mme Nicole Questiaux, ministre de la solidarité nationale.

A la suite d'un rapport défavorable de l'inspection générale des affaires sociales de décembre 1981, nous signale notre correspondant, *M. Lucet a été accusé « d'avoir commis des abus et couvert des fraudes au plan de la gestion des deniers de la caisse »* et une procédure a été ouverte le 12 février. Mme Questiaux n'a attendu ni le délai de quinze jours ouvert à l'intéressé pour répondre à ces accusations ni la tenue du conseil d'administration de la caisse prévu le 25 février. F.O. soutient M. Lucet contre *« ce fait du prince »* mais la C.G.T. et la C.F.D.T. réclament le départ immédiat de M. Lucet et son remplacement. Ce dernier, enfin, estime avoir été *« jeté en pâture aux communistes »*.

● *Chez Hutchinson à Chalette-sur-Loing* (Loiret), en grève depuis une quinzaine de jours pour la réduction du temps de travail, selon notre correspondant, l'évacuation des locaux faite par la police le 24 février sur ordre du préfet de région appliquant une ordonnance du tribunal en date du 17 février a provoqué de vives réactions. La C.G.T. qualifie de *« pratiques dignes du temps de Giscard »*, la C.F.D.T. s'interroge *« droite ou gauche, quelle est la différence ? »* M. Claude Dupont (P.S.), président du district de Montargis estime qu'on ne peut tenir deux langages, *« celui de la solidarité gouvernementale à Paris et celui de l'opposition à Montargis »*. M. Jean Rochet, préfet, a indiqué qu'il avait veillé à ce que la direction reprenne les négociations.

● *A la fromagerie Besnier-Claudel-Roustang d'Isigny* (Calvados) (cent cinquante salariés), la grève commencée le 2 février s'est terminée le 24 après une entrevue entre grévistes et direction locale. La reprise de l'activité, motivée par la peur des salariés de voir fermer l'usine, se fait, selon notre correspondant, sans accord signé sur la réduction du temps de travail, sans paiement des jours de grève, mais... avec la certitude qu'il y aura des sanctions et des licenciements.

Après l'accord sur la durée du travail

LES MÉTALLURGISTES CÉGÉTISTES ACCUSENT LA C.F.D.T. DE « BLOQUER TOUTE ÉVOLUTION »

Après les récentes négociations sur la durée du travail M. André Sainjon, secrétaire général de la Fédération des travailleurs de la métallurgie-C.G.T., s'en est pris violemment, mercredi 24 février, à la C.F.D.T., estimant que l'accord signé notamment par cette centrale *« est dangereux pour les travailleurs, parce qu'il bloque toute évolution pour l'avenir »*. M. Sainjon a dénoncé *« le scandaleux chantage pratiqué par les patrons de l'Union des industries métallurgiques et minières (U.I.M.M.) en complicité avec des organisations syndicales de deuxième plan ne représentant que 40 % des voix dans la métallurgie, qui ont refusé que soit signée séparément l'annexe de l'accord relative à l'instauration de la cinquième équipe et de la semaine de 33 h 36 dans le travail en feu continu »*.

C'est *« une raison de plus »*, pour la C.G.T., d'*« exiger »* que les conseils d'administration qui vont être mis en place dans le secteur nationalisé avec l'arrivée d'administrateurs salariés, *« sortent du champ d'influence du C.N.P.F. et de l'U.I.M.M. »*.

M. Serge Lelay, membre du bureau fédéral de la C.G.T., a souhaité que les membres de ces conseils d'administration disposent de *« réels pouvoirs de gestion et d'exécution »*, avec le relais de conseils d'ateliers, *« leur d'information, d'échanges et de débats, mais aussi structures de recours suspensif et de décision »*. La C.G.T. demande que des conseils d'administration élargis aux représentants des travailleurs soient installés *« dans l'ensemble des filiales »* des entreprises nationalisées.

● *Le prix de la tasse de café* a augmenté de 10 centimes à partir du jeudi 25 février dans les débits de boissons parisiens, où il est porté à 2,20 francs, a annoncé la préfecture de Paris. Un nouveau relèvement de 10 centimes interviendra au cours du second semestre.

ÉNERGIE

M. JEAN-PIERRE HUGON DIRECTEUR DES CHARBONNAGES

M. Jean-Pierre Hugon a été nommé directeur général des Charbonnages de France.

[Né le 11 octobre 1939 à Lyon, M. Hugon est ancien élève de l'Ecole polytechnique. Ingénieur des mines aux Mines de Béthune de 1965 à 1968, puis à Strasbourg, chargé de mission auprès du préfet de la région Alsace (de 1968 à 1972), il entre en 1972 au ministère du développement industriel et scientifique (devenu ministère de l'industrie), où il est adjoint jusqu'en 1975, puis chef du service de la géologie, des minerais, métaux et matériaux de construction à la direction des mines.

En 1980, il entre à la Société Générale, et préside le groupe de travail Matière de base, approvisionnement et compétitivité pour la préparation du VIIIe Plan. En août 1981, il est chargé de présider un groupe de travail préparant la communication du gouvernement sur la nouvelle politique énergétique. Ce groupe rédigera, après consultation de nombreuses organisations et associations, un rapport, dit « rapport Hugon ».]

NEUBAUER
PEUGEOT - TALBOT
EN FÉVRIER !
VOTRE TALBOT 82 MOINS CHÈRE
RACHAT DE VOTRE VOITURE PLUS CHER
M. JOEL - Tél. : 766-02-44

NIVEAU BAC
(ou plus)
Par une formation intensive à plein temps de 360 heures dont mi-temps sur terminaux connectés à un ordinateur Hewlett-Packard 3000, vous pouvez devenir
PROGRAMMEURS-ANALYSTES
Tests d'aptitude préliminaires.
institut du groupe
Seric
Premier spécialiste français sur matériel informatique Hewlett-Packard.
Renseignements et inscriptions :
Tél. 562.43.20.
Institut SERIC, Etablissement privé d'enseignement continu
32 rue de Penthièvre 75008 Paris.

l'hebdomadaire indispensable, un regard international sur la France
numéro spécial France le 27 février
The Economist

de Von Kleist mise en scène Patrick Guinand
Théâtre National

l'ingérence absolue des pouvoirs américains. Mais il a eu des conséquences néfastes, qui ne peuvent que s'accroître : les exploitants indé-
cinémas « 14-Juillet » MK-2 Diffusion) ne peut qu'applaudir aujourd'hui la volonté d'ouver-
CLAIRE DEVARRIEUX.

AFFAIRES

LA CRISE DE L'INDUSTRIE PAPETIÈRE

• Une usine de La Chapelle-Darblay est occupée par son personnel
• Les dirigeants de La Rochette-Cenpa espèrent le retour à l'équilibre en 1983

Inquiets de l'avenir réservé à leur usine et à leur groupe, les salariés de l'unité de Saint-Etienne-du-Rouvray (Seine - Maritime), du groupe La Chapelle-Darblay, se sont mis en grève, mardi 23 février, à l'initiative de la C.G.T. et ont adressé un télégramme à M. Mitterrand. Ils réclament la mise en place d'une solution nationale permettant la poursuite de l'activité du groupe, premier producteur français de papier journal, mis en règlement judiciaire en mars 1980. Une étude réalisée par des experts scandinaves à la demande du ministère de l'industrie propose un plan de redressement pour la seule usine de Grand-Couronne (Seine-Maritime), le sort des deux autres usines du groupe — à Saint-Etienne-du-Rouvray et à Corbeil (Essonne) — étant laissé dans l'incertitude.

Ce plan prévoirait de détacher juridiquement du groupe l'usine de Grand-Couronne qui, gérée par deux sociétés suédoises et moyennant une importante participation financière de l'Etat, serait modernisée grâce à des investissements réalisés en trois étapes d'ici à 1988-1989. Cette solution inquiète les industriels du secteur, qui redoutent une main-mise des groupes étrangers sur les réseaux de distribution de La Chapelle-Darblay. Une contre-proposition française associant, entre autres, les groupes Beghin et Aussedat-Rey, pourrait, être mise sur pied.

Prise en étau entre l'envolée des taux d'intérêt qui l'empêche de financer des investissements extrêmement lourds, une concurrence internationale qui pèse sur les prix, et les fluctuations du dollar, qui font varier le coût de la pâte à papier, souffrant de handicaps structurels vis-à-vis de ses concurrents scandinaves ou nord-américains, gênée par le renchérissement de l'énergie, l'industrie papetière française ne s'est pas encore remise d'une crise qui dure depuis sept ans. Après l'effondrement puis le dépeçage du Groupement européen de la cellulose (G.E.C.), ancien premier producteur de pâte à papier en Europe, le premier producteur français de papier journal, La Chapelle-Darblay, a été mis en règlement judiciaire. Quant au second groupe français du secteur, La Rochette-Cenpa (1), il renaît péniblement de ses cendres, après une injection massive de fonds privés et publics (738 millions de francs au total depuis octobre 1980), et une profonde restructuration.

Soulignant les handicaps de la profession mais constatant le désir des pouvoirs publics de redresser la situation, M. Jean-Marie Thiné, nouveau P.-D.G. de La Rochette-Cenpa, nommé en juillet 1980 pour redresser le groupe, a fait preuve d'un optimisme modéré, mardi, en présentant les perspectives de son groupe. Certes, La Rochette-Cenpa a perdu en 1981 (pour un chiffre d'affaires de 2 594 millions de francs) quelque 280 millions de francs, soit plus du double du total cumulé de ses pertes depuis 1975 (130 millions de francs), mais l'essentiel de ces pertes a été dû, pour le secteur de la pâte à papier, au lancement de l'usine de Tarascon qui n'a fonctionné qu'au quart de sa capacité et dont la mise en service progressive, d'ici à 1983, devrait permettre d'améliorer la compétitivité du groupe. De même, pour les secteurs du carton plat (où le groupe est le numéro un français), des cartons ondulés et d'emballage (où il est le second fabricant), plus de la moitié des pertes (une centaine de millions) peut être considérée comme « exceptionnelle », car liée à l'arrêt de deux activités non rentables.

Surtout, l'injection de fonds, réalisée presque à part égale par les pouvoirs publics et par les actionnaires du groupe — 500 millions de francs au total, auxquels il faut ajouter 238 millions destinés à financer le lancement de l'usine de Tarascon — a permis d'éponger les pertes et de restructurer financièrement l'entreprise : le fonds de roulement du groupe (2), négatif de 39 millions de francs à la fin de 1980 est, à la fin de 1981, légèrement positif d'une quinzaine de millions de francs. Coïncidant avec la mise en place d'une nouvelle équipe de direction, cette remise à flot a permis le lancement d'un programme d'investissement, notamment dans les secteurs hors pâte à papier (200 millions de francs) afin de reconvertir certaines usines (vers les papiers pour la photocopie notamment), de modifier des produits et d'améliorer les processus de fabrication en économisant l'énergie.

Dans le secteur pâte à papier, après le lancement de l'usine de Tarascon, qui, à pleine capacité, devrait produire, avec moins de quatre cents salariés, quelque 240 000 tonnes de pâte (contre 90 000 tonnes avec quatre cent cinquante personnes précédemment) et atteindre une rentabilité brute estimée à 25 % du chiffre d'affaires, la direction compte investir 150 millions de francs afin de moderniser l'usine de Saint-Godens, reprise, à la demande des pouvoirs publics, des décombres du G.E.C. La Rochette-Cenpa a également lancé une expérience-pilote de plantation d'eucalyptus à croissance rapide.

Ces nouvelles orientations et le renchérissement des prix de la pâte à papier (accentué par la hausse du dollar) laissent espérer au groupe un retour à l'équilibre en 1983, *« après une période de transition difficile »*, a précisé M. Thiné.

V. M.

(1) Filiale à 27,89 % du groupe américain Saint Regis, à 21,14 % du Crédit agricole, à 20,7 % de Paribas, le reste du capital étant partagé entre Saint-Gobain (8,2 %), la famille Franck (9,8 %) et divers porteurs (12,25 %).

(2) Après imputation des pertes.

Prêt à réduire sa participation dans Roussel-Uclaf
HOECHST SE FÉLICITE DE « L'ACCORD DE PRINCIPE » CONCLU AVEC LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Commentant l'accord sur la restructuration du capital de la société Roussel-Uclaf (lire page 5) le communiqué du conseil des ministres à ce sujet), conclu entre le gouvernement français et le groupe allemand Hoechst, ce dernier se félicite de l'issue des négociations menées avec les pouvoirs publics.

« C'est accord de principe », précise le numéro un de la chimie mondiale dans un communiqué, *« tient compte, d'une part, des intérêts de la France de réaménager le capital de Roussel-Uclaf par une prise de participation de l'Etat français et, d'autre part, du souhait de Hoechst d'assurer la coopération des deux entreprises à l'échelle mondiale par le maintien de l'unité du groupe.*

» Hoechst est prêt à réduire sa participation actuelle de 57,9 % mais conserve la majorité dans Roussel-Uclaf », tient à souligner la firme, ajoutant qu'elle a obtenu la garantie que *« Roussel-Uclaf continuera d'être gérée selon les principes d'une entreprise privée ayant des intérêts dans le monde entier »*.

Ce dernier point est jugé particulièrement satisfaisant dans les milieux financiers outre-Rhin, où l'on indique que Roussel-Uclaf restera ainsi une des rares entreprises françaises à fonctionner *« sur le modèle allemand »*, c'est-à-dire à être dotée de deux organes de gestion sous la forme d'un conseil de surveillance (dont la présidence doit revenir, il est vrai, à un représentant français) et d'un directoire.

L'essentiel, estime-t-on, est que Hoechst ait pu conserver la majorité dans la phase finale de l'opération, ce qui est déjà acquis. Hoechst continuera d'avoir la haute main sur la gestion de Roussel-Uclaf et des filiales étrangères communes aux deux firmes, indépendamment des négociations qui pourraient se dérouler dans quatre ans en vue de renforcer la participation de l'Etat français dans le capital de Roussel-Uclaf.

Après un déficit record en 1980
CHRYSLER A NOTABLEMENT RÉDUIT LE MONTANT DE SES PERTES EN 1981

Le groupe américain Chrysler a considérablement réduit le montant de ses pertes en 1981, celles-ci s'élevant à 475,6 millions de dollars (2,8 milliards de francs environ), à comparer au déficit record de 1,7 milliard de dollars (10,2 milliards de francs) enregistré en 1980.

Soulignant l'amélioration *« impressionnante »* de ces résultats, M. Iaccoca, P.D.G. du groupe, a estimé que Chrysler pourra dégager un bénéfice de quelque 150 millions de dollars (900 millions de francs) en 1982. L'an passé les ventes mondiales de Chrysler ont progressé de 17,3 %, atteignant 10,8 millions de dollars (64,8 milliards de francs). Chrysler est le seul constructeur à avoir amélioré sa part du marché américain (9,9 % contre 8,8 % en 1980).

● *Daimler-Benz* a démenti, mercredi 24 février, les informations en provenance de Tokyo annonçant une éventuelle coopération du groupe ouest-allemand avec la firme japonaise Toyota, dans le secteur des poids lourds (*le Monde* du 23 février). — (*A.F.P.*)

LES VENTES DES GRANDES SURFACES ONT FAIBLEMENT AUGMENTÉ EN 1981

Le ministre du commerce et de l'artisanat, M. Delelis, a autorisé la création d'un ensemble de commerce d'une surface globale de 5 600 mètres carrés à Chennevières (Val-de-Marne). Cette autorisation est la première que délivre M. Delelis après le « gel » de six mois décrété lors de son entrée en fonctions en juin 1981.

L'année 1981 a été moyenne et irrégulière pour la distribution dans les supermarchés et les hypermarchés. Selon l'Institut français du libre-service, la progression des ventes des supermarchés a été de 12 % en valeur sur l'ensemble de l'année ; elle a été de 14 % pour les hypermarchés. Ces résultats sont à comparer avec la hausse de l'ensemble des prix (14 %) et celle des prix alimentaires (16,5 %).

L'année 1981 a vu de grandes variations dans les indices, les mois d'été ayant été très bons, mais le début d'automne assez faible.

M. JEANCOURT-GALIGNANI EST NOMMÉ VICE-PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA BANQUE INDOSUEZ ET DIRECTEUR GÉNÉRAL DE SUEZ

M. Antoine Jeancourt-Galignani, qui était président-directeur général de la Banque de l'Indochine et de Suez (Indosuez) depuis juin 1981, date à laquelle il avait remplacé M. Michel Caplain, décédé peu auparavant, a été nommé vice-président-directeur général de la banque par le conseil d'administration.

Le même conseil a nommé président M. Georges Plescoff, administrateur général depuis le 17 février 1983 de la Compagnie financière de Suez, qui a confié à M. Jeancourt-Galignani la direction générale du groupe. Les représentants du comité d'entreprise ont approuvé ces nominations.

Indosuez, banque non cotée, doit, on le sait, être nationalisée juridiquement le 1er juillet.

A la Banque Worms, M. Claude Janssen a été nommé délégué général par le nouvel administrateur général, M. Etienne Bouruet-Aubertot, *« pour assurer le bon fonctionnement de la banque jusqu'à la constitution du nouveau conseil d'administration »*. Au C.I.C., la nomination éventuelle de M. Lucien Pfeiffer, président du Groupement français d'entreprise et fondateur de Prétabail, comme directeur général et conseiller, reste en suspens.

[Né en 1937, ancien élève de l'ENA, inspecteur des finances, M. Antoine Jeancourt-Galignani fit partie des cabinets de MM. François-Xavier Ortoli en 1963 et Valéry Giscard d'Estaing en 1969. Chargé du financement de la construction à la direction du Trésor en 1970, il fut nommé, en juin 1973, directeur général adjoint de la Caisse nationale du crédit agricole, qu'il quitta en mai 1979 pour entrer à l'état-major d'Indosuez, dont il devint rapidement directeur général, puis président. Grand spécialiste du crédit à la construction, il a été le pionnier de l'épargne logement, puis s'est tourné, depuis quelques années, vers l'international.]

Pour attirer les capitaux internationaux
HONGKONG SUPPRIME LA TAXATION DES DÉPOTS ÉTRANGERS

La retenue à la source qui frappait la rémunération des capitaux étrangers déposés à Hongkong — 15 % pour les personnes physiques et 17 % pour les personnes morales — est supprimée, la taxe perçue sur les intérêts des dépôts domestiques se trouvant ramenée de 15 % à 10 %.

Ces décisions, prises par l'administration de la colonie, étaient à l'étude, mais leur annonce a surpris les milieux financiers. Elles ont pour objectif de renforcer la position de Hongkong comme place financière en attirant davantage de capitaux internationaux.

Ces derniers temps, la concurrence de Singapour était vivement ressentie, notamment en ce qui concerne l'émission d'emprunts groupés en asia-dollars.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		Un MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	6,0380	6,0400	— 30	— 19	— 70	— 38	— 140	— 10
$ can.	4,9520	4,9549	— 57	— 21	— 102	— 68	— 230	— 75
Yen (100)	2,5563	2,5582	+ 172	+ 200	+ 330	+ 370	+ 973	+1054
DM	2,5480	2,5499	+ 84	+ 98	+ 165	+ 200	+ 335	+ 415
Florin	2,3192	2,3213	+ 86	+ 93	+ 170	+ 185	+ 320	+ 375
F.B. (100))	13,8964	13,9074	— 275	— 50	— 270	— 130	— 775	— 150
F.S.	3,2143	3,2170	+ 170	+ 205	+ 340	+ 390	+ 930	+1045
L. (1 000) .	4,7449	4,7484	— 270	— 220	— 505	— 495	—1530	—1380
£	11,0574	11,0653	— 35	+ 52	+ 16	+ 128	— 548	— 605

TAUX DES EURO-MONNAIES

D.M.	9 7/8	10 1/8	9 7/8	10 1/4	9 7/8	10 1/4	9 15/16	10 5/16
$ E.-U. ..	13 1/4	13 3/4	14 1/4	14 5/8	14 1/2	14 7/8	14 7/8	15 1/4
Florin	9	10	9 7/16	10 1/16	9 1/2	10 1/8	9 9/16	10 1/16
F.B. (100))	13 3/4	13 1/4	14 3/4	15 5/8	14 3/4	16 5/16	15	16
F.S.	24 7/8	28 1/8	7 1/4	7 3/4	7 3/16	8	8 1/2	8 7/8
L. (1 000) .	15 1/4	15 3/4	19 3/4	21 1/8	21 1/4	21 3/8	26 3/4	27 1/8
£	14	14 3/4	13 7/8	14 5/8	13 3/4	14 1/4	13 3/4	14 1/4
F. français	13 7/8	14 5/8	14 3/8	15 1/8	14 5/8	15 5/8	16 1/8	16 7/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

ÉTRANGER

REMOUS SUR L'ÉTAIN

La Malaisie cherche à « casser » le marché de Londres

Londres. — La journée du 24 février promettait d'être difficile sur le marché de l'étain à la Bourse des métaux (London Metal Exchange, L.M.E.). Des ordres d'achat à terme venaient en effet à échéance pour des quantités très importantes de ce métal, alors que les vendeurs pouvaient avoir du mal à les honorer. Pour limiter les dégâts, les autorités du L.M.E. ont décidé de plafonner à 120 livres par tonne (1) les primes payées par jour de retard dans les livraisons.

L'hypothèse d'un effondrement total du marché était pratiquement exclue, car les vingt-neuf opérateurs autorisés à intervenir sur l'étain à la Bourse de Londres respectent des règles d'autodiscipline très strictes afin de maintenir la crédibilité de ce marché. Si l'épreuve a été franchie sans trop d'encombres, il n'en reste pas moins que cette crédibilité est ébranlée par des soubresauts, le marché de l'étain s'étant montré vulnérable à une manipulation de grande envergure.

De notre correspondant

Depuis juillet, le prix de l'étain est passé de 6 000 livres à plus de 8 000 livres la tonne. Une hausse supérieure à 33 %. Phénomène insolite en période de récession au moment où tous les cours des autres métaux sont plutôt orientés à la baisse. Cette situation est due à une pénurie créée artificiellement.

Pour en saisir le mécanisme, il convient de revenir à quelques données de base : le marché mondial de l'étain est en principe à peu près équilibré, avec une production et une consommation tournant autour de 200 000 tonnes par an. Les principaux producteurs se trouvent en Asie du Sud-Est (Malaisie, Indonésie, Thaïlande), en Australie, en Bolivie et en Chine. Depuis une trentaine d'années, les Etats-Unis ont constitué un stock stratégique actuellement de l'ordre de 150 000 tonnes, mais le Congrès a voté une loi autorisant la vente de certaines quantités de cet étain excédentaire pour acheter d'autres métaux déficitaires, par exemple le cobalt.

L'opération est mal vue des pays producteurs, notamment de la Malaisie, qui la considèrent comme une tentative pour faire baisser les cours. Cependant les quantités vendues par les Américains sont relativement faibles, et elles ne pèsent guère sur le marché. Les producteurs se sont pourtant brusquement aperçus que les Etats-Unis, avec des stocks d'étain représentant près d'une année de consommation, disposent là d'une arme très efficace.

Les Etats-Unis ont adhéré au cinquième accord sur l'étain, qui prévoit la gestion d'un stock régulateur destiné à maintenir les cours. La Malaisie, premier producteur mondial, voudrait voir relever les seuils d'intervention afin d'imposer un prix plus élevé lui permettant de faire face à des coûts de production en augmentation constante. Chaque réunion des pays participant à l'accord donne lieu à des affrontements entre les pays producteurs et les pays consommateurs d'étain.

Pour faire monter les cours, le gouvernement malaisien paraît avoir agi dans deux directions : d'une part, il a proposé aux producteurs de créer une association et de diminuer la production d'étain de 25 % au cours des prochaines années. L'objectif était de se prémunir contre le sixième accord international sur l'étain qui doit être conclu en juin et ne devrait pas être très favorable aux producteurs, étant donnée la diminution de la consommation. Mais cette idée n'a pas rencontré un écho très favorable chez les autres pays fournisseurs.

D'autre part, un groupe d'acheteurs non identifiés, mais où le gouvernement de Kuala-Lumpur joue vraisemblablement un rôle non négligeable, s'est porté, à la Bourse des métaux de Londres, acquéreur de quantités importantes d'étain, qu'il a retirées du marché. Ce groupe se trouve à la tête d'un stock stérilisé, évalué à 50 000 tonnes, alors que le stock de la bourse est d'environ 20 000 tonnes. S'ajoutant à une hostilité générale de la Malaisie vis-à-vis de la Grande-Bretagne, dont les industriels sont sujets à un boycottage depuis octobre, cette attitude traduit la volonté de Kuala-Lumpur de « casser » le marché de Londres, seul marché à terme de l'étain.

Mais cette politique est coûteuse. La Malaisie a dépensé plus de 350 millions de livres pour retirer du marché ces 50 000 tonnes ; elle a été obligée de s'endetter auprès du Fonds monétaire international et de certains pays arabes pour soutenir non seulement les cours de l'étain, mais aussi ceux d'autres matières premières (caoutchouc et huile de palme).

C'est ainsi une politique à double tranchant dans la mesure où la Malaisie sera contrainte à un moment ou à un autre de remettre sur le marché l'étain soustrait, provoquant ainsi un effondrement des prix. A Londres, on enregistre déjà une baisse significative des cours par suite de l'augmentation des ventes des petits producteurs, tels le Zaïre, le Zimbabwe ou l'Afrique du Sud.

Si elle a lieu, la confrontation entre pays producteurs et consommateurs risque de conduire à la disparition du plus vieil accord sur les matières premières. Les Etats-Unis ont déjà fait savoir qu'ils n'adhéreraient pas au sixième accord sur l'étain ; d'autres pays utilisateurs comme la Grande-Bretagne, et la R.F.A. pourraient faire de même pour protester contre les manipulations auxquelles paraît s'être livré le gouvernement malaisien, et contre les tentatives de cartellisation.

DANIEL VERNET.

(1) Une livre vaut environ 11 francs.

● *Danemark : déficit budgétaire.* — Le gouvernement danois (minoritaire social-démocrate) a fait adopter sans difficultés par le Folketing la loi des finances 1982. Sept des neuf partis représentés au Parlement ont approuvé ce budget qui comporte une impasse de 82 milliards de couronnes (62 milliards de francs) pour un ensemble de dépenses de 275 milliards de couronnes (205 milliards de francs).

Le déficit sera une fois de plus couvert par de nouveaux emprunts intérieurs et extérieurs au cours de cette année. Seules les deux formations extrêmes, le Parti du progrès et les socialistes de gauche, se sont prononcées contre. — (*Corresp.*).

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

AMREP

Le conseil d'administration, dans sa séance du 17 février 1982, a :

— arrêté les comptes de l'exercice 1981 se soldant par un bénéfice net de 41 933 242 F (36 967 110 F en 1980,31 974 704 F en 1979) et une marge brute d'autofinancement de 49 795 535 F (38 490 305 F en 1980, 31 974 704 F en 1979) ;

— décidé de proposer à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de fixer le dividende à 35 F + 12,5 F d'impôt déjà payé au Trésor, un acompte de 11 F sur le dividende 1981 a été mis en paiement le 15 décembre 1981 (dividende 1980, 22 F + 11 F d'impôt déjà payé au Trésor, acompte sur dividende 10 F).

Les comptes consolidés de l'exercice 1981 devraient faire apparaître un profit net consolidé intérêts minoritaires inclus de 75 millions de francs (pour 72 millions de francs en 1980) et une marge brute d'autofinancement de 135 millions de francs (131 millions de francs en 1980).

Le conseil d'administration constate l'importance assez exceptionnelle du carnet de commandes du groupe, plus particulièrement en conséquence de l'expansion de ses filiales à l'étranger. Le président André Miller mentionne notamment deux semi-submersibles catamaran pour un montant d'environ 800 millions de francs, trois plates-formes auto-élévatrices pour un montant global de 800 millions de francs, un ensemble de constructions et installations offshore représentant plus de 1 milliard de francs et la continuation à plein régime des opérations courantes des diverses filiales à hauteur de plus de 500 millions de francs.

Le conseil d'administration se félicite à nouveau de la diversification géographique et technologique des opérations du groupe, diversification tout particulièrement génératrice et de stabilité et de potentiel de développement dans le domaine spécifiquement parapétrolier, diversification également de nature à permettre au groupe de s'adapter au mieux, sans former un conglomérat, aux variations en tous sens de la conjoncture sur les marchés pétroliers.

LE NICKEL-S.L.N.

Pour la deuxième année consécutive, la consommation mondiale de nickel a sensiblement diminué, entraînant une baisse des prix sur le marché international. Les producteurs de nickel ont connu de ce fait une année difficile, tout spécialement au cours du second semestre.

Les ventes de la S.L.N. ont été de 41 391 tonnes contre 45 630 tonnes en 1980. Le chiffre d'affaires a atteint 1 563,4 millions de francs contre 1 443,3 millions de francs en 1980.

La production en Nouvelle-Calédonie a été de 43 389 tonnes pour l'ensemble de l'année (43 030 tonnes en 1980). Elle a été de nouveau fortement réduite en fin d'année afin d'accélérer la diminution des stocks de la société.

Les résultats provisoires de l'exercice font apparaître une perte de 309 millions de francs après 221 millions de francs d'amortissements et prise en compte des pertes et profits de change sur les dettes et créances à moins d'un an. La valorisation aux parités monétaires du 31 décembre 1981 des dettes et créances à plus d'un an conduit à une perte complémentaire de 80 millions de francs, ce qui porte à 288 millions de francs la perte comptable au 31 décembre.

La marge brute d'autofinancement est de 38 millions de francs.

Pour l'exercice 1980 la perte avait été de 88,6 millions de francs et la marge brute d'autofinancement de 121,3 millions de francs.

DÉNONCIATION DE CAUTION

Par suite de dénonciation de caution, l'ASCOBATT — Association pour la caution par les banques et les assurances des entreprises de travail temporaire, 25, rue Vernet, à 75008 Paris — fait savoir que la garantie conférée depuis le 6 avril 1981, d'un montant de 230 000 F, par la DAS — Défense automobile et sportive au Mans — pour le compte de la société Poly service temporaire, 52, rue de Paris, à 93100 Montreuil, et au profit, d'une part, de la Sécurité sociale et des institutions sociales, et, d'autre part, au profit des salariés temporaires, prendra fin dans un délai de deux jours suivant la présente publication.

CESSATION DE GARANTIE

Communiqué de la banque Rothschild, société anonyme au capital de 200 millions de francs, dont le siège social est à Paris-8e, 21, rue Laffitte, régie par les articles 118 à 150 de la loi sur les sociétés commerciales, immatriculée au registre du commerce numéro B 672 054 288.

Par suite de la cessation de son activité « gestion immobilière », radiation de la garantie financière accordée à la société « Herse Immobilier S.A. » dont le siège social est situé à Paris-16e, 23, rue Galilée, pour son activité de gestion immobilière.

La garantie financière, dont la société Herse Immobilier bénéficiait depuis le 1er mai 1980, accordée par la banque Rothschild, 21, rue Laffitte à Paris-9e, au titre de l'activité de « gestion immobilière » pour les opérations visées par la loi n° 709 du 2 janvier 1970 cessera trois jours francs après la publication du présent avis, conformément à l'article 44 du décret du 20 juillet 1972.

Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la banque Rothschild dans les trois mois de cette insertion.

La présente publication, rendue obligatoire par l'article précité, n'emporte aucune appréciation concernant la solvabilité et l'honorabilité de la société « Herse Immobilier S.A. ».

مكذا من الأصل

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

24 février

Coup d'arrêt à la baisse

Après avoir baissé de près de 4 % en l'espace de quarante-huit heures (1,3 % lundi et 2,4 % le lendemain), le marché parisien fait preuve d'une meilleure tenue mercredi, l'indicateur instantané regagnant près de 0,6 % de hausse à l'approche de la clôture.

Au fil des tableaux, les écarts apparaissent beaucoup plus réduits que la veille mais les D.T.I., ex-titres nationalisés, perdent un peu de terrain, imités par quelques valeurs en baisse de 3 % à 5 %, telle Générale d'entreprises, Ciments français, BIC, Jeumont, Cetelem.

Imétal perd 1,3 % alors que sa filiale à 50 % avec Elf-Aquitaine, la société le Nickel, vient d'annoncer une perte de 288 millions de francs en 1981, le triple du précédent exercice.

Aux dires des boursiers, les transactions se sont calmées par rapport aux 372 millions de francs négociés la veille sur le marché à terme et dont une bonne partie était encore réalisée sous forme de D.T.I., Saint-Gobain et Paribas en tête.

Quelques titres font preuve de bonnes dispositions, tels Dollfus-Mieg, initialement « réservé à la hausse », Opfi-Paribas (+ 8 %) ou encore C.F.D.E. (+ 6 %), Esso (+ 5,9 %) et des actions sidérurgiques (Vallourec, Creusot-Loire, Nord-Est), en hausse de 3 % à 4 %.

C'est au beau milieu de la séance que les professionnels ont pris connaissance du communiqué du conseil des ministres dont le passage concernant Roussel-Uclaf vient confirmer notre édition du 24 février à propos de l'accord conclu avec Hoechst.

Sur le marché de l'or, où le métal fin s'est un peu repris à 362,75 dollars l'once à Londres, le lingot progresse de 110 F, à 70 105 F, et le napoléon s'adjuge 8,90 F à 609 F.

NEW-YORK

Redressement plus marqué

Encore empreint du morosité au son de cloche initial, Wall Street s'est progressivement affermi mercredi au fur à mesure des cotations et l'indice Dow Jones des industrielles s'est finalement adjugé 13,79 points pour s'établir à 826,77 tandis que le volume des échanges progressait à 64,8 millions d'actions contre 60 millions la veille.

Cette progression de 1,7 % de la cote semble une réponse directe aux propos tenus mercredi soir par le président de la Réserve fédérale à propos de l'appréciation que portent les milieux financiers sur la situation économique aux Etats-Unis. « *Les marchés financiers sous-estiment les progrès que nous accomplissons dans la lutte contre l'inflation* », a notamment déclaré M. Paul Volcker devant la commission sénatoriale des finances où il était invité à exposer les résultats de son action à la tête du « *Fed* ».

Intervenant peu après, le secrétaire au Trésor, M. Donald Regan, a aussitôt surenchéri, soulignant que l'inflation est actuellement limitée à 5 % environ en rythme annuel, marquant ainsi une nette décélération qui va dans le sens des vœux exprimés par les autorités monétaires.

Par ailleurs, la Maison Blanche semble enfin décidée à tenir compte des vives critiques que suscite son projet de budget — et l'important déficit qu'il implique — et l'administration s'apprête à examiner un certain nombre de contre-propositions.

Autant d'éléments jugés favorables au « *Big Board* » où les valeurs pétrolières se sont bien comportées.

VALEURS	Cours du 23 fév.	Cours du 24 fév.
Alcoa	22 3/8	23 1/4
A.T.T.	54 1/2	55
Boeing	19 1/2	20 1/8
Chase Manhattan Bank	58 3/4	60
Du Pont de Nemours	35 5/8	36 3/8
Eastman Kodak	66	67 3/8
Exxon	28 1/8	28 5/8
Ford	18 1/8	19 1/8
General Electric	61	62
General Foods	30 1/4	30 5/8
General Motors	34 7/8	37
Goodyear	18 3/8	19 1/2
I.B.M.	80 7/8	81 7/8
I.T.T.	26 1/8	26 1/2
Mobil Oil	22 1/8	22 3/8
Pfizer	54 3/8	55 1/2
Schlumberger	47	46 1/8
Texaco	30	30
U.A.L. Inc.	16 3/4	16 3/4
Union Carbide	42 7/8	42 7/8
U.S. Steel	23 7/8	23 7/8
Westinghouse	22 7/8	22 7/8
Xerox Corp.	36 1/8	36 1/8

LA VIE DES SOCIÉTÉS

DARTY. — Au titre de l'exercice 1981-1982 qui s'achève le 28 février prochain, le groupe aura réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 3 milliards de F environ, en progression de 26 % sur le précédent exercice, l'augmentation escomptée du bénéfice net devant être supérieure à ce pourcentage, compte tenu de l'amélioration de la productivité et du contrôle exercé sur les frais généraux.

A l'heure actuelle, le groupe dispose de 63 magasins à l'enseigne Darty dans l'ensemble de l'Hexagone, ses effectifs totalisant 4 500 personnes.

UNIBAIL. — La société a constaté au cours de l'année 1981 un net ralentissement de la demande de crédit-bail par rapport à la tendance observée en tout début d'année, en raison de la hausse des taux d'intérêt qui s'est accélérée à partir du printemps dernier. Le chiffre d'affaires réalisé par Unibail dans ce secteur a toutefois atteint 136 millions de F, soit une progression de 13,3 % sur 1980.

Dans le secteur locatif, l'exercice 1981 s'est achevé pour l'entreprise sur une nette progression de son chiffre d'affaires (+ 37 %) qui atteint 37 millions de F, les immobilisations nettes dans ce secteur totalisant 306 millions de F.

Au total, le bénéfice net réalisé l'année dernière ressort à 53 millions de F, en baisse sur les 70 millions de F de l'exercice 1980 qui comportaient, il est vrai, 32 millions de F de plus-values contre 10 millions seulement en 1981.

LOCABAIL IMMOBILIER. — Cette société du groupe de la Compagnie bancaire, spécialisée dans le crédit-bail immobilier et la location d'immeubles à usage professionnel, a enregistré l'année dernière 228,4 millions de F de recettes en crédit-bail et 66,1 millions de F en location simple, soit, au total, une augmentation de 17 % sur le précédent exercice.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1981)

	23 fév.	24 fév.
Valeurs françaises	111,2	112,1
Valeurs étrangères	105,5	105,2

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	103	102,6

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 25 fév. 14 1/8

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	24/2	25/2
1 dollar (en yens)	234,25	235,75

BOURSE DE PARIS Comptant — 24 FEVRIER

VALEURS	% du mois	% du coupon
3 %	24	1 208
5 %	33 80	0 329
3 % amort. 45-54	71	1 710
4 1/4 % 1963	98	1 913
Emp. N. Ec. 6 % 67	108 10	4 422
Emp. 7 % 1973	8080	..
Emp. 8,80 % 77	82 10	6 702
Emp. 9,80 % 78	78 50	6 122
E.D.F. 7,8 % 61	128	1 318
E.D.F. 14,5 % 80-82	....	9 725
Ch. France 3 %	216 80	..

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (cert. cour.)	165	....
Actions Peugeot	79	75 90
Actibail	137 80	140
Agence Havas	325	326
A.G.F. (Ex Cert.)	381	381
A.G.P. Vie	2882	2880
Agr. Inc. Madag.	53 10	57
Air-Industrie	15	....
Alfred Herlicq	64	64 30
Allobrogs	313	310
Alsacienne Banque	398	398 20
Amrep	948	940
André Roudière	113 90	109 30
Applic. Hydraul.	235	235
Arbel	128 10	127 50
A. Thiary-Sigaud	19 40	19 90
Arnole	301	304
At. Ch. Loire	45 10	43 20
Aussedat-Rey	20	22 80 d
Bain C. Monaco	98 90	93
Bananie	370 20	371
Banque Hervet	274 10	274 20
Banque Hypoth. Eur.	245	244
Banque Nat. Paris	336 20	336 30
Banque Worms	229 10	229 10
Bénédictine	800	820
Bernard-Moteurs	50 50	....
Biscuit (Généf.)	402	402
Bongrain S.A.	888	870
Bon-Marché	78 70	78
Borie	540	520
Bras. Glac. Ind.	476	480
Bretagne (Fin.)	80 80	....
B. Scalb. Dep.	172	172 70
Cambodge	160	160
C.A.M.E.	85	85
Campenon Bern.	256	256
Cacut. Padang	285	....
Carbone-Lorraine	47 50	49 40
Carnaud S.A.	72	72
Caves Roquefort	537	550
Cadis	740	740
C.E.G.Fig.	115	116
Centen. Blanzy	470	479 80
Centrest (Hy)	117	117
Cerabati	142	138
C.F.F. Forcilles	189 10	183
C.F.S.	623	629
C.G.I.S.	10	8 70 o
C.G.Maritime	18 20	13 o
C.G.V.	115	116
Chamhon (M.)	220	....
Chambourcy (M.)	740	....
Champex (Hy)	113 10	115
Chim. Gde Paroisse	67 20	64 50
C.I. Maritime	320	318
Ciments Vicat	224 70	225 80
CIPEL	75 10	....
Climax (B)	118	120
Clause	340	338
Cl. MA (Fr.-Bail)	331	330
CMM-Mer Madag.	34	34 40
Cochery	70 80	....
Cofradel (Ly)	512	....
Cogit	140	140
Comindus	317	311
Comiphos	133	136
Comp. Lyon-Alem.	147	146
Concorde (Le)	278	278
C.M.P.	29 90	10 70 o
Comp. S.A. (Li)	22 80	27 90 d
Crédit (C.F.D.)	180	180
Créd. Gén. Ind.	215	218
Crédit Lyonnais	339 20	340
Crédit Univers.	307	307
Cristal	98	98
C. Sabl. Seine	144	....
Dassart-Servip	1000	1000
Dauphy S.A.	23 50	....
De Dietrich	395 60	379 70
Degremont	118	113 20
Delalande S.A.	140	146 60
Delmas-Vieljeux	480	472

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Déf., Rég. P.d.C (Li)	120	120
Dicks-Berton	280	278
Dist. Indochine	413	410
Drag. Trav. Pub.	202	202
Duc-Lamothe	248	248
Dunlop	5 95	5 80
Eaux Basc. Vichy	1106	....
Eaux Vittel	604	605
Ecco	909	909
Economats Centre	455	466
Electro-Banque	167 10	161
Electro-Finanz.	322	326
Elf-Aquitaine	215	215
E.L.M. Leblanc	310	305
Entrepôts Paris	170 40	170
Epargne (B)	1200	1200
Epargne de France	356	....
Escaut-Meuse	182	186 10
Europarchid	969	971
Europ. Accumul.	70	68 10
Eternit	327 50	324 50
Fillet Potin	568	945
Ferm. Vichy (Ly)	205	200
Fins-Fournisseurs	5 50	5 50
Finalens	76 50	77
FIPP	128 90	130
Forez	306 10	305 10
Fonsep (Distr. eau)	1350	1350
Foncière (Cie)	155	152
Fonc. Agache-W.	342	98 50 o
Fonc. Lyonnaise	1195	1205
Foncina	107	107
Forges Guesgnon	19	18 50
Forges Strasbourg	123	122
Fougerolle	160	160
France I.A.R.D.	136	139
France (La)	580	570
Fraikel	210	205
Fromageries Bel	300	300
From. P.-Renard	325 50	338 50 d
GAN	675	671
Gaumont	421	422
Gaz et Eaux	580	570
Gén. Géophysique	1475	1450
Genvrain	181	180 20
Gén. Arm. Hold.	22 10	22 15
Garland (Ly)	329	325
Gévelot	54 50	51 o
Gr. Fin. Constr.	140 10	140 10
Gds Mouf. Carbail	114	110 20
Gds Mouf. Paris	296 40	295 90
Goulet S.A.	317	304
Groupe Victoire	286	283 20
G. Transp. Ind.	100 10	103
Hazard-U.C.F.	79 50	....
Hutchinson Maps	27	....
Hydro-Energie	48	....
Hydroc. St-Denis	95	97 80
Immindo S.A.	122 50	121
Immivest	99	99
Immobail	166	169
Immobanque	250	268
Immob. Marseille	1300	1321
Immofica	215	215
Imp. G.-Lang	6 65	6 30
Industrielle Cie	313	308
Interbail	200	201
Interchimique	925	905
Jaeger	103	102
Jaz S.A.	80	89 20
Kinta S.A.	304	316
Lafizia-Bail	160	158
Lambert Frères	82 80	82 50
Lampes	130	132
La Brosse-Dupont	91 50	....
Labon Cie	311 20	311 20
Laroy	37 50	38 40
Lille-Bonnières	282	282
Locabail Immob.	266	276
Loca-Expansion	132	135
Locafinancière	143 10	143 10
Locatel	356 80	371
Lordex (Hy)	105 50	....
Louvre	225 10	229
Lucbaire S.A.	145	147
Magasins Unipris	56 80	57 50
Magnant S.A.	50	....
Maritimes Part.	93 30	89 90
Marocaine Cie	25 50	25 50
Marseille Créd.	325 60	326 60
Meurat et Fromm.	28 90	30
Martin-Gerin	586	586
Métal Déployé	285	277
Mic	232	239 90
Mors	204	205
Nedalia S.A.	19 15	13 60
Naval Worms	106 70	108

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Navig. (Nat. cie)	66 50	....
Nicolas	415	415
Nodet-Gouge	324	325
Occident. Part.	29 50	29 50
Ocean. F. Paris	760	760
OPB Paribas	109 20	....
Optorg	108	105
Origny-Desvres	128 20	132
Palais Nouveauté	299	295
Para-Orléans	92 10	94
Paris-Réescompte	292	287
Part. Fin. Gest. Im.	158	163 90
Pathé-Cinéma	74 90	74 50
Pathé-Marconi	35	....
Pâtes Wonder	110 10	110 10
Piper-Heidsieck	285	285
Poccher	230	229
Profils Tubes Est	15	15
Promodès	1200	1180
Prouvost-Lalo R.	32 80	32
Providence S.A.	284	280
Publicis	486	485
Raff. Soul. R.	201	203
Ressorts Indust.	140	140 90
Ricqlès-Zan	104	....
Ripolin	60 30	59 10
Rois (Li)	13 80	....
Rochefortaise S.A.	166	170
Rochette-Cenpa	18	18 20
Rosario (Fin.)	108 50	104 20
Rougier et Plé	81 30	78
Rousselot S.A.	240	237
Sacer	39	39
SAFAA	40	40
Salin-Alcan	180	180
SAFT	229	316
Salmapt et Brice	150	150
Saint-Raphaël	86 20	88 50 d
Salins du Midi	275	278 80
Santa-Fé	124	124
Satem	90	93 80
Slavoisienne (M)	79	....
SCAC	208 40	202 50
SCOB (Cent. B.)	100	101 90
Sellier-Leblanc	200 50	197
Semelia Maubeuge	113 30	110
S.E.P. (M)	79	80
Séquanaise Beng.	326	326
Serv. Equip. Vill.	24 30	23 30
Sfim	860	860
Sicli	80	80
Sicotel	137	136
Sictra	529	526
Simmin	114 40	110 10
Siph (Plant. Hévéas)	134 50	135 10
Sirmico	266	266 20
SMAC Aciérold	172	166
Société Générale	328 30	328 40
Sofal financière	360	364
Sofib	140	143
Soficomi	230	229 90
S.O.F.I.P. (M)	90 50	90 60
Sofragi	366	369
Sogapal	348	374
Soudure Autog.	125	120
Soudrail	308	296 s
S.P.E.G.	148	148 70
Spidichim	186	186 10
S.P.I.	136	135
Spie Batignolles	215	....
Stassi	291 10	295 50
Synchelabo	90	88 90
Taittinger	410	406
Tessa-Anquetil	90	90
Thorn et Moth.	53	55
Tissinfral	45 20	45 40
Tour Eiffel	191 50	191
Traitor S.A.	170	170
Ullmag	67 10	....
Ulmer S.M.D.	78	78
Ugimo	123 90	123 50
Unibail	278	281
Unidel	72 40	74
U.A.P.	561	564
Union Brasseries	39 90	38 90
Union Habit.	166	165
Un. Inm. France	167	167
Un. Ind. Crédit	215 10	215 50
Union Ind. Ouest	347	334
Unipol	142	....
Vincey Bourgat (Hy)	10 65	....
Vicat	47	45 60
Warsmann S.A.	178 10	178 10
Brass. du Maroc	174	176 80
Brass. Ouest-Afr.	21 80	21 50

Étrangères

A.E.G.	130	....
Akzo	70	73
Alcan Alum.	140	....
Algemene Bank	776	780
Am. Petrofina	400	....
Arbed	190	....
Asturienne Mines	64	....
Bco Pop Espanol	125	....
B. N. Mexique	21	20
B. Régl. Internat.	44600	44300
Barlow Rand	52 60	52
Bell Canada	105	107
Blyvoor	84 85	84 85
Bowater	32 30	31 50
British Petroleum	37 10	37
Br. Lambert	240	....
Cabeal Holdings	90	95
Canadian-Pacific	198 10	198 10
Cockeill-Dugoe	18 10	28 d
Cominco	283	283
Commerzbank	410	....
Femmes d'Aug.	72	....
Fiscutrimer	225	....
Finsider	0 40	....
Fosoco	27 70	27 70
Gén. Belgique	250	252
Gevaert	280	....
Glaxo	68	....
Goodyear	138	140
Grace and Co	305	297
Grand Metropolitan	26 10	26 90
Gulf Oil Canada	84	83 20
Hartmarx	315	305
Honeywell Inc.	565	....
Hoogoven	45	....
I. C. Industries	236	238
Int. Min. Chem	205	210
Johannesburg	486	470
Kubota	10	10
Latonia	168	170
Mannesmann	465	....
Marks-Spencer	18 05	20 80
Metaalunie	40 80	39 80
Mineral-Ressourc.	50 05	50 80
Nat. Nederlanden	318 80	....
Noranda	118 90	118 50
Olivetti	13 50	13 50
Pakhoed Holding	120	....
Petrofina Canada	540	....
Pfizer Inc.	410	....
Phoenix Assuranc.	30	33 d
Pirelli	8 75	....
Président Steyn.	183	190
Procter Gamble	604	601
Rech Cy Ltd	21 40	21 80
Rolinco	594	584
Robeco	627	620
Shell fr. (port.)	46 20	....
S.I.F. Alkaloïdes	184	184
Sperry Rand	215 50	217
Steel Cy of Can.	165	165 50
Stillfontein	88	91
Sud. Allumettes	140	....
Tenneco	213	....
Thom EMI	80	....
Thyssen c. 1 000	200	....
Val Reels	419 50	422
Viollo Montagne	240	....
Wagons-Lits	205	205
West Rand	14 30	14 30

HORS-COTE

Compartiment spécial

A.G.P.-R.D.	646	645
Entrepose	216	207 20
Mécaflurg. Ménière	142 50	142
Novotel S.I.E.H.	1025	1025
Sanatrask N.V.	188	186
Siconor	145 10	148
Sofibus	210	....
Rodamco	340 50	338

Autres valeurs hors cote

Alsur	124 80	....
Cellulose du Pin	22 80	24 50
Copens	310	388
Emault-Gomez	....	....
F.B.M. (Li)	70	42 o
Ilens Industries	13	....
La Mure	73	73 50
M.M.B.	182 30	180
Océanic	10 20	12 90 d
Petrofigaz	444	....
Primaptis	221	224
Ratier For. G.S.P.	7 50	....
Sabl. Morillon Corv.	120	....
Tessi C.F.N.	131 50	131 30

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Ulinox	185 50	....
Voyer S.A.	1 80	....
Rorento NV	402	408
S.K.F. (Applic. méc.)	75	....

24/2	Émission Frais inclus	Rachat net

SICAV

Actions France	161 33	154 01
Actions-Investiss.	185 45	177 04
Actions sélectives	215 72	205 94
Associcavi	236 35	225 63
A.G.F. 5000	189 25	180 67
Agrimo	266 31	253 28
Altati	185 60	177 37
A.L.T.O.	174 72	166 80
Amérique Gestion	301 28	287 62
Bourse-Investiss.	205 93	196 59
C.I.P.	598 26	571 13
Carwarbso	186 33	186 47
Cortese	677 17	646 48
Crédimer	240 18	229 29
Croiss. Immobil.	225 04	214 84
Drouot-France	182 77	174 48
Drouot-Investiss.	405 67	387 27
Energia	178 08	169 99
Epargne-Croiss.	874 17	834 53
Epargne-Industr.	329 87	314 91
Epargne-Inter	419 08	400 06
Epargne-Oblig.	150 18	143 37
Epargne-Unis	551 88	526 85
Epargne-Valeur	242 35	231 36
Euro-Croissance	256 78	245 15
Financière Privée	548 92	524 98
Foncier Investiss.	431 99	412 39
France-Garantie	241 81	237 07
France-Investiss.	267 34	255 22
Fr.-Obl. (nouv.)	333 87	318 73
Francic	179 43	171 28
Frecidor	176 61	168 60
Fructifrance	327 21	312 37
Garzon Mobilière	405 17	386 80
Gest. Rendement	390 03	372 34
Gest. Sél. France	263 87	251 80
I.M.S.I.	249 27	237 97
Indo-Suez Valeurs	395 39	377 46
Interobli	6817 31	6508 17
Interselect France	197 49	178 89
Intervaleurs Indust.	304 75	290 93
Invest. St-Honoré	433 61	413 95
Lafficio-France	146 70	140 03
Lafficio-Oblig.	127 44	121 65
Lafficio-Rend.	166 64	159 06
Lafficio-Tokyo	506 69	483 70
Livret portefeuille	311 44	297 32
Multi-Obligations	331 82	316 77
Mutirendement	118 37	113
Mondial Investiss.	226 38	216 11
Natio.-Epargne	10290 28	10188 40
Natio.-Inter.	638 98	610
Natio.-Valeurs	388 91	371 27
Obligeam	124 01	118 39
Pacifique St-Honoré	297 75	274 70
Paribas Gestion	334 40	319 24
Pierre Investiss.	298 32	284 78
Rothschild Expans.	477 91	456 24
Sécur. Mobilière	317 39	303
Sél.court terme	10259 51	10183 14
Sélec. Mobil. Div.	228 46	215 19
S.P.I. Privatisr	163 94	156 51
Sélection-Rendem.	142 69	136 22
Sélecs. Val. Franç.	156 96	148 89
S.F.I. fr. et étr.	283 41	270 56
Sicavimmo	326 58	311 75
Slow 5000	156 58	149 48
S.I. Est	698 85	666 97
Silverfrance	246 23	235 06
Silvam	209 06	199 58
Silvarente	166 67	158 16
Silvistar	211 18	201 60
S.I.G.	498 52	475 37
S.N.I.	897 05	885 44
Sobrinidet	287 69	274 64
Sogapargne	289 32	257 11
Sogevar	530 23	506 19
Sopintar	891 84	850 47
Soleil Investiss.	329 02	314 10
U.A.P. Investiss.	228 49	218 13
Unifrance	188 42	179 88
Uniforcier	463 64	442 62
Unigestion	405 88	387 46
Uni-Japon	631 13	602 51
Univers	1421 91	1375 15
Valorem	262 50	250 60
Valrel	101962	101860
Worms Investiss.	460 18	439 31

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureront le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
1575	4,5 % 1973	1648	1675	1694	1699 50
2633	C.N.E. 3 %	2650	2651	2665	2830
500	Air Liquide	485	485	486 50	475 30
325	Als. Supers.	325	320	320	320
106	A.L.S.F.I.	106 50	106	106	105 70
183	Alsthom-Atl.	175 50	178	177 80	178
170	Applic. gaz	170 70	170 70	170 70	168 10
120	Arjom. Prioux	117	117 90	120	120
930	Aux. Entrepr.	925	925	925	912
540	Av. Dass.-Br.	518	525	528	520
170	Bail-Equipem.	169 90	169 50	169 50	170
188	— (obl.)	188	188	186	185 10
335	Bail-Investiss.	327	328	328	322
230	Cie Bancaire	217	220	222 50	216 10
198	B. Rothschild	198 20	196 30	196 20	195 50
123	Bazar H.-V.	118 20	118 20	118 20	118
88	B.C.T. Midi B.	85	81 20	85	79 80
220	Bégnis-Sey	210	212	214 10	208
425	Bic	480	445	457 50	445
210	B.I.S.	206 10	210	210	205 10
870	Bouygues	832	845	862	855
1490	B.S.N.-G.D.	1401	1410	1430	1395
1430	— (obl.)	1425	1430	1430	1415
1640	Carnaud	1620	1600	1595	1600
305	— (obl.)	290	289 90	289 90	289 90
1250	Casino	1236	1231	1230	1214
256	C.C.F.	258 40	258 70	255 50	251 70
1250	— (obl.)	1250	1247	1247	1247
45	CEM	43 50	43	43 80	42 20
210	Casstom	197	187	188	184
615	C.F.A.O.	617	617	610	605
84	C.F.D.E.	58	61 50	62	60 30
225	Charg. Réunis	232	229	232	225
14	Chaus-Chiffil.	13 15	13 25	13 40	13 25
345	C.I.A.L.	345 50	345	346	343 10
205	C.I.C.	206 40	204 40	204 30	201 40
156	Ciments franç.	160 20	156	157	156 10
145	— (obl.)	145 50	154 50	154 50	154 90
177	C.I.O.	177	177 10	177 10	174 20
930	C.I.T. Alcatel	904	998	900	985
570	Club Méditerr.	548	552	558	547
98	Codetel	100	103	103	101
118	Colinag	118	116 50	118 50	116 50
250	Colas	259	255	255	251
101	Comps. Entrepr.	104	105 60	105 80	103 60
340	Compt. Mod.	330	320	320	313 80
340	Créd. Foncier	345	350	351	350
168	Crédit F. Imm.	171 50	173 90	176	170 40
305	Crédit Nat.	317	312 10	312	306 50
103	Crédit Nord	103	103	103	101
86	Creuset-Loire	82	84	84	82 40
230	Creusot	228	227 20	227 20	230
276	C.S. Soupiquet	280	280	280	277
800	Darty	769	777	777	777
910	Docks France	900	909	917	927
40	D.M.C.	37	38 30	38 50	38 90
1300	Dumez	1210	1237	1240	1282
345	Eaux (Gén.)	330	335	335	328 30
495	Electricité (Cie)	497 20	495 20	495	497 50
570	— (obl.)	569 80	569 80	569 80	563 70
150	Elf-Aquitaine	145	145 50	145 10	145 60
150	— (certific.)	148	146	145	143 10
465	Essilor	463	465	465	456
210	Esso S.A.F.	194	206	205	202
325	Eurafrance	318	320	320	313 80
540	Europe nº 1	580	588	588	600
585	Facom	570	585	570	585
165	Finextel	168	166	166 10	161 80
159	Fives-Lille	165 10	158 50	164 50	163 50
92	Fonderie (Gén.)	86	85 10	85 10	86 50
83	Fraissinet	80 50	86 80	86 80	89 80
136	Gal. Lafayette	152	152 80	152 80	154 90
410	Gén. d'Entrep.	403	390	387	390
560	G.T. Mors	516	510	516	515
426	Guyenne-Gasc.	425	420	418	415 10
406	Hachette	415	415	416	415
370	Hénin (Lu)	360	358	363	351 10
90	Imétal	92 30	91 10	91 10	92
175	Ind. et Particip.	175	176	175 50	172 50
660	Inst. Mérieux	660	650	645	633
148	J. B

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

IDÉES

2. EST-OUEST : « L'engrenage », par René Foch ; « Il se fait tard, M. Juillet », par Jean-Louis Lévy ; une lettre de M. Charbonnel : « Attendez que le sang ait séché », et de M. Malaud : « Plaire à tout le monde ».

ÉTRANGER

3. PROCHE-ORIENT
— SYRIE : fin des combats à Hama.
3 - 4. DIPLOMATIE
— La conférence de New-Delhi sur la coopération Sud-Sud.
4. EUROPE
— POLOGNE : la réunion du comité central.
5. AFRIQUE
— L'O.U.A. après l'admission de la République sahraouie.
— Le contentieux tuniso-libyen.
5. AMÉRIQUES

POLITIQUE

6. La candidature de M. Giscard d'Estaing aux élections cantonales.
— Avant le comité central du R.P.R., M. Chirac souhaite définir une « nouvelle alternance ».
— Le communiqué officiel du conseil des ministres.

LE MONDE DES LIVRES

11. LE FEUILLETON de Bertrand Poirot-Delpech : *Un été dans le Sahara* et *Moreaumachie*, deux livres dont vous n'entendrez pas parler.
— Pierre Mac-Orlan entre sa légende et son art.
12. LA VIE LITTÉRAIRE.
13. ROMANS : tableaux de mœurs.
— AU FIL DES LECTURES.
14-15. SOCIÉTÉ : de l'U.R.S.S. à la Russie.

CULTURE

17. CINÉMA : Orson Welles à la Cinémathèque.
— ART : une exposition contre l'apartheid.
19. RADIO-TÉLÉVISION. — VU : « L'espoir ».

SOCIÉTÉ

7. ÉDUCATION : un proviseur de Bernay s'estime diffamé par un parent d'élève.
8-9. MÉDECINE.
— *M. Ralite annonce qu'une réforme* de la lutte contre le cancer est en préparation.
9. DÉFENSE : la France a interrompu la livraison au Chili de vingt-neuf chars AMX-30.
10. JUSTICE : l'enquête sur l'assassinat du juge Michel.
16. SPORTS : Limoges en finale de la coupe Korac de basket-ball.

ÉQUIPEMENT

24. TRANSPORTS.
— Air France entre la concurrence et le changement.
— POINT DE VUE : « Qui a tué Laker ? », par Roger Darmon.

ÉCONOMIE

25. SOCIAL.
— La réduction du temps de travail reste à l'origine de nombreux conflits.
— Les divergences entre la C.F.D.T. et la C.G.T. s'accentuent.
— AGRICULTURE : le trente-sixième congrès de la F.N.S.E.A.
26. AFFAIRES : la crise de l'industrie papetière.
— ÉTRANGER : des remous sur le marché de l'étain.

RADIOTÉLÉVISION (19 à 21)
INFORMATIONS « SERVICES » (21)

Météorologie ; « Journal officiel » ; Mots croisés ; Loterie nationale et Loto.

Annonces classées (22 et 23) ; Carnet (16) ; Programmes spectacles (18 et 19) ; Bourse (27).

Le numéro du « Monde » daté 25 février 1982 a été tiré à 531 497 exemplaires.

ventes dans les 5e, 6e, 7e, 8e, 15e, 16e arrondissements

Régie Presse le Monde
Tél : 296.15.01

A B C D E F G

LA RÉDACTION DE TF1 EN CRISE

Le départ de MM. Honorin et Bertolino

MM. Michel Honorin, rédacteur en chef chargé des reportages à la rédaction de TF 1, et Jean Bertolino, rédacteur en chef adjoint, vont quitter à la fin de ce mois la rédaction de TF 1. Nommé pour six mois à la tête du pool des reporters créé au moment de la réforme de la rédaction en septembre dernier, M. Honorin resterait au sein de la société où on lui proposerait une collaboration régulière à un magazine. Quant à M. Bertolino, qui avait écrit ici même (« le Monde » du 20 février) un article très critique sur l'enlisement de la rédaction dans laquelle, selon lui, « pernicieusement, la médiocrité s'érige à nouveau en système », il s'est vu reprocher à la fois par certains membres de la rédaction et par le président de la chaîne ce témoignage qui outrepasserait son « devoir de réserve ».

« C'est à se demander si la moindre sanction infligée à un journaliste débutant à TF1 ne causerait pas plus d'émois que la démission d'un ministre ! » s'exclame Jacques Boutet. Le président-directeur général de TF1 est visiblement agacé par l'écho donné aux remous parfois tapageurs de sa rédaction. Mais, voudrait-on « oublier » la plus ancienne des trois chaînes quelques temps, qu'un événement soudain s'empresserait de nous rappeler son existence. Alors que le départ de Jean-Marie Cavada de son poste de directeur de l'information devrait être annoncé jeudi, que M. Jacques Hébert attend d'être fixé sur son avenir, et que deux journalistes extérieurs à la rédaction viennent d'être engagés à des postes de responsabilité (MM. Lantéri et Gouze), le départ de Michel Honorin et de Jean Bertolino apparaît comme un rebondissement qui, s'il n'était pénible pour les deux personnes concernées, ferait sourire les amateurs de feuilletons.

Pour Jacques Boutet, les motifs de la décision sont simples : le contrat de six mois passé avec Michel Honorin au mois de septembre afin de lui confier la direction d'une équipe importante de reporters ne sera pas renouvelé, *le pool reportage ayant déçu* les attentes, et plusieurs journalistes ayant exprimé leur préférence pour son démantèlement au profit d'un renforcement des différents services. Le cas de Jean Bertolino apparaît en revanche moins clair. Sa demande d'intégration au sein de la chaîne dès le mois de septembre ne semble pas avoir été prise en compte, et un désaccord sur le montant de son salaire ayant constamment retardé la signature d'un contrat, il ne dispose après six mois de travail intensif dans la rédaction, d'aucun lien juridique le rattachant à la chaîne. Son sort, pour le président, ne pouvait donc qu'être lié à celui de Michel Honorin dont il était l'adjoint.

Une explication qui ne satisfait pas Jean Bertolino, pas plus d'ailleurs que plusieurs journalistes qui ont immédiatement fait circuler dans la rédaction une motion de protestation destinée au P.-D. G. *« Depuis notre arrivée,* explique Jean Bertolino, *le pool des reportages n'a attiré que craintes et jalousies. Nous formions un Etat dans l'Etat avions des méthodes de travail particulières et entretenions entre nous d'excellentes relations. On dérangeait Michel Honorin et moi-même n'avons jamais cessé de dire ce que nous pensions, quitte à bousculer, surprendre, voire choquer. Or, cette rédaction reste conservatrice dans son esprit. Mon renvoi — car il s'agit bien d'un renvoi — est une sanction contre un gêneur. »*

L'article paru dans *le Monde* a été, selon lui, le détonateur de cette histoire. Son contenu, il est vrai, avait suscité dans la rédaction nombre de protestations. Jacques Boutet lui-même ne cache pas son hostilité pour la méthode : *« N'est-ce pas indéfendant qu'un journaliste ose critiquer dans un journal l'incompétence de ses collègues, et les accuse ainsi d'orgueil, de médiocrité... et de paresse ? Un membre d'une équipe de rédaction a un devoir de réserve, a fortiori celui qui travaille dans le service public ! »*

De son côté, Michel Toulouse, rédacteur en chef chargé des magazines, se dit peiné d'une décision qui prive la rédaction de deux des meilleurs professionnels de la chaîne. *« La direction semble avoir délibérément fait un choix entre une rédaction ancienne et corporatiste, et de nouveaux éléments d'une compétence reconnue de tous les professionnels et prêts à secouer les vieilles habitudes et la torpeur qui guette si facilement cette rédaction. »*

Quant à Jean-Pierre Guérin, numéro deux de la rédaction (après Cavada), prochainement peut-être son numéro un, il s'impatiente surtout des attaques incessantes dont fait l'objet sa rédaction et souhaite que la presse cesse de suivre les moindres mouvements de la chaîne. *« Il est urgent de réorganiser la rédaction et d'impulser une volonté de travail. Elle existe. Il faut lui donner une chance de se manifester. Tout peut et doit redémarrer très vite. »*

Un discours confiant, mais ne rappelle-t-il pas certaines paroles prononcées à la fois par Jean-Marie Cavada et certains membres de la commission de concertation au mois de septembre dernier ?

ANNICK COJEAN.

LA FÉDÉRATION DE PARENTS D'ÉLÈVES SCHLÉRET A EU UN ENTRETIEN « TRÈS CONSTRUCTIF » AVEC M. MITTERRAND

M. Jean-Marie Schléret, président de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (*P.E.E.P.*), reçu le mardi 23 février par le président de la République, a jugé l'entretien « *très constructif* ». « *Nous avons eu le sentiment d'une très grande écoute de la part de M. Mitterrand* » a-t-il déclaré à la presse.

La délégation de la P.E.E.P. a insisté sur les « *droits nouveaux des parents d'élèves* » dans la perspective d'une future gestion tripartite : « *Cela suppose des moyens nouveaux et un statut des délégués parents, car nous n'avons pas la possibilité financière d'assumer nos droits.* » Le problème de l'école maternelle et de l'enseignement primaire, « *premier lieu de lutte contre l'échec scolaire* », a aussi été abordé, la P.E.E.P. demandant la constitution d'une mission de réflexion semblable à celle créée pour les collèges. M. Schléret a rappelé sa proposition d'un poste supplémentaire par école de plus de cinq classes (soit, estime-t-il, douze mille postes à pourvoir).

Enfin, la P.E.E.P. a insisté sur le développement des effectifs d'encadrement dans les collèges et lycées dont la fonction ne se réduirait pas à la surveillance. L'éventualité de rencontres « *deux fois par an* » avec le président de la République a été envisagée : « *Ce serait une sorte de bilan de santé de l'éducation* », a commenté M. Schléret.

POUR SORTIR LES NÉGOCIATIONS DE L'IMPASSE

M. Anicet Le Pors fait de nouvelles propositions pour les basses rémunérations dans la fonction publique

M. Anicet Le Pors, ministre de la fonction publique et des réformes administratives, devait présenter aux sept fédérations de fonctionnaires réunies ce jeudi 25 février pour la quatrième séance de négociations salariales, de nouvelles propositions relatives aux basses rémunérations.

Cette avancée permettra-t-elle de débloquer la situation ? Pour le reste, en effet, il semble que les propositions salariales du gouvernement, jugées « *insuffisantes* » ou même « *inacceptables* » par les syndicats lors de la dernière réunion, soient les mêmes, à savoir une augmentation, en niveau de salaire, de 10,5 % pour 1982, dans la limite de la hausse des prix prévue.

Cette nouvelle méthode de calcul, appelée « *système Delors* » par les fonctionnaires, prévoit que l'accroissement des traitements interviendra de la manière suivante : 2,6 % au 1er mars et au 1er juin et 2,5 % au 1er septembre et au 1er décembre, soit 10,5 % si l'on ajoute l'excédent de majoration de 0,3 % perçu au 1er janvier. Il est prévu, en outre, deux ajustements : l'un, au cas où le taux de la hausse cumulée des prix mesuré selon l'indice INSEE serait, au terme des cinq premiers mois de l'année, égal ou supérieur à 1 % de la hausse des traitements ; l'autre, lorsque la hausse totale des prix en 1982 sera connue.

Au ministère on fait remarquer que, si l'augmentation en niveau de salaire est de 10,5 %, elle est, en masse salariale, de 12,9 % — soit 2 milliards de francs de plus qu'en 1981 — et pourra même être portée à 13,6 %.

Les syndicats — de la C.G.T. à la FEN — jugent insuffisante cette « préfixation » à 10,5 %. Dans le cas où ils rejetteraient le « système Delors », l'ancien mode de calcul leur serait alors proposé, c'est-à-dire une augmentation trimestrielle, prenant en compte l'indice INSEE de la hausse des prix des deux premiers mois connus, plus 1 % à titre de provision. Mais, de toute façon, 1982 ne marquera pas, pour les fonctionnaires, la « *franche rupture avec la politique salariale antérieure* », réclamée notamment par la C.G.T.

● *Les 8 et 9 mars seront chômés dans trois usines de la régie Renault*, à Sandouville, à Flins et à Billancourt, mettant quelque 25 000 ouvriers des lignes de montage en chômage économique (sur un total de 102 000 salariés). Cette mesure est imposée, selon la direction par la nécessité de résorber l'excédent de stocks pour certaines versions de voitures. Ces stocks totaliseraient environ quarante mille véhicules. Le fonds de garantie de ressources de la Régie permettra l'indemnisation à 60 % de ces deux journées.

M. PONS : l'escalade du chômage et de l'inflation n'est pas entravée.

M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., a déclaré jeudi 25 février en recevant la presse : « *Le gouvernement n'est pas arrivé à entraver l'escalade du chômage et de l'inflation. L'indice des prix de janvier, avec une hausse de 1 %, est curieux alors que celui de la C.G.T. enregistre 1,7 % d'augmentation. Cela me laisse perplexe parce que d'habitude l'écart entre les deux indices est de 0,2 à 0,4.* » M. Pons a affirmé d'autre part que les adhésions nouvelles au R.P.R. se chiffrent actuellement à plus de deux mille par semaine.

M. Jean-François Mancel, délégué national à l'animation a indiqué que le R.P.R. lancerait à partir du 4 mars une campagne nationale relative au chômage des jeunes. Les « jeunes R.P.R. » distribueront des tracts et demanderont audience au ministre du travail, aux préfets dans les départements et aux députés de la majorité. M. Mancel a affirmé que depuis le 10 mai, plus de quatre cent mille jeunes se sont inscrits à l'A.N.P.E.

● *M. Bernard Pons*, secrétaire général du R.P.R., évoquant la candidature de M. Giscard d'Estaing, a déclaré jeudi 25 février : « *Un ancien président de la République ne quitte jamais le devant de la scène politique. Je pense que M. Valéry Giscard d'Estaing a voulu faire appel devant le suffrage universel de son échec de mai dernier. C'est une procédure normale et démocratique.* »

FERMETÉ DU DOLLAR

Le dollar s'est montré très ferme, jeudi 25 février, sur les marchés des changes, passant, à Paris, de 6,82 F à 6,84 F et, à Francfort, de 2,36 DM à 2,37 DM. Cette fermeté est liée à la tension sur les taux d'intérêt américains (l'euro-dollar à six mois affiche toujours un rendement de 15 %).

Elle est d'autant plus surprenante que M. Volcker, président de la Reserve Federale des Etats-Unis (FED), réputé pour sa rigueur, a adopté un ton assez conciliant devant la Commission des finances du Sénat : « Les marchés financiers sous-estiment les progrès que nous réalisons dans la lutte contre l'inflation. »

A ce propos, le secrétaire au Trésor, M. Donald Regan, s'exprimant devant la même commission, a indiqué que la progression de l'indice des prix américains, un peu supérieure à 5 % ces trois derniers mois, pouvait être légèrement inférieure à ce chiffre en janvier 1982.

Sur le front des taux d'intérêt, les banques britanniques ont ramené leur taux de base de 14 % à 13 1/2 %, à l'initiative de la Banque d'Angleterre qui a favorisé ce mouvement. Aux Etats-Unis, on le sait, le taux de base des banques a été abaissé de 17 % à 16,5 %, et le loyer de l'argent entre banques (les Federal Funds) est retombé de 16 % la semaine dernière à 13 1/2 % environ. Mais les milieux financiers ne sont pas encore convaincus que la détente soit certaine, d'où la fermeté du dollar.

M. PAUL BACHELARD EST ÉLU PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

M. Paul Bachelard, directeur de l'Institut universitaire de technologie (I.U.T.) de Tours, a été élu, mardi 23 février, président de l'université de cette ville, par quarante voix sur soixante-six votants au second tour de scrutin. Il succède à M. Marc Maillet, président depuis 1976, qui ne se représentait pas.

[Né le 7 août 1937 à Mesnat (Loiret), M. Paul Bachelard, est agrégé de géographie (1967), et docteur d'Etat (1975). Ancien élève de l'Ecole normale d'Orléans, il a commencé sa carrière comme instituteur, avant d'être nommé en 1970 assistant à l'I.U.T. de Tours, puis maître-assistant (1972) et maître de conférences (1976) en géographie économique. Directeur de l'I.U.T. depuis 1977, il était également, depuis 1981 vice-président de l'université de Tours, où il dirige l'équipe de recherche du sud du Bassin parisien. M. Bachelard est membre du Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup.)]

DES MANIFESTANTS PERTURBENT UNE REPRÉSENTATION DE L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DE SILÉSIE AU THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES

Des manifestants ont perturbé, dans la soirée du mercredi 24 février, la première représentation de l'ensemble national folklorique de Silésie au Théâtre des Champs-Elysées à Paris.

Entendant mettre un frein à ce qu'ils considèrent comme une « offensive de charme » du gouvernement polonais (deux autres ensembles sont prévus pour février et mars, l'Orchestre national de la radio-télévision polonaise de Katowice et l'Orchestre de chambre de Pologne), des partisans du syndicat Solidarité ont pénétré, dès les premières mesures, dans la salle en jetant des tracts et en déployant une banderole sur laquelle on pouvait lire « *l'hiver est à vous, le printemps sera à nous* ».

A Paris

La mort du « squatt Losserand »

La police a fait évacuer, ce jeudi 25 février, à 6 h 30, quatre-vingt-cinq squatters qui occupaient les immeubles situés 4 et 6, rue Raymond Losserand à Paris (14e). Une « note d'information » a été distribuée aux personnes expulsées leur indiquant qu'elles pouvaient demander à être relogées gratuitement pour un mois minimum. Cinq occupants ont accepté cette proposition.

La police a arrêté une personne trouvée en possession de deux kilos de cannabis, qui a été déférée au parquet. Trois autres occupants ont été retenus pour vérification d'identité.

Dans la matinée, la préfecture de police a expliqué que l'évacuation du « squatt » de la rue Raymond-Losserand était justifiée par une décision de justice rendue en janvier 1978. Les immeubles étaient occupés depuis 1977. D'abord habités par des marginaux, ils étaient devenus un lieu de misère, de trafic et de délinquance (*le Monde* du 6 janvier). Deux meurtres avaient eu lieu récemment dans ce « squatt ».

L'évacuation réalisée sans la moindre violence, se terminait vers 8 heures. Commençait alors la seconde. Tandis que les policiers procédaient à une série de perquisitions dans les logements-taudis, où ils devaient trouver d'importantes quantités de haschisch, des équipes de déménageurs et de démolisseurs se mettaient au travail. Les premiers sortaient et emmenaient au garde-meubles le pauvre mobilier, essentiellement de vieux matelas, des bouteilles de gaz butane, des chaises, tenus à la disposition de leurs propriétaires.

Les seconds commençaient à abattre le mur de clôture, à arracher les tuyauteries de gaz, à briser les fenêtres et les planchers pour empêcher le retour des occupants illégaux. Les cours et les halls d'entrée des trois immeubles, envahis par des montagnes d'ordures, d'objets rouillés, de bouteilles brisées et de planches, les appartements dans un état de saleté et de désordre effrayant, montraient ce qu'était devenu, depuis deux ans environ, le squatt Losserand : un bidonville au cœur de Paris.

Parmi les centaines de lettres, non ouvertes, jetées au sol devant les boîtes arrachées depuis longtemps, un C.R.S. devait trouver une facture de téléphone. En date du 23 février, cette facture, adressée à un des squatters et portant sur la somme de 23 561 F, indiquait que le téléphone, lui en moins, n'avait pas été coupé aux Trois Cornets.

En milieu de matinée, tandis que les démolisseurs s'activaient, les policiers interpellaient un quatre-vingt-sixième squatter, réfugié depuis le matin sur un toit. Après contrôle d'identité, l'homme était immédiatement relâché.

Le Monde
DIMANCHE

Au sommaire du prochain numéro :

L'ARGENT BRULANT DES CAISSES DE RETRAITE

Les caisses de retraite complémentaire brassent beaucoup d'argent. Des empires financiers se constituent, associés à des intérêts privés.

Enquête de Philippe Frémeaux

LES IMAGES EN RELIEF ARRIVENT

Découverte en 1948, l'image photographique en relief (ou hologramme) a déjà de nombreuses applications.

Enquête de Christiane Galus

هكذا من الأصل